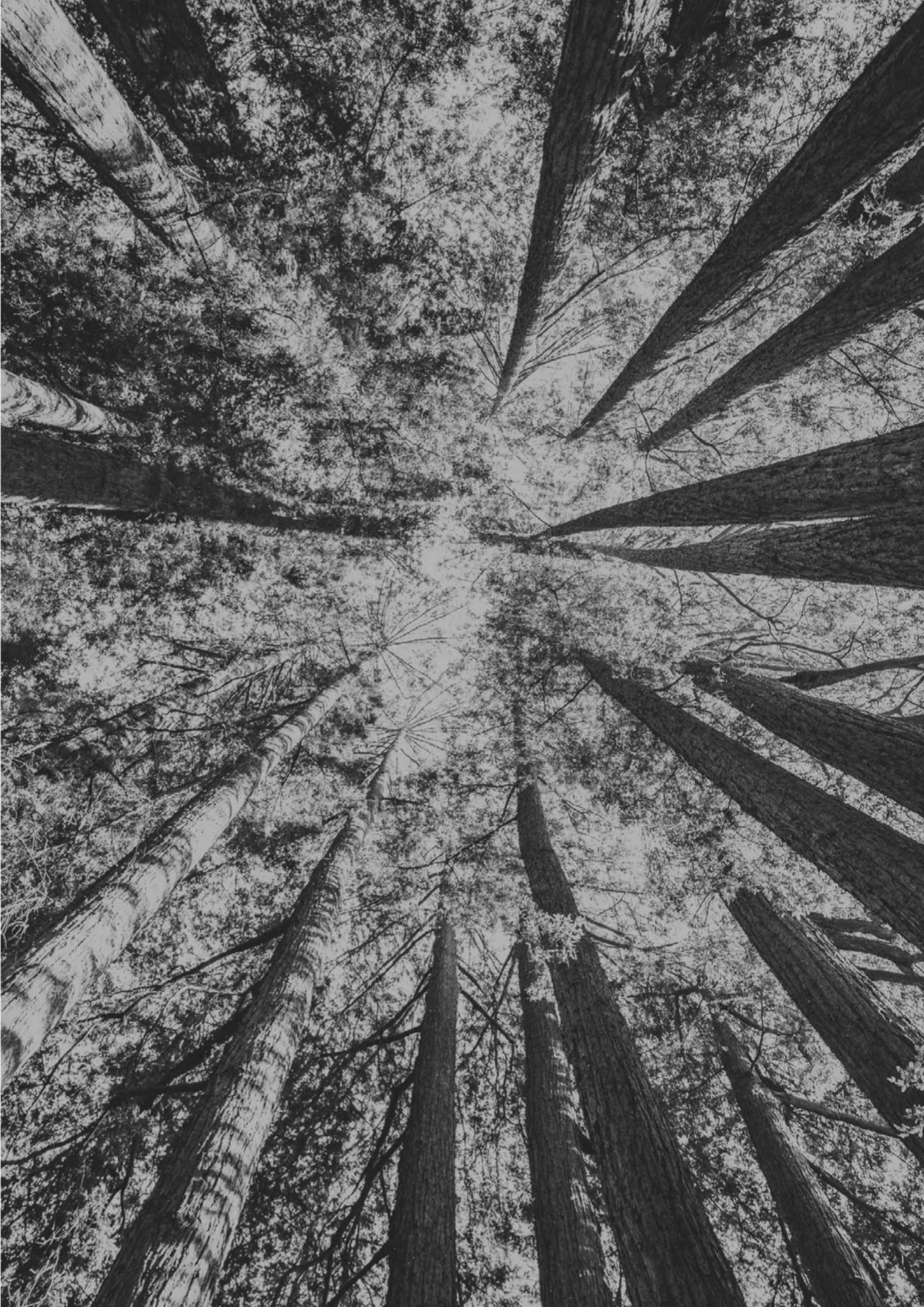




# AGENDA 2030 MAROMME





## Maromme, face à son destin

Janvier 2050 - Après un énième débordement du Cailly, les rues de Maromme s'éveillent dans la boue et le silence. L'eau a ravagé les berges, saturé les réseaux d'assainissement et isolé des quartiers entiers. La végétation, fragilisée par des sécheresses à répétition et des feux de forêt estivaux, n'a plus joué son rôle de tampon. L'urbanisation non maîtrisée, l'artificialisation continue des sols, et l'absence de planification écologique ont aggravé la vulnérabilité du territoire.

Les crises s'enchaînent. Les commerces de proximité ferment, les entreprises quittent la commune, incapables de s'adapter à des conditions devenues instables. Le tissu économique local s'effondre, creusant un peu plus les inégalités et abandonnant les plus fragiles à leur sort. L'emploi se raréfie, les mobilités se réduisent, les liens sociaux se distendent. Dans les quartiers les plus touchés, la précarité devient la norme.

Le système de santé, déjà sous tension, ne parvient plus à répondre. Les vagues de chaleur accentuent les maladies chroniques, les épisodes de pollution dégradent l'air que l'on respire, et l'accès aux soins devient un parcours du combattant. La sédentarité et l'isolement pèsent sur les corps et les esprits. Les plus âgés, coupés du numérique, sombrent dans la solitude. Les plus jeunes, eux, subissent un environnement dégradé, une alimentation déstructurée et une éducation à bout de souffle.

À la cantine, les pertes alimentaires explosent. L'offre alimentaire, soumise aux aléas climatiques et à l'effondrement des circuits logistiques, n'est plus ni locale ni saine. L'impact se lit dans la santé des enfants, dans leur concentration, leur vitalité.

La société se fragmente. Les solidarités s'érodent, les tensions montent. L'écart entre les quartiers, entre les générations, entre les individus se creuse chaque jour. Le climat n'est plus seul à menacer : l'instabilité sociale s'installe, alimentée par l'impréparation, le renoncement et l'absence de vision partagée.

Maromme paye aujourd'hui le prix d'une inaction prolongée. La transition n'a pas eu lieu. Et dans ce vide laissé par l'attente, ce sont les crises qui ont pris le pouvoir.

## Un avenir frugal mais prometteur de bonheur

Invité pour un anniversaire familial, Franck revient à Maromme, sa ville natale qu'il a quittée quinze ans plus tôt. À peine descendu du train, il remarque un changement frappant. La gare, autrefois austère, s'ouvre aujourd'hui sur une placette vivante et végétalisée, où se croisent habitants, cyclistes et promeneurs. L'air y est plus pur, l'ambiance plus douce.

En rejoignant le centre-ville, il traverse un vaste parc linéaire, aménagé sur d'anciennes zones bitumées. Le Cailly serpente entre les arbres et les prairies urbaines, libéré de ses contraintes d'antan. De nombreux enfants jouent près de jardins partagés, des personnes âgées lisent à l'ombre des pergolas, et des familles pique-niquent autour d'un kiosque tenu par une association locale. La nature a repris sa place, offrant des îlots de fraîcheur devenus essentiels face aux épisodes de chaleur.

Ce qui étonne le plus Franck, c'est l'harmonie. Là où il se souvenait d'une ville fragmentée, il découvre un tissu urbain recomposé, solidaire. Les immeubles à taille humaine intègrent des logements accessibles, des services de proximité, des lieux d'apprentissage et de sociabilité. Dans les anciens quartiers populaires, des tiers-lieux associatifs ont fleuri. L'accès à la santé, à l'alimentation, à l'énergie ou au numérique y est garanti pour tous, notamment grâce à des coopératives citoyennes et des dispositifs municipaux.

Au repas, la discussion s'engage sur cette transformation. Sa cousine, désormais active dans un collectif citoyen, lui explique que tout a commencé par une prise de conscience collective, soutenue par la municipalité. Un comité citoyen pour la transition a vu le jour, rassemblant habitants, associations, écoles, entreprises et experts. Ensemble, ils ont défini les priorités : résilience alimentaire, lutte contre les inégalités, autonomie énergétique, justice climatique.

Elle lui confie aussi que Maromme n'a pas été épargnée. Ces dernières années, plusieurs épisodes critiques ont marqué la ville : inondations du Cailly, canicules prolongées, ruptures d'approvisionnement. Mais à chaque fois, la ville a tenu bon. Les habitants étaient préparés : des plans de gestion de crise avaient été mis en place, des réseaux d'entraide activés, les plus vulnérables pris en charge. Ce n'est pas la crise qui a créé la solidarité, mais la solidarité qui a permis de traverser la crise.

Son oncle et sa tante témoignent de cette dynamique. Avec leurs voisins, ils ont mutualisé leurs achats, initié un jardin collectif, monté une AMAP de quartier. Les liens se sont resserrés, les solitudes ont reculé, les enfants grandissent dans un environnement plus juste et plus sain. Franck est touché. Ce qu'il retrouve à Maromme, c'est bien plus qu'une ville transformée : c'est une communauté résiliente, épanouie, prête à affronter les défis de demain sans renoncer à l'essentiel. Un avenir frugal, certes, mais porteur de dignité, de solidarité... et de bonheur.

## \\ EDITO DU MAIRE

Face aux bouleversements climatiques, à la raréfaction des ressources et à l'accroissement des inégalités, nous n'avons plus le luxe d'attendre. L'heure n'est plus au constat mais à l'action. La Ville de Maromme, fidèle à son histoire et à ses valeurs de solidarité, s'engage résolument dans la voie d'une transition écologique, sociale et démocratique.

L'Agenda 2030 local que nous avons élaboré avec rigueur, ambition et concertation, trace une feuille de route claire pour les quinze prochaines années. Il s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, tout en tenant compte des spécificités de notre territoire, de ses atouts comme de ses vulnérabilités.

Maromme se donne pour mission de devenir une ville résiliente, c'est-à-dire capable d'anticiper les crises, d'y répondre efficacement, et surtout de se transformer durablement. Cette transformation concerne tous les aspects de la vie locale : l'aménagement urbain, la mobilité, la gestion des ressources, la solidarité, l'éducation, la santé, la démocratie locale. Il s'agit non seulement de réduire notre empreinte écologique, mais aussi de renforcer notre capacité collective à faire face aux incertitudes de demain.

Cette transition ne peut réussir que si elle est juste. C'est pourquoi nous veillerons à ce que personne ne soit laissé de côté. La cohésion sociale, le respect des droits fondamentaux et la participation de toutes et tous sont au cœur de notre engagement. Maromme doit rester une ville où chacun peut vivre dignement, s'épanouir et se projeter dans l'avenir.

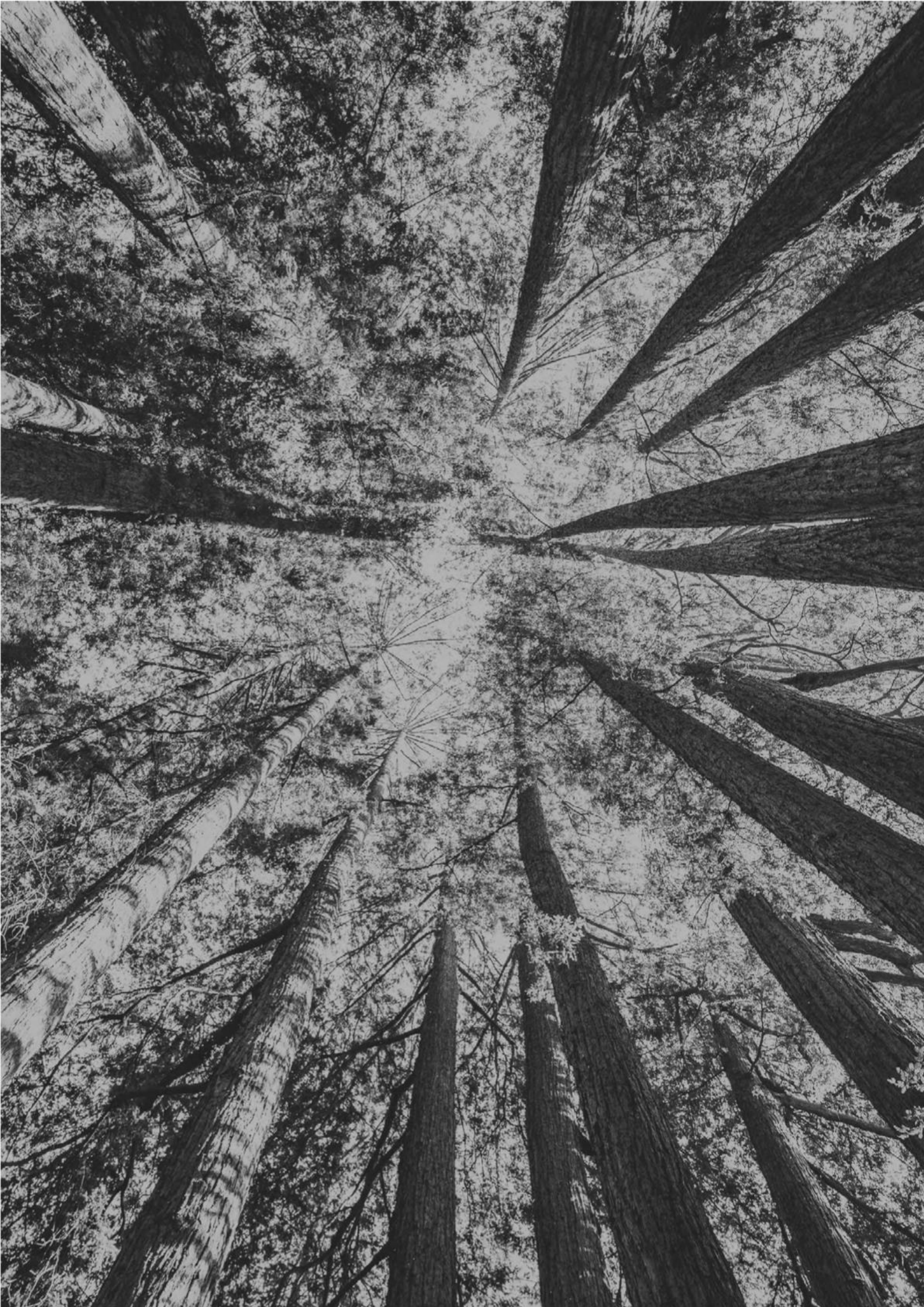
L'Agenda 2030 local est aussi un appel à l'intelligence collective. Il ne s'impose pas d'en haut, il se construit avec vous. Il repose sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire : habitants, associations, entreprises, institutions. Car c'est ensemble que nous construirons une ville à la hauteur des défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Ce document n'est pas une fin en soi, mais un cap. Il sera enrichi, évalué, réajusté en permanence pour rester fidèle à ses ambitions et à la réalité de terrain.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à cette démarche exigeante et porteuse d'espoir. En adoptant cet Agenda 2030 local, nous faisons le choix d'un avenir désirable, soutenable et profondément humain.

**David Lamiray**

*Maire de Maromme*



## **Face aux défis climatiques et à la raréfaction des ressources, Maromme s'engage pour un avenir résilient et durable**

Dans un monde marqué par l'instabilité climatique et la diminution des ressources, les élus locaux jouent un rôle crucial pour transformer leurs territoires au bénéfice des citoyens. Le réchauffement climatique, qui franchira la barre des 1,5 °C d'ici 2050, illustre notre difficulté collective à freiner les dégradations environnementales. Les impacts de cette dérive climatique menacent tous les aspects de la vie de nos concitoyens, exigeant une mobilisation rapide et décisive vers une transition écologique et énergétique.

Loin d'être un simple ajustement, cette transition représente une transformation en profondeur des systèmes économiques, sociaux et politiques actuels. Les élus de Maromme en sont conscients : l'inaction exposerait le territoire à des crises bien plus graves à l'avenir. Cependant, cette période de changement est également une opportunité pour renforcer les liens sociaux et adapter nos modes de vie aux réalités écologiques.

La réussite de cette transformation ne repose pas uniquement sur des moyens supplémentaires, mais avant tout sur la volonté et la détermination des acteurs locaux. L'objectif est clair : « rendre chaque territoire résilient », c'est-à-dire anticiper et surmonter les crises tout en adaptant notre environnement aux nouvelles contraintes.

En inscrivant cet engagement au cœur de ses priorités, Maromme montre la voie vers un territoire durable et solidaire, capable de relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### **Vers un nouveau paradigme : un changement d'ère**

Le monde actuel n'affronte pas une simple crise, mais un changement d'ère. Assurer la paix et la sécurité des populations impose désormais de gérer les conséquences inéluctables du changement climatique, tout en évitant qu'il n'atteigne un niveau d'intensité ingérable.

Les crises climatiques et les conflits se multiplient, les émissions de gaz à effet de serre échappent à tout contrôle, les énergies fossiles se raréfient, et le modèle de production et de consommation actuel continue de dégrader l'environnement à un rythme alarmant. Ces signes montrent clairement que nous ne faisons pas face à une crise passagère, mais bien à un tournant historique.

Les effets de ce bouleversement climatique sont déjà visibles et ne feront que s'accroître. Dans ce contexte, les sociétés doivent s'adapter pour réduire leur vulnérabilité face aux aléas climatiques, avec une double obligation : gérer l'inévitable et éviter l'ingérable. La transition vers un modèle durable repose sur

deux axes indissociables : l'adaptation et l'atténuation. Sans mesures d'atténuation, les crises environnementales dépasseront les capacités d'adaptation de nos sociétés, provoquant des instabilités sociales et politiques profondes. Et sans adaptation, les impacts climatiques inévitables auront des effets dévastateurs sur nos communautés.

Ce double chantier d'adaptation et d'atténuation est essentiel pour entrer dans cette nouvelle ère avec des territoires résilients, capables d'affronter et de surmonter les défis du changement climatique.

### **Les enjeux de la transition écologique : vers une résilience territoriale**

La réussite de cette transition repose désormais sur notre capacité à affronter un nombre croissant de perturbations tout en maintenant le cap de transformation. Cette transition redéfinira en profondeur l'économie, l'aménagement et la gouvernance de nos territoires. De telles mutations économiques et les choix liés à la répartition des efforts risquent d'aggraver les inégalités et la vulnérabilité des populations les plus fragiles, avec des conséquences socio-économiques potentiellement graves. Ignorer ces enjeux mettrait en péril la transition écologique.

Par « transition écologique », on entend l'ensemble des transformations visant à allier respect des limites planétaires et bien-être humain. La décarbonation y occupe une place centrale, mais ne saurait être suffisante. Il s'agit d'anticiper les perturbations, de réduire leurs impacts et d'intégrer les crises à venir dans un processus de transformation continue : une approche au cœur de la notion de « résilience territoriale ».

« Rendre le territoire résilient » – c'est-à-dire le transformer pour anticiper les crises et mieux y faire face – constitue l'objectif prioritaire de la feuille de route territoriale. La résilience dépasse les approches classiques de prévention des risques, affirmant la transformation comme un principe clé pour une vision à la fois globale et transversale.

La résilience est ainsi indissociable de la transition écologique et de la soutenabilité : **un territoire non soutenable ne peut être résilient, et inversement, un territoire non résilient ne peut être soutenable.**

En effet, les actions entreprises dans l'immédiate après-crise ou durant la reconstruction post-choc ne remettent que rarement en question les vulnérabilités structurelles qui ont conduit à la perturbation. Or, la résilience

implique une transformation en profondeur des structures sociales, économiques et physiques des territoires.

Un territoire résilient se définit par sa capacité à :

- Anticiper toute forme de perturbation,
- Agir pour en atténuer les effets ou en éviter l'apparition,
- Rebondir et se rétablir,
- S'adapter et se transformer durablement

*...Mais aussi une transition juste socialement : concilier l'urgence sociale à l'impératif de transformation*

Une transition écologique juste socialement, en ce qu'elle invite à une accélération d'une transformation profonde de notre modèle de développement dans un contexte de crises ouvertes- actuelles et futures- ne saurait se réaliser par exclusion d'une partie des membres de la cité. « Ne laisser personne de côté » emporte un engagement à devoir faire cohésion, en particulier par la prise en charge des populations les plus vulnérables.

Le défi consiste ainsi à articuler l'urgence des crises (sociales, environnementales, économiques, démocratiques) à court terme avec la tenue des objectifs de transition écologique, condition nécessaire à la résilience du territoire sur le temps long.

En outre, il faut considérer que la pauvreté, source de privations et d'un manque de contrôle de sa vie menace la cohésion sociale, au même titre que les inégalités de revenu, entre les sexes, en lien avec l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique ou encore l'appartenance religieuse. Or, l'adhésion à un projet commun de transformation de notre société exige que chacun en soit partie prenante, et dispose pour cela des mêmes droits, opportunités et libertés que ses concitoyens. Et c'est à cette condition que la transition écologique sera juste.

Enfin, une transition écologique juste socialement, parce qu'elle porte en creux une exigence de progrès, doit s'accomplir au bénéfice des populations et de leur épanouissement. Le chemin à parcourir et le résultat escompté doivent s'appuyer **sur une vision enviable d'un futur viable.**

## **La transformation comme moteur de la transition écologique**

Les transformations à intervenir seront accompagnées ou bien subies. La transition écologique ne sera pas un long fleuve tranquille, la période qui s'ouvre sera marquée par la multiplication des stress et chocs altérant le fonctionnement de nos sociétés. Les impacts du changement climatique et de la décarbonation de l'économie se manifesteront de manière différenciée selon les caractéristiques géographiques et l'organisation socio-économique du territoire. Sans transformation, les événements extrêmes frapperont épisodiquement des territoires déjà fragilisés par le cumul de stress et de chocs incessants. Un cercle vicieux condamnerait alors à devoir traiter de manière permanente les symptômes sans plus de moyens pour agir sur les causes.

## **Le fondement de la feuille de route pour Maromme**

Par délibération du 27 juin 2025, la Ville de Maromme s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'action fondé sur les 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 de l'ONU tel qu'adopté le 25 septembre 2015 par ses 193 États membres. Ce plan d'action « pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats » constitue un programme de transformation qui dessine un récit collectif et un horizon positif.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies encourage les États Membres à se fixer leurs propres cibles pour répondre à l'Agenda 2030 en tenant compte des spécificités nationales, à articuler leur action autour de stratégies nationales de développement durable et à procéder à des examens réguliers des progrès accomplis en tirant parti des contributions de la société civile, du secteur privé, du parlement et des autres institutions.

Malgré des reculs inquiétants ces derniers temps, la France avait pris toute la mesure de ce nouvel agenda et de son engagement pour bâtir une stratégie cohérente, dessinant les grandes transformations que nous devons mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international. Depuis le 20 septembre 2019, la France est dotée d'une Feuille de route pour l'Agenda 2030. Élaborée de façon concertée, elle fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique autour de six enjeux prioritaires.

## Des priorités d'actions au plan local

Pour la ville, deux années de travail auront été nécessaires pour aboutir à une réponse locale au défi de la transition écologique. A l'appui d'un processus de concertation menée par un comité citoyen ad hoc et d'acculturation à la notion de résilience territoriale, six principes d'action ont été priorisés :

**Arrêter d'aggraver le problème** : renoncer aux projets ne s'inscrivant pas dans la vision d'un territoire décarboné et d'un réchauffement global de 1,5 °C (ou plus...) en 2050.

**Connaitre le territoire** : développer l'état de la connaissance pour apporter les solutions les plus efficaces par l'accroissement et développer une culture de la résilience.

**Commencer maintenant** ce qui prend du temps : amorcer les chantiers structurants et les transitions ayant les plus grandes inerties.

**Maximiser l'efficacité et les co-bénéfices** : commencer par les actions les plus efficaces et aux co-bénéfices importants pour engager la transformation.

**Privilégier les actions contribuant aux objectifs partagés** : choisir l'action en fonction des liens de solidarité et de coopération entre territoires et en fonction de la contribution de ses ressources propres aux objectifs partagés.

**Anticiper pour pouvoir prendre appui sur les crises** : planifier dès aujourd'hui les transformations les plus ambitieuses pour tenir le cap et naviguer dans un environnement incertain.

Concrètement, les modalités d'action dans le cadre de l'élaboration de notre plan de transition écologique et de résilience territoriale ont été classées au regard de leur fonction stratégique dans un tel plan, notamment en tenant compte des phases de prévention, réponse et adaptation aux crises.

## - Prévention et préparation

Ces actions visent à identifier, anticiper et réduire les vulnérabilités avant qu'une crise n'advienne. Elles permettent de mieux comprendre les risques et de mettre en place des mesures proactives.

- **Anticipation** : élaborer des scénarios de risques, identifier les menaces et planifier en amont les réponses.
- **Veille** : suivre les indicateurs de risque pour détecter les premiers signes de crise et assurer une surveillance continue.
- **Apprentissage** : tirer des enseignements des crises passées et des retours d'expérience pour améliorer les dispositifs de résilience.
- **Innovation** : expérimenter et adopter des solutions nouvelles pour se préparer aux crises futures et renforcer la résilience.

## - Atténuation des impacts et gestion de la crise

Ces actions s'inscrivent dans une réponse immédiate ou une réduction des effets directs des crises sur le territoire et ses habitants.

- **Sobriété** : promouvoir des modes de vie et de consommation responsables pour réduire l'empreinte écologique et la dépendance aux ressources.
- **Adaptation** : permettre une adaptation rapide par la mise en œuvre d'une surveillance et de moyens d'alertes efficaces.
- **Besoins essentiels** : garantir l'accès aux biens et services fondamentaux (eau, alimentation, santé, énergie) notamment pendant et après la crise.
- **Solidarité** : assurer un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables et renforcer les réseaux d'entraide au sein de la communauté.
- **Correction et réorientation** : ajuster les mesures et les priorités en temps réel pour répondre efficacement aux besoins émergents.

## - Résilience structurelle et continuité des services

Ces actions renforcent la robustesse des infrastructures et la continuité des services essentiels pendant et après la crise, assurant ainsi une réponse durable.

- **Robustesse** : renforcer les infrastructures critiques et les systèmes vitaux pour leur permettre de résister aux chocs.
- **Continuité** : assurer la continuité des services de base (transport, énergie, santé, etc.) pour maintenir le fonctionnement du territoire malgré les perturbations.
- **Cohésion** : favoriser la cohésion sociale et l'unité dans les actions de résilience, en encourageant une mobilisation collective des acteurs.

## - Adaptation et transformation post-crise

Ces actions visent à adapter les pratiques et structures pour mieux faire face aux crises futures et tirer parti des leçons apprises pour transformer durablement le territoire.

- **Adaptation** : ajuster les pratiques et les politiques pour mieux répondre aux défis environnementaux et climatiques de long terme.
- **Renforcement et soutien** : consolider les capacités des acteurs locaux pour les rendre plus résilients et autonomes.
- **Stratégie** : élaborer une stratégie de long terme pour intégrer la résilience dans les priorités territoriales et développer une vision partagée.

## - Gouvernance et pilotage

Ces actions concernent la coordination et l'organisation des acteurs impliqués dans la résilience du territoire, pour une gestion efficace, inclusive et réactive.

- **Gouvernance** : mettre en place des structures de gouvernance participative, associant les différents acteurs du territoire dans l'élaboration des réponses aux crises.
- **Cohésion** (peut aussi être ici si appliqué à la gouvernance) : assurer l'inclusion et la cohérence entre les actions des différentes parties prenantes pour une résilience collective.

## Les enjeux et les finalités de l'agenda Marommois

Deux années de travail auront également permis d'explorer notre territoire de manière multidimensionnelle (*Livret 1 : Diagnostic du territoire*) et de décliner in fine ses vulnérabilités présentes et futures (*Livret 2 : les enjeux pour Maromme*). Points d'appui indispensables à la définition des enjeux. Ces éléments sont par ailleurs rassemblés dans une « *synthèse de l'état de vulnérabilités territoriales* ».

Pour en préciser le sens, un enjeu désigne littéralement « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner » pour le territoire. Dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 2030, ces enjeux sont nécessairement sociaux, économiques et environnementaux, démocratiques en rappelant que le pilier social est l'objectif, le pilier économique le moyen et le pilier environnemental la condition (cf. théorie du DONUT de Kate Raworth).

Il faut rappeler que la ville de Maromme est de longue date engagée dans des politiques visant à améliorer le bien-être des habitants tout en cherchant à contenir leurs effets sur les limites planétaires. Cette ambition est contenue autour de quatre dimensions :

- ***S'engager pour une transition écologique et sociale***

Face à la crise climatique, énergétique et sociale, la ville de Maromme engage une transformation écologique garante du bien-être des populations et ambitieuse pour les générations futures.

- ***Bâtir une ville attractive et vivante***

Le pari est pris de permettre à des populations modestes de disposer d'un environnement de vie valorisant et de leur faire bénéficier en retour de la dynamique économique, culturelle, sportive et de services, digne « d'une ville à vivre ».

- ***Construire une terre de cohésion***

Par une politique sociale et éducative volontaire, la ville de Maromme assure l'épanouissement de ses populations en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

- ***Assurer une gestion performante des ressources***

En entretenant une vision prospective sur ses ressources limitées par essence, la ville de Maromme s'assure de sa prospérité et de sa libre administration.

Il est indéniable que les politiques, locales, nationales et internationales, visant à limiter le réchauffement climatique et à réduire les dégradations environnementales causées par nos économies industrialisées, ont échoué. Ces mesures, souvent imposées « d'en haut » et marquées par des régulations et interdictions contestées, peinent à être comprises et acceptées par les populations. Au-delà d'une simple prise de conscience, il est temps de s'appuyer sur cet échec pour redéfinir notre trajectoire collective. Entre le renoncement des démagogues qui exploitent les peurs et la poursuite de politiques peinant à offrir des perspectives mobilisatrices, une troisième voie émerge : celle d'un nouvel imaginaire de solidarité, étendu à la nature, qui s'appuie sur un pacte de production et de consommation respectueux de l'environnement et solidaire des plus vulnérables, et sur un mode de gouvernance guidé par une boussole écologique.

La feuille de route de la commune se met ainsi au service d'une transformation territoriale rendue indispensable par les bouleversements climatiques et les limites atteintes d'un modèle fondé sur l'exploitation effrénée des ressources

naturelles. Cette démarche se veut une contribution, modeste mais déterminée, à l'effort colossal que l'humanité devra consentir pour préserver la viabilité de notre planète. Entre agir ou subir, le choix est évident : nous n'avons plus le luxe d'attendre.

Relier la résilience du territoire et la transition écologique, c'est concilier l'urgence – sociale, environnementale, démocratique – avec le long terme de la transformation de nos normes sociales et de consommation. C'est aussi regarder en face les impacts du réchauffement climatique, dont les effets, de plus en plus fréquents et intenses, toucheront la vie des populations.

### ***La structure de l'agenda communal***

Trois piliers organisent ainsi la feuille de route pour une transition écologique que la ville se donne pour les 15 prochaines années :

**Pilier 1 : Articuler** le temps court de l'urgence et le temps long de la transition écologique

**Pilier 2 : Soutenir** l'exigence d'anticipation et de préparation face aux crises

**Pilier 3 : Transformer** en garantissant dans le futur les besoins essentiels et la dignité des habitants

Sur cette temporalité, la ville s'engage par ailleurs, au travers des politiques publiques déployées, à répondre aux cinq finalités contribuant au développement durable et à alimenter les 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU en 2015 (*cf. Livret 2 : les enjeux pour Maromme*), à savoir :

1. La lutte contre le changement climatique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation raisonnables

## Les piliers de la feuille de route de Maromme

Pour les quinze prochaines années, la ville de Maromme s'engage à structurer son action autour de trois piliers :

### 1. Articuler l'urgence immédiate avec la transition écologique sur le long terme

*[Agir face à l'urgence implique de réorienter les politiques publiques pour traiter les vulnérabilités les plus pressantes, renforcer la **cohésion sociale** et garantir à chacun **les mêmes chances** de bien-être. Cela passe par des actions visant à **limiter l'empreinte environnementale** de la ville en repensant **la vivabilité urbaine**, en **protégeant le vivant**, et en **réduisant l'impact écologique**. Enfin, il s'agit d'**innover** pour mieux comprendre et partager les enjeux de la transition écologique et de la résilience territoriale, et **d'adapter la gouvernance** pour favoriser la coopération et l'intégration de tous les acteurs du territoire.]*

### 2. Développer des politiques d'anticipation et de préparation face aux crises

*[La résilience d'un territoire repose autant sur l'**anticipation** des perturbations que sur la capacité à **s'adapter** et à **amortir** les crises.*

*Elle nécessite le développement d'une **culture partagée** qui permet aux habitants de se préparer aux impacts du changement climatique et de renforcer la cohésion collective face aux risques.*

*Construire cette résilience implique une vision prospective pour **anticiper** et comprendre les vulnérabilités (sociales, économiques, environnementales) et un **apprentissage collectif** de la gestion des crises. Face aux menaces évolutives, un territoire résilient doit pouvoir s'adapter en permanence, inventer des réponses souples et progresser grâce à l'expérience partagée.*

*Renforcer le territoire pour résister aux crises passe par une **gouvernance renouvelée**, plus horizontale et participative, où tous les acteurs locaux s'impliquent dans des démarches collaboratives et transversales. Cela favorise l'innovation en intégrant des perspectives diversifiées et des solutions adaptées aux spécificités locales. La résilience inclut également **la robustesse** du territoire : réduire son exposition aux risques, renforcer la fiabilité de ses infrastructures et définir collectivement des niveaux de tolérance aux dégradations, afin d'assurer la continuité des services vitaux et la sécurité des citoyens dans les situations de crise.]*

### 3. Transformer durablement le territoire en garantissant les besoins essentiels et la dignité de tous les habitants.

*[Maromme de demain se construit autour de la **transformation** de ses structures sociales, économiques et physiques pour offrir un équilibre soutenable, garantissant **les besoins essentiels et la dignité de ses habitants**.*

*La ville identifie les besoins fondamentaux de chaque citoyen (santé, éducation, logement, alimentation, transport) et met en place des dispositifs durables pour y répondre. Ce processus assure à chacun des conditions de vie dignes et l'accès aux services essentiels.*

*Maromme accompagne la transition vers **une économie responsable** en soutenant les circuits courts, les entreprises locales et les initiatives écologiques, tout en répondant aux enjeux environnementaux et en dynamisant l'économie locale.*

***Respecter les limites écologiques** du territoire est une priorité : la ville adopte des politiques pour réduire son empreinte écologique et préserver ses ressources naturelles, garantissant ainsi un avenir résilient.]*

*La ville valorise ses **savoir-faire locaux** et traditionnels pour renforcer l'autonomie des habitants et développer des filières économiques locales. Les réseaux de solidarité sont renforcés pour soutenir l'entraide et garantir l'accès équitable aux services de base. Enfin, **la participation citoyenne** est encouragée, renforçant l'autonomie et le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire et résiliente.]*

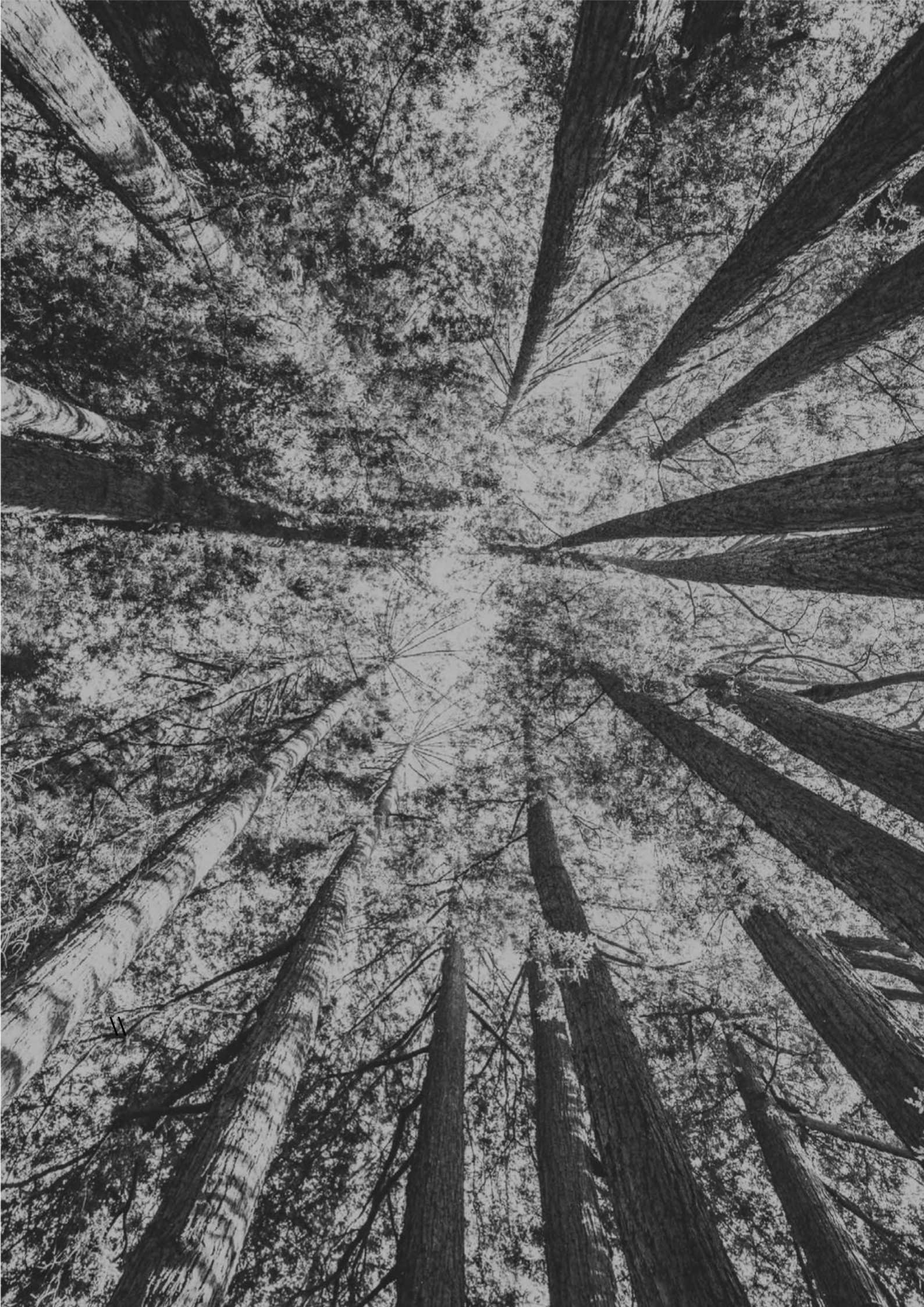
#### Vers un suivi rigoureux et une évaluation continue

Cet agenda de transition écologique s'appuie sur des objectifs clairs, alignés avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Un dispositif de suivi et d'évaluation permettra de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus. Ce suivi rigoureux assurera la transparence et l'efficacité de chaque étape de la transition.

Dans ce cadre, nous chercherons à mobiliser, en l'adaptant à notre contexte territorial, l'outil du "Donut" conçu par l'économiste britannique Kate Raworth. Ce modèle offre une visualisation simple des conditions sociales et écologiques nécessaires au bien-être collectif.

Le "Donut" propose un cadre visuel pour évaluer la soutenabilité de l'économie, en combinant les concepts de "frontières planétaires" et de "limites sociales." Il envisage la performance économique non seulement par la satisfaction des besoins humains essentiels, mais aussi par le respect des limites écologiques de la Terre, soulignant ainsi l'équilibre entre prospérité sociale et respect des ressources naturelles.

En adoptant cette feuille de route, Maromme affirme son engagement en faveur d'une transformation durable et juste de son territoire, un choix nécessaire pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.



## SOMMAIRE

*Page 1 - Pilier 1* \ \ Articuler le temps court de l'urgence et le temps long de la transition écologique

➤ **Enjeu 1 : Agir face à l'urgence pour une transition juste par la réduction des vulnérabilités sociales, écologiques, économiques et démocratiques :**

❖ **Correction et réorientation (modalités d'action) :**

○ ***Page 4 - Cahier 1* \ \ « Ne laisser personne de côté » :** Mettre en œuvre des politiques ciblées pour soutenir les populations les plus vulnérables tout en garantissant un accès équitable aux services publics et aux ressources essentielles.

▪ **Leviers :** Mettre l'accent sur l'inclusivité dans l'accès aux services, aux opportunités économiques et aux infrastructures publiques.

○ ***Page 15 - Cahier 2* \ \ « Donner les mêmes chances » :** Promouvoir des dispositifs de soutien à l'ascension sociale, en particulier pour les populations historiquement défavorisées, notamment à travers des actions de formation, d'insertion professionnelle et de prévention.

▪ **Leviers :** Agir sur l'éducation, la formation continue, et l'insertion dans le travail pour réduire les inégalités.

○ ***Page 28 - Cahier 3* \ \ « Permettre l'épanouissement » :** Créer des espaces et des opportunités pour le développement personnel et social dans chaque quartier, en misant sur l'accessibilité à la culture, au sport, à la nature, et aux services sociaux.

▪ **Leviers :** Les conditions de vie et de bien-être sont un levier fondamental pour permettre l'épanouissement personnel et collectif.

❖ **Renforcement et soutien (modalités d'action) :**

○ ***Page 44 - Cahier 4* \ \ « Construire une ville vivable » :** Réinventer la ville en rétablissant un équilibre dynamique entre urbanisation, nature et services de proximité, tout en garantissant la mobilité durable et un cadre de vie inclusif.

- **Levier** : Cette approche rend la ville plus résiliente en conciliant croissance urbaine et durabilité écologique.
- **Page 58 - Cahier 5 \ « Sauver le vivant »** : Renforcer la protection des espaces naturels et la biodiversité locale, tout en développant des corridors écologiques et des solutions basées sur la nature
  - **Leviers** : Mettre en place des actions concrètes pour la restauration des écosystèmes et lutter contre la perte de biodiversité.
- **Page 70- Cahier 6 \ « Atténuer l'impact écologique et climatique »** : Intensifier les efforts en matière de décarbonation, de gestion des ressources naturelles et de promotion des énergies renouvelables, avec un focus particulier sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment
  - **Leviers** : Agir sur la réduction de l'empreinte carbone est fondamental pour une transition juste et durable
- ❖ **Innovation et gouvernance (modalités d'action)**
  - **Page 83 - Cahier 7 \ « Connaitre son territoire »** : Développer des systèmes de données ouvertes, collaboratifs, permettant de mieux comprendre les dynamiques sociales, économiques et environnementales à l'échelle locale.
    - **Leviers** : La collecte et l'analyse de données permettent de mieux orienter les politiques publiques et d'identifier les leviers d'action
  - **Page 93 - Cahier 8 \ « Influencer et partager »** : Promouvoir une gouvernance à large échelle par la mise en place de dialogues réguliers entre acteurs publics, privés et citoyens sur les enjeux de la transition écologique
    - **Leviers** : Les partenariats sont essentiels pour une transition collective, et leur partage renforce la résilience sociale et territoriale
  - **Page 102 - Cahier 9 \ « Faire ensemble »** : Créer des plateformes collaboratives et des espaces de gouvernance partagée pour inclure les citoyens dans la prise de décision concernant l'aménagement, l'environnement et la gestion des crises
    - **Leviers** : La co-construction des politiques publiques renforce l'adhésion et la résilience des communautés locales.

➤ Enjeu 2 : Développer une culture partagée pour faire face aux crises :

❖ Anticipation-veille (Modalités d'action) :

- **Page 114 - Cahier 10 \\ « comprendre les vulnérabilités »** : Mener une analyse approfondie des risques naturels et humains, en cartographiant les zones sensibles, en identifiant les interdépendances et en évaluant les impacts potentiels à court, moyen et long terme.
  - **Leviers** : Une analyse complète des vulnérabilités permet d'orienter de manière stratégique les priorités d'action
- **Page 127 - Cahier 11 \\ « apprendre ensemble »** : Développer des programmes de formation continue pour les acteurs locaux (citoyens, entreprises, collectivités) afin de renforcer une culture collective de la résilience et d'encourager la coopération face aux crises
  - **Leviers** : Sensibiliser et former est crucial pour bâtir une culture commune et proactive face aux risques.
- **Page 142 - Cahier 12 \\ « se préparer à agir »** : Élaborer et tester des plans d'action de gestion de crise à travers des simulations régulières, incluant des scénarios de crise à échelle locale et régionale, afin de renforcer la réactivité des acteurs publics et privés.
  - **Leviers** : Les simulations permettent de valider les dispositifs de gestion de crise et d'assurer une meilleure coordination lors de situations réelles

❖ Adaptation, apprentissage et innovation (Modalités d'action) :

- **Page 158 - Cahier 13 \\ « être prêt à agir »** : Mettre en place un système intégré de surveillance en temps réel, couplé à des mécanismes d'alerte rapide permettant d'identifier les premiers signes de crise et d'intervenir avant que la situation ne se dégrade.
  - **Leviers** : Une détection précoce est essentielle pour une réponse efficace et pour minimiser les impacts des crises
- **Page 169 - Cahier 14 \\ « progresser par l'expérience »** : Instaurer une culture de retour d'expérience systématique après chaque crise, avec

des échanges interterritoriaux pour analyser les forces et les faiblesses, et tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration continue des dispositifs de résilience

- **Leviers** : L'apprentissage mutuel permet de renforcer les capacités de gestion des crises sur le long terme.

- **Page 177 - Cahier 15 \\ « proposer des solutions novatrices »** : Encourager l'innovation en matière de résilience, en soutenant des projets expérimentaux et en explorant des solutions technologiques, sociales et organisationnelles adaptées aux spécificités locales.

- **Leviers** : L'innovation est un levier crucial pour anticiper les crises futures et développer des réponses adaptées.

### ➤ **Enjeu 3 : Renforcer le territoire pour résister aux crises et en atténuer les effets**

#### ❖ **Stratégie et gouvernance (Modalités d'action) :**

- **Page 188- Cahier 16 \\ « concevoir ensemble pour mieux se protéger »** : Promouvoir une gouvernance territoriale inclusive et participative, associant les citoyens, les collectivités locales, et les acteurs économiques dans la co-construction des stratégies de résilience et de gestion des crises

- **Leviers** : Une gouvernance partagée permet de renforcer la solidarité et la coopération entre tous les acteurs, facilitant une réponse plus cohérente face aux crises

- **Page 197 - Cahier 17 \\ « se placer en cohérence avec l'échelle territoriale »** : Mettre en place des mécanismes de coopération horizontale et verticale entre les différents niveaux de territoires (local, régional, national) pour assurer la complémentarité des actions et une prise de décision cohérente

- **Leviers** : La coopération multi-échelle est essentielle pour une gestion efficace des crises, en tenant compte des spécificités locales et des dynamiques globales

- **Page 207- Cahier 18 \\ « adapter les décisions aux contraintes »** : Intégrer systématiquement les vulnérabilités et les dynamiques

territoriales dans l'élaboration de chaque projet, afin de garantir que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte des risques futurs

- **Leviers** : L'anticipation dans la planification permet de minimiser les impacts des crises futures sur les infrastructures et les communautés

❖ **Robustesse et continuité (Modalités d'action) :**

- **Page 216- Cahier 19 \\ « atténuer les crises »** : Mettre en place des dispositifs d'atténuation des risques pour limiter l'exposition des populations et des infrastructures aux aléas naturels et technologiques, tout en optimisant les processus de prévention.
  - **Leviers** : La prévention est la première étape pour réduire les conséquences des crises, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales.
- **Page 225- Cahier 20 \\ « Renforcer les systèmes »** : Assurer la résilience des infrastructures essentielles en renforçant leur robustesse et leur capacité à résister aux chocs, tout en garantissant une maintenance proactive.
  - **Leviers** : La solidité des systèmes critiques (énergie, transports, communication) est vitale pour maintenir le fonctionnement du territoire pendant et après une crise.
- **Page 235 - Cahier 21 \\ « Garantir la continuité »** : Mettre en place des plans de continuité des activités essentielles et des réseaux critiques, en veillant à ce que les services de santé, d'approvisionnement et de sécurité soient rapidement rétablis après une crise.
  - **Leviers** : La continuité des services vitaux assure la résilience immédiate et le rétablissement rapide après une crise

**Page 242 - Pilier 3 \\ Transformer durablement le territoire en garantissant les besoins essentiels et la dignité des habitants (Maromme de demain)**

➤ **Enjeu 4 : Transformer les structures sociales, économiques et physiques vers un nouvel équilibre soutenable et enviable**

❖ **Sobriété et besoins essentiels (Priorités) :**

- **Page 246- Cahier 22 \\ « Identifier et garantir les besoins essentiels »** : Identifier de manière précise les besoins fondamentaux de chaque citoyen (accès à la santé, à l'éducation, à un logement décent, à

l'alimentation, au transport etc.) et mettre en place des dispositifs pour les garantir durablement à l'échelle locale.

- **Leviers** : Cette démarche assure que chaque habitant puisse vivre dans des conditions dignes et bénéficier des services de base pour son bien-être
  
- **Page 256 - Cahier 23 \\ « Transformer les modes de consommation »** : Accompagner la transition vers une économie plus soutenable et sobre en encourageant une consommation responsable, en promouvant des circuits courts, et en soutenant les entreprises locales et les initiatives écologiques.
  - **Leviers** : Cette transformation vers des modèles économiques durables est cruciale pour répondre aux enjeux environnementaux tout en stimulant l'économie locale
  
- **Page 266- Cahier 24 \\ « S'adapter aux limites environnementales »** : Respecter les limites planétaires et les capacités de notre territoire en adoptant des politiques publiques orientées vers la réduction de l'empreinte écologique, la préservation des ressources naturelles et la gestion durable des communs
  - **Leviers** : Agir dans le respect des limites écologiques assure la pérennité de nos ressources naturelles pour les générations futures, tout en contribuant à la résilience du territoire face aux crises environnementales
  
- ❖ **Cohésion – solidarité (Priorités)** :
  - **Page 277- Cahier 25 \\ « Valoriser les savoir-faire »** : Mettre en valeur les savoir-faire locaux et traditionnels tout en les intégrant dans des processus innovants pour renforcer l'autonomie des habitants et développer des filières économiques locales.
    - **Leviers** : La valorisation des savoir-faire locaux contribue à la richesse culturelle, à la souveraineté alimentaire et à l'autonomie économique des territoires
  
  - **Page 286 - Cahier 26 \\ « Soutenir les solidarités »** : Renforcer les réseaux de solidarité en soutenant des initiatives communautaires, en favorisant l'entraide entre générations et en assurant une prise en charge équitable des plus vulnérables, notamment par l'accès aux soins, à l'éducation et à un logement digne.

- **Leviers** : La solidarité est un moteur de résilience territoriale, permettant à chacun de se sentir soutenu et inclus dans le tissu social local.
- **Page 295 - Cahier 27 « Garantir le pouvoir d’agir »** : Renforcer la confiance des citoyens et leur capacité d’agir en favorisant leur participation active à la gouvernance locale, en soutenant les initiatives citoyennes et en garantissant l’accès à l’information et à la formation
  - **Leviers** : Donner aux habitants les moyens d’agir est essentiel pour renforcer leur autonomie et leur sentiment d’appartenance à la communauté, et pour construire une société résiliente et solidaire.



# **PILIER 1**

**Articuler le temps court de l'urgence et le temps long de la transition écologique**



## **ENJEU 1**

**Agir face à l'urgence pour une transition juste par la réduction des vulnérabilités sociales, écologiques, économiques et démocratiques**

*[Agir face à l'urgence implique de réorienter les politiques publiques pour traiter les vulnérabilités les plus pressantes, renforcer la **cohésion sociale** et garantir à chacun **les mêmes chances** de bien-être. Cela passe par des actions visant à **limiter l'empreinte environnementale** de la ville en repensant **la vivabilité urbaine**, en **protégeant le vivant**, et en **réduisant l'impact écologique**. Enfin, il s'agit d'**innover** pour mieux comprendre et partager les enjeux de la transition écologique et de la résilience territoriale, et **d'adapter la gouvernance** pour favoriser la coopération et l'intégration de tous les acteurs du territoire.]*

# CORRECTION

## ET RÉORIENTATION //

Ajuster les mesures et les priorités en temps réel pour répondre efficacement aux besoins émergents.

**CAHIER 1 :**

**« Ne laisser personne de côté »**

**CAHIER 2 :**

**« Donner les mêmes chances »**

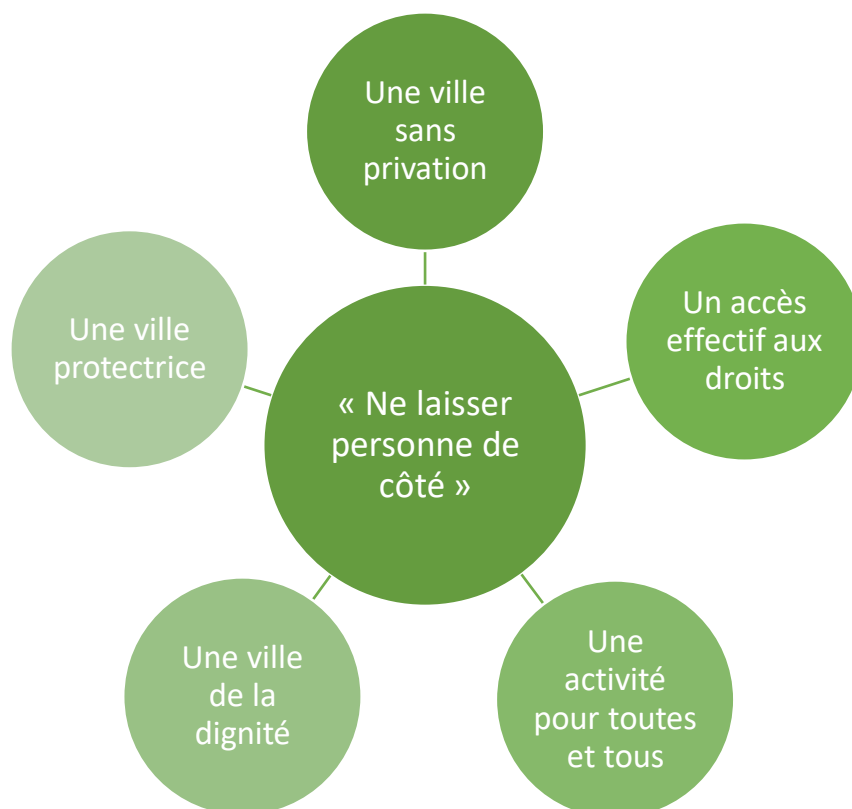
**CAHIER 3 :**

**« Permettre l'épanouissement »**

**// CAHIER 1**

## ❖ Correction et réorientation (Modalité d'action)

- **"Ne laisser personne de côté"** : Prendre en charge les populations les plus vulnérables et intégrer systématiquement les enjeux de pauvreté dans les politiques publiques locales



### I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

L'exigence de ne laisser personne de côté est l'une des pierres angulaires du développement durable. Elle rappelle que la justice sociale, la solidarité et la dignité humaine doivent guider l'action publique. À Maromme, cette ambition prend une résonance particulière dans un contexte où près de 27 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, et où un quart de la population réside dans un quartier classé en politique de la ville.

Lutter contre l'exclusion, c'est agir sur tous les fronts : la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement, les discriminations, le non-recours aux droits, mais aussi la perte de confiance, la stigmatisation et l'effacement des trajectoires

individuelles. Cela exige une politique transversale, intégrée, qui place les populations vulnérables au cœur de l'action municipale.

Dans cette perspective, l'Agenda 2030 local de Maromme s'articule autour de six ambitions structurantes pour construire une ville inclusive, protectrice et équitable :

### **1. Maromme, ville sans privation extrême**

La lutte contre la pauvreté commence par la garantie d'un accès effectif aux biens et services fondamentaux : se nourrir, se loger, se soigner. La ville s'engage à soutenir les dispositifs d'aide alimentaire, à combattre le sans-abrisme, à rénover l'habitat indigne et à permettre un accès digne à l'hygiène et aux soins pour tous.

### **2. Maromme, ville de l'accès effectif aux droits**

Trop souvent, les personnes les plus en difficulté renoncent à faire valoir leurs droits, par manque d'information ou de soutien. La commune entend favoriser un accès simplifié et accompagné aux droits sociaux, juridiques et administratifs, en renforçant les permanences, les guichets d'accueil, et les dispositifs d'écrivains publics ou de médiateurs sociaux.

### **3. Maromme, territoire d'insertion et d'activité pour toutes et tous**

L'emploi est un vecteur clé d'inclusion. La ville souhaite renforcer les parcours d'insertion professionnelle en créant, par exemple un service municipal de l'emploi et en mobilisant les entreprises locales autour de l'insertion. Les actions viseront aussi à lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, formation).

### **4. Maromme, ville du lien et de la dignité retrouvée**

Les personnes en situation de grande précarité souffrent souvent d'isolement et de perte d'estime de soi. La commune entend soutenir les initiatives visant à restaurer le lien social, à valoriser les compétences, à encourager l'expression et la participation active à la vie de la cité.

### **5. Maromme, ville protectrice de toutes les fragilités**

Handicap, vieillissement, maladies chroniques, violences... certaines situations exposent à une vulnérabilité accrue. Maromme souhaite proposer une protection renforcée pour ces publics, en facilitant l'accès aux services et en coordonnant les parcours d'accompagnement.

### **6. Maromme, ville de l'intégration systématique des enjeux de pauvreté**

La lutte contre l'exclusion ne peut être cantonnée à l'action sociale. Elle doit infuser toutes les politiques municipales : urbanisme, culture, éducation, mobilité, numérique. Chaque projet communal devra être interrogé à l'aune de ses effets sur les plus précaires.

## **II/ Correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030**

La prise en charge des publics vulnérables et la lutte contre l'exclusion s'inscrivent pleinement dans l'esprit et la lettre des Objectifs de Développement Durable (ODD). À travers l'ambition de ne laisser personne de côté, la ville de Maromme répond directement à plusieurs finalités majeures de l'Agenda 2030, en particulier celles liées à l'égalité, à la justice sociale et à la réduction des inégalités structurelles.

### **ODD 1 – Pas de pauvreté**

Objectif fondamental de cette fiche, il engage la ville à lutter contre toutes les formes de pauvreté : monétaire, alimentaire, énergétique, résidentielle. Cela suppose de garantir un accès effectif aux biens essentiels, de prévenir les situations de grande précarité et d'accompagner durablement les personnes en difficulté.

### **ODD 3 – Bonne santé et bien-être**

La santé physique, mentale et sociale est un droit fondamental, souvent mis à mal dans les situations d'exclusion. Maromme agit pour développer l'accès aux soins, renforcer la prévention, lutter contre la souffrance psychique et accompagner les parcours de santé des plus fragiles.

### **ODD 5 – Égalité entre les sexes**

Les femmes sont particulièrement exposées à la pauvreté, aux violences, à la précarité économique. La ville promeut l'égalité réelle à travers des actions spécifiques en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la parentalité et à la sécurité.

### **ODD 10 – Réduction des inégalités**

Cœur de cette ambition, cet objectif vise à réduire les écarts de revenus, d'accès aux droits, aux services, à l'éducation, à la santé ou à la participation. Il engage la ville à développer des politiques universelles à visée redistributive, tout en ciblant les publics les plus éloignés.

## ODD 11 – Villes et communautés durables

Une ville inclusive et solidaire est une ville durable. Maromme s'engage à construire un territoire où personne ne reste à la marge, grâce à des politiques d'aménagement équitables, à des services de proximité accessibles et à des lieux de vie ouverts à toutes les générations.

## ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

L'accès au droit, à la citoyenneté, à une administration bienveillante et compréhensible est un levier essentiel contre l'exclusion. Maromme agit pour développer l'accessibilité des institutions, renforcer la médiation et favoriser l'implication des publics les plus vulnérables.

## ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

La lutte contre l'exclusion sociale nécessite une mobilisation collective : institutions, associations, citoyens, entreprises. Maromme s'appuie sur un tissu partenarial fort pour construire des solutions partagées et durables au service de l'inclusion.

### III/ Les leviers mobilisables

Pour faire de l'inclusion une réalité tangible à l'échelle locale, Maromme peut s'appuyer sur une diversité de leviers, à la fois institutionnels, sociaux, partenariaux et humains. Ces leviers doivent permettre de dépasser la logique de réparation pour engager une véritable transformation structurelle des politiques publiques.

- **L'ancrage territorial de l'action sociale** : c'est au plus près des habitants que les politiques d'inclusion doivent s'incarner. Les équipements de proximité (maisons de quartier, centres sociaux, accueils associatifs) sont les relais fondamentaux pour repérer les situations de vulnérabilité, orienter les personnes concernées et construire des réponses adaptées dans une logique de présence active.
- **La lutte contre le non-recours aux droits** : le non-recours constitue une forme silencieuse de pauvreté. Pour y répondre, Maromme doit renforcer les dispositifs d'accompagnement (médiateurs sociaux, écrivains publics, permanences mobiles), simplifier les démarches administratives, numériser sans exclure, et former les agents à la bienveillance et à l'orientation active.

- **La sécurisation des parcours de vie** : l'exclusion naît souvent de ruptures non accompagnées : perte d'emploi, séparation, maladie, expulsion... Il s'agit donc de sécuriser les transitions en développant des dispositifs de prévention, d'alerte précoce, d'accompagnement personnalisé, mais aussi des réponses d'urgence adaptées et humanisées.
- **Le soutien à l'insertion professionnelle** : l'activité est un levier puissant d'émancipation. Maromme peut investir dans un véritable parcours local d'insertion, articulé entre formation, emploi aidé, clauses sociales, bénévolat valorisé, soutien aux mobilités et accompagnement renforcé. Cela suppose une coopération active avec les acteurs économiques du territoire.
- **La reconnaissance et la mobilisation des savoirs d'expérience** : les personnes en situation de précarité ne sont pas que des bénéficiaires : elles sont détentrices de savoirs, d'expertises vécues, de ressources pour elles-mêmes et pour les autres. Intégrer leurs récits, leurs propositions et leur regard dans la conception des politiques publiques est un levier fort d'inclusion et d'efficacité.
- **L'évaluation sociale et participative** : pour ajuster les politiques locales aux besoins réels, Maromme doit développer une culture de l'évaluation partagée. Cela passe par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (pauvreté, isolement, accès aux droits), des retours d'expérience croisés, et une capacité à faire évoluer les dispositifs en fonction des réalités du terrain.

#### IV/ Signification de « Ne laisser personne de côté »

Le principe de « **Ne laisser personne de côté** » ne renvoie pas simplement à une politique d'assistance : il exprime une vision exigeante de la société, fondée sur la justice sociale, la reconnaissance mutuelle et la dignité inconditionnelle de chaque être humain. C'est un engagement collectif à faire société avec toutes et tous, sans exclusion ni relégation, en considérant que la pauvreté, la précarité ou la vulnérabilité ne doivent jamais être des fatalités.

Ce principe implique d'aller au-delà de l'urgence sociale ou de la réponse à court terme. Il invite à **penser l'inclusion comme une dimension transversale de toutes les politiques publiques**. Cela signifie :

- Ne pas tolérer les situations de privation absolue, et garantir un socle de droits fondamentaux pour tous,
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global, qui prennent en compte les dimensions économiques, sociales, relationnelles et psychologiques de l'exclusion,

- Reconnaître les personnes en situation de précarité comme des sujets de droit, des citoyens à part entière, porteurs d'expertise et de propositions.

Dans le contexte local, ce principe résonne avec une acuité particulière. À Maromme, le taux de pauvreté dépasse les 27 % et 25 % de la population vit dans un quartier prioritaire. Cette réalité sociale doit être regardée en face, non comme un stigmate, mais comme un appel à mobiliser l'ensemble de la collectivité pour **réduire les écarts, réparer les inégalités structurelles et donner à chacun une place dans la communauté**. Il ne s'agit pas seulement d'agir en direction des personnes pauvres, mais bien de **transformer collectivement notre manière de concevoir le vivre ensemble**, en créant des ponts, des liens et des espaces communs accessibles à toutes et tous.

« Ne laisser personne de côté », c'est aussi **agir sur les causes profondes de l'exclusion** : les inégalités d'accès aux droits, les discriminations systémiques, l'isolement, l'invisibilisation des parcours de vie. C'est refuser les logiques d'individualisation de la responsabilité sociale, qui font peser sur les personnes vulnérables la charge de leur propre exclusion. C'est redonner une voix à celles et ceux que l'on n'entend pas, et qui pourtant détiennent une connaissance précieuse du territoire et de ses dysfonctionnements.

Enfin, ce principe impose une transformation des pratiques administratives et institutionnelles. Il suppose de **former les agents à l'accueil inconditionnel**, de simplifier les démarches, de décloisonner les dispositifs, et surtout d'intégrer la parole des premiers concernés dans la définition des réponses publiques. Cela nécessite également de sortir d'une logique d'urgence permanente pour bâtir une stratégie de long terme, qui allie prévention, accompagnement, reconnaissance et mobilisation collective.

C'est dans cette approche systémique et participative que la Ville de Maromme inscrit son action, avec une ambition claire : **faire du « Ne laisser personne de côté » un moteur de transformation durable du territoire**, en plaçant la solidarité, la reconnaissance et la coopération au cœur du pacte local.

## **V/ Les engagements et les propositions d'actions**

Réduire l'exclusion sociale et garantir à chacun une vie digne ne relève pas d'une simple déclaration de principe : cela suppose une mobilisation concrète, coordonnée et ambitieuse de l'ensemble des politiques publiques. Pour Maromme, « ne laisser personne de côté » signifie passer à l'action, sur tous les fronts, en ciblant les besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables tout en rendant les politiques plus justes pour l'ensemble de la population.

Il ne s'agit pas uniquement de compenser les inégalités, mais d'agir sur leurs causes structurelles et de créer un environnement qui permette à chacun de s'émanciper. Cela nécessite des moyens, mais aussi une méthode :

- Des réponses de proximité, construites avec les habitants,
- Une transversalité dans l'action publique (social, logement, emploi, santé, éducation...),
- Une gouvernance partagée avec les associations, les institutions et les premiers concernés.

Les engagements ci-dessous structurent la feuille de route de Maromme pour une inclusion durable :

### ***Les engagements :***

#### ***1. Pour renforcer l'accès aux services sociaux et de proximité :***

- Créer des guichets d'accueil accessibles, humains et bienveillants afin de garantir une réponse adaptée, rapide et coordonnée aux besoins sociaux des habitants,
- Renforcer les coopérations avec les acteurs associatifs et départementaux pour une prise en charge globale et continue des personnes en situation de vulnérabilité, notamment par la mise en place de parcours de soutien partagés.

#### ***2. Pour prévenir et agir contre la grande précarité :***

- Soutenir durablement les dispositifs d'aide alimentaire, d'hygiène et d'accès aux soins de première nécessité, en veillant à leur coordination et leur dignité d'accueil,
- Lutter activement contre l'habitat indigne par une politique d'identification, de rénovation et d'accompagnement social des locataires et propriétaires concernés.

#### ***3. Pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi :***

- Maintenir et renforcer l'implantation locale des services d'emploi et d'insertion (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi...), avec des permanences renforcées dans les quartiers,
- Organiser régulièrement des forums emploi "inclusifs" dédiés aux publics éloignés, coanimés par des professionnels, des bénévoles et des personnes concernées.

#### **4. *Pour réduire les inégalités économiques et sociales :***

- Développer/maintenir les tarifs sociaux pour tous les services municipaux essentiels, afin de garantir un accès réel à l'offre publique, indépendamment des ressources,
- Mettre en place des aides ciblées et évolutives pour les familles modestes, tenant compte des spécificités locales : soutien scolaire, bons culture/sport, chèques énergie locale...

#### **5. *Protéger les droits des enfants et des publics vulnérables :***

- Agir de manière transversale pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les politiques publiques (logement, santé, sécurité, éducation, loisirs...),
- Renforcer l'accès à des soins adaptés, à des espaces éducatifs sécurisants et à des relais d'écoute pour les enfants et adolescents en situation de précarité.

#### **6. *Lutter contre l'isolement social et les discriminations :***

- Développer des lieux et des événements favorisant la rencontre, la solidarité et la mixité, en impliquant les habitants dans leur conception et leur animation,
- Créer un dispositif de signalement, d'écoute et d'orientation pour les victimes de discriminations, accessible de manière confidentielle et gratuite.

#### ***Les propositions :***

##### **1. *Pour améliorer l'accès aux droits et aux services essentiels :***

- Créer une Maison des droits sociaux, espace ressource de proximité, rassemblant informations, accompagnement administratif, permanences juridiques et aide numérique pour les publics éloignés des institutions,
- Déployer un réseau de médiateurs sociaux et d'écrivains publics dans les quartiers prioritaires afin de lutter contre le non-recours, d'orienter efficacement et de créer un lien de confiance durable avec les habitants,
- Organiser des permanences mobiles (camions des droits, points de contact éphémères) pour aller à la rencontre des personnes en rupture avec les services publics, notamment les jeunes, les personnes âgées isolées ou les personnes sans domicile,

- Mettre en place des campagnes locales de sensibilisation multilingue, sous différents formats (affiches, vidéos, podcast), pour mieux faire connaître les droits sociaux, les aides existantes et les lieux ressources.

## **2. Pour soutenir l'insertion et le retour à l'emploi :**

- Créer un service municipal de l'emploi pour assurer un accompagnement individualisé, rapproché et réactif,
- Créer un guichet municipal unique pour l'insertion socioprofessionnelle, intégré dans les maisons de quartier, combinant accompagnement personnalisé, orientation, formation et suivi renforcé,
- Développer des chantiers éducatifs et d'insertion à forte plus-value sociale et environnementale (rénovation de quartiers, projets de permaculture, recyclerie, entretien d'espaces naturels...), en lien avec les acteurs économiques locaux,
- Instaurer une charte d'engagement des entreprises du territoire pour favoriser les embauches inclusives, les stages de découverte pour les jeunes en décrochage et les clauses sociales dans les marchés publics.

## **3. Pour renforcer la solidarité locale et les liens sociaux :**

- Lancer un programme de parrainage solidaire entre habitants (jeunes isolés et seniors, nouveaux arrivants et anciens du quartier, familles monoparentales et foyers accompagnants), accompagné d'une animation par des structures locales,
- Créer des relais tiers-lieux solidaires dans chaque quartier, ouverts à tous, favorisant l'accueil inconditionnel, l'accès à l'information, l'échange de savoirs et l'organisation d'activités collectives,
- Mettre en place une Journée de la dignité et des parcours invisibles, chaque année, valorisant les engagements, les combats et les réussites des personnes en situation de précarité,
- Soutenir la création d'ateliers partagés et intergénérationnels sur les savoir-faire, la mémoire des quartiers, la cuisine du monde, ou encore la réparation d'objets.

## **4. Pour valoriser les savoirs d'expérience et les talents cachés :**

- Intégrer les personnes concernées dans des instances consultatives permanentes, pour coconstruire les politiques publiques à partir de l'expérience des habitants vivant la précarité,
- Mettre en place une galerie de portraits et de témoignages de la résilience, dans l'espace public et sur les supports numériques de la Ville, pour valoriser les trajectoires de vie, les engagements discrets et les talents invisibles,

- Proposer une bourse de micro-projets citoyens (réforme de la bourse « coup de pouce ») destinée à financer des initiatives locales portées par des habitants en insertion ou accompagnés par les structures sociales,
- Attribuer un label “Solidarité Maromme” aux associations, entreprises, établissements scolaires ou institutions qui s’engagent activement pour l’inclusion.

## 5. Pour rendre la ville plus accessible et inclusive :

- « Tester » l’accessibilité ressentie en réalisant un diagnostic participatif et évolutif de l’accessibilité des bâtiments publics, des services municipaux et de l’espace urbain, en impliquant les personnes concernées,
- Développer un réseau de transport solidaire, avec des trajets gratuits ou à très faible coût pour les personnes âgées, handicapées, ou en situation de grande précarité,
- Mettre en place un budget participatif dédié à la solidarité, permettant le financement de projets de quartier portés par et pour les habitants vulnérables,
- Créer un réseau d’ambassadeurs de l’inclusion, formés et accompagnés par la Ville, pour relayer l’information, écouter les besoins du terrain et mobiliser les habitants autour de projets solidaires.

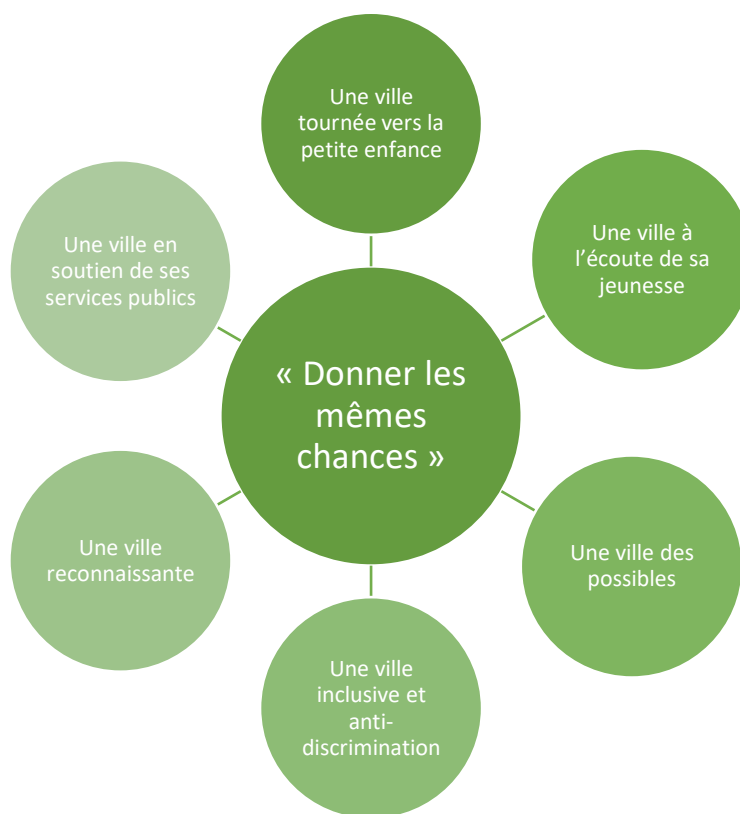
### *Propositions à approfondir :*

- **Créer une Université populaire de la transition inclusive**, ouverte à toutes et tous, sans condition de diplôme, proposant des formations gratuites sur les enjeux de société (logement, climat, numérique, égalité, droits sociaux...), animées par des professionnels, des habitants et des experts d’usage,
- **Mettre en place un Fonds d’initiatives habitantes pour la solidarité**, destiné à soutenir des projets émergents portés par les habitants en situation de précarité ou les collectifs citoyens solidaires,
- **Lancer une expérimentation “quartier 100 % dignité”**, dans un secteur pilote, en concentrant les efforts sur la coordination des services, la réduction du non-recours, l’aménagement urbain inclusif et la mobilisation citoyenne,
- **Créer un Observatoire local de la précarité et des inégalités**, associant chercheurs, travailleurs sociaux, associations et habitants pour produire des données qualitatives et quantitatives utiles à l’évaluation et à l’amélioration continue des politiques publiques.

## **\\ CAHIER 2**

- ❖ Correction et réorientation (Modalité d'action)

- « Donner les mêmes chances » : réduire les inégalités par l'égalisation des chances



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

L'égalité des chances constitue un pilier fondamental du développement durable. Elle repose sur la conviction que chaque individu, quel que soit son milieu d'origine, doit pouvoir accéder aux mêmes opportunités pour réussir sa vie personnelle, scolaire, professionnelle et citoyenne. À Maromme, cette ambition s'inscrit dans une démarche proactive de lutte contre les inégalités structurelles, en agissant à la fois sur les causes profondes des injustices et sur les mécanismes d'égalisation des ressources, des droits et des capacités.

À travers son Agenda 2030, la Ville de Maromme affirme une vision d'une société plus juste, où les conditions de départ ne déterminent pas les trajectoires de vie. Elle entend bâtir un territoire où chacun peut avancer avec les mêmes clés, en s'appuyant sur des politiques d'inclusion, d'accompagnement et de reconnaissance.

L'action municipale s'articule ainsi autour de six ambitions structurantes :

### 1. Maromme, ville de l'égalité réelle dès le plus jeune âge

L'enfance est un moment décisif dans la formation des inégalités. Pour garantir une véritable égalité des chances, il est essentiel d'agir tôt, de manière ciblée et universelle à la fois :

- **Éducation inclusive dès la petite enfance** : soutenir l'accès à la crèche et aux modes de garde de qualité pour tous les enfants, en particulier ceux issus de milieux précaires,
- **Soutien à la parentalité** : proposer des accompagnements adaptés aux familles pour renforcer les compétences parentales et prévenir les situations de vulnérabilité éducative,
- **Égalité scolaire et périscolaire** : veiller à l'équité dans l'accès aux activités éducatives, sportives, culturelles et numériques dès l'école primaire,
- **Repérage précoce des inégalités** : mettre en place des dispositifs de détection et de réponse aux difficultés d'apprentissage, sociales ou linguistiques.

## 2. Maromme, ville de la réussite pour tous les jeunes

La jeunesse est une période de transition décisive. Une ville égalitaire est celle qui soutient activement les parcours de formation, d'émancipation et d'insertion de tous ses jeunes :

- **Accompagnement renforcé des parcours scolaires et professionnels** : mettre en place des dispositifs de tutorat, de mentorat et de coaching pour les jeunes en difficulté,
- **Ouverture culturelle et orientation éclairée** : diversifier les horizons, lutter contre l'autocensure et renforcer l'accès à l'information sur les métiers et les formations,
- **Lutte contre le décrochage scolaire** : mobiliser les acteurs locaux pour détecter, prévenir et remobiliser les jeunes en situation de rupture avec les institutions,
- **Égalité d'accès aux stages, alternances et emplois étudiants** : créer un vivier local d'opportunités et mobiliser les entreprises du territoire.

## 3. Maromme, territoire de l'équité sociale et territoriale

Réduire les écarts entre quartiers, entre groupes sociaux, entre parcours de vie suppose une politique active d'égalité dans l'accès aux droits :

- **Présence renforcée des services publics dans les quartiers** : garantir l'égalité d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux loisirs partout sur le territoire,
- **Aménagements urbains équitables** : améliorer l'environnement des quartiers populaires en misant sur la qualité, la mixité et la participation des habitants,
- **Compensation des handicaps sociaux et territoriaux** : développer des dispositifs spécifiques (mobilité, soutien scolaire, aide numérique) pour les publics les plus éloignés,
- **Lutte contre toutes les discriminations** : mettre en œuvre une politique volontariste d'égalité (genre, origine, handicap, orientation...) dans les institutions locales.

#### 4. Maromme, ville inclusive pour les personnes en situation de vulnérabilité

Les inégalités se cumulent souvent chez les personnes confrontées à la précarité, au handicap, à la maladie ou à l'isolement. Une ville solidaire agit pour l'inclusion effective :

- **Accès renforcé aux droits sociaux** : développer des guichets uniques d'information et d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité,
- **Inclusion des personnes en situation de handicap** : rendre tous les services municipaux accessibles et garantir une participation pleine à la vie locale,
- **Soutien aux parcours de vie complexes** : mettre en place des accompagnements individualisés, pluridisciplinaires et de longue durée,
- **Reconnaissance des droits culturels et sociaux** : offrir à chacun, quelle que soit sa situation, un accès effectif à la culture, au sport, à l'expression.

#### 5. Maromme, ville qui ouvre les possibles par la culture et l'éducation

La culture et l'éducation sont des leviers d'émancipation et d'égalisation puissants. Une ville qui donne les mêmes chances est aussi une ville qui donne accès aux savoirs, à la créativité et à l'imaginaire :

- **Diversification de l'offre culturelle locale** : rendre la culture accessible dans les quartiers, les écoles, les maisons de quartier,
- **Soutien aux pratiques culturelles des jeunes et des familles modestes** : Pass culture local, ateliers gratuits, résidences artistiques dans les écoles,
- **Croisement des cultures et lutte contre les stéréotypes** : valoriser la diversité culturelle comme une richesse partagée,

- **Éducation aux médias, à la citoyenneté, à l'égalité** : favoriser l'esprit critique, l'égalité filles-garçons et la compréhension des mécanismes d'exclusion.

## 6. Maromme, ville qui rend les parcours visibles et valorisés

L'égalité passe aussi par la reconnaissance des talents, des efforts et des histoires de chacun :

- **Mise en lumière des parcours d'émancipation** : témoignages, portraits, événements dédiés à la réussite des personnes issues de milieux populaires
- **Soutien à l'estime de soi** : ateliers de développement personnel, prise de parole, expression artistique ou citoyenne,
- **Valorisation de la diversité des parcours** : promouvoir une pluralité de modèles de réussite (scolaire, artistique, entrepreneuriale, associative...),
- **Mobilisation des entreprises et institutions** : encourager la diversité dans les recrutements, les représentations et les responsabilités.

## II/ Correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030

La lutte contre les inégalités et l'égalisation des chances trouve un écho direct dans plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD). À travers ses actions en faveur de l'équité sociale, territoriale et éducative, Maromme s'engage à répondre concrètement à ces objectifs universels.

### ODD 1 – Pas de pauvreté

L'égalisation des chances passe d'abord par la réduction de la pauvreté structurelle. En garantissant l'accès aux droits, à la formation et à un accompagnement global, Maromme agit pour offrir à chacun un socle de sécurité matérielle et d'émancipation. Un accent particulier est mis sur les personnes en situation de précarité et sur les quartiers prioritaires.

### ODD 4 – Éducation de qualité

L'accès équitable à une éducation de qualité est au cœur de la stratégie locale. Maromme développe des actions en faveur de la réussite scolaire, du soutien à la parentalité, de l'accès à la culture et de la lutte contre le décrochage. La ville s'engage également dans l'innovation éducative et dans la formation tout au long de la vie.

### ODD 5 – Égalité entre les sexes

L'égalité filles-garçons est promue dans tous les champs d'action municipaux : éducation, sport, culture, emploi et citoyenneté. Maromme intègre une approche genrée dans l'ensemble de ses politiques publiques et agit pour lever les freins spécifiques rencontrés par les femmes, notamment en matière d'accès aux ressources et à la reconnaissance.

### **ODD 8 – Travail décent et croissance économique**

L'accès à un emploi digne et stable constitue un levier d'égalité fondamental. Maromme soutient les parcours d'insertion, les micro-projets économiques, les clauses sociales dans les marchés publics et développe des coopérations locales pour favoriser des trajectoires d'autonomie professionnelle inclusives.

### **ODD 10 – Réduction des inégalités**

Cet objectif constitue la boussole principale de cette fiche. Maromme agit pour compenser les inégalités d'origine sociale, territoriale, culturelle ou physique, à travers des politiques ciblées et universelles à la fois. L'approche est systémique, intersectorielle et orientée vers la justice sociale.

### **ODD 11 – Villes et communautés durables**

Une ville inclusive est une ville durable. Maromme œuvre pour une ville plus équitable, où l'aménagement, l'espace public, la mobilité et les services répondent aux besoins de tous. La mixité sociale, la proximité des équipements et la co-construction sont au cœur de cette ambition.

### **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces**

Garantir l'accès équitable à la citoyenneté, au droit à l'expression et à la participation démocratique est une composante clé de l'égalité. Maromme développe des dispositifs de participation qui permettent à toutes les voix, y compris les plus invisibilisées, de contribuer aux décisions publiques.

### **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La réduction des inégalités nécessite une mobilisation collective. Maromme s'appuie sur un réseau de partenaires (écoles, associations, services de l'État, entreprises...) pour mutualiser les efforts, croiser les expertises et faire levier sur les politiques publiques en faveur de l'égalité.

### III/ Les leviers mobilisables

Pour faire de l'égalisation des chances une réalité tangible, Maromme peut s'appuyer sur une diversité de leviers complémentaires. Ces leviers sont à la fois institutionnels, humains, culturels et partenariaux. Ils doivent permettre de transformer les intentions en actions concrètes, accessibles et évaluables.

- **L'ancrage territorial des politiques d'égalité** : les inégalités prennent racine dans des contextes locaux. Les dispositifs doivent donc être adaptés aux réalités des quartiers, des écoles, des familles. Les maisons de quartier, les centres sociaux, les établissements scolaires et les associations sont les premiers relais de cette action de proximité.
- **L'approche préventive et ciblée dès l'enfance** : lutter contre les inégalités nécessite d'intervenir tôt. Les actions de prévention (santé, éducation, logement) doivent être renforcées dans une logique d'investissement social. La coordination entre services petite enfance, écoles et structures médico-sociales est essentielle.
- **Le soutien aux parcours individualisés et à la montée en compétences** : l'égalité passe par la reconnaissance des diversités de parcours et la mise en place d'un accompagnement adapté aux besoins de chacun. Cela implique un investissement dans les compétences professionnelles des habitants comme des agents publics (formation continue, médiation, écoute active...).
- **La mobilisation des acteurs économiques, éducatifs et culturels** : la réussite de cette politique repose sur l'implication des partenaires locaux : entreprises, CFA, collèges et lycées, associations culturelles, centres de formation. Une dynamique de réseau est indispensable pour offrir des opportunités concrètes à tous.
- **La co-construction avec les habitants et les premiers concernés** : l'égalisation des chances passe par la reconnaissance des savoirs d'usage. Impliquer les habitants dans la définition des priorités, la conception des dispositifs et leur évaluation renforce leur légitimité et leur efficacité.
- **La lutte contre les discriminations comme fondement** : Maromme peut développer une politique locale de lutte contre les discriminations (observatoire, formations, dispositifs de signalement, campagnes de sensibilisation) pour garantir que l'égalité soit aussi une réalité dans les pratiques quotidiennes.
- **L'évaluation et les indicateurs de justice sociale** : développer des outils de suivi (cartographies des inégalités, indicateurs croisés d'égalité, retours d'expérience) permet d'orienter les politiques, de mieux cibler les moyens

et d'objectiver les effets des actions. Une culture locale de l'évaluation est un levier clé de transformation.

#### IV/ Signification de « Donner les mêmes chances »

*"Imaginons deux enfants nés le même jour en Afrique du Sud en 2000. Nthabiseng est noire et issue d'une famille pauvre d'une zone rurale. Pieter est blanc, fils d'une famille aisée de Cape Town. Le jour de leur naissance, aucun n'a choisi sa couleur de peau, sa situation sociale ou son environnement. Et pourtant, ces éléments joueront un rôle déterminant dans leur avenir."*

Ces premières lignes du rapport « **Équité et développement** » (Banque mondiale, 2006) illustrent avec force l'enjeu fondamental de l'égalité des chances. Elles rappellent que les possibilités pour un individu de réaliser son potentiel dépendent bien souvent de circonstances échappant à sa volonté : origine sociale, genre, lieu de naissance, niveau d'instruction des parents...

Ce même rapport définit l'équité à partir de deux principes :

- **L'égalité des chances** : les résultats d'une personne ne doivent pas être dictés par des caractéristiques sur lesquelles elle n'a aucun contrôle (sexe, origine, statut social...).
- **L'absence de privation absolue** : une société équitable doit garantir à chacun un niveau de vie décent, indépendamment de son mérite individuel.

Ces principes guident l'action de Maromme : **corriger les désavantages d'origine et construire une société plus juste et inclusive.**

Les inégalités se manifestent dans de nombreux domaines — revenus, éducation, santé, accès aux droits ou à la culture — et prennent des formes à la fois visibles et invisibles, objectives et subjectives. Certaines sont structurelles, cumulatives, voire discriminatoires. Dès lors, **promouvoir l'égalité des droits ne suffit pas : il faut aussi garantir une égalité réelle d'accès aux opportunités.**

C'est dans cette perspective que Maromme articule son action autour de trois leviers d'intervention complémentaires :

##### 1. **L'égalisation des dotations initiales**

Intervenir dès la petite enfance pour garantir à chaque enfant un socle commun de développement : santé, éducation, conditions de vie, accompagnement familial. Cela passe par l'accès équitable aux modes de garde, aux soins, à l'alimentation, à un environnement sain et stimulant.

## 2. La réforme des institutions et des processus

Garantir que les institutions ne reproduisent pas les inégalités : écoles, services publics, accès à l'emploi, à la culture ou à la participation citoyenne doivent fonctionner de manière équitable. Cela implique une attention permanente à l'accessibilité, à la simplification des démarches, à la lutte contre les biais et les discriminations.

## 3. La redistribution des résultats

Corriger les écarts de conditions de vie par des politiques actives de redistribution (revenus, services, reconnaissance) pour éviter que les inégalités initiales ne se transforment en injustices durables. Cela inclut un soutien accru aux publics les plus fragiles ou éloignés de leurs droits.

À Maromme, **donner les mêmes chances** s'incarne dans une stratégie locale ambitieuse, qui mobilise l'ensemble des politiques publiques : éducation, insertion, culture, urbanisme, participation, santé. Cette stratégie repose sur six piliers d'intervention :

- **L'ancrage local et la proximité** : agir au plus près des habitants, dans les quartiers, avec les acteurs du terrain (écoles, centres sociaux, associations, entreprises...).
- **L'accompagnement des parcours individuels** : offrir des solutions personnalisées, souples, modulables, pour répondre à la diversité des besoins et situations.
- **La reconnaissance des talents invisibles** : mettre en lumière les réussites discrètes, les compétences non reconnues, les engagements ordinaires qui font vivre la ville.
- **La lutte contre les discriminations systémiques** : faire de l'égalité un principe actif dans toutes les politiques municipales, y compris dans les ressources humaines, les marchés publics ou la communication.
- **L'apprentissage tout au long de la vie** : offrir à chacun, quel que soit son âge ou son parcours, les moyens d'apprendre, de se former, de comprendre et d'agir.
- **L'évaluation continue et partagée** : développer des indicateurs locaux d'égalité des chances, croiser les données quantitatives et qualitatives, intégrer la parole des habitants pour ajuster les actions.

En somme, **l'égalité des chances n'est pas une formule abstraite**, mais un cap opérationnel. Elle engage la collectivité à transformer ses pratiques, à coopérer avec ses partenaires et à reconnaître chaque habitant comme un acteur à part entière du territoire.

Maromme s'affirme ainsi comme une ville **qui refuse l'assignation sociale et valorise les parcours singuliers**, une ville qui agit pour que chacun ait, dès le départ et tout au long de sa vie, **les mêmes clés pour construire son avenir**.

## V/ Les engagements et les propositions d'actions

**Réduire les inégalités et garantir les mêmes chances à toutes et tous ne peut se limiter à des intentions.** Cet objectif exige des engagements forts, une action publique structurée, et une capacité à agir à différents niveaux de la vie des habitants. Pour Maromme, il s'agit de faire en sorte que les conditions sociales, économiques ou territoriales de naissance ne condamnent jamais une personne à une trajectoire contrainte.

C'est pourquoi la Ville affirme une volonté claire : **passer d'une égalité de droits proclamée à une égalité des chances effective**, en agissant sur les causes profondes des inégalités, mais aussi sur leurs effets. Il ne s'agit pas simplement de proposer les mêmes services à tous, mais de les rendre réellement accessibles à chacun, selon ses besoins, ses contraintes, son parcours de vie.

Dans cette perspective, **la commune décline ses ambitions en engagements concrets, portés par des politiques volontaristes**, des outils adaptés et des partenariats actifs avec les habitants, les institutions, les associations et les acteurs économiques du territoire.

Ces engagements visent à :

- **Prévenir les inégalités dès le plus jeune âge**, là où les écarts se construisent,
- **Offrir un accès équitable aux ressources, aux services et aux institutions**, tout au long de la vie,
- **Reconnaître les singularités des parcours** et redistribuer les opportunités de manière juste et transparente,

Chaque proposition d'action est pensée comme un levier de transformation, s'appuyant sur les réalités du terrain, les attentes des Marommois et les initiatives déjà existantes. L'enjeu est double : **corriger les déséquilibres structurels et créer les conditions d'une égalité durable**, en tenant compte de la diversité des expériences et des aspirations individuelles.

### *Les engagements :*

#### **1. Pour agir dès le plus jeune âge et construire les dotations individuelles**

- Combattre la formation des inégalités dès la petite enfance par une offre d'accueil de qualité, un accompagnement précoce et coordonné, et la mobilisation des acteurs éducatifs et sociaux.
- Lutter contre les inégalités scolaires via la prévention du décrochage, la levée des stéréotypes, l'accompagnement à l'orientation, et un soutien renforcé à la scolarité.
- Favoriser l'accès à une éducation non formelle riche (culture, sport, engagement) dès l'enfance, en accompagnant les projets individualisés et l'éveil à la citoyenneté.
- Soutenir la parentalité par une offre de services accessible, un accompagnement personnalisé et la valorisation du rôle éducatif des familles.

## ***2. Pour garantir l'accès équitable aux ressources et aux opportunités***

- Corriger les imperfections des marchés (emploi, logement, consommation, mobilité), en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation, à un logement digne, à une alimentation durable et à une mobilité accessible.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination (genre, handicap, origine, apparence, âge, santé...), en créant des espaces d'écoute et d'accompagnement des victimes.
- Prévenir les risques sanitaires et sociaux, notamment chez les adolescents et les seniors (addictions, souffrance psychique, isolement...).
- Conforter la démocratie locale par la participation citoyenne, l'accès à l'information et la valorisation de l'engagement habitant.

## ***3. Pour redistribuer les résultats et corriger les écarts persistants***

- Réduire les inégalités de revenus et d'accès aux services essentiels grâce à des politiques tarifaires solidaires et à des aides ciblées.
- Protéger contre les risques sociaux (maladie, emploi, retraite, autonomie...), en renforçant les dispositifs de prévention et de compensation.
- Valoriser les talents invisibles, les engagements discrets et les réussites issues de parcours atypiques.

### ***Les propositions :***

#### **1. Pour garantir l'égalité des chances dès la petite enfance**

- Créer un **parcours jeunesse individualisé**, de la petite enfance jusqu'à l'accès à l'autonomie, articulant scolarité, culture, accompagnement social et citoyenneté.
- Distribuer un « **sac à chances** » aux enfants de 3 à 6 ans (livres, jeux éducatifs, carnet d'activités locales).
- Mettre en place un **chèque première chance** pour faciliter l'accès aux loisirs éducatifs (culture, sport, musique...).
- Déployer un **programme "Éveil égalitaire"** à destination des professionnels de la petite enfance et des familles, pour lutter contre les stéréotypes dès les premières années.

## 2. Pour soutenir la réussite éducative et ouvrir les horizons

- Développer un **dispositif de coaching citoyen**, en mettant en lien jeunes en difficulté et mentors bénévoles.
- Mettre en place un **passport jeunes Maromme**, valorisant les engagements, projets, compétences acquises en dehors du cadre scolaire.
- Créer une **"Cité des métiers mobile"**, bus d'orientation itinérant à destination des jeunes des quartiers.
- Lancer un **programme "École ouverte sur le quartier"**, pour renforcer les liens entre établissements scolaires, familles et acteurs associatifs.

## 3. Pour lutter contre les discriminations et garantir un accueil digne pour toutes et tous

- Créer un ou plusieurs **espaces d'accueil et d'orientation pour les victimes de discriminations**, dans les équipements publics ou associatifs.
- Mettre en place un **observatoire local des discriminations**, croisant données territoriales, témoignages et retours d'expérience.
- Organiser une **campagne de sensibilisation "Portraits brisés"**, mettant en valeur des récits de résilience face aux discriminations.
- Former les acteurs locaux à l'inclusion avec le dispositif **"Diversité active"**, à destination des entreprises, associations et institutions.

## 4. Pour faciliter l'accès équitable aux services et réduire les fractures territoriales

- Créer une **Maison de la médiation sociale** proche du quartier prioritaire pour accompagner les démarches administratives et les situations de tension sociale.
- Réaliser un **diagnostic d’accessibilité** des services publics coconstruit avec les habitants.
- Déployer une **navette solidaire interquartiers**, pour faciliter la mobilité des personnes âgées, isolées ou en précarité.
- Mettre en place un **budget participatif “égalité des chances”**, ciblé sur des projets à fort impact social.

## 5. Pour reconnaître et valoriser les talents, parcours et engagements

- Organiser une **journée annuelle de la reconnaissance / des talents Marommois** dédiée aux parcours inspirants, aux bénévoles et aux réussites invisibles.
- Créer un **mur des talents invisibles**, en ligne et dans les espaces publics, pour valoriser les histoires de vie et d’engagement.
- Instaurer un **label “Égalité Maromme”** attribué aux structures (entreprises, associations, établissements) engagées dans des pratiques inclusives.
- Créer des **conseils de jeunes pairs**, forces de proposition et d’innovation sociale sur les politiques d’égalité des chances.

## 6. Pour rendre Maromme plus inclusive et durable

- S’inspirer de modèles urbains inclusifs (Pontevedra, Vienne...) pour garantir l’**accessibilité universelle** à tous les espaces publics et services.
- Développer une **bourse de mobilité verte** pour soutenir l’accès aux moyens de transport durables des foyers à faibles revenus.
- Soutenir la création d’une **épicerie sociale locale** pour proposer une alimentation saine et durable à prix solidaire.
- Mettre en place des **chantiers éducatifs écologiques** intégrant des jeunes en insertion dans des projets environnementaux à fort impact local.

## 7. Pour piloter les politiques d’égalité avec rigueur et transparence

- Concevoir un **indicateur local d’égalité des chances**, croisant données objectives, indicateurs de parcours et ressentis des habitants.
- Mettre en place un **observatoire territorial des inégalités**, pour suivre l’évolution des écarts sociaux, territoriaux et genrés.

- Développer une **évaluation participative des actions publiques**, en associant les habitants, les professionnels et les partenaires à l'analyse des effets et à la co-construction des améliorations.

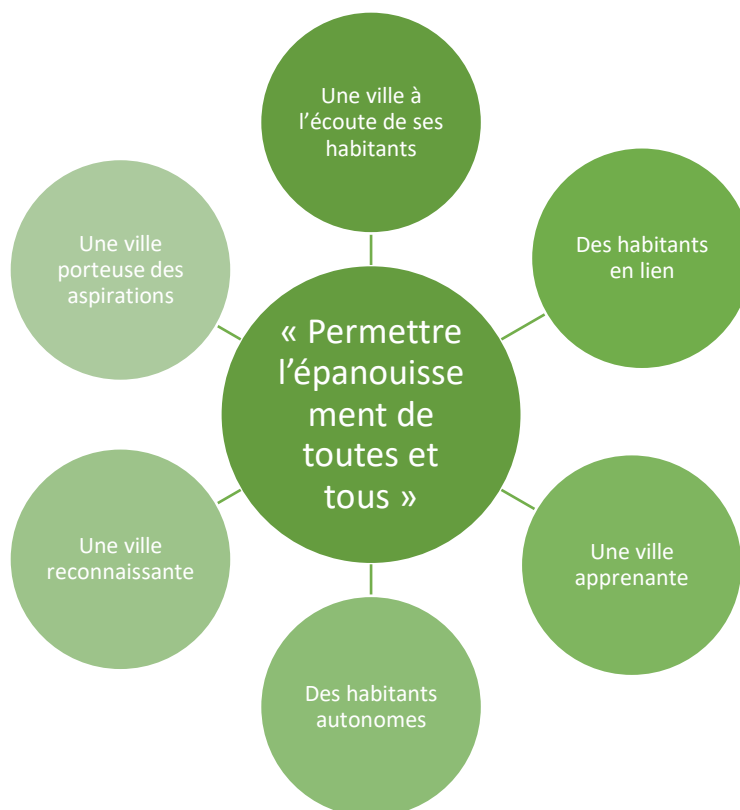
*Les propositions à approfondir :*

- **Créer une Université populaire de la transition**  
En complément des dispositifs d'éducation formelle et de formation professionnelle, la Ville pourrait créer une **Université populaire de la transition**, accessible à toutes et tous, sans condition d'âge ou de diplôme. Cet espace d'apprentissage ouvert proposerait des ateliers gratuits, des conférences, des débats et des projets collaboratifs autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, justice sociale, égalité femmes-hommes, numérique inclusif, économie solidaire, etc.  
Animée par des habitants, des chercheurs, des artisans, des militants ou des professionnels, elle favoriserait la transmission de savoirs citoyens, la réflexion collective et le renforcement du pouvoir d'agir. Cette structure, ancrée dans les quartiers, constituerait un **outil d'émancipation populaire et de réduction des inégalités culturelles**.

# \\ CAHIER 3

## ❖ Correction et réorientation (modalité d'action)

- « Permettre l'épanouissement de toutes et tous » : proposer un cadre d'existence propice à l'élévation sociale



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

L'épanouissement des individus constitue une des finalités majeures de toute politique de développement durable. Il repose sur un environnement et un cadre de vie qui permettent à chacun de **se réaliser**, d'accéder à ses droits fondamentaux et de s'épanouir à la fois sur le plan **personnel, social et professionnel**. Pour le territoire de Maromme, cet objectif s'inscrit dans une démarche locale globale, visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à promouvoir un développement harmonieux et équitable.

L'Agenda 2030 de Maromme s'articule autour de plusieurs ambitions essentielles, qui visent à garantir un épanouissement **collectif, à la fois individuel et communautaire** :

## 1. Maromme, ville à l'écoute des émotions

Le bien-être émotionnel et la santé mentale doivent être considérés comme des priorités de santé publique. Une ville attentive à la parole de ses habitants, à leurs fragilités et à leur besoin de soutien psychologique contribue à bâtir une communauté résiliente et solidaire :

- **Prévention de la détresse psychologique** : agir en amont des situations de crise en identifiant les facteurs de mal-être dès leur apparition, notamment chez les jeunes, les personnes âgées ou isolées.
- **Développement d'espaces d'écoute accessibles** : créer et soutenir des lieux sûrs où la parole est accueillie avec bienveillance, au sein des équipements municipaux, scolaires ou associatifs.
- **Promotion de la santé mentale dans l'espace public** : intégrer les questions de bien-être émotionnel dans les campagnes de communication, les événements municipaux et les projets éducatifs.
- **Professionnalisation de l'accompagnement** : renforcer les compétences des professionnels de terrain (animateurs, agents, enseignants) en matière de repérage, d'orientation et de soutien aux publics fragilisés.

## 2. Maromme, ville des liens humains

Les liens sociaux constituent une ressource essentielle pour faire face aux aléas de la vie. Une ville qui cultive l'entraide, la convivialité et le vivre-ensemble favorise la cohésion sociale et l'épanouissement collectif :

- **Animation de la vie de quartier** : encourager les dynamiques locales à travers des temps festifs, culturels ou participatifs qui rassemblent les habitants autour de projets communs.
- **Développement des espaces relationnels** : concevoir et entretenir des lieux physiques – jardins partagés, cafés citoyens, places publiques – pensés comme des supports à la rencontre.
- **Soutien aux solidarités intergénérationnelles** : favoriser les échanges entre jeunes et aînés, en valorisant les complémentarités d'expériences et les transmissions de savoir.

- **Lutte contre l'isolement** : mettre en œuvre des stratégies de repérage et d'accompagnement des personnes en situation d'isolement, en s'appuyant sur les réseaux de proximité et les habitants eux-mêmes.

### 3. Maromme, tremplin vers l'autonomie

L'autonomie économique et professionnelle est un socle de dignité et d'épanouissement. Une ville qui soutient les parcours d'insertion et de réalisation professionnelle renforce la capacité d'action de ses habitants :

- **Accompagnement vers l'emploi** : proposer des parcours adaptés selon les profils (jeunes, femmes, seniors, personnes en reconversion), en lien avec les besoins du tissu économique local.
- **Valorisation des compétences** : reconnaître les savoir-faire acquis dans des contextes formels ou informels, et développer des parcours de montée en compétences modulables.
- **Soutien à l'entrepreneuriat social et local** : encourager les porteurs de projets à impact positif sur le territoire, en leur facilitant l'accès aux ressources, aux réseaux et à la visibilité.
- **Coordination des acteurs de l'insertion** : favoriser la coopération entre institutions, associations, entreprises et habitants pour fluidifier les parcours d'accompagnement et mutualiser les solutions.

### 4. Maromme, territoire apprenant à tout âge

L'apprentissage tout au long de la vie permet à chacun de continuer à se former, s'épanouir et s'adapter dans un monde en mutation. Une ville apprenante favorise la curiosité, la transmission et l'accès aux savoirs pour tous.

- **Éducation populaire et formation continue** : soutenir les dispositifs qui permettent d'apprendre en dehors des circuits classiques et qui valorisent les apprentissages informels.
- **Diversification des formats éducatifs** : encourager des méthodes innovantes, participatives et inclusives (ateliers citoyens, pédagogies alternatives, auto-formation accompagnée...).
- **Soutien à la transmission intergénérationnelle** : créer des espaces de partage où les savoirs techniques, culturels ou pratiques circulent entre générations.
- **Égalité d'accès au savoir** : réduire les inégalités face à la formation et à l'information en facilitant l'accès aux outils numériques, à la médiation culturelle et aux bibliothèques.

## 5. Maromme, ville de la reconnaissance

La reconnaissance sociale est un levier de motivation, de valorisation de soi et d'intégration. Une ville qui reconnaît les contributions individuelles et collectives construit une culture de la confiance et de la fierté partagée :

- **Visibilisation de l'engagement citoyen** : offrir aux habitants investis une reconnaissance publique et symbolique, dans les espaces de communication municipale ou lors d'événements dédiés.
- **Célébration des parcours inspirants** : mettre à l'honneur celles et ceux qui incarnent des réussites personnelles, éducatives, professionnelles ou sociales remarquables.
- **Création de symboles de reconnaissance locale** : développer des distinctions ou labels municipaux pour valoriser la contribution des habitants à la vie collective.
- **Soutien aux récits positifs** : encourager les habitants à raconter leurs histoires de vie, leurs réussites, leurs combats, pour inspirer et fédérer.

## 6. Maromme, ville accessible à toutes les aspirations

L'épanouissement passe par la possibilité pour chacun d'exprimer ses envies et de concrétiser ses projets. Une ville qui soutient les aspirations individuelles et collectives libère les potentiels et renforce la démocratie locale :

- **Équité dans l'accès aux ressources** : s'assurer que les moyens d'agir – information, accompagnement, financement – soient accessibles à tous, quels que soient les milieux sociaux.
- **Soutien à l'initiative citoyenne** : encourager les projets portés par les habitants, en facilitant leur émergence, leur structuration et leur réalisation.
- **Réduction des barrières sociales et territoriales** : mettre en œuvre des politiques ciblées pour compenser les inégalités liées à la géographie, au genre, au handicap ou à la précarité.
- **Développement des capacités d'agir** : former, accompagner et donner confiance aux habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement et contributeurs du bien commun.

## II/ Correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### **ODD 1 : Pas de pauvreté**

La lutte contre la pauvreté constitue un fil rouge transversal de la politique d'épanouissement de Maromme. À travers des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, la formation ou la création d'activité, la commune cherche à offrir des opportunités concrètes aux personnes en situation de précarité. Un accent particulier est mis sur les quartiers prioritaires et sur les publics les plus fragiles, afin de réduire les inégalités d'accès aux ressources fondamentales telles que le logement, la santé ou l'alimentation. La création d'un guichet unique pour l'autonomie et le soutien aux micro-projets locaux pourrait participer de cette ambition.

### **ODD 3 – Bonne santé et bien-être**

Le bien-être global, et notamment la santé mentale, est pleinement reconnu comme une dimension essentielle de l'épanouissement. Maromme développe une approche préventive et inclusive, à travers la mise en place d'espaces d'écoute, d'ateliers de gestion des émotions et d'une politique de sensibilisation à la santé psychologique dans les lieux de vie. Cette approche vise à favoriser un environnement bienveillant, à renforcer les capacités de résilience individuelle et collective, et à faire de la santé mentale un bien commun.

### **ODD 4 – Éducation de qualité**

L'accès à l'éducation tout au long de la vie est au cœur des politiques locales. Maromme entend favoriser une société apprenante, en soutenant l'éducation populaire, la transmission intergénérationnelle des savoirs et les parcours d'apprentissage informels. La création d'une université populaire de la transition et la diversification des formats éducatifs contribuent à rendre l'apprentissage accessible à tous, indépendamment de l'âge, du parcours scolaire ou de la situation sociale. La ville s'affirme ainsi comme un territoire qui donne à chacun les moyens de se former, de comprendre et d'agir.

### **ODD 5 – Égalité entre les sexes**

L'égalité femmes-hommes est intégrée dans l'ensemble des axes de la stratégie municipale. Maromme soutient l'émancipation économique des femmes, valorise leurs parcours et leurs talents et veille à garantir une participation équilibrée à la vie locale. Une attention particulière est portée aux femmes en situation de vulnérabilité, notamment en matière d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'accompagnement social. Cette approche transversale vise à faire de l'égalité une réalité quotidienne.

## **ODD 8 – Travail décent et croissance économique**

L'autonomie économique est considérée comme un levier majeur d'épanouissement. Maromme s'engage à favoriser un accès équitable à l'emploi et à soutenir les formes de travail dignes et stables. Les parcours d'insertion, les actions de formation continue, les partenariats avec les acteurs économiques locaux et le soutien à l'entrepreneuriat citoyen constituent les piliers d'une stratégie territoriale qui lie développement économique et inclusion. L'emploi n'est pas seulement une finalité, mais aussi un moyen de valorisation personnelle et d'intégration sociale.

## **ODD 10 – Réduction des inégalités**

L'un des objectifs centraux du projet local est de corriger les inégalités sociales, économiques, culturelles et territoriales qui freinent l'épanouissement. Maromme agit pour assurer à tous les habitants un accès équitable aux services publics, à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'expression citoyenne. La lutte contre l'isolement, la reconnaissance des talents invisibles, l'attention portée aux quartiers prioritaires et la participation des publics éloignés sont autant de leviers activés pour garantir une ville plus juste.

## **ODD 11 – Villes et communautés durables**

Le cadre de vie est un facteur clé du bien-être. Maromme entend développer une ville accueillante, inclusive, agréable à vivre et propice aux échanges. Cela se traduit par la création d'espaces de sociabilité (jardins partagés, tiers-lieux, cafés associatifs), le soutien à la vie de quartier, et la participation active des habitants à l'aménagement du territoire. Une attention particulière est portée à la mixité sociale, à la qualité des espaces publics et à la possibilité pour chacun d'agir dans sa communauté.

## **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces**

L'épanouissement individuel et collectif repose sur la confiance dans les institutions et la capacité de chaque citoyen à prendre part aux décisions qui le concernent. Maromme s'engage à renforcer la démocratie locale par la mise en place de dispositifs participatifs, de concertations ouvertes et de formes innovantes de gouvernance citoyenne. La valorisation de l'engagement, notamment à travers des labels, des événements de reconnaissance ou des actions éducatives, contribue à construire une société plus juste, fondée sur la reconnaissance et le dialogue.

## ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

La mise en œuvre d'une politique locale ambitieuse ne peut se faire sans alliances fortes et durables. Maromme s'appuie sur un réseau de partenaires variés – institutions, associations, habitants, entreprises, chercheurs – pour coconstruire ses actions et mutualiser les compétences. Le soutien aux initiatives locales, les démarches participatives et les fonds coopératifs mis à disposition des projets citoyens témoignent de cette volonté de bâtir un territoire fondé sur la coopération et le bien commun.

### III/ Les leviers mobilisables

Pour rendre effectives les ambitions formulées dans l'Agenda 2030 local et faire de l'épanouissement une réalité tangible pour tous les habitants, la ville de Maromme peut s'appuyer sur une diversité de leviers. Ces leviers, à la fois structurels, humains, organisationnels et culturels, permettent de créer un environnement propice à la réalisation de soi, au lien social et à l'autonomie. Ils participent à la transformation du territoire en un espace de bien-être durable.

- **La proximité comme vecteur d'efficacité** : l'ancrage local des politiques publiques est un levier déterminant. L'implantation des dispositifs dans les quartiers, au plus près des habitants, favorise l'accessibilité, la confiance et l'adaptation aux réalités de terrain. Les maisons de quartier, les centres sociaux, les équipements éducatifs ou culturels doivent être pensés comme des relais de proximité, capables d'accueillir, d'écouter, d'orienter et de faire émerger les initiatives.
- **L'implication des habitants comme moteur d'action** : l'épanouissement passe par la reconnaissance des habitants comme co-acteurs des politiques locales. Leur mobilisation dans les diagnostics, la co-construction des projets ou les dispositifs participatifs (conseils citoyens, comités d'usagers, budgets participatifs) permet d'ancrer l'action publique dans les besoins réels, tout en renforçant la citoyenneté active et le pouvoir d'agir.
- **Le croisement des compétences et des partenariats** : favoriser l'épanouissement suppose une approche transversale. La coopération entre services municipaux, acteurs associatifs, institutions de santé, structures éducatives, entreprises de l'économie sociale et solidaire est un levier puissant pour apporter des réponses coordonnées et innovantes. La logique de « faire ensemble » permet d'éviter les silos, de mutualiser les ressources et de créer des passerelles entre les champs (santé, culture, emploi, jeunesse...).

- **L'investissement dans la formation et l'accompagnement** : le développement des compétences – aussi bien des habitants que des agents ou partenaires – est une condition essentielle de la réussite des actions. Maromme peut investir dans la formation continue des professionnels (santé mentale, médiation sociale, animation participative...) et proposer des dispositifs d'accompagnement à la montée en compétences des citoyens (numérique, expression orale, gestion de projets, insertion professionnelle...).
- **L'écoute, l'évaluation et la connaissance fine des besoins** : pour être pertinentes et efficaces, les politiques publiques doivent s'appuyer sur une connaissance fine du territoire. Cela implique de croiser les données sociales, les retours d'expérience, les évaluations participatives et les indicateurs qualitatifs ou quantitatifs. Mettre en place un **observatoire local du bien-être** ou des temps réguliers de retour des habitants permet d'ajuster les actions, de mieux cibler les publics et de favoriser la réactivité des services.
- **La reconnaissance, levier d'inclusion et de confiance** : valoriser les parcours, les engagements, les réussites individuelles ou collectives constitue un levier de motivation, de cohésion sociale et d'ancrage territorial. En rendant visibles les initiatives citoyennes, en célébrant les engagements quotidiens, la collectivité contribue à créer une culture locale de la reconnaissance, essentielle à la construction de l'estime de soi et à l'implication dans la vie de la cité.
- **L'innovation sociale et territoriale** : l'expérimentation locale, la capacité à tester de nouvelles approches (tiers-lieux, espaces d'entraide, projets intergénérationnels, outils numériques collaboratifs...) représentent un levier important. Soutenir les projets innovants, issus des habitants ou des partenaires, permet de répondre de manière adaptée aux besoins émergents, tout en dynamisant le territoire.

#### IV/ Signification de « Permettre l'épanouissement de toutes et tous »

Le bien-être, dans le contexte du développement durable, ne se limite pas à une simple mesure de la qualité de vie matérielle, mais prend en compte une multitude de facteurs : la santé, la sécurité, les relations sociales, la satisfaction des besoins fondamentaux et la possibilité de s'épanouir sur le plan personnel.

#### Définition du bien-être selon l'OCDE :

L'OCDE définit le bien-être comme étant intrinsèquement lié à la bonne santé, à un environnement sain, à un fort sentiment d'appartenance à la communauté, à un logement agréable, à la sécurité et à une vie civique active. Il repose sur la capacité des individus à accéder à des ressources suffisantes pour vivre décemment et à s'engager dans la vie sociale et politique.

## **Les facteurs clés du bien-être selon les études internationales :**

Les recherches menées dans plusieurs pays (Royaume-Uni, Australie, Allemagne, etc.) indiquent que plusieurs facteurs clés contribuent au bien-être :

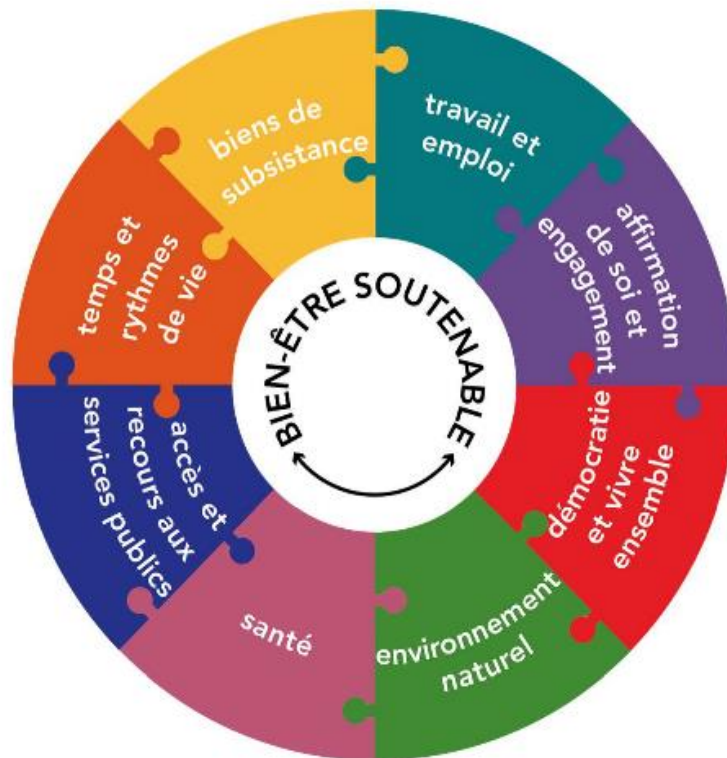
1. **Santé mentale et émotionnelle**
2. **Relations interpersonnelles (partenaire, famille, amis)**
3. **Emploi stable et rémunéré**
4. **Niveau de revenu décent**
5. **Éducation et niveau de qualification**
6. **Absence de criminalité et sécurité publique**

Ces éléments montrent que le bien-être ne dépend pas uniquement de facteurs économiques, mais également de facteurs sociaux, psychologiques et communautaires.

## **La mobilisation de l'IBEST :**

Le projet IBEST (2016), démarche de recherche-action, mené dans le cadre du projet métropolitain 2030 Grenoble- Alpes Métropole, s'est donné pour objectif d'élaborer des « Indicateurs de bien-être soutenable territorialisés ». Une enquête approfondie auprès de 1 000 habitants de la métropole a permis d'établir une base de données des profils de personnes selon le degré de sentiment de réalisation de soi et basé sur 8 dimensions du bien-être.

Le projet IBEST établit ainsi 2 axes majeurs contribuant au bien être des individus sur un territoire. L'axe des Réalisations (ou de la satisfaction), c'est-à-dire une dimension du bien-être mettant en relation les aspirations exprimées par les individus avec les moyens à disposition pour les réaliser. Les indicateurs de la satisfaction reposent sur les relations sociales (famille, amis), le travail (formation, type d'activité, les conditions d'emploi, capacités socio-économiques), le cadre de vie (logement, quartier, loisirs), la santé (mentale, accès, environnementale). Et l'axe de la Mobilisation, c'est-à-dire que l'état de sociabilité dans lequel est inscrite une personne représente la capacité par laquelle elle peut atteindre l'accomplissement de ses aspirations. Ainsi le lien à autrui est une dimension essentielle du bien-être. Les indicateurs de la mobilisation sont la sociabilité résidentielle, la sociabilité culturelle, la participation associative et la participation citoyenne.



Pour Maromme, cet objectif d'épanouissement se décline concrètement en deux enjeux majeurs :

**1. Favoriser la réalisation personnelle des habitants :**

Il s'agit de mettre en place des politiques publiques qui offrent à chaque Marommois et Marommoise les moyens de se réaliser pleinement, tant sur le plan intellectuel que physique. Cela passe par un accès à des services de qualité, à une formation professionnelle continue, à des soins de santé et à un logement décent. Le défi est également de garantir à chacun la possibilité d'exprimer ses aspirations et de bénéficier des ressources nécessaires pour les réaliser.

**2. Renforcer la sociabilité et la mobilisation sociale :**

La mobilisation des habitants est cruciale pour un épanouissement collectif. Les politiques publiques doivent permettre d'encourager l'implication des citoyens dans la vie de la cité. Cela peut prendre la forme de conseils de quartier, de commissions thématiques sur des projets de développement local, ou encore de formations à la gestion participative.

L'épanouissement des habitants de Maromme repose sur une approche systémique et inclusive, qui met en avant l'égalité des chances, la participation

citoyenne et la solidarité sociale. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est nécessaire de concilier les dimensions matérielles et immatérielles du bien-être et de mettre en place des actions concrètes et mesurables, en lien avec les priorités du développement durable. Ce n'est qu'en œuvrant dans cette direction que Maromme pourra devenir un véritable modèle d'épanouissement pour ses habitants, avec un cadre de vie à la fois respectueux, solidaire et tourné vers l'avenir.

## **V/ Les engagements et les propositions d'actions :**

L'épanouissement des habitants constitue un objectif structurant de l'Agenda 2030 local. Pour le territoire de Maromme, il ne s'agit pas d'un idéal abstrait, mais d'une orientation politique claire : permettre à chacun et chacune de se réaliser pleinement, d'accéder à ses droits, de contribuer à la vie collective et de vivre dans un environnement qui soutient son bien-être global.

Dans cette perspective, la ville affirme une série d'engagements concrets, traduits en champs d'action prioritaires et en propositions mobilisables à court, moyen et long terme. Ces engagements s'appuient sur une vision intégrée du bien-être, qui articule les dimensions matérielles (logement, emploi, accès aux services) et immatérielles (santé mentale, reconnaissance, relations sociales, autonomie).

Chaque axe d'intervention présenté ci-dessous s'inscrit dans cette logique d'épanouissement durable. Il repose sur une volonté de transformation profonde, mais ancrée dans le réel : en partant des besoins du territoire, des initiatives existantes et des aspirations des habitants. Les propositions qui suivent visent ainsi à renforcer les capacités individuelles et collectives, à soutenir les dynamiques locales, et à faire de Maromme un territoire de confiance, de solidarité et d'opportunités pour tous.

### ***Engagements :***

- En matière de **logement**, la Ville entend garantir à chacun un accès à un habitat digne, adapté et abordable. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer la qualité du parc existant, favoriser la mixité sociale, et accompagner les parcours résidentiels dans une logique de droit au logement pour tous. Le développement d'un habitat de qualité est indissociable de la création d'un cadre de vie propice à l'épanouissement individuel et collectif.

- Concernant l'**emploi**, Maromme maintiendra son engagement à soutenir les parcours d'insertion, de formation et d'accompagnement vers l'activité. À travers des coopérations locales, des clauses d'insertion dans les marchés publics et l'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire, la commune souhaite offrir à tous la possibilité de (re)trouver une place active dans la société. Le travail y est conçu non seulement comme un levier économique, mais aussi comme une source de dignité, de lien social et de reconnaissance.
- L'**accès aux services publics** est également un levier majeur de réduction des inégalités. À ce titre, la construction de la **nouvelle mairie** s'inscrit pleinement dans cette logique. Pensé comme un **haut lieu du service public local**, ce projet vise à rapprocher les citoyens des services essentiels, à faciliter leurs démarches, et à incarner une administration moderne, accueillante et accessible à tous. Il constitue aussi un symbole fort du renouvellement du lien entre les habitants et leur collectivité.
- Dans la continuité de son engagement pour la culture, le savoir et l'accès à l'information, Maromme finalisera également son **projet d'agrandissement de la médiathèque Le Séquoia**. Ce lieu, déjà emblématique dans la ville, deviendra un espace encore plus ouvert, adapté aux usages actuels, et propice à l'apprentissage, à la curiosité et à la créativité. L'élargissement de son offre, de ses horaires et de ses usages permettra d'en faire un véritable **carrefour de la connaissance**, accessible à tous les publics, des plus jeunes aux seniors, des étudiants aux familles.
- Enfin, la Ville poursuivra le développement d'actions visant à **favoriser le croisement des publics et la rencontre entre les habitants**. Cette dynamique, essentielle à la construction d'une communauté inclusive et solidaire, se traduira par le soutien aux initiatives citoyennes, aux événements de quartier, aux projets intergénérationnels et aux lieux de sociabilité. Lutter contre l'isolement, notamment des personnes âgées, des jeunes désengagés ou des familles fragilisées, restera une priorité de l'action municipale. Dans cette optique, les équipements de proximité, les associations locales et les réseaux d'entraide joueront un rôle de premier plan.

## *Propositions :*

### 1. Pour prendre soin de la santé mentale et du bien-être émotionnel

- Créer une **cellule municipale de soutien psychologique de proximité**, en partenariat avec des psychologues et associations locales.
- Mettre en place des **ateliers bien-être** dans les écoles, les centres sociaux et les maisons de quartier (gestion des émotions, relaxation, confiance en soi).
- Former les agents municipaux, animateurs et encadrants aux **signaux de détresse psychique** (formation courte en santé mentale de premier recours).
- Lancer une **campagne locale de sensibilisation** à la santé mentale et au droit à l'écoute (affichage, web, événements).

### 2. Pour renforcer les liens humains et les dynamiques de proximité

- Développer des **café-rencontres intergénérationnels** animés par des bénévoles et des médiateurs sociaux.
- Soutenir la création ou le renforcement de **jardins partagés** et de **tiers-lieux citoyens** dans les quartiers.
- Mettre en place un **programme municipal de parrainage solidaire**, reliant jeunes, nouveaux arrivants et seniors isolés.
- Organiser des **fêtes de quartier coconstruites avec les habitants**, pour renforcer la vie locale, la convivialité et la sociabilité résidentielle.

### 3. Pour promouvoir l'autonomie économique et professionnelle

- Créer un **guichet unique de l'autonomie et de l'insertion** regroupant emploi, formation, orientation et accompagnement à la création d'activité.
- Mettre en place un **fonds de soutien aux micro-projets** portés par des jeunes ou des habitants éloignés de l'emploi.
- Lancer un **programme local de mentorat** professionnel entre actifs et chercheurs d'emploi.
- Intégrer un parcours « formation–expérience–emploi » dans le cadre des marchés publics (clauses sociales renforcées).

#### 4. Pour faire de Maromme un territoire apprenant à tout âge de la vie

- Créer une **Université populaire de la transition**, avec des ateliers gratuits animés par des habitants, experts, artisans ou chercheurs.
- Développer un **réseau d'apprentissage intergénérationnel**, en associant écoles, EHPAD, associations et familles.
- Offrir des **ateliers numériques itinérants** pour lutter contre l'exclusion numérique (cyberbus, interventions en pied d'immeuble).
- Lancer une **carte "Maromme apprenante"** donnant accès à des lieux et événements de formation ou de culture.

#### 5. Pour valoriser les engagements et les talents de chacun

- Instaurer une **journée annuelle des Talents Marommois**, dédiée à la reconnaissance des habitants engagés (bénévoles, jeunes, parcours inspirants).
- Mettre en place un **label "Habitant engagé"**, reconnu dans les parcours scolaires, associatifs ou d'insertion.
- Créer une **galerie des portraits de Maromme** (en ligne ou dans l'espace public) pour valoriser les récits locaux.
- Proposer une **bourse de projets citoyens** récompensant les initiatives collectives à fort impact social ou culturel.

#### 6. Pour rendre les ressources et les opportunités accessibles à tous

- Mettre en place un **fonds participatif citoyen**, permettant aux habitants de proposer et financer des projets d'épanouissement (culture, sport, solidarité...).
- Créer une **maison des projets** dans chaque quartier prioritaire, où les habitants peuvent être accompagnés dans la formulation de leurs idées.
- Organiser des **ateliers d'expression citoyenne** pour recueillir les besoins et aspirations de tous les publics, y compris ceux qui s'expriment peu.
- Déployer une **carte interactive des ressources locales** (savoirs, compétences, associations, dispositifs de soutien) accessible en ligne et dans les lieux publics.

*Propositions à approfondir :*

- **Mettre en place un indicateur synthétique de bien-être des habitants :** la ville pourrait développer un indicateur local de bien-être permettant de mieux mesurer la qualité de vie des Marommais et Marommaises. Cet outil, basé sur une approche multidimensionnelle (santé, logement, lien social, éducation, sentiment d'utilité, etc.), permettrait de compléter les indicateurs économiques classiques et de guider les choix de politiques publiques. Il pourrait s'appuyer sur des données existantes, des enquêtes locales ou des retours citoyens, dans une logique d'aide à la décision et d'évaluation continue.
- **Mettre en place un observatoire du bien-être :** en complément de l'indicateur synthétique, la création d'un observatoire local du bien-être permettrait de structurer une veille sociale et territoriale continue. Cet observatoire aurait pour mission de suivre l'évolution des besoins, de repérer les fragilités émergentes, d'évaluer les effets des politiques publiques, et de nourrir les échanges entre les élus, les services, les partenaires et les habitants. Il constituerait un outil de pilotage stratégique, mais aussi un support de transparence et de dialogue citoyen.

# RENFORCEMENT

## ET SOUTIEN //

Consolider les capacités des acteurs locaux pour les rendre plus résilients et autonomes.

**CAHIER 4 :**  
**« Construire une ville vivable »**

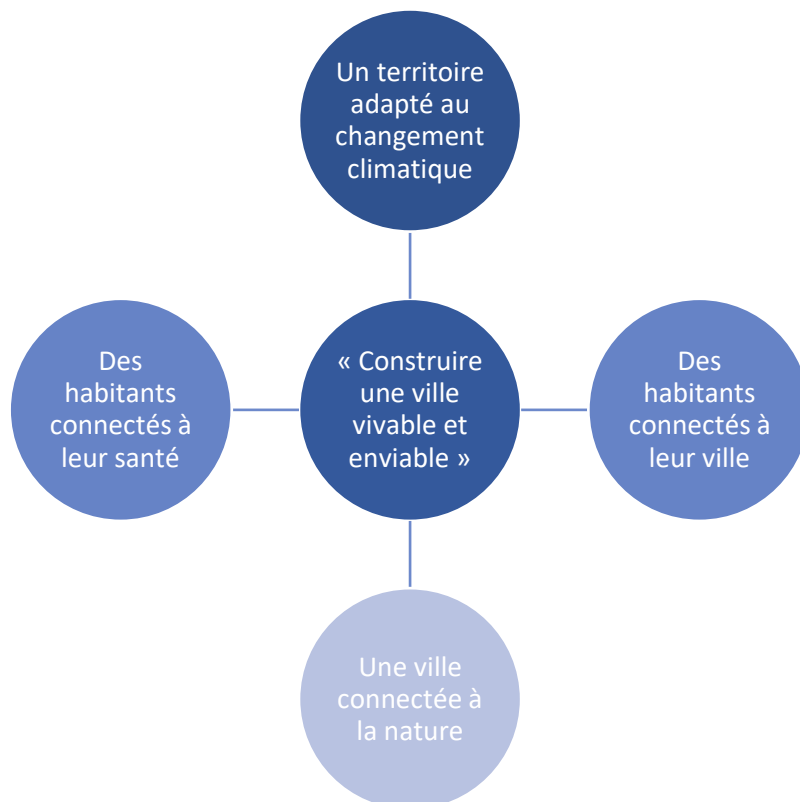
**CAHIER 5 :**  
**« Sauver le vivant »**

**CAHIER 6 :**  
**« Atténuer l'impact écologique et  
climatique »**

# \\ CAHIER 4

## ❖ Renforcement et soutien (modalité d'action)

- « **Construire une ville vivable et enviable** » : redéfinir un pacte d'équilibre entre urbanisation et naturation au service d'une ville adaptée au changement climatique et d'une population en quête de bien-être



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'agenda 2030 local

Face aux défis croisés de l'urbanisation, du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de l'artificialisation des sols, la ville de Maromme affirme une ambition forte : **construire une ville vivable et enviable**, où qualité de vie, résilience environnementale et justice sociale s'articulent durablement. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et vise à réconcilier les dynamiques urbaines avec les cycles naturels, en s'appuyant sur les principes de sobriété foncière, de nature en ville, de participation citoyenne et de santé environnementale.

À travers cette démarche, Maromme souhaite affirmer un **pacte d'équilibre entre urbanisation et naturation**, en reconnaissant que la ville de demain ne peut se

construire qu'en intégrant pleinement les fonctions écologiques du sol, de l'eau, de la biodiversité et du vivant dans sa planification. Ce projet repose sur trois ambitions structurantes :

## 1. Maromme, « terre vivable et enviable » :

L'idée est de transformer Maromme en un lieu où la qualité de vie et l'environnement sont indissociables. Cela inclut des actions concrètes visant à intégrer la nature dans tous les aspects de l'urbanisme.

- **Adaptation de la ville au changement climatique** : une ville vivable est d'abord une ville capable de faire face aux effets du dérèglement climatique. Il s'agit ici de réduire la vulnérabilité des habitants face aux canicules, aux inondations, aux sécheresses ou encore à la pollution de l'air. Cela passe par la multiplication des zones de fraîcheur, la gestion naturelle des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols, la plantation d'arbres d'ombrage et le développement d'infrastructures résilientes. Ces actions permettent non seulement de renforcer la santé publique, mais aussi d'accroître l'attractivité de la ville face aux aléas futurs.
- **Sensibilisation et implication des habitants** : pour qu'une ville soit véritablement vivable, il est crucial que ses habitants soient partie prenante du projet. La sensibilisation à la biodiversité et à l'importance des écosystèmes urbains doit commencer dès le plus jeune âge, à travers des programmes éducatifs, des ateliers participatifs et des projets communautaires. Cela peut aussi passer par l'organisation de jardins partagés, la création d'espaces publics participatifs ou des événements sur la nature en ville.
- **Promotion du bien-être et sa relation à la nature** : le développement des espaces verts joue un rôle fondamental dans la santé publique. Ils permettent de réduire le stress, de favoriser l'activité physique et d'améliorer la qualité de l'air. En intégrant la nature au cœur du quotidien des Marommois, on améliore la qualité de vie et on encourage une plus grande connexion avec l'environnement.
- **Éducation aux formes urbaines respectueuses du vivant** : il est essentiel de faire connaître aux habitants et aux acteurs locaux les principes d'un urbanisme durable, fondé sur la sobriété foncière, la désimperméabilisation des sols, l'intégration du végétal et la prise en compte des cycles naturels. Cela peut se traduire par des modules pédagogiques, des balades urbaines commentées ou la mise en valeur de projets exemplaires à l'échelle du quartier ou du bâtiment.

- **Intégration des dimensions écologiques dans la planification urbaine :** l'ambition de construire une ville vivable passe aussi par une transformation des outils d'aménagement. Il s'agit d'intégrer systématiquement les enjeux environnementaux (sols, eau, biodiversité, climat) dans les documents de planification (PLU, OAP, règlements), dans les projets de rénovation ou de développement urbain et dans les procédures d'instruction. Cela suppose une montée en compétence des services et un dialogue étroit avec les citoyens et les experts.

## 2. Maromme, « ville forêt » :

Au-delà de la simple végétalisation, faire de Maromme une "**ville forêt**", c'est adopter une vision systémique où les arbres, les sols vivants, la biodiversité et les continuités écologiques deviennent des **infrastructures essentielles** au bon fonctionnement urbain. En complément des actions déjà évoquées (végétalisation des espaces publics, forêt urbaine), la ville pourrait engager les actions suivantes :

- **Végétalisation des espaces publics :** la végétalisation des places, rues, toits, et même des façades des bâtiments peut transformer l'apparence de la ville. Par exemple, l'implantation de toitures végétalisées ou de murs végétaux pourrait non seulement embellir l'espace urbain, mais aussi améliorer la qualité de l'air, abaisser la température ambiante et favoriser la biodiversité.
- **Forêt urbaine :** encourager la plantation d'arbres dans les espaces publics et privés peut réduire les îlots de chaleur urbains, améliorer la gestion des eaux de pluie et offrir des habitats à la faune locale. Cette forêt urbaine pourrait être pensée comme un réseau de corridors écologiques qui traversent la ville, offrant des lieux de détente et de récréation pour les habitants.
- **Une planification végétale intégrée :** la végétation doit devenir un élément structurant de la planification urbaine. Cela implique d'intégrer des objectifs de végétalisation et de protection du sol dans les documents réglementaires comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il s'agit également de définir des seuils de pleine terre, des obligations de plantation ou encore d'instaurer une stratégie de végétalisation à l'échelle des quartiers, en lien avec les enjeux de santé publique, de climat et de biodiversité. Cette approche permettrait de construire une vision cohérente et durable de la

"ville forêt", ancrée dans les projets d'aménagement et les opérations d'urbanisme.

- **Protection et valorisation du patrimoine végétal et naturel** : la démarche de ville forêt ne peut se faire sans reconnaître la valeur du patrimoine végétal existant. Il est nécessaire de recenser, protéger et entretenir les arbres anciens, les haies naturelles, les friches écologiques ou encore les mares et talus présents sur le territoire. La mise en place d'un atlas du patrimoine naturel communal, la protection réglementaire des arbres remarquables et la généralisation d'une gestion écologique des espaces verts (fauche tardive, diversité floristique, entretien doux) permettraient de préserver et valoriser ces réservoirs de biodiversité.
- **Implication citoyenne dans la végétalisation de la ville** : une ville forêt ne peut s'épanouir que si ses habitants en sont les co-acteurs. Cela suppose de les associer activement aux projets de plantation, d'entretien et de gestion des espaces naturels. Des démarches participatives telles que des plantations citoyennes, des budgets participatifs "verts", ou la création de comités de quartier dédiés à la nature en ville peuvent favoriser cette implication. Il s'agit également de développer une culture collective de la végétalisation, à travers des actions de sensibilisation, des balades urbaines autour des arbres, ou encore des animations éducatives pour les plus jeunes. Chaque Marommois peut devenir un ambassadeur du végétal, acteur de la transformation écologique de sa ville.

### 3. Maromme, « ville sport nature » :

Maromme pourrait devenir un exemple de ville où le sport et la nature se rejoignent, en offrant à ses habitants des espaces qui favorisent à la fois l'activité physique et la connexion avec la nature.

- **Espaces dédiés au sport en plein air** : ces espaces pourraient inclure des parcours de santé, des aires de jeux en plein air et des pistes cyclables en pleine nature, ce qui permettrait aux Marommois de pratiquer des sports tout en étant immergés dans des espaces naturels. Ce type d'infrastructure doit également répondre à des critères de durabilité, en utilisant des matériaux écologiques et en favorisant les solutions basées sur la nature pour la gestion de l'eau et de la biodiversité.
- **Promotion des mobilités douces** : le développement de pistes cyclables, de chemins piétons et de zones de partage de véhicules non polluants (vélos, trottinettes électriques, etc.) peut encourager des comportements plus sains et respectueux de l'environnement.

- **Réappropriation des berges et des corridors naturels pour l'activité physique** : les zones en bord de rivière ou les corridors écologiques peuvent devenir des lieux de promenade, de course à pied ou de pratique douce comme le yoga, le tai-chi ou la méditation en plein air. En valorisant ces espaces naturels pour des usages sportifs, la ville peut renforcer la connexion entre santé et environnement.
- **Aménagement d'équipements sportifs éco-conçus** : les nouveaux équipements sportifs (gymnases, terrains, salles de fitness...) doivent répondre à des standards de haute qualité environnementale. Cela inclut l'usage de matériaux biosourcés, la récupération des eaux de pluie, la végétalisation des abords et une intégration paysagère harmonieuse. Ces lieux peuvent également devenir des supports de sensibilisation aux enjeux écologiques.
- **Sport et éducation à la nature** : les activités sportives peuvent être l'occasion d'apprendre à connaître et respecter les milieux naturels. Des animations, des balades sportives commentées ou des événements combinant sport et environnement (courses nature, journées de ramassage de déchets, défis verts...) permettent d'associer plaisir de bouger et culture écologique.
- **Accessibilité et inclusion** : la ville sport nature doit être pensée pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite, les enfants, les personnes âgées ou encore les publics éloignés de la pratique sportive. Des circuits adaptés, des espaces modulables et des dispositifs d'accompagnement peuvent favoriser l'inclusion et garantir un accès équitable aux bienfaits de la nature et du mouvement.
- **Animations sportives et citoyennes en plein air** : l'organisation régulière d'événements sportifs en extérieur (randonnées urbaines, tournois en plein air, séances collectives dans les parcs) peut contribuer à animer la vie locale, renforcer la convivialité et faire vivre les espaces publics végétalisés.

## II/ Correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### ODD 11 : Villes et communautés durables

Cet objectif est au cœur de l'enjeu, car il vise à rendre les villes inclusives, sûres et résilientes. Cela inclut la création de quartiers verts, la gestion durable des ressources urbaines et l'accès à des espaces publics naturels de qualité.

## **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

L'intégration de la nature en ville (parcs, végétalisation, infrastructures vertes) permet de lutter contre les effets du changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant la résilience des villes face aux catastrophes climatiques.

## **ODD 14 : Vie aquatique**

Les solutions basées sur la nature, comme les zones humides urbaines et la gestion des eaux pluviales, contribuent à la préservation des écosystèmes aquatiques et à la réduction de la pollution.

## **ODD 15 : Vie terrestre**

La renaturation des villes, en réintroduisant la biodiversité et en préservant les écosystèmes, soutient la conservation de la faune et de la flore locales, tout en améliorant la qualité de l'environnement urbain.

## **ODD 6 : Eau propre et assainissement**

Les infrastructures naturelles (jardins de pluie, bassins de rétention) permettent de mieux gérer l'eau en ville, de réduire la pollution et de restaurer la qualité des ressources en eau.

## **ODD 12 : Consommation et production responsables**

L'urbanisation durable intègre des pratiques qui réduisent l'empreinte écologique, comme la gestion des déchets, le recyclage et l'utilisation des ressources naturelles de manière responsable.

## **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

Les espaces verts urbains jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la santé publique, en réduisant la pollution, en favorisant l'activité physique et en créant des environnements propices à la détente et à la prévention des maladies.

## **III/ Les leviers mobilisables**

Pour concrétiser l'ambition d'une **ville vivable et enviable**, la transition de Maromme vers un urbanisme plus durable repose sur un ensemble de leviers structurants. Ces leviers traduisent les grandes orientations stratégiques en

actions concrètes, articulées autour de la nature, de la participation citoyenne, de la sobriété foncière et de l'adaptation au changement climatique. Ils constituent une base d'intervention pour orienter les politiques publiques, les projets d'aménagement, ainsi que l'implication des habitants dans la transformation de leur cadre de vie.

- **Urbanisation durable et densification raisonnée**

Adopter une urbanisation qui limite l'étalement urbain et optimise l'usage du foncier est un préalable à toute stratégie écologique. Cela implique de mieux utiliser les espaces existants, de réinvestir les friches urbaines et de concevoir des projets compacts, fonctionnels et intégrés dans leur environnement.

- **(Ré)instauration de la nature en ville**

Réintroduire la nature au cœur des espaces urbains, c'est restaurer les fonctions écologiques, améliorer le cadre de vie et renforcer la résilience de la ville. Cela passe par la création de continuités écologiques, la végétalisation des espaces publics et privés et la reconquête des sols vivants.

- **Promotion des solutions fondées sur la nature (SfN)**

Les solutions fondées sur la nature offrent une réponse multifonctionnelle aux défis urbains. Elles permettent de gérer les eaux pluviales, de lutter contre les îlots de chaleur, de renforcer la biodiversité et d'apporter du confort aux habitants, tout en s'intégrant harmonieusement dans le tissu urbain.

- **Gestion de l'eau au service de la résilience climatique**

L'eau est un vecteur central d'adaptation. En favorisant l'infiltration naturelle, la récupération et le stockage de l'eau, la ville peut mieux faire face aux épisodes de sécheresse ou de fortes pluies, tout en contribuant à la qualité du paysage et à la biodiversité urbaine.

- **Promotion d'une biodiversité urbaine**

La ville de demain doit être un habitat partagé avec le vivant. Il s'agit de préserver les habitats existants, de créer de nouveaux milieux favorables à la faune et à la flore et de sensibiliser les habitants à la richesse écologique de leur environnement quotidien.

- **Participation des habitants dans la conception de l'espace urbain**

Associer les citoyens aux décisions qui façonnent leur ville est un gage d'appropriation et d'efficacité. La concertation, les démarches collaboratives et les projets participatifs permettent de faire émerger des solutions adaptées aux besoins locaux et de renforcer la cohésion sociale.

- **Réduction de l’empreinte écologique de l’urbanisation et compensation**

La transformation urbaine doit limiter ses impacts sur les ressources, les sols et le climat. Cela passe par l’écoconstruction, la réutilisation des matériaux, la réduction des consommations d’énergie et, lorsque nécessaire, des mesures de compensation environnementale crédibles et mesurables.

- **Mise en place d’une gouvernance participative et collaborative**

Un projet de transition écologique ne peut réussir qu’avec une gouvernance partagée, transparente et inclusive. Il s’agit de créer des espaces de dialogue entre élus, services techniques, experts, associations et habitants pour coconstruire des solutions durables, cohérentes et évolutives.

- **Renforcement de l’état de connaissance du territoire**

Une action efficace repose sur une **connaissance fine, partagée et actualisée du territoire** : fonctionnement écologique, qualité des sols, biodiversité, vulnérabilités climatiques, usages et perceptions des habitants. Le développement d’outils de diagnostic croisé, de cartographies dynamiques et d’indicateurs territorialisés permet de mieux cibler les priorités, d’évaluer les impacts et d’adapter les politiques au plus près des réalités locales.

- **Prévention des risques de mal-adaptation**

Face à l’urgence d’agir, certaines mesures d’adaptation peuvent s’avérer contre-productives si elles ne prennent pas en compte les dynamiques écosystémiques ou sociales. Il est essentiel d’éviter les formes de **mal-adaptation**, telles que la création de nouvelles inégalités d’accès aux espaces naturels, la simplification excessive des milieux ou la sur-ingénierie des solutions. Cela nécessite une évaluation rigoureuse, une veille continue et une approche systémique intégrant les risques et les effets rebonds à moyen et long terme.

#### **IV/ La signification de « construire une ville vivable »**

Dans un contexte marqué par l’accélération du changement climatique, l’urbanisation ne peut plus suivre les logiques d’hier. Maromme, comme de nombreuses villes, est confrontée à une augmentation des risques climatiques : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, pertes de biodiversité, dégradation de la qualité de l’air et des sols. Ces bouleversements ne relèvent plus de projections futures : ils sont déjà à l’œuvre et affectent de manière tangible la qualité de vie des habitants.

Face à ce constat, la commune affirme un **parti pris clair et structurant** : faire de l’**adaptation climatique** un levier central de son projet urbain. Cela signifie repenser en profondeur les manières d’habiter, d’aménager, de circuler et de concevoir les espaces publics. L’adaptation ne se limite pas à une série de mesures techniques ou correctives : elle devient un **nouveau récit de la ville**, où

nature, sobriété, solidarité et qualité de vie sont pleinement intégrés dans les choix d'aménagement.

C'est dans cette perspective que Maromme choisit de fonder sa transformation sur une **écologie urbaine ambitieuse**, en misant sur les **sols vivants**, **la nature en ville**, **les solutions fondées sur la nature** et la participation citoyenne pour construire un territoire plus résilient, plus respirable et plus inclusif. Cette approche est soutenue par des principes intangibles :

1. **Conception du sol comme ressource stratégique et vivante** : longtemps négligé, le **sol** est aujourd'hui reconnu comme un **acteur central de l'adaptation climatique**. Composé de particules minérales, de matières organiques, d'eau, d'air et d'organismes vivants, il assure de multiples fonctions essentielles : infiltration des eaux, stockage du carbone, régulation thermique, support de biodiversité... Pourtant, les processus d'artificialisation et d'imperméabilisation, aggravés par l'urbanisation et les infrastructures, continuent de compromettre ces fonctions vitales.

Dans un contexte où plus de 75 % des terres émergées sont dégradées (IPBES, 2018), préserver et restaurer la qualité des sols urbains devient une priorité. La loi Climat et Résilience de 2021, en instaurant l'objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN)**, engage les collectivités à repenser leurs pratiques d'aménagement à la lumière de la **sobriété foncière** et de la **reconquête écologique** des espaces dégradés.

2. **La nature comme infrastructure d'adaptation** : dans une ville soumise aux vagues de chaleur, aux risques d'inondation, à la perte de biodiversité et à la pollution de l'air, **la nature ne peut plus être considérée comme un simple décor**. Elle devient une **infrastructure stratégique** pour faire face aux impacts du climat et améliorer la santé publique. La renaturation de la ville — via la végétalisation des sols, des toitures, des rues, des friches, ou encore la création de forêts urbaines et de zones humides — permet de renforcer les capacités de régulation thermique, hydrologique et écologique de la ville.
3. Les **solutions fondées sur la nature (SfN)**, telles que les jardins de pluie, les bassins de rétention naturels ou les trames vertes, offrent des réponses intégrées aux défis climatiques. Elles permettent de concilier gestion des risques, bien-être des habitants, préservation des écosystèmes et amélioration du cadre de vie.
4. **Une adaptation qui engage tous les acteurs** : cette adaptation ne peut être technocratique ou descendante. Elle doit **mobiliser tous les acteurs du territoire** : habitants, élus, services, entreprises, aménageurs.

L'appropriation des enjeux climatiques passe par une meilleure **connaissance des risques**, une lecture partagée des vulnérabilités et une **gouvernance inclusive**. Les perceptions sociales de la nature en ville, parfois contrastées selon les publics, doivent être prises en compte pour garantir l'acceptabilité et la durabilité des projets.

5. **Une nouvelle culture urbaine** : enfin, s'adapter au climat impose une **réinvention des formes urbaines**, fondée sur la régénération plutôt que sur l'expansion. Cela suppose d'apprendre à faire avec les limites : celles des ressources, des cycles naturels, des capacités de charge des territoires. Ce modèle de ville vivable et enviable s'ancre dans une **écologie urbaine du quotidien**, où chaque mètre carré de sol, chaque arbre planté, chaque espace partagé contribue à renforcer la capacité collective à habiter un monde plus incertain.

Pour Maromme, ce parti pris n'est pas une option : c'est une nécessité. Ville à la fois **périurbaine, populaire et marquée par une forte présence de milieux naturels**, elle cumule des **vulnérabilités sociales et écologiques élevées**. L'exposition à des risques climatiques croissants — comme les îlots de chaleur, les inondations ou la dégradation des sols — touche plus durement les populations les plus fragiles, souvent moins bien logées, moins mobiles ou vivant dans des quartiers densément construits et peu végétalisés.

Dans ce contexte, **l'adaptation au changement climatique devient un levier de justice territoriale** autant qu'un enjeu environnemental. C'est une opportunité de faire converger action sociale, santé publique, transition écologique et revalorisation du cadre de vie. En intégrant pleinement la nature dans la ville, en mobilisant l'intelligence collective, en valorisant chaque sol vivant et chaque ressource locale, Maromme peut devenir un territoire exemplaire de transformation résiliente et inclusive.

Construire une ville vivable et enviable, c'est donc **agir ici et maintenant**, au plus près des réalités locales, avec ambition et avec tous les Marommois.

## **V/ Les engagements et les propositions d'actions**

Pour Maromme, où se croisent pressions urbaines, précarités sociales et fragilités écologiques, l'adaptation au changement climatique n'est pas un simple défi environnemental : c'est une **nécessité sociale et territoriale**. Elle doit permettre de créer une ville plus **juste**, plus **saine** et plus **accueillante pour le vivant**, en agissant à la fois sur les formes urbaines, la gouvernance locale, les infrastructures naturelles et les usages quotidiens. Les propositions suivantes s'appuient sur les ambitions portées dans l'Agenda 2030 local.

### *Les engagements pris :*

- **Maintenir la dynamique de renaturation** et veiller à l'**intégration de la nature** dans les espaces urbains (jardins de pluie, toitures végétalisées, corridors écologiques) pour restaurer des **espaces écologiques fonctionnels**, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.
- Lutter contre les **îlots de chaleur et inondations** par l'intégration des **infrastructures vertes** (parcs, jardins urbains, végétalisation des rues, bassins de rétention) et des **solutions fondées sur la nature** (SfN) comme les **jardins de pluie**, les **toitures végétales** ou la **désimperméabilisation des sols** qui permettent de créer des **zones de fraîcheur** et de **réguler les températures** mais aussi d'améliorer la gestion des **eaux pluviales**, réduisant les risques d'inondations et d'accumulation d'eau.
- Mettre en place des **solutions naturelles** pour la gestion des eaux, telles que des **zones humides urbaines**, des **jardins de pluie** et la **récupération des eaux de pluie** à l'échelle des bâtiments et des espaces publics, pour renforcer la résilience de la ville face aux événements climatiques extrêmes tout en améliorant la **qualité de l'eau** disponible.
- **Désimperméabiliser** et **végétaliser** les sols pour contribuer à une meilleure infiltration de l'eau dans le sol, réduisant ainsi les risques d'inondation et de pollution.
- **Améliorer la qualité de l'air** en favorisant les **mobilités douces** (vélos, transports en commun) et en **végétalisant les espaces urbains** (arbres, plantes). Les **espaces verts** agissent comme des filtres naturels, absorbant les polluants et réduisant le dioxyde de carbone, tout en améliorant le confort thermique. Ces efforts s'accompagnent également d'une **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et d'une meilleure **gestion des transports** pour promouvoir des modes de déplacement durables.

### *Les propositions :*

#### 1. Restaurer les sols vivants pour faire respirer la ville

- Identifier et cartographier les sols urbains d'intérêt écologique, hydrologique ou social.
- Lancer un programme communal de **désimperméabilisation** (cours d'école, pieds d'immeuble, parkings).
- Renaturer les friches et zones artificialisées pour en faire des espaces de vie ou de fraîcheur.

- Intégrer une **trame de sols vivants** dans le PLUi, à l’instar des trames vertes et bleues.

## 2. Multiplier les solutions fondées sur la nature au service de la qualité de vie

- Déployer des infrastructures naturelles dans chaque quartier : jardins de pluie, bassins végétalisés, haies urbaines, toitures vertes.
- Créer des **zones de fraîcheur accessibles**, notamment dans les quartiers denses ou peu végétalisés.
- Aménager des **cours d’écoles oasis**, végétalisées, ouvertes, pédagogiques.
- Évaluer systématiquement les co-bénéfices santé/climat/biodiversité dans les projets urbains.

## 3. Planifier la ville à l’aune de ses vulnérabilités écologiques et sociales

- Croiser les données sociales, écologiques et climatiques pour établir une **cartographie des vulnérabilités combinées**.
- Élaborer une **stratégie globale** de plantation, de protection et de gestion du patrimoine arboré de la ville.
- Identifier **les secteurs à végétaliser** en priorité (cours d’école, zones de forte minéralité, parkings, axes de circulation, etc.).
- Définir des règles de gestion différenciée (fauches tardives, espaces refuges de biodiversité, etc.).
- Prioriser les interventions dans les **quartiers cumulant faible végétation, précarité énergétique et enclavement**.
- Renforcer la cohérence entre adaptation, sobriété foncière et **renaturation des zones dégradées**.

## 4. Faire de l’adaptation un levier de santé, d’équité et de bien-être

- Développer une stratégie de santé-environnement intégrée : pollution, chaleur, stress urbain.
- Adopter un plan bien-être à Maromme fondé sur un rapport à la nature et l’activité physique, pour permettre d’améliorer le **bien-être mental et physique** de ses habitants
- Développer les **chemins de nature accessibles** reliant quartiers, équipements et espaces verts comme outil de désenclavement
- Promouvoir des îlots de fraîcheur en période de canicule (parcs, équipements publics, écoles végétalisées).

- Intégrer l'adaptation aux projets de renouvellement urbain comme un **levier de revalorisation sociale et environnementale**.

## 5. Impliquer les habitants dans une ville qui s'adapte avec eux

- Organiser des **diagnostics participatifs de résilience** : marches exploratoires, cartographies sensibles, enquêtes climat,
- Lancer des **projets citoyens de résilience urbaine** : végétalisation, récupération d'eau, transformation d'espaces délaissés,
- Développer une **culture partagée de l'adaptation**, en milieu scolaire, dans les quartiers, au sein des services publics,
- Créer un **fonds de soutien aux initiatives locales** favorisant la nature, l'eau, l'air ou les sols

### *Proposition à approfondir :*

L'adaptation au changement climatique nécessite non seulement des transformations physiques de la ville, mais aussi une **transformation culturelle et cognitive**. Pour que la résilience soit durable, elle doit s'appuyer sur des **citoyens informés, outillés et engagés**, dès le plus jeune âge. À Maromme, où les enjeux d'accès à l'éducation et à la sensibilisation environnementale sont particulièrement présents, cela suppose de développer une stratégie éducative inclusive et de proximité.

- **Intégrer l'adaptation climatique dans les parcours éducatifs**
  - Déployer des **ateliers pédagogiques** en lien avec les écoles, collèges et centres de loisirs autour de la ville résiliente : eau, sol, biodiversité, chaleur, mobilité douce,
  - Créer des **kits pédagogiques sur les enjeux locaux d'adaptation**, adaptés à chaque tranche d'âge,
  - Organiser des **classes nature en ville**, en lien avec les jardins pédagogiques, les micro-forêts et les projets de désimperméabilisation,
  - Favoriser l'intégration de l'adaptation dans les **projets d'école et les éco-délégués**.
- **Créer des outils de connaissance partagée**
  - Mettre en place une **plateforme numérique locale** de la résilience, accessible à tous, regroupant cartes, projets en cours, fiches pratiques, données climatiques locales,

- Élaborer une **cartographie participative des zones de vulnérabilité et d'adaptation**, alimentée par les habitants et les acteurs du territoire,
  - Produire des **bulletins d'information réguliers** sur les avancées des projets d'adaptation à Maromme,
  - Remanier les **temps forts de sensibilisation** : forum climat local, balades urbaines "climat", fresques de la ville résiliente, ciné-débats...
- **Former les acteurs du territoire à la culture de l'adaptation**
    - Mettre en place un **programme de formation continue à destination des élus, agents municipaux et techniciens**, sur la résilience urbaine, les solutions fondées sur la nature, la gestion des risques,
    - Soutenir la création de **réseaux de veille et d'échange de pratiques** entre les communes voisines, intercommunalité, associations locales, experts et universités,
    - Intégrer l'adaptation dans les cahiers des charges des projets urbains, en formant les maîtres d'ouvrage et d'œuvre à ces enjeux dès la phase de conception.
- **Encourager la recherche-action et l'expérimentation locale**
    - Accueillir des **projets pilotes ou expérimentations scientifiques** sur la gestion de l'eau, la nature en ville, les sols vivants (CEREMA...)
    - Nouer des partenariats avec des laboratoires, établissements d'enseignement ou associations scientifiques pour **coconstruire des savoirs territoriaux** utiles à la décision publique,
    - Transférer ces savoirs par le biais d'une **Université Populaire de la Transition**,
    - Développer des **observatoires citoyens** du climat local : température, qualité de l'air, dynamique des sols ou comportements de la biodiversité.

# \\ CAHIER 5

## ❖ Renforcement et soutien (modalité d'action)

- « **Sauver le vivant** » : Fonder la résilience des écosystèmes sur la mise en œuvre de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour s'adapter au changement climatique



## I/ Les ambitions pour un agenda 2030 local

Dans un contexte marqué par l'érosion rapide de la biodiversité, le dérèglement climatique et l'urbanisation croissante, la ville de Maromme affirme son ambition de faire de la nature un levier fondamental de résilience et d'adaptation. À travers l'adoption de Solutions Fondées sur la Nature (SFN), Maromme souhaite préserver et restaurer les écosystèmes tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

L'approche défendue s'inscrit dans une logique de cohabitation harmonieuse entre nature et ville. Elle vise à repenser les formes urbaines, à restaurer les

équilibres écologiques et à réconcilier les citoyens avec leur environnement naturel. Le vivant devient ainsi un pilier structurant de la ville durable.

## 1. Zéro dégradation du vivant :

L'objectif central est de protéger et de régénérer les écosystèmes urbains à Maromme, en particulier à travers la préservation et la restauration des sols et par voie de conséquence, de la biodiversité. Cette approche repose sur une gestion proactive et durable des ressources naturelles en ville :

- **Participation à la réduction de l'artificialisation des sols :**  
Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, le projet se fixe l'ambition de parvenir à zéro artificialisation nette (ZAN). Cela implique de stopper l'étalement urbain et de privilégier la réhabilitation des zones existantes en utilisant des stratégies de densification raisonnée. Cette approche vise à limiter la consommation de terres naturelles tout en favorisant une urbanisation plus compacte et plus respectueuse des écosystèmes. Toute nouvelle urbanisation devra être compensée par des actions concrètes de renaturation ailleurs dans la ville, telles que la création de nouveaux espaces verts, la restauration des sols ou l'aménagement de corridors écologiques.
- **Désimperméabilisation des sols :**  
Afin de restaurer les capacités naturelles des sols urbains, propices à l'épanouissement de la biodiversité, les espaces publics et privés devront réduire l'imperméabilisation des sols. Cela inclut la mise en place de solutions permettant l'infiltration des eaux pluviales, telles que des jardins de pluie, des bassins de rétention ou encore des revêtements perméables. Ces aménagements, en plus de limiter le ruissellement et de réduire les risques d'inondation, contribueront à améliorer la gestion de l'eau dans la ville, tout en réduisant les îlots de chaleur urbains.
- **Restauration des services écosystémiques :**  
La gestion durable des sols et des eaux en milieu urbain permettra de restaurer des services écologiques essentiels. Cela inclut l'absorption du carbone par les sols et la végétation, la gestion des eaux pluviales pour éviter les inondations et la régulation des températures urbaines. En outre, la création de corridors écologiques (zones de passage pour la faune et la flore) contribuera à maintenir et à restaurer ces fonctions vitales, en permettant à la nature de reprendre sa place au cœur de la ville.

## 2. 100 % de continuité écologique :

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes nécessite une approche intégrée et cohérente à l'échelle de l'ensemble du territoire urbain. Cela signifie

éviter, réduire, compenser et accompagner les impacts négatifs des aménagements sur la biodiversité.

- **Développement des continuités écologiques :**

La consolidation de la Trame Bleue (réseau des milieux aquatiques), de la Trame Verte (réseau de végétation) et le développement de la Trame Noire (réseau des zones sombres essentielles pour certaines espèces nocturnes) permettra de maintenir un équilibre écologique dans un environnement urbain de plus en plus fragmenté. Ces continuités écologiques favoriseront les échanges entre espèces, permettant de préserver la biodiversité locale tout en intégrant les impératifs d'urbanisation.

- **Intégration des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement :**

Les infrastructures de transport sont des éléments qui fragmentent le territoire et perturbent les corridors écologiques. Ces aménagements contribuent à l'isolement des populations animales et végétales, ce qui peut entraîner leur déclin. Par conséquent, un enjeu majeur dans l'aménagement des Trames Vertes et Bleues sera de vérifier l'efficacité des dispositifs réalisés et d'améliorer, le cas échéant, la perméabilité des infrastructures linéaires, en intégrant des passages pour la faune, en réduisant la pollution lumineuse et en préservant l'intégrité écologique des milieux environnants. Cela permettra de garantir la circulation des espèces et de maintenir la biodiversité au sein de la ville.

### **3. 100 % de préservation des zones humides :**

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans la régulation des cycles hydrologiques, la préservation de la biodiversité et la prévention des inondations. Elles sont des réservoirs de biodiversité et des filtres naturels pour l'eau.

- **Restauration des zones humides :**

Un travail approfondi sera mené pour analyser le fonctionnement écologique et hydraulique des zones humides de la ville. Cette analyse permettra de comprendre et de préserver la multifonctionnalité de ces espaces, en tenant compte de leur rôle dans l'absorption des eaux, la régulation des crues et la protection des écosystèmes aquatiques. La renaturation des zones humides existantes et la création de nouveaux espaces humides contribueront à augmenter la résilience du territoire face aux risques climatiques, tout en soutenant la biodiversité.

- **Développement du capital hydraulique du territoire :**

Le développement d'un capital hydraulique durable passe par la gestion optimisée des zones humides et des réseaux d'eau, afin d'améliorer la gestion des crues et de favoriser la biodiversité locale. Ce capital pourra

aussi être renforcé par des infrastructures naturelles qui participent à la régulation de l'eau.

#### **4. Maromme, terre urbaine agricole :**

D'après une enquête UNEP-IPSOS de 2013, plus de 9 Français sur 10 expriment le besoin de maintenir un lien quotidien avec la nature et les espaces verts en ville. L'agriculture urbaine représente une réponse efficace à cette aspiration. Même si Maromme ne présente pas de capital foncier d'importance, ce type d'approche doit permettre de générer de nouvelles interactions, plaçant le respect du cycle de la nature et des écosystèmes au service du bien-être humain.

- **Renforcement des interactions sociales et du bien-être des habitants :**  
L'agriculture urbaine favorise les échanges sociaux en créant des espaces de rencontre et d'échange autour de la production alimentaire locale. En permettant aux habitants de participer à des projets agricoles, elle contribue au renforcement du tissu social, tout en répondant à un besoin croissant de nature en ville.
- **L'agriculture comme mode d'aménagement urbain :**  
L'agriculture urbaine sera considérée comme une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Des espaces dédiés à l'agriculture, qu'ils soient partagés ou individuels, permettront de concilier urbanisation et respect des écosystèmes, tout en offrant des solutions innovantes pour l'approvisionnement alimentaire local.
- **Amélioration de la santé des habitants et des usagers :**  
L'agriculture urbaine contribue à la santé des habitants en leur offrant un accès direct à des produits frais et locaux. Elle peut également avoir un impact positif sur la qualité de l'alimentation, en favorisant une consommation plus durable et en réduisant la dépendance aux circuits alimentaires industriels. En rapprochant les habitants de la nature, elle participe à une meilleure qualité de vie, tant physique que mentale.

## **II/ Correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

L'ODD 11 vise à rendre les villes durables. À Maromme, les solutions basées sur la nature (SFN), comme la végétalisation et la gestion des espaces verts, contribuent à améliorer la qualité de l'air, à réduire les îlots de chaleur et à renforcer la résilience des infrastructures urbaines. Ces actions favorisent aussi une participation citoyenne et le bien-être des habitants, en rendant les espaces plus inclusifs et agréables.

### **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Maromme lutte contre le changement climatique en mettant en place des solutions comme la gestion des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols et la création de zones vertes. Ces mesures réduisent les risques d'inondation, régulent les températures et participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux climatiques.

### **ODD 14 : Vie aquatique**

Maromme participe à la protection des écosystèmes aquatiques en améliorant la gestion de ses cours d'eau et en restaurant les zones humides. Les projets de filtration naturelle des eaux et la réduction de la pollution contribuent à préserver la biodiversité aquatique locale.

### **ODD 15 : Vie terrestre**

En intégrant des SFN, Maromme soutient la restauration de la biodiversité terrestre, en créant des corridors écologiques, des zones naturelles et en protégeant la faune et la flore locales. Ces actions contribuent à maintenir des écosystèmes résilients face aux changements environnementaux.

### **ODD 6 : Eau propre et assainissement**

Maromme gère durablement ses ressources en eau avec des jardins de pluie, des toitures végétalisées et une gestion des eaux pluviales, contribuant à réduire les risques d'inondation et à préserver la qualité de l'eau.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

Les espaces verts améliorent la qualité de vie des habitants de Maromme en offrant des lieux de détente et en réduisant les impacts négatifs de la pollution. Ces espaces favorisent aussi la santé mentale et le bien-être.

### **ODD 12 : Consommation et production responsables**

Par des pratiques comme la réutilisation des matériaux et la gestion des déchets verts, Maromme soutient un modèle plus durable et circulaire, réduisant son empreinte écologique et encourageant une consommation responsable.

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

L'ODD 17 souligne l'importance de la collaboration entre citoyens, entreprises et autorités locales. Maromme s'engage à impliquer différents acteurs dans la mise

en œuvre des SFN, renforçant ainsi les partenariats pour un développement durable.

### III/ Les leviers mobilisables

Pour réussir la transition écologique et inscrire la préservation de la biodiversité dans une dynamique locale pérenne, Maromme s'appuie sur une série de leviers structurants et complémentaires :

- **Urbanisation durable fondée sur le principe « éviter, réduire, compenser et accompagner »** : repenser les projets urbains pour limiter les impacts sur le vivant, en évitant les destructions, en réduisant les pressions, en compensant les atteintes résiduelles et en accompagnant les évolutions du territoire vers plus de durabilité.
- **Connaissance fine du territoire sur la biodiversité** : développer des diagnostics écologiques localisés et accessibles pour guider les choix d'aménagement et les politiques publiques, notamment grâce à des inventaires participatifs et des partenariats scientifiques.
- **Valorisation des services écosystémiques** : identifier, cartographier et promouvoir les services rendus par la nature (épuration de l'eau, régulation climatique, pollinisation, bien-être psychologique, etc.) pour démontrer leur valeur sociale, économique et environnementale.
- **Réintroduction de la nature en ville** : intégrer des éléments naturels dans tous les espaces urbains, qu'ils soient publics ou privés, en misant sur la multifonctionnalité des aménagements (corridors écologiques, jardins de pluie, végétalisation des façades, agriculture urbaine, etc.).
- **Gestion naturelle de l'eau** : mettre en œuvre une gestion intégrée et durable des eaux pluviales à travers des techniques végétalisées (infiltration, stockage, ralentissement des flux) pour améliorer la résilience urbaine et prévenir les risques d'inondation.
- **Mobilisation citoyenne** : encourager la participation des habitants dans la mise en œuvre des actions écologiques à travers des démarches participatives, des projets collaboratifs et la valorisation des savoirs locaux.
- **Réduction de l'empreinte écologique** : adopter des pratiques vertueuses en matière de consommation, de gestion des ressources et de déplacements, en lien avec l'économie circulaire, l'agriculture durable et la sobriété énergétique.

- **Gouvernance partagée** : construire une gouvernance écologique locale fondée sur la coopération entre les services municipaux, les citoyens, les associations, les chercheurs et les acteurs économiques, dans une logique d'intelligence collective, de transparence et de co-responsabilité.

#### IV/ La signification de « sauver le vivant »

Dans un contexte de **pressions environnementales** croissantes, il devient impératif de repenser nos modes d'aménagement urbains pour préserver la biodiversité, tout en répondant aux défis liés au changement climatique. Le projet de Maromme s'inscrit pleinement dans cette démarche, en mettant en avant l'usage des **Solutions Fondées sur la Nature (SFN)** comme levier central de son développement durable.

Les pressions exercées sur la biodiversité, en particulier l'artificialisation des sols, la fragmentation des écosystèmes et la pollution, ont un impact direct sur la qualité de vie des habitants et la résilience des territoires. En effet, dans un contexte où la biodiversité est mise à mal, la nature ne peut plus être considérée comme un simple décor ou une ressource secondaire. Elle joue un rôle central dans le fonctionnement du territoire, la régulation des processus écologiques, et la capacité d'adaptation aux changements à venir.

Le *parti pris* de Maromme est de concevoir un modèle de ville qui ne soit pas uniquement un espace urbain bétonné, mais un écosystème vivant, où la nature et l'urbanisation cohabitent de manière harmonieuse et résiliente. Il s'agit de favoriser un aménagement du territoire qui réintègre la nature dans son fonctionnement quotidien. Cette approche repose sur plusieurs principes-clés :

1. **L'intégration systématique des solutions fondées sur la nature** : en réponse aux défis imposés par l'urbanisation et le changement climatique, Maromme adopte les SFN comme cadre stratégique pour restaurer les équilibres écologiques et améliorer la qualité de vie des habitants. Par exemple, en réintroduisant des éléments naturels dans le paysage urbain tels que des haies, des jardins de pluie, des espaces verts et des corridors écologiques, la ville peut améliorer sa gestion de l'eau, réguler ses températures et soutenir la biodiversité locale.
2. **Une approche intégrée et systémique** : la mise en œuvre des SFN ne se limite pas à des actions isolées, mais s'inscrit dans une stratégie globale, qui touche tous les aspects de la gestion de la ville : l'urbanisme, l'infrastructure, la gestion des espaces publics et privés et l'implication des citoyens. Chaque projet d'aménagement urbain doit intégrer les enjeux écologiques dans sa conception, de manière à maximiser les bénéfices écologiques tout en répondant aux besoins de développement urbain.

3. **La préservation et la restauration des écosystèmes locaux** : au-delà de la simple réduction de l'artificialisation des sols, l'objectif est de restaurer les habitats naturels dégradés et de renforcer les réseaux écologiques. En réintroduisant des espaces de nature dans la ville (zones humides, haies, plantations d'arbres), on crée un environnement propice à la faune et à la flore, tout en apportant des services écosystémiques précieux tels que la filtration de l'air et de l'eau, l'absorption du carbone et la régulation du climat urbain.
4. **La valorisation de la résilience des écosystèmes** : l'une des clés pour faire face aux impacts du changement climatique réside dans la résilience des écosystèmes. En favorisant des solutions naturelles comme la gestion des eaux pluviales par des infrastructures perméables ou la végétalisation des espaces urbains, Maromme se prépare à atténuer les effets des phénomènes climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, etc.). Cette résilience permet non seulement de mieux protéger les habitants des impacts du changement climatique, mais aussi de restaurer l'équilibre naturel du territoire.
5. **L'implication citoyenne dans la transition écologique** : un projet ambitieux de cette nature ne peut réussir sans l'adhésion active des habitants. La participation des citoyens est essentielle pour coconstruire la ville de demain, en intégrant leurs besoins, leurs aspirations et leurs connaissances locales. Les Marommois sont invités à prendre part aux projets de renaturation, de création de jardins partagés ou à travers des actions concrètes comme l'entretien d'espaces verts ou la gestion de l'eau de pluie. Cette approche participe également à la création d'un sentiment d'appartenance et à la cohésion sociale, contribuant à la mise en place d'un modèle de gouvernance participative et collaborative.
6. **La mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques** : l'adoption des SFN nécessite un travail de sensibilisation et d'accompagnement des habitants, des acteurs économiques et des décideurs locaux. Cela passe par l'élargissement des connaissances sur les services écosystémiques et la biodiversité, ainsi que par la mise en place de formations et d'outils d'aide à la décision. Il s'agit également de favoriser les partenariats entre les différents acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, afin de coordonner les efforts de préservation de la nature.
7. **Un modèle de ville durable, interconnectée et dynamique** : le projet de Maromme ne vise pas seulement à conserver la biodiversité, mais à faire de celle-ci un moteur de développement durable. L'intégration de la nature dans la ville doit répondre à la fois aux impératifs écologiques et aux besoins humains : création d'emplois verts, amélioration de la qualité de l'air, accès à des espaces récréatifs naturels et renforcement de la santé

publique. En réintégrant la nature, la ville devient un lieu d'innovation, où l'humain et l'écosystème se renforcent mutuellement.

« Sauver le vivant » s'inscrit en continuité avec l'axe stratégique « **Construire une ville vivable** » de l'Agenda 2030. Ce lien tient au fait que l'humain fait pleinement partie du vivant : il ne peut s'en extraire sans menacer sa propre qualité de vie. Ainsi, à Maromme, l'amélioration du cadre de vie des habitants passe nécessairement par la préservation de toutes les formes de vie.

Aujourd'hui, les vulnérabilités qui pèsent sur la biodiversité sont encore nombreuses. Elles nécessitent une réponse forte, structurée et durable, fondée sur la mise en œuvre de Solutions Fondées sur la Nature (SFN). Maromme dispose pour cela d'atouts naturels exceptionnels – une forêt, une rivière, des friches en reconversion – qui permettent d'imaginer et de concrétiser des projets ambitieux de reconquête écologique.

C'est en valorisant ces ressources et en les intégrant pleinement dans les politiques urbaines que Maromme pourra relever le défi d'une ville à la fois vivable, durable et résiliente, où la nature retrouve sa juste place dans le quotidien des habitants.

#### **V/ Les engagements et les propositions d'actions :**

Pour concrétiser sa vision d'une ville résiliente et écologique, Maromme formalise une série d'engagements et de propositions d'actions visant à structurer et renforcer la mise en œuvre des **Solutions Fondées sur la Nature** à l'échelle locale. Ces engagements permettent d'articuler une démarche ambitieuse et opérationnelle au service du vivant.

Ces actions visent à restaurer les équilibres écologiques fondamentaux, à protéger les espèces et leurs habitats et à réintégrer la nature dans le tissu urbain de manière fonctionnelle et durable. En favorisant une meilleure infiltration de l'eau, la régulation climatique, la pollinisation ou encore la création de milieux refuges pour la faune et la flore, elles participent concrètement au maintien et à la reconquête de la biodiversité locale. En parallèle, elles permettent de sensibiliser la population, de renforcer la résilience territoriale et de faire de chaque citoyen un acteur de la transition écologique.

#### ***Engagements :***

- **Poursuivre la renaturation des espaces urbains** permet de recréer des habitats pour la biodiversité en milieu dense, favorisant la réintroduction d'espèces végétales et animales, tout en limitant la fragmentation écologique. Ces aménagements favorisent également les continuités

écologiques, essentielles pour les déplacements de la faune et le maintien d'un écosystème urbain vivant et équilibré.

- **Poursuivre la lutte contre les îlots de chaleur et lutter contre les inondations** favorise une végétation urbaine plus abondante, qui soutient les pollinisateurs, régule les microclimats propices au vivant et réduit les stress climatiques qui menacent la faune et la flore. Ces infrastructures vertes créent également des habitats temporaires pour de nombreuses espèces.
- **Gérer durablement les eaux** contribue à préserver la biodiversité aquatique et à maintenir des zones humides fonctionnelles, véritables réservoirs écologiques et refuges pour de nombreuses espèces. Ces milieux offrent des conditions propices au développement de microfaune, de batraciens, d'insectes et d'espèces végétales spécifiques.
- **Désimperméabiliser et végétaliser les sols** restaure les sols vivants, essentiels à la biodiversité souterraine, à la filtration naturelle de l'eau, à la fixation du carbone et au développement d'un réseau trophique diversifié. Cette action favorise le retour des vers de terre, insectes, microorganismes et favorise l'installation d'une flore spontanée.

### *Propositions :*

#### **1.1 Pour l'intégration systématique des Solutions Fondées sur la Nature dans tous les projets urbains :**

- Intégrer un volet SFN obligatoire dans les cahiers des charges des projets d'aménagement,
- Mettre en place un « référentiel biodiversité » pour orienter les maîtres d'ouvrage publics et privés,
- Créer un comité technique d'examen écologique des projets urbains,
- Former les agents de la ville et les partenaires aux principes de conception fondés sur la nature.

#### **1.2 Pour le renforcement des connaissances sur les services écosystémiques :**

- Réaliser une cartographie locale des services rendus par les écosystèmes,
- Organiser des ateliers citoyens pour identifier les fonctions écologiques perçues dans les quartiers,
- Mettre en place un tableau de bord biodiversité accessible au public,
- Lancer un programme éducatif dans les écoles autour des services écosystémiques (pollinisation, régulation de l'eau, etc.).

### 1.3 Pour la sanctuarisation des espaces naturels :

- Identifier les espaces à haute valeur écologique avec l'aide de naturalistes et d'habitants,
- Réviser les zonages du PLUI pour y intégrer des zones de protection renforcée,
- Classer certains secteurs en espaces boisés classés (EBC) ou zones naturelles protégées,
- Mettre en place un moratoire sur l'artificialisation de ces zones pendant les procédures de planification. Maromme souhaite sécuriser dans la durée les espaces à haute valeur écologique en les intégrant pleinement dans les documents d'urbanisme. Cette mesure permettra de protéger durablement les zones boisées, humides ou végétalisées et d'éviter leur artificialisation. Elle garantit ainsi des habitats stables pour la faune et la flore, tout en maintenant une trame verte continue sur le territoire.

### 1.4 Pour le développement d'un projet d'agriculture urbaine adapté au territoire

- Identifier des terrains publics ou privés disponibles pour l'agriculture urbaine,
- Créer des jardins partagés ou pédagogiques dans les écoles et quartiers,
- Soutenir les initiatives de micro-fermes urbaines intégrant des pratiques favorables à la biodiversité (haies, mares, compost, etc.),
- Lancer un programme local d'éducation à l'alimentation durable et à la biodiversité cultivée. L'agriculture urbaine constitue une interface entre nature et société. Maromme développera des projets agroécologiques favorisant la biodiversité (cultures diversifiées, zéro pesticide, haies, ruchers), tout en sensibilisant les habitants à l'écologie, à la saisonnalité et à l'alimentation durable. Ces projets renforceront le lien social et la conscience environnementale.

### 1.5 Pour le renforcement de la participation citoyenne à la préservation de la biodiversité :

- Déployer des outils numériques pour signaler la biodiversité locale (application de type "Maromme Nature"),
- Soutenir les inventaires participatifs dans les quartiers (oiseaux, insectes, flore spontanée),
- Créer des groupes d'ambassadeurs biodiversité dans les écoles et les conseils de quartier,
- Organiser un festival annuel de la nature avec expositions, balades commentées et ateliers. Impliquer les habitants est fondamental pour faire évoluer les pratiques et ancrer les dynamiques écologiques localement.

Maromme encouragera les démarches de sciences participatives (inventaires de biodiversité, observatoires citoyens), développera des outils pédagogiques et favorisera la création de comités de quartier éco-responsables. Ces actions permettront de faire émerger une culture partagée de la nature en ville.

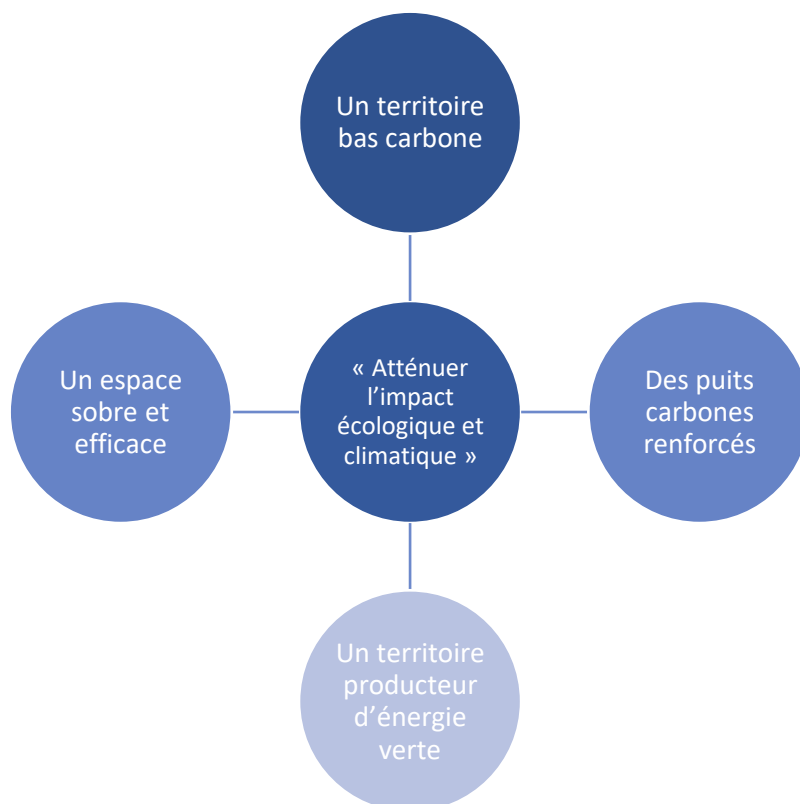
*Propositions à approfondir :*

- **Intégrer Maromme dans des projets de recherche-action** soutenus par des réseaux nationaux et européens, comme le **CEREMA**, **Nature4Cities** ou **SESAME**, afin d'expérimenter de nouvelles approches d'urbanisme fondées sur la nature, tester des outils de suivi de la biodiversité ou modéliser les effets des aménagements écologiques,
- **Créer un Observatoire local de la biodiversité urbaine**, associant citoyens, experts et institutions, pour suivre les dynamiques de la biodiversité à Maromme, recueillir des données à différentes échelles (quartier, ville, trame verte) et alimenter les politiques publiques en temps réel,
- **Développer un « Living Lab » de l'écologie urbaine** : un espace collaboratif de co-construction de projets entre citoyens, services techniques, scientifiques et acteurs économiques, pour concevoir et tester des solutions innovantes de reconquête de la biodiversité, à l'image des laboratoires de ville durable.
- **Expérimenter des outils numériques citoyens** pour la cartographie participative de la nature en ville (application mobile, signalement de zones sensibles, atlas collaboratif de la biodiversité) facilitant l'implication et la veille collective sur les écosystèmes urbains,
- **Proposer des démarches de modélisation participative** de l'urbanisme (atelier maquette, jumeau numérique de quartier), pour intégrer les attentes habitantes dans les projets tout en prenant en compte les pressions exercées sur la biodiversité.

# \\ CAHIER 6

## ❖ Renforcement et soutien (modalité d'action)

- « Atténuer l'impact écologique et climatique » : Prolonger l'effort de décarbonation et d'économie des ressources pour agir en faveur du climat



## I/ Ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Dans un contexte marqué par le dérèglement climatique et la raréfaction des ressources, Maromme affirme sa volonté d'agir concrètement pour atténuer son impact écologique. Fidèle à sa tradition de ville engagée et solidaire, elle inscrit son action dans le cadre de l'Agenda 2030, en plaçant la transition écologique au cœur de son développement.

L'ambition est claire : faire de Maromme un territoire bas carbone, résilient et exemplaire dans la lutte contre le changement climatique. Pour cela, la Ville mobilise l'ensemble de ses leviers d'action – de l'aménagement urbain à la mobilité, en passant par la rénovation énergétique et la préservation de la biodiversité – tout en impliquant ses habitants dans une dynamique collective.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser les énergies renouvelables, repenser les usages, préserver les puits de carbone naturels et encourager une sobriété à la fois choisie et désirable : tels sont les piliers de cette stratégie ambitieuse, pensée à l'échelle du territoire et en cohérence avec les engagements nationaux et européens.

## 1. Maromme, territoire bas carbone

L'ambition de Maromme en matière de transition énergétique et écologique est de se positionner comme un « territoire bas carbone » à l'horizon 2030. Cela implique la mise en place de solutions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers deux grands axes : **la réhabilitation des bâtiments et la transformation de la mobilité.**

- Réduction de **l'empreinte carbone des bâtiments** : Maromme s'engage à ce que tous ses bâtiments publics et ses logements collectifs respectent des normes de basse consommation énergétique. Cela passe par la rénovation thermique et l'utilisation de matériaux écologiques. La ville privilégiera la réhabilitation lourde plutôt que la construction neuve, afin de réduire l'empreinte écologique et d'optimiser l'existant. Des actions telles que l'installation de panneaux solaires et l'amélioration de l'isolation thermique sont des priorités.
- **Transformation de la mobilité** : le secteur des transports étant un des plus grands contributeurs aux émissions de CO<sub>2</sub>, la ville de Maromme s'engage à finaliser et optimiser les infrastructures favorisant la mobilité durable. Cela comprend l'extension du réseau de transport en commun, l'optimisation des pistes cyclables, ainsi que l'encouragement de l'utilisation de véhicules électriques, du vélo et de solutions de covoiturage. La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques et la promotion de l'écomobilité (vélo, transports publics) sont des actions prioritaires pour limiter l'empreinte carbone des déplacements.

## 2. Maromme, « poumon urbain » :

Dans le cadre de sa stratégie bas carbone, Maromme souhaite aussi se positionner comme un véritable « poumon urbain » en multipliant les actions visant à renforcer **les puits de carbone naturels**. Les puits de carbone, tels que les forêts, les espaces verts, et même les sols agricoles, jouent un rôle primordial dans l'absorption du dioxyde de carbone de l'atmosphère et donc dans la lutte contre le changement climatique.

- **Renaturer l'espace urbain** : Maromme prévoit de multiplier les espaces verts urbains, d'intensifier les plantations d'arbres et de végétaliser les toits

des bâtiments publics et privés. Le verdissement de l'espace urbain permettra de capter plus de carbone, tout en améliorant la qualité de l'air et la biodiversité en ville.

- **Reboisement et gestion durable des forêts urbaines** : Maromme continuera de favoriser le reboisement et la gestion durable des espaces forestiers autour de la ville. Cette approche contribuera à augmenter la capacité des forêts à stocker le carbone et à préserver les écosystèmes essentiels à la régulation climatique.
- **Agir sur les sols** : une autre stratégie pour renforcer les puits de carbone est d'améliorer la gestion des sols urbains et agricoles. Cela inclut des pratiques telles que l'agriculture urbaine, la réduction du bétonnage et la promotion de l'agriculture biodynamique et régénérative, permettant une meilleure séquestration du carbone.

### 3. Maromme, « terre des énergies renouvelables »

Maromme aspire à devenir un territoire exemplaire en matière de **production d'énergies renouvelables**. L'objectif est de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de diversifier les sources d'énergie et de contribuer à la transition énergétique à l'échelle régionale.

- **Exploitation du potentiel solaire** : Maromme possède un fort potentiel pour l'exploitation de l'énergie solaire. En installant des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics et des équipements municipaux, la ville souhaite produire de l'énergie propre localement. Des incitations pour encourager l'installation de panneaux solaires chez les particuliers seront également mises en place.
- **Développement de la biomasse et autres énergies renouvelables locales** : La ville continuera à mettre en œuvre des solutions de production d'énergie à partir de la biomasse. Des projets de géothermie, d'éolien ou d'autres formes d'énergie renouvelable pourraient également être étudiés, l'idée étant de ne fermer aucune porte.
- **Autoconsommation collective et réseaux intelligents** : Maromme encouragera la mise en place de systèmes d'autoconsommation collective, où plusieurs bâtiments ou quartiers peuvent produire et partager de l'énergie renouvelable. Le déploiement de réseaux électriques intelligents (smart grids) permettra une gestion optimisée de l'énergie produite localement et une intégration plus flexible des énergies renouvelables dans le réseau.

#### 4. Maromme, sobre et efficace

L'une des pierres angulaires de l'ambition de Maromme est de promouvoir un mode de vie **sobre et efficace**, qui repose sur la réduction de la consommation d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles, tout en assurant le bien-être des habitants.

- **Efficacité énergétique dans les bâtiments** : en complément des initiatives de rénovation thermique, la ville mettra en place des solutions permettant une gestion plus efficace de l'énergie dans les bâtiments publics et privés. Cela inclut l'usage de technologies intelligentes (équipements à faible consommation, systèmes de régulation de la température, etc.) et la mise en place de contrats d'objectifs de consommation énergétique pour les services publics locaux.
- **Promotion de la sobriété** : en parallèle de l'efficacité énergétique, la sobriété consiste à réduire la demande en énergie et en ressources. Cela passe par une politique de sensibilisation et de formation des citoyens aux pratiques de consommation responsable. Maromme prévoit ainsi de développer des programmes éducatifs sur la gestion de l'énergie, le recyclage des matériaux, la gestion des déchets et la réduction de la consommation d'eau.
- **Économie circulaire** : Maromme s'engage également à mettre en œuvre des pratiques d'économie circulaire dans ses politiques publiques, en privilégiant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux. Cela s'applique à la gestion des déchets, mais aussi à la consommation de biens et services, afin de réduire la pression sur les ressources naturelles.

#### II/ Correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

##### ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

Maromme s'engage à promouvoir des **énergies renouvelables** locales (solaire, biomasse) et à améliorer l'**efficacité énergétique** des bâtiments publics et privés, contribuant ainsi à garantir une énergie propre et accessible à tous.

##### ODD 11 : Villes et communautés durables

Avec des actions pour favoriser la **mobilité durable** et renforcer les espaces verts en ville, Maromme œuvre à la création d'une ville **résiliente et durable**, en accord avec cet ODD qui vise à améliorer la qualité de vie urbaine.

### ODD 12 : Consommation et production responsables

Maromme adopte une approche d'**économie circulaire**, visant à réduire les déchets et à promouvoir une consommation responsable, en ligne avec l'ODD 12, qui encourage une gestion plus durable des ressources.

### ODD 13 : Lutte contre le changement climatique

En réduisant ses émissions de gaz à effet de serre par la rénovation énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la mobilité durable, Maromme contribue à la **lutte contre le changement climatique**, un pilier central de cet ODD.

### ODD 15 : Vie terrestre

La ville s'engage à **protéger et restaurer les écosystèmes terrestres** locaux, notamment par le renforcement des espaces verts et le reboisement, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et des puits de carbone naturels.

### ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Maromme favorise la **gouvernance participative** en impliquant les citoyens dans les décisions locales et soutient des initiatives citoyennes pour renforcer la **justice sociale** et la transparence dans la gestion publique.

## III/ Les leviers mobilisables

Pour concrétiser ses ambitions en matière d'atténuation climatique, la Ville de Maromme mobilise une série de leviers d'actions complémentaires, à la fois techniques, sociaux et institutionnels. Ces leviers constituent la colonne vertébrale de la stratégie locale et permettent d'agir efficacement à toutes les échelles du territoire.

- **Réduction de la consommation de ressources naturelles et énergétiques**  
Maromme s'engage à promouvoir une consommation plus responsable des ressources, en agissant sur les comportements individuels, les pratiques professionnelles et les politiques publiques. Cela passe notamment par la sensibilisation des citoyens, l'éco-conception des projets urbains, et l'optimisation des usages dans les bâtiments, les transports et les services municipaux.
- **Maximisation de l'efficacité énergétique**  
Il s'agit de tirer le meilleur parti de l'énergie utilisée, en limitant les pertes et en améliorant la performance des équipements. Cela comprend la rénovation thermique du bâti, la modernisation des systèmes de chauffage, l'usage de

technologies intelligentes (capteurs, pilotage à distance, éclairage LED), et l'instauration de dispositifs de suivi et de contrôle des consommations.

- **Renforcement des puits de carbone naturels**

Maromme mise sur la nature pour absorber une partie du carbone émis sur son territoire. Le développement des espaces verts, la plantation d'arbres, la gestion durable des sols urbains et agricoles et le reboisement périurbain sont autant de moyens de renforcer la capacité du territoire à séquestrer le carbone, tout en améliorant la qualité de vie et la biodiversité.

- **Déploiement des énergies renouvelables**

Le développement de la production d'énergie locale à partir de sources renouvelables (solaire, biomasse, géothermie, etc.) constitue un levier clé pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. Maromme encourage à la fois la production individuelle (autoconsommation) et collective (quartiers à énergie positive), et accompagne les projets citoyens ou coopératifs.

- **Innovation sociale et participation citoyenne**

Parce que la transition ne peut réussir sans l'implication de tous, la Ville met en place des outils pour accompagner les habitants et les acteurs du territoire : dispositifs de concertation, accompagnement des initiatives locales, programmes d'éducation à l'environnement, appels à projets... La mobilisation citoyenne est un moteur essentiel du changement.

#### **IV/ La signification de « Atténuer l'impact écologique et climatique »**

Les collectivités locales jouent un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Maromme, en tant que collectivité engagée, entend prendre des mesures concrètes et ambitieuses pour atténuer les impacts du changement climatique, en particulier face à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes.

L'objectif est à la hauteur de la Stratégie nationale de transition énergétique et climatique dans le cadre de l'Agenda 2030, en visant la neutralité carbone d'ici 2050. Maromme s'engage ainsi à son niveau dans un processus dynamique, en cohérence avec les objectifs climatiques européens et nationaux. En particulier, la ville veillera à intégrer la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, conformément aux engagements européens de réduction de 55 % par rapport aux niveaux de 1990.

La ville doit également adapter sa planification urbaine et énergétique pour s'assurer que les objectifs climatiques et énergétiques sont atteints, et que la transition écologique se fasse dans le respect des spécificités locales.

Depuis 2008, Maromme a fait preuve d'une forte volonté d'agir pour l'atténuation du changement climatique, en initiant plusieurs projets d'envergure, parmi lesquels :

- **Un réseau de chaleur biomasse** : en connectant tous les bâtiments communaux et la majorité des logements collectifs à un système de chauffage utilisant des énergies renouvelables, principalement issues de la biomasse, la ville réduit drastiquement sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de CO<sub>2</sub>,
- **La naturation de l'espace urbain et le reboisement des espaces forestiers** : Maromme a choisi d'investir dans le renforcement de la nature en milieu urbain, en plantant des arbres et en aménageant des espaces verts, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air, à développer la biodiversité et à augmenter les puits de carbone,
- **Le développement des mobilités douces** : un réseau de pistes cyclables a été développé en synergie avec la Métropole Rouen Normandie pour encourager l'utilisation du vélo et réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens. Ce réseau est renforcé par une politique de promotion des transports publics écologiques,
- **La réhabilitation thermique des bâtiments** : la rénovation des bâtiments municipaux a été privilégiée pour réduire les impacts environnementaux liés à la construction neuve. La Ville a opté pour des projets de rénovation thermique ambitieux, visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants (par exemple, la maison des associations et la mairie-médiathèque).

Les axes principaux à investir pour la ville sont les suivants :

### 1. Renforcement du capital naturel

Maromme dispose d'un fort potentiel de renforcement de ses espaces naturels. L'objectif est de multiplier les actions pour enrichir ce capital, comme l'extension des zones boisées, la gestion durable des espaces verts et la préservation de la biodiversité. Cela contribuera à accroître la capacité de la ville à stocker du carbone, tout en améliorant la résilience face au réchauffement climatique.

### 2. Développement du capital renouvelable et de l'efficacité énergétique

Maromme doit tirer parti de son potentiel solaire, notamment en développant des installations photovoltaïques sur ses bâtiments publics et en encourageant les citoyens à investir dans ces solutions. Il est également

primordial d'améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures existantes par la mise en place de systèmes de gestion intelligente de l'énergie (smart grids) et par la maintenance régulière des installations énergétiques.

### 3. **Stratégie "bâtiment bas carbone"**

La ville doit poursuivre ses efforts dans la réhabilitation thermique des bâtiments communaux. Il est important de définir une stratégie de maîtrise de l'énergie et de décarbonation à l'échelle de l'ensemble du patrimoine immobilier de la collectivité. Cela pourrait inclure des démarches comme l'isolation renforcée, l'utilisation de matériaux écologiques et l'intégration de technologies de production d'énergie renouvelable.

### 4. **Développer les mobilités douces**

Le réseau de transport en commun et les infrastructures de mobilité douce, comme les pistes cyclables se sont fortement développés sur la ville et dans la métropole pour encourager les déplacements non polluants. Maromme peut développer des politiques incitatives pour encourager l'utilisation des transports publics, le covoiturage et l'écomobilité. Un potentiel d'évolution importante existe, notamment en raison de la faible motorisation des Marommois.

### 5. **Vers une sobriété choisie, possible et désirable**

La ville doit favoriser une approche collective de la sobriété, où la réduction de la consommation de ressources s'accompagne d'une amélioration du bien-être social et environnemental. Des actions concrètes et des projets collectifs sont nécessaires pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus responsables, en matière d'énergie, de consommation d'eau et de gestion des déchets. Cela passe par la mise en place d'initiatives citoyennes, la promotion de l'économie circulaire, et le soutien à des projets d'autoproduction d'énergie.

## **V/ Les engagements et les propositions d'actions :**

Maromme affirme avec force son engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique, en structurant une politique locale ambitieuse, cohérente et tournée vers l'avenir. Les actions déjà engagées témoignent d'une dynamique concrète et volontaire, que la ville entend renforcer dans les années à venir.

### **Engagements :**

- **Poursuivre la renaturation des espaces urbains** pour transformer des espaces urbains en entités écologiques pour améliorer la qualité de l'air, favoriser la biodiversité et offrir des lieux de détente aux habitants,
- **Développer le réseau de chaleur** pour desservir les particuliers, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles et rendre l'énergie plus accessible,
- **Poursuivre le déploiement des EnR (Energies renouvelables)** pour limiter la dépendance aux énergies fossiles et permettre de sécuriser l'approvisionnement énergétique,
- **Relancer une politique foncière** pour protéger et agrandir ses espaces naturels, créant ainsi des zones écologiques et renforçant les puits de carbone urbains,
- **Sanctuariser le plan de sobriété énergétique** pour réduire la consommation d'énergie et limiter les impacts environnementaux des bâtiments et services municipaux.

### **Propositions :**

#### **1.1 Pour le développement d'une gouvernance et d'un pilotage climatique responsables**

- **Création d'un budget bas carbone municipal**  
Affecter un volume maximum d'émissions de CO<sub>2</sub> à l'ensemble des politiques publiques locales, afin de piloter les projets selon leur compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone. Cet outil permettra d'orienter les arbitrages budgétaires en faveur de projets sobres.
- **Mise en place d'un comité citoyen pour le climat**  
Instance participative composée de citoyens tirés au sort, formés aux enjeux climatiques, qui formulera des avis et recommandations sur les politiques locales de transition. Ce comité renforcera la transparence et la légitimité des choix politiques.
- **Élaboration d'un Plan Climat Local Participatif**  
Construction d'un plan d'action climat co-écrit avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Il fixera des engagements

collectifs à court, moyen et long terme, accompagnés d'indicateurs de suivi accessibles à tous.

## 1.2 Pour le renforcement du capital naturel et des puits de carbone

- **Lancement d'un programme "1 habitant = 1 arbre"**  
Objectif : planter autant d'arbres que d'habitants d'ici 2030. Les plantations se feront en lien avec les écoles, les associations et les habitants volontaires, en ciblant les quartiers les plus minéralisés,
- **Création de jardins-forêts pédagogiques dans les quartiers**  
Espaces verts en libre accès, conçus selon les principes de la permaculture, combinant arbres fruitiers, plantes comestibles et végétation locale. Ces jardins seront des lieux de sensibilisation à la biodiversité et à la résilience alimentaire,
- **Réintroduction de la trame verte et bleue dans les aménagements**  
Intégration systématique des continuités écologiques dans les projets urbains (haies, corridors végétalisés, ruisseaux restaurés), pour favoriser la biodiversité, améliorer la gestion de l'eau et renforcer le rôle des puits de carbone,
- **Programme "cours d'écoles oasis"**  
Désimperméabilisation, végétalisation et aménagement des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et créer des lieux d'apprentissage de la nature.

## 1.3 Pour une production d'énergie durable et une rénovation énergétique ambitieuse

- **Lancement d'un "Coach énergie citoyen" (en relation avec la Métropole)**  
Réseau de bénévoles formés qui accompagneront les foyers marommois à réduire leur consommation : conseils pratiques, visites à domicile, aide à l'identification des aides financières et des écogestes du quotidien,
- **Création d'un cadastre solaire participatif**  
Mise en ligne d'une carte interactive du territoire, permettant à chaque habitant ou professionnel d'évaluer le potentiel solaire de sa toiture, avec des informations sur les démarches d'installation et les aides existantes,
- **Déploiement d'un "tiers-lieu de la transition énergétique"**  
Création d'un espace de rencontre et d'expérimentation autour de l'énergie : expositions, démonstrations, formations, ateliers pratiques et accompagnement de projets citoyens d'autoconsommation.

#### 1.4 Pour une mobilité durable, inclusive et décarbonée

- **Chèque mobilité douce pour les ménages modestes**  
Aide financière à l'achat, à la réparation ou à la location longue durée de vélos ou trottinettes, ainsi qu'aux abonnements aux transports publics, afin de garantir une mobilité durable accessible à tous,
- **Plan "quartiers apaisés"**  
Réaménagement progressif de certains secteurs résidentiels pour favoriser la marche et le vélo : limitation de vitesse, élargissement des trottoirs, sécurisation des passages piétons, désimperméabilisation, ajout de mobilier urbain et de végétation,
- **Expérimentation de rues scolaires sans voitures**  
Fermeture partielle ou totale à la circulation automobile autour des écoles aux heures d'entrée et de sortie avec pour objectif de garantir la sécurité des enfants, améliorer la qualité de l'air et encourager les mobilités actives dès le plus jeune âge.

#### 1.5 Pour une sobriété choisie et une économie circulaire locale

- **Lancement d'un label "Territoire sobre" pour les quartiers**  
Ce label mettra en valeur les quartiers exemplaires en matière de sobriété (réduction de consommation, recyclage, mutualisation, circuits courts). Il sera accompagné d'un programme de soutien, d'animations locales et d'outils d'évaluation partagés,
- **Mise en place de "ressourceries mobiles"**  
Création de structures itinérantes pour collecter, réparer et redistribuer des objets du quotidien (électroménager, meubles, vêtements) directement dans les quartiers, facilitant ainsi l'accès au réemploi,
- **Création d'un "marché circulaire local"**  
Organisation d'un événement annuel dédié aux acteurs de la seconde main, de l'artisanat durable et du recyclage. Ce marché favorisera les circuits courts, la consommation responsable et la rencontre entre professionnels et citoyens,

#### 1.6 Pour une mobilisation citoyenne et une culture partagée de la transition

- **Semaine / mois de la transition sociale écologique**  
Réformer le mois de l'environnement en événement annuel tourné autour de la transition sociale écologique rassemblant toutes les forces vives du territoire autour de la transition : expositions, conférences, balades

urbaines, ciné-débats, ateliers DIY, repas partagés, marchés responsables, challenge éco-responsable, valorisation des implications et des talents, etc.,

- **Développement d'un programme "Éco-écoles" marommais**

Accompagnement renforcé des établissements scolaires pour les aider à devenir des lieux exemplaires de transition : projets pédagogiques, composteurs, potagers, actions de sensibilisation, partenariats avec les parents et les associations,

- **Création d'une plateforme numérique "Maromme en transition"**

Plateforme citoyenne centralisant les projets de transition en cours, les bonnes pratiques, les aides disponibles, les événements et permettant aux habitants de proposer, de suivre ou de rejoindre des initiatives locales.

*Proposition à approfondir :*

- Créer un système de points ou de "monnaie verte" attribuée aux citoyens qui adoptent des comportements durables (tri, vélo, rénovation, bénévolat), à utiliser auprès de partenaires,
- Développement d'un projet de centrale photovoltaïque participative (sur un toit public ou en friche), financé en partie par les citoyens via une coopérative énergétique locale,
- Porter la création d'un observatoire local du carbone pour suivre les émissions locales et ajuster les politiques climatiques en fonction des données collectées,
- Mettre en place d'un conseil de la sobriété regroupant citoyens et experts pour élaborer des solutions locales visant à réduire la consommation de ressources et promouvoir des comportements durables.

# INNOVATION

## GOVERNANCE //

Expérimenter des solutions nouvelles pour se préparer aux crises futures et renforcer la résilience ; Mettre en place des structures de gouvernance participative, associant les différents acteurs du territoire dans l'élaboration des réponses aux crises

**CAHIER 7 :**

**« Connaitre son territoire »**

**CAHIER 8 :**

**« Influencer et partager »**

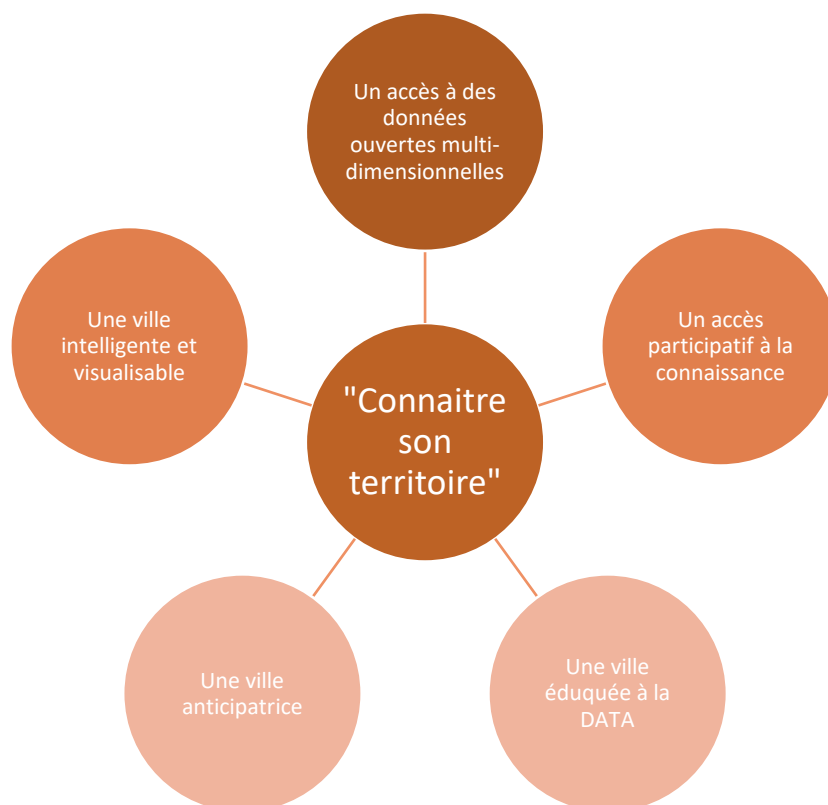
**CAHIER 9 :**

**« Faire ensemble »**

# \\ CAHIER 7

## ❖ Innovation et gouvernance (modalités d'action)

- « **Connaitre son territoire** » : Développer des systèmes de données ouvertes, collaboratifs, permettant de mieux comprendre les dynamiques sociales, économiques et environnementales à l'échelle locale.



### I/ Ambitions dans le cadre de l'agenda 2030 local

Dans un monde en constante évolution, où les défis sociaux, économiques et environnementaux nécessitent des réponses adaptées et fondées sur des données fiables, la ville de Maromme ambitionne de renforcer sa compréhension fine du territoire. L'objectif est de développer des outils et des approches permettant **d'analyser en profondeur les dynamiques locales** afin d'optimiser les politiques publiques et d'engager pleinement les citoyens dans la transformation de leur cadre de vie.

Dans cette optique, Maromme place la transparence, la collaboration et l'innovation au cœur de son engagement. Grâce à des systèmes de données ouvertes et participatifs, la municipalité souhaite offrir aux habitants, aux associations, aux entreprises et aux institutions les moyens de mieux appréhender leur environnement, d'interagir de manière éclairée et de coconstruire des solutions adaptées aux enjeux du territoire.

### **1. Maromme 100% ouverte et transparente :**

La ville de Maromme s'engage à devenir un modèle de gouvernance ouverte, en mettant à disposition des données sociales, économiques et environnementales accessibles et compréhensibles pour tous les citoyens. Grâce à une politique de données ouvertes, elle vise à renforcer la transparence, à favoriser l'engagement citoyen, et à permettre aux acteurs locaux de mieux comprendre et d'agir sur les enjeux locaux.

### **2. Maromme 100% collaborative et Participative :**

Maromme aspire à créer un écosystème collaboratif où les citoyens, entreprises, associations et institutions travaillent ensemble pour coconstruire les solutions de demain. En favorisant une plateforme dynamique de participation et une cartographie participative, la ville ambitionne de faire des habitants les acteurs principaux de la transformation locale, en leur donnant les moyens de signaler, d'analyser et de proposer des actions concrètes.

### **3. Maromme intelligente et novatrice :**

La ville entend tirer parti des données ouvertes pour stimuler l'innovation locale et collective. En utilisant des outils d'analyse et de visualisation, Maromme souhaite offrir à ses citoyens des outils puissants pour comprendre les dynamiques locales et participer à l'élaboration de solutions innovantes, tant dans les domaines sociaux qu'environnementaux. Elle ambitionne de devenir un véritable laboratoire d'idées où la recherche, la technologie et les citoyens se rencontrent pour imaginer un avenir plus durable.

### **4. Maromme 100 % éduquée à la Data :**

Maromme mettra tout en œuvre pour que l'utilisation des données ouvertes soit accessible à tous, en développant des programmes d'éducation et de sensibilisation. L'ambition est de donner à chaque citoyen la possibilité de comprendre et d'exploiter les données pour participer activement à la gestion de sa ville. Des formations seront proposées aux différents acteurs locaux pour maximiser l'impact des données ouvertes sur la gestion de la ville et la prise de décision.

## **5. Maromme, Ville Résiliente et Durable :**

Maromme vise à devenir une ville modèle en matière de durabilité et de résilience face aux enjeux contemporains. En mettant en place des systèmes de gestion des données collaboratifs et ouverts, la ville entend anticiper les besoins futurs, optimiser les ressources et créer un environnement favorable à l'innovation durable, afin de répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière proactive et inclusive.

### **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

#### **ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)**

Maromme s'engage à une gouvernance transparente et responsable. En favorisant l'accès aux données ouvertes et aux informations essentielles, la ville assure une gestion participative et inclusive. Cette approche renforce la confiance entre la municipalité et les citoyens et encourage leur implication dans la prise de décision, en accord avec l'ODD 16.

#### **ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) et ODD 11 (Villes et communautés durables)**

Maromme mise sur la collaboration entre citoyens, entreprises, associations et institutions pour relever les défis locaux. Grâce à des plateformes de participation, elle favorise la cocréation et le développement d'une communauté solidaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'ODD 17, qui valorise les partenariats, et l'ODD 11, visant des villes inclusives et durables.

#### **ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et ODD 8 (Travail décent et croissance économique)**

Maromme ambitionne d'être un laboratoire d'innovation locale en exploitant les données ouvertes pour stimuler la créativité et l'émergence de solutions durables. Par cette approche, la ville soutient l'ODD 9, axé sur l'innovation, et l'ODD 8, en favorisant l'emploi et la croissance.

#### **ODD 4 (Éducation de qualité) et ODD 10 (Inégalités réduites)**

Maromme veut rendre les données accessibles à tous et met en place des formations pour permettre à chacun d'en tirer parti. Cette démarche s'aligne avec

l'ODD 4, qui promeut une éducation de qualité, et l'ODD 10, visant à réduire les inégalités en garantissant un accès équitable à l'information.

**ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 15 (Vie terrestre)**

Face aux défis environnementaux, Maromme adopte des solutions durables pour la gestion des ressources, la réduction des déchets et la promotion des énergies vertes. Son action rejoint l'ODD 11 pour des villes durables, l'ODD 12 pour une consommation responsable et l'ODD 15 pour la protection de la biodiversité.

### III/ Les leviers mobilisables

- **Données et outils numériques**  
Maromme pourra développer un portail open data et une cartographie interactive pour faciliter l'accès aux données locales, appuyés par des indicateurs de suivi et l'exploitation du big data.
- **Gouvernance et participation citoyenne**  
La ville renforce la gouvernance participative avec des consultations citoyennes, des ateliers collaboratifs et un budget participatif, impliquant habitants, entreprises et associations.
- **Éducation et sensibilisation**  
L'éducation et la sensibilisation sont essentielles : des formations aux données et des actions pour l'inclusion numérique aideront chacun à exploiter les informations disponibles.
- **Partenariats et innovation**  
L'innovation et les partenariats sont encouragés à travers des collaborations avec universités, startups et laboratoires d'expérimentation.
- **Réglementation et financements**  
Enfin, Maromme intégrera l'usage des données ouvertes dans ses politiques publiques et recherchera des financements et incitations pour soutenir ses initiatives.

### IV/ La signification de "connaître son territoire"

Les sociétés modernes sont confrontées à des défis complexes et mondiaux : changement climatique, inégalités sociales et économiques, crise sanitaire, précarité, gestion des ressources naturelles, etc. Face à ces enjeux, les systèmes de données ouvertes et collaboratifs sont des outils essentiels pour mieux comprendre, analyser et répondre aux besoins et priorités locales. Ils permettent de transformer les données brutes en informations utiles, accessibles et

compréhensibles pour tous, facilitant ainsi la prise de décision et l'action collective.

En rendant les données disponibles à tous, ces systèmes permettent une gestion plus réactive et adaptative, basée sur une information précise, actuelle et partagée. Ils permettent d'identifier rapidement les besoins spécifiques, d'évaluer l'efficacité des politiques mises en place et de proposer des solutions adaptées. Cette approche s'aligne avec une volonté de gouvernance transparente et de gestion éclairée des ressources, tant au niveau local qu'international.

Pour Maromme, l'ouverture des données doit permettre de :

- **Répondre aux défis d'une ville populaire**  
Avec des indicateurs socio-économiques fragiles (chômage, précarité, inégalités), Maromme doit s'appuyer sur les données ouvertes pour mieux comprendre ses réalités locales et adapter ses politiques publiques en conséquence. Cela aidera à identifier les zones vulnérables et à soutenir les dynamiques positives.
- **Renforcer la transparence et restaurer la confiance** : La mise à disposition de données sur les projets municipaux et les finances publiques favorise la participation citoyenne et le contrôle des actions menées. Cette transparence est un levier clé pour renforcer la légitimité des autorités locales et encourager un sentiment d'appartenance.
- **Promouvoir l'inclusion et la participation citoyenne** : Les systèmes collaboratifs offrent aux habitants, y compris les plus vulnérables, un accès équitable à l'information et aux décisions. Cela répond aux Objectifs de Développement Durable (ODD 10 et 11) en permettant à chacun de s'exprimer et d'agir pour améliorer son cadre de vie.
- **Favoriser l'innovation sociale et l'économie locale** : L'ouverture des données crée un écosystème propice aux initiatives locales, qu'il s'agisse de start-ups, d'associations ou de citoyens. Ces informations peuvent être utilisées pour développer des solutions adaptées aux enjeux de Maromme, tout en générant des opportunités économiques et des emplois.
- **Améliorer l'accès aux services publics** : En identifiant les zones où l'accès aux services (santé, éducation, transport, logement) est insuffisant, la ville pourra ajuster ses politiques et infrastructures pour mieux répondre aux besoins de la population.
- **Accélérer la transition écologique** : Les données ouvertes permettent de suivre les enjeux environnementaux locaux (pollution, gestion des déchets, espaces verts) et d'impliquer les citoyens dans la transition écologique. L'objectif est de garantir un développement durable inclusif.

- **Autonomiser les citoyens** : En facilitant l'accès à l'information sur l'emploi, le logement ou les services, ces systèmes permettent aux habitants de mieux s'orienter et d'agir en connaissance de cause. Un citoyen informé est un citoyen engagé.

## V/ Les engagements et les propositions d'actions

Face aux défis contemporains liés à la transparence, à l'inclusion numérique, à la transition écologique et à la gouvernance participative, la ville de Maromme a l'opportunité de s'engager dans une dynamique d'ouverture et d'innovation. L'accessibilité des données publiques et l'implication active des citoyens sont des leviers essentiels pour renforcer la démocratie locale, améliorer l'efficacité des politiques publiques et favoriser une ville plus durable et inclusive.

Dans cette perspective, plusieurs engagements et propositions d'actions peuvent être envisagés afin de structurer un modèle de gouvernance plus collaboratif, en exploitant les outils numériques et les données ouvertes au service de l'intérêt général. De la mise en place d'une plateforme de données accessibles à tous, au développement d'initiatives favorisant l'inclusion numérique et la participation citoyenne, ces engagements visent à faire de Maromme une ville plus connectée, transparente et soucieuse du bien-être de ses habitants.

### *Engagements :*

- Maintenir **une écoute active** des besoins des citoyens, en accordant une attention particulière aux habitants qui se sentent éloignés des processus de décision. Cela implique la mise en place de dispositifs d'enquête, de concertation et d'interaction régulière, afin d'adapter les politiques locales aux réalités du terrain, de réduire le sentiment de relégation et de garantir une réponse plus inclusive aux défis de la transition écologique.
- **Consolider une culture du diagnostic**, en développant des outils et des méthodes d'analyse permettant d'évaluer précisément les dynamiques sociales, économiques et environnementales. Un diagnostic approfondi renforce la pertinence des actions publiques et assure une meilleure allocation des ressources pour des politiques plus efficaces.
- **Croiser les données sociales, écologiques et économiques** pour affiner les stratégies municipales, fiabiliser les prises de décision et optimiser les résultats. Cette approche globale permet d'anticiper les enjeux, de mieux

comprendre les interactions entre différents facteurs et d'ajuster les réponses en fonction des besoins réels du territoire.

### *Propositions :*

#### **1. Pour l'ouverture des données publiques et l'accessibilité des informations :**

Maromme pourrait s'engager fermement à rendre publiques ses données et à mettre en place un **portail de données ouvertes** accessible à tous. Cela pourrait concerner une large gamme de données, telles que :

- Les données démographiques et socio-économiques de la ville ;
- Les données environnementales (qualité de l'air, gestion des déchets, espaces verts) ;
- Les données sur les infrastructures publiques et les services (transports, santé, éducation, logement, etc.) ;
- Les données sur les finances publiques et la gestion des ressources locales.

#### **2. Pour la transparence et la gouvernance participative :**

Maromme pourrait prendre l'engagement de promouvoir **une gouvernance ouverte** en associant activement les citoyens à l'élaboration des politiques publiques, en particulier celles ayant un impact direct sur leur vie quotidienne. Cela pourrait prendre la forme de :

- **Consultations publiques régulières** : Organiser des consultations en ligne ou des forums citoyens pour permettre aux habitants de donner leur avis sur les projets municipaux, d'identifier des priorités et de faire remonter des problématiques locales.
- **Forums de cocréation** : Créer des espaces de collaboration où citoyens, entreprises, associations et élus peuvent discuter et élaborer des projets communs, notamment pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux.
- **Budgets participatifs** : Permettre aux habitants de proposer et de décider collectivement de l'affectation d'une partie du budget municipal, en lien avec les priorités locales identifiées via les données ouvertes.

#### **3. Pour l'inclusion numérique et la démocratisation des outils :**

Pour que les données ouvertes et les systèmes collaboratifs profitent à tous, Maromme doit garantir que l'accès à ces outils soit inclusif. Cela pourrait passer par :

- **Des formations à l'utilisation des données** : Proposer des ateliers, des séminaires et des ressources pédagogiques pour permettre à tous les habitants, y compris les plus éloignés du numérique, de s'approprier les outils de données ouvertes et de comprendre les enjeux associés.
- **Favoriser l'accessibilité** : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les personnes en situation de précarité numérique, en facilitant l'accès à des équipements et à une connexion internet de qualité dans les quartiers prioritaires.
- **Assurer la simplicité des outils** : Développer des interfaces simples et accessibles, qui ne nécessitent pas de compétences techniques avancées, afin que l'ensemble de la population puisse consulter et exploiter les données mises à disposition.

#### 4. Pour la collaboration et la mise en réseau des acteurs locaux :

Maromme pourrait également s'engager à mobiliser les acteurs locaux autour de ces initiatives. Cela inclut la collaboration avec :

- Les entreprises locales et les start-ups pour les inciter à utiliser les données ouvertes afin de créer des solutions innovantes adaptées aux besoins des habitants, notamment dans des domaines comme la mobilité, l'emploi, l'éducation, la santé ou la transition énergétique.
- Les associations et organisations de la société civile pour qu'elles puissent aussi accéder à ces données et les utiliser pour concevoir des projets d'intérêt public, en particulier ceux visant à réduire les inégalités sociales ou à améliorer les conditions de vie des quartiers populaires.
- Les établissements d'enseignement et les chercheurs locaux pour encourager la recherche appliquée et l'innovation basée sur les données ouvertes, tout en renforçant le lien entre la ville et les milieux académiques.

Cette proposition pourrait se traduire par la création de partenariats public-privé et la mise en place d'espaces de collaboration physique et numérique, où les différents acteurs peuvent travailler ensemble à la co-crédation de solutions pour la ville.

#### 5. Pour la transition écologique et durable grâce aux données ouvertes :

Maromme pourrait prendre des engagements spécifiques pour utiliser les données ouvertes afin de piloter la transition écologique à l'échelle locale. Cela inclurait :

- **La mise en place de dispositifs de suivi environnemental** : Collecter et mettre à disposition des données relatives à la qualité de l'air, à la gestion des déchets, à la consommation d'énergie des bâtiments publics, etc. Ces

données pourraient être utilisées pour informer les citoyens sur l'état de l'environnement local et pour encourager des comportements plus durables.

- **Promouvoir les initiatives locales en matière de développement durable :** Soutenir les projets qui exploitent les données ouvertes pour répondre aux enjeux environnementaux, comme les solutions de mobilité durable, la gestion des espaces verts ou la gestion de l'eau.
- **Favoriser une économie circulaire :** Mettre à disposition des données sur les flux de matières et de déchets dans la ville pour encourager les entreprises et les citoyens à adopter des pratiques d'économie circulaire (réemploi, recyclage, réduction des déchets).

## 6. Pour la réduction des inégalités sociales et économiques :

Maromme pourrait aussi prendre des engagements spécifiques pour que la mise en place de ces systèmes de données serve à la réduction des inégalités sociales :

- **Cibler les quartiers prioritaires :** Identifier, à travers les données ouvertes, les quartiers de la ville les plus vulnérables sur le plan socio-économique, et concentrer les efforts d'amélioration dans ces zones : services de proximité, accès à l'emploi, soutien à la petite enfance, etc.
- **Mettre en place un programme d'inclusion sociale basé sur les données :** Utiliser les données pour identifier les populations les plus vulnérables et développer des programmes adaptés pour les aider à sortir de la précarité, en facilitant l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services publics.
- **Suivi des politiques publiques :** Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des politiques sociales et économiques, afin de mesurer leur impact réel sur la réduction des inégalités et ajuster les actions en conséquence.

## 7. Pour l'évaluation et l'amélioration continue :

Enfin, un engagement fondamental de la ville serait de s'assurer que ces systèmes de données ouvertes et collaboratifs soient constamment évalués et améliorés :

- **Mise en place d'un comité de pilotage** pour suivre l'implémentation des systèmes de données ouvertes et collaboratifs, composé de représentants de la municipalité, des citoyens, des entreprises locales et des associations.
- **Évaluation régulière de l'impact :** Mesurer régulièrement les effets de l'ouverture des données et de la participation citoyenne sur la qualité de vie, l'emploi, la sécurité, l'environnement et d'autres indicateurs sociaux.

- **Réajustement des politiques** : Adapter les politiques en fonction des retours des utilisateurs et des nouvelles données disponibles, afin d'assurer une amélioration continue et une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources.

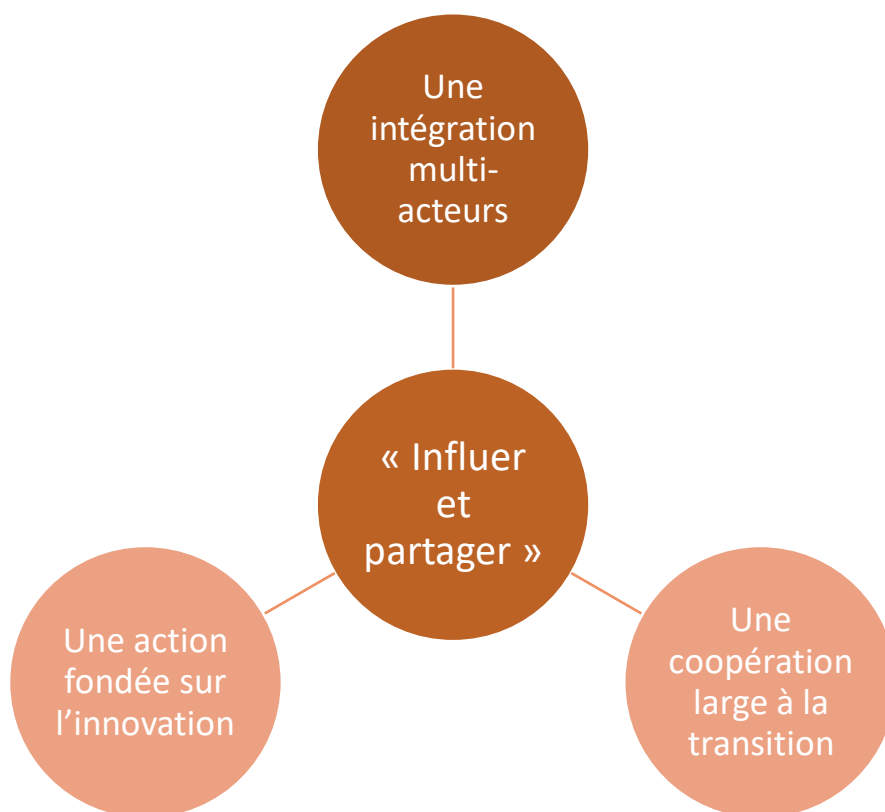
*Propositions à approfondir :*

1. **Plateforme de Participation Citoyenne Basée sur l'Intelligence Artificielle (IA)** pour améliorer la prise de décision participative et l'inclusion citoyenne.
2. **Application Mobile "Maromme Solidaire"** pour favoriser l'économie circulaire et les échanges entre citoyens.
3. **Smart City Collaborative Dashboard** pour suivre l'Impact des Politiques Publiques pour permettre un suivi en temps réel des politiques publiques et améliorer la transparence.
4. **Réseaux de "Data Volunteers"** pour collecter, analyser les données locales et impliquer les citoyens dans la collecte de données locales afin de mieux comprendre les dynamiques de la ville.
5. **Système d'Alerte et de Prédiction Basé sur les Données Locales (Smart Prediction System)** pour prédire, anticiper les crises et alerter les citoyens.
6. **Modélisation Participative de l'Urbanisme et des Espaces Publics** pour permettre aux citoyens de coconstruire l'aménagement de la ville en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

# \\ CAHIER 8

## ❖ Innovation et gouvernance (modalités d'action)

- « **Influer et partager** » : Promouvoir une gouvernance à large échelle par la mise en place de dialogues réguliers entre acteurs publics, privés et citoyens sur les enjeux de la transition écologique



### I/ Ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

La transition écologique repose sur la mobilisation de tous les acteurs du territoire : institutions publiques, entreprises, associations et citoyens. La mise en place de dialogues réguliers entre ces parties prenantes permet de coconstruire des solutions adaptées aux enjeux environnementaux locaux. Ces échanges favorisent une meilleure compréhension des contraintes et des opportunités de chacun, renforçant ainsi la légitimité et l'efficacité des actions engagées.

## **1. Maromme 100 % intégrative** en instituant des espaces de dialogue réguliers et inclusifs

L'ambition de Maromme repose sur la création d'un environnement où chaque citoyen, entreprise, association, et acteur public se sent impliqué dans la prise de décision concernant la transition écologique. La participation active est essentielle pour que les politiques environnementales soient à la fois pertinentes et adaptées aux besoins spécifiques du territoire. Cela passe par l'institutionnalisation de mécanismes de dialogue et de consultation réguliers, qui permettent à tous les acteurs de s'exprimer, de partager leurs idées et de coconstruire des solutions.

Les espaces de dialogue ne doivent pas se limiter à de simples consultations ponctuelles. Au contraire, il s'agit de créer des espaces inclusifs et permanents, où les citoyens, indépendamment de leur origine ou de leur statut social, peuvent s'exprimer sur des questions environnementales cruciales, telles que la gestion des déchets, la réduction de l'empreinte carbone ou la préservation de la biodiversité. Cela peut inclure la mise en place de Conseils citoyens, de forums publics, ou encore de consultations en ligne ouvertes à tous, renforçant ainsi l'adhésion des habitants aux projets de transition écologique.

## **2. Maromme 100% coopérative** pour une transition écologique partagée et efficace par une coopération multi-acteurs

Une approche coopérative est essentielle pour une transition écologique réussie. À Maromme, cela implique la mise en place d'une coopération entre différents acteurs locaux : les institutions publiques, les entreprises, les associations, mais aussi les citoyens. Chaque acteur peut apporter une expertise spécifique, et en unissant leurs efforts, ces parties prenantes peuvent construire des solutions collectives qui tiennent compte des réalités sociales, économiques et environnementales locales.

Par exemple, les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle clé en finançant des projets verts ou en facilitant l'émergence de solutions innovantes. Les associations peuvent sensibiliser les citoyens et organiser des actions de terrain, tandis que les citoyens eux-mêmes peuvent initier des projets locaux ou participer à des ateliers de co-construction. Cette coopération multi-acteurs crée une dynamique collaborative forte, où l'implication de tous renforce l'efficacité de la transition écologique. Il est important que ces partenariats ne soient pas seulement institutionnels mais qu'ils touchent aussi des secteurs informels et les initiatives citoyennes.

### **3. Maromme 100% novatrice** pour développer des solutions adaptées aux réalités du territoire par l'expérimentation locale

L'innovation est un autre pilier fondamental de la transition écologique locale. Il s'agit de ne pas seulement appliquer des solutions standardisées, mais d'adapter les projets aux spécificités locales. Maromme doit devenir un terrain de tests et d'expérimentations pour des solutions écologiques nouvelles et adaptées aux réalités du territoire.

Cela pourrait inclure des projets pilotes dans des domaines comme les énergies renouvelables, la mobilité durable, ou la gestion des déchets, où des solutions locales, qu'elles soient techniques ou sociales, sont testées avant d'être déployées à plus grande échelle. Par exemple, la mise en place d'un système de recyclage innovant, ou encore des solutions de jardins partagés pour encourager l'agriculture urbaine et la souveraineté alimentaire locale. Ces expérimentations permettent de tester des modèles novateurs dans des conditions réelles, tout en impliquant activement les citoyens et en favorisant l'innovation sociale.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

En instituant des espaces de dialogue inclusifs et en favorisant une approche collaborative, Maromme aspire à devenir une ville plus résiliente et durable. La concertation avec les habitants et les parties prenantes permet de mieux identifier les besoins locaux et d'adapter les politiques publiques pour garantir une qualité de vie améliorée et un environnement urbain plus équilibré.

### **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

L'engagement de Maromme dans une transition écologique participative s'inscrit dans une démarche proactive pour répondre aux défis climatiques. En impliquant activement les citoyens et les acteurs économiques dans la co-construction des solutions, la ville encourage des pratiques plus responsables et favorise des actions locales permettant d'atténuer l'impact environnemental et de s'adapter aux transformations en cours.

### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

La gouvernance ouverte et inclusive est un levier essentiel pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions locales. En garantissant un accès facilité à l'information, en favorisant la transparence des décisions et en instaurant

des mécanismes de participation active, Maromme contribue à rendre les institutions locales plus accessibles, plus efficaces et mieux connectées aux réalités du terrain.

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La transition écologique ne peut être pleinement efficace qu'à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs du territoire. En développant des synergies entre les acteurs publics, les entreprises, les associations et les citoyens, Maromme favorise un modèle de développement territorial basé sur l'intelligence collective et la mutualisation des ressources pour atteindre les objectifs de durabilité.

### **III/ Les leviers mobilisables**

- **Les dispositifs de concertation réguliers :**

**Conseils citoyens et forums publics :** Organiser des réunions régulières pour impliquer directement les habitants et les acteurs locaux dans les décisions et renforcer leur rôle actif dans la transition écologique.

**Comités de concertation multi-acteurs :** Regrouper collectivités, entreprises, ONG et institutions académiques pour co-définir des stratégies durables et assurer un suivi transparent des engagements pris.

**Plateformes numériques collaboratives :** Développer des outils interactifs permettant de suivre les actions engagées, recueillir les avis citoyens et partager les bonnes pratiques.

**Budgets participatifs verts :** Permettre aux citoyens de proposer et voter pour des projets écologiques financés par la municipalité.

- **Les partenariats pour une transition collective**

**Coopération entre secteurs public et privé :** Mettre en place des contrats et des engagements partagés pour soutenir les projets à fort impact environnemental et sociétal.

**Implication des citoyens :** Développer des programmes de sensibilisation et de co-construction, comme les "universités populaires de l'écologie" ou des ateliers participatifs de réflexion sur les défis environnementaux.

**Mise en réseau des acteurs locaux :** Créer des pôles d'innovation territoriaux facilitant l'échange de compétences et la mutualisation des ressources.

**Stimulation de l'économie circulaire et solidaire** : Favoriser les initiatives locales de recyclage, de réutilisation et de circuits courts grâce à des coopérations entre entreprises et citoyens.

- **Partager les savoirs et renforcer la résilience**

**Valorisation des initiatives locales** : Promouvoir et récompenser les projets exemplaires ayant un impact positif sur l'environnement et la société.

**Formation et sensibilisation** : Organiser des sessions de formation pour élus, agents territoriaux et citoyens afin de diffuser des pratiques durables.

**Expérimentation de solutions innovantes** : Soutenir financièrement et logistiquement des projets pilotes qui peuvent ensuite être reproduits à plus grande échelle.

**Accès facilité aux données environnementales** : Mettre en place un observatoire local pour permettre aux citoyens et aux organisations d'accéder librement aux informations sur l'état écologique du territoire.

#### IV/ La signification de « Influencer et partager »

Dans un contexte de transition écologique et de transformation territoriale, « Influencer et partager » incarne une nouvelle approche de la gouvernance locale, plus ouverte et collaborative. Il s'agit de dépasser un modèle descendant pour instaurer une dynamique où chaque acteur – citoyens, collectivités, entreprises et associations – contribue activement aux décisions qui façonnent l'avenir de la ville.

Cette démarche repose sur plusieurs piliers : une gouvernance plus participative, où l'ensemble des acteurs ne sont plus seulement spectateurs mais forces de proposition ; une culture du dialogue et de la co-construction, qui valorise la diversité des points de vue ; une transparence accrue, garantissant une meilleure compréhension et acceptation des politiques mises en place ; et une responsabilité partagée, impliquant tous les acteurs dans la transition écologique.

Pour une ville comme Maromme, caractérisée par une forte diversité sociale et des enjeux économiques marqués, cette approche est d'autant plus essentielle. Elle permet d'assurer une véritable inclusion des quartiers populaires, de renforcer l'accès à l'information pour tous et de rendre la transition écologique accessible et concrète. En intégrant des dispositifs éducatifs et des actions locales adaptées, Maromme ambitionne de faire de chaque habitant un acteur du changement, tout en développant des solutions adaptées aux réalités du territoire.

Pour Maromme, cela signifie de :

- **Passer d'une gouvernance moins descendante à une gouvernance davantage collaborative**, où les citoyens ne sont pas de simples bénéficiaires des décisions, mais des contributeurs actifs.
- **Développer une culture du dialogue et de la co-construction**, en mettant en place des espaces et des outils permettant à toutes les voix d'être entendues.
- **Garantir la transparence et la redevabilité**, en communiquant clairement sur les décisions prises et en mettant en place des mécanismes de suivi et d'évaluation participatifs.
- **Encourager une responsabilité partagée**, où entreprises, collectivités et citoyens prennent ensemble des engagements en faveur de la transition écologique.
- **Favoriser un changement d'échelle**, en s'appuyant sur l'intelligence collective pour faire émerger des solutions innovantes et adaptées aux réalités locales.

## V/ Les engagements et les propositions d'actions

Pour donner une réalité concrète aux principes d'« **Influer et partager** », Maromme s'engage dans une démarche volontariste, combinant actions structurantes et initiatives de proximité. L'objectif est de transformer la gouvernance locale en un processus dynamique et collaboratif, où chaque habitant, acteur économique ou institutionnel peut contribuer à la transition écologique et sociale du territoire.

Les engagements et actions proposés visent à créer des espaces de dialogue multi-acteurs, renforcer les outils de participation citoyenne (cf. « faire ensemble ») et développer des solutions innovantes adaptées aux réalités locales. En favorisant une coopération renforcée entre les différents acteurs, Maromme souhaite impulser un mouvement collectif et durable, garantissant une ville plus résiliente, solidaire et engagée dans les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Engagements :**

- **Renforcer le partenariat avec les acteurs locaux de la transition sociale, écologique et économique**

Maromme continuera de renforcer ses partenariats déjà très actifs avec les acteurs locaux pour assurer une transition cohérente et intégrée. Cela inclut des projets collaboratifs entre citoyens, associations, entreprises et collectivités, traitant simultanément des enjeux sociaux, écologiques et économiques, afin d'assurer une transformation durable du territoire.

- **Soutenir les liens avec la Métropole Rouen Normandie**

Maromme travaillera en étroite collaboration avec la Métropole Rouen Normandie pour garantir la cohérence des actions locales et intercommunales. Cela permettra de coordonner les politiques de transition, en prenant en compte les besoins spécifiques du territoire de Maromme tout en s'alignant sur les objectifs métropolitains.

- **Soutenir le tissu associatif local**

La ville continuera de soutenir massivement les associations locales, essentielles pour répondre aux crises sociales et accompagner la transition. Maromme continuera de mettre en place des dispositifs financiers et logistiques pour renforcer leur action et leur rôle dans la transformation sociale du territoire.

- **Encourager l'économie sociale et solidaire**

Maromme continuera de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'emploi local et une croissance inclusive et durable. La ville mettra en place des mesures incitatives et des partenariats pour développer des projets ESS, créant ainsi un écosystème économique résilient et capable de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.

### *Propositions :*

#### **1. Pour coconstruire des politiques publiques avec les acteurs locaux**

Pour garantir une transition écologique réellement partagée, Maromme doit encourager la co-construction des politiques publiques avec tous les acteurs du territoire.

- **Établir des pactes locaux de transition** : la municipalité pourrait formaliser des engagements collectifs avec les entreprises, associations, institutions et citoyens sous forme de "pactes locaux" définissant des objectifs communs (réduction des émissions, développement de l'économie circulaire, inclusion sociale...). Ces pactes seraient co-signés par les acteurs et régulièrement évalués.

- **Créer des groupes de travail thématiques** : Afin de favoriser la participation continue, des groupes de travail réunissant citoyens, entreprises, chercheurs et associations pourraient être mis en place sur des sujets clés (mobilité, logement durable, gestion des déchets...). Ces espaces favoriseraient l'échange de savoirs et d'expériences pour élaborer des solutions adaptées aux réalités locales.

## 2. Pour développer des alliances entre secteurs public, privé et associatif

La transition écologique nécessite des synergies fortes entre les secteurs publics, privés et associatifs.

- **Favoriser les partenariats public-privé** : la ville pourrait travailler avec les entreprises locales pour développer des infrastructures durables, expérimenter de nouveaux modèles de consommation (circuits courts, énergies renouvelables...) et co-financer des projets à impact positif. Ces collaborations pourraient prendre la forme de conventions d'engagements, de financements croisés ou de mécénat écologique.
- **Encourager les coopérations intercommunales** : certains enjeux, comme la gestion des déchets ou le développement des transports doux, dépassent l'échelle communale. Il serait pertinent de renforcer la collaboration avec d'autres collectivités pour mutualiser les ressources et coordonner les politiques à une échelle plus large, en s'appuyant sur des structures comme les intercommunalités ou les agences territoriales de transition écologique.

## 3. Pour impliquer le monde économique et éducatif dans la transition

L'implication du tissu économique et éducatif est essentielle pour faire de la transition écologique un moteur de développement local.

- **Mobiliser les entreprises locales** : Maromme pourrait accompagner les entreprises dans leur transition écologique en leur proposant des incitations (labels, accompagnement, financements) pour réduire leur impact environnemental, favoriser l'emploi local et soutenir des projets écoresponsables. Une charte d'engagement écologique pourrait être élaborée avec les acteurs économiques.
- **Associer les établissements scolaires et universitaires** : l'éducation et la formation sont des leviers stratégiques pour sensibiliser aux enjeux écologiques. La ville pourrait encourager les écoles et lycées à intégrer des projets pédagogiques autour de la transition (potagers urbains, ateliers de réparation, journées écologiques). Des partenariats avec les universités et

les centres de recherche pourraient aussi favoriser l'innovation et l'expérimentation locale.

#### 4. Pour structurer un réseau d'acteurs engagés

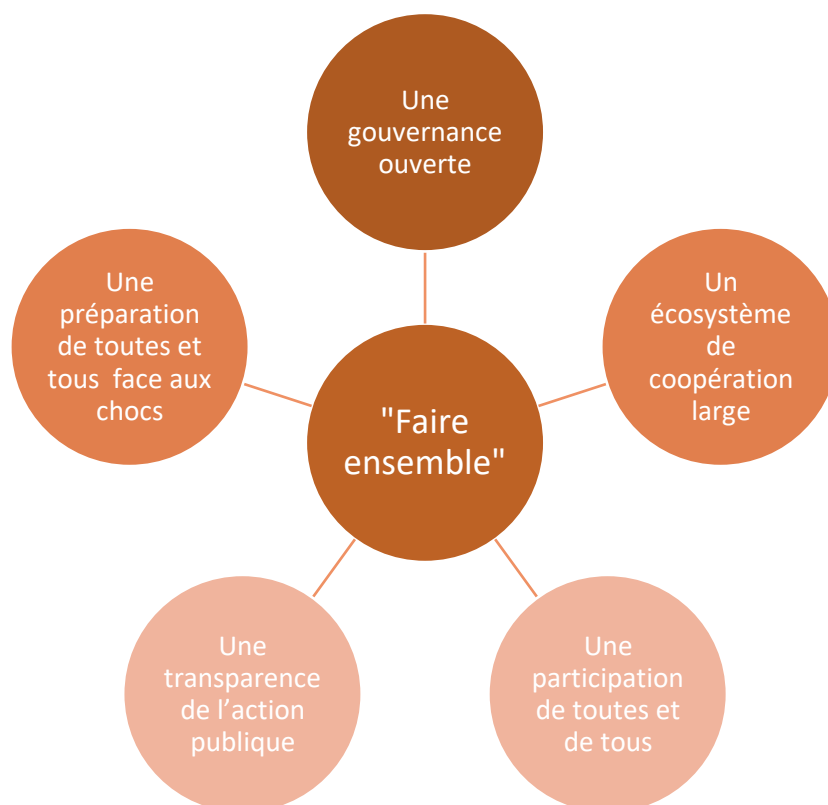
Créer une dynamique collective et pérenne passe par la structuration d'un réseau favorisant l'échange et la valorisation des initiatives locales.

- **Organiser un forum annuel des acteurs de la transition** : cet événement rassemblerait les citoyens, associations, entreprises et institutions pour échanger sur les bonnes pratiques, renforcer les collaborations et mettre en lumière les projets en cours. Ce type d'initiative permettrait aussi de donner de la visibilité aux engagements pris et aux résultats obtenus.
- **Mettre en place un label territorial de la transition** : pour encourager l'engagement des différents acteurs, Maromme pourrait créer un label attribué aux initiatives exemplaires en matière de développement durable et d'engagement citoyen. Ce label pourrait être décliné pour les entreprises, associations et citoyens, et récompenser les projets innovants et solidaires.

# \\ CAHIER 9

## ❖ Innovation et gouvernance (modalités d'action)

- « **Faire ensemble** » : Créer des plateformes collaboratives et des espaces de gouvernance partagés pour inclure les citoyens dans la prise de décision concernant l'aménagement, l'environnement et la gestion des crises



### I/ Les ambitions pour un agenda 2030 local

L'ambition de la ville est de bâtir un modèle de gouvernance locale participative qui permette à chaque habitant de contribuer activement aux choix qui façonnent son environnement. En développant des plateformes collaboratives et des espaces de gouvernance partagée, la ville vise à renforcer la cohésion sociale et l'engagement citoyen pour un avenir plus respectueux de l'environnement.

### **1. Maromme, pour une gouvernance ouverte, où chaque voix compte.**

L'une des premières ambitions de Maromme est de mettre en place des mécanismes concrets de gouvernance participative, permettant une implication active des citoyens dans tous les aspects de la transition écologique.

### **2. Maromme, ensemble pour bâtir une ville solidaire et durable.**

L'ambition de Maromme est de créer un écosystème de coopération où la collaboration entre citoyens, associations et autres acteurs locaux devient la norme pour la transition écologique. Cela passe par l'intégration des initiatives locales dans une dynamique collective.

### **3. Maromme, une transition pour tous, ensemble pour l'avenir.**

Une autre ambition clé est de garantir que tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur statut social ou de leurs capacités, puissent participer activement à la transition écologique. Il est essentiel de ne laisser personne de côté, et de garantir l'accessibilité à la gouvernance participative.

### **4. Maromme, transparence et confiance, pour une action partagée.**

Un autre axe majeur de la gouvernance partagée consiste à instaurer un climat de confiance entre la municipalité et les citoyens. Cela passe par une transparence totale dans la gestion des projets et des ressources publiques liées à la transition écologique.

### **5. Maromme, préparons ensemble les crises de demain.**

La gestion des crises environnementales, qu'il s'agisse d'inondations, de canicules ou de crises sanitaires, est un domaine où l'implication des citoyens peut faire toute la différence. L'objectif est de développer des mécanismes de gestion de crise participative où chacun peut jouer un rôle actif.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Maromme développera des quartiers durables, résilients et inclusifs en impliquant les citoyens dans l'aménagement urbain, la gestion des ressources naturelles et la mobilité durable.

## ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

La ville mettra en place des politiques de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de gestion des crises environnementales, et de préparation aux catastrophes liées au climat.

## ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

La gouvernance partagée permettra de renforcer la transparence, la participation démocratique et la cohésion sociale en associant les citoyens aux processus décisionnels.

## ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Maromme développera des partenariats avec des acteurs locaux, des associations, des entreprises et des experts pour coconstruire des solutions adaptées aux enjeux locaux.

### III/ Les leviers mobilisables

Pour atteindre ses ambitions en matière de transition écologique, Maromme dispose de plusieurs leviers qu'elle compte mobiliser :

- **Plateformes numériques collaboratives** : des outils numériques ouverts à tous seront créés pour encourager la participation citoyenne à la prise de décision. Ces plateformes permettront d'échanger des idées, de consulter la population sur des projets en cours, et de partager des informations sur l'avancement des actions en matière d'environnement.
- **Ateliers et espaces de gouvernance physique** : des espaces de discussion et de travail seront ouverts dans différents quartiers, permettant aux citoyens de rencontrer des experts et des élus pour élaborer des solutions concrètes aux défis écologiques locaux.
- **Éducation et sensibilisation** : des programmes d'éducation à la transition écologique seront déployés dans les écoles, mais aussi auprès des adultes, afin de renforcer la culture environnementale et de promouvoir des comportements responsables.
- **Mécanismes de participation directe** : des comités de pilotage locaux, des consultations publiques et des mécanismes de démocratie participative

permettront aux citoyens de co-décider des projets d'aménagement du territoire et de la gestion des crises environnementales.

#### IV/ La signification de "faire ensemble"

Le concept de "faire ensemble" implique une approche collaborative et inclusive qui va au-delà de la simple consultation citoyenne. Il s'agit d'intégrer les citoyens à chaque étape du processus décisionnel, de la conception des projets à leur mise en œuvre et évaluation.

À Maromme, cela signifie :

- **La co-construction des solutions** : les citoyens ne seront pas seulement invités à exprimer leur avis, mais à coconstruire des solutions concrètes et adaptées aux besoins locaux. Ils auront un rôle actif dans la définition des priorités écologiques et des actions à entreprendre.
- **Le renforcement de la démocratie locale** : "Faire ensemble" permet de renforcer la démocratie locale en donnant aux habitants une voix directe et tangible dans les décisions qui les concernent. Cela renforcera également la confiance entre les autorités locales et la population.
- **La réduction des inégalités** : en impliquant tous les citoyens, Maromme veillera à ce que les populations vulnérables et éloignées des processus de décision aient aussi la possibilité de participer et de faire entendre leur voix, réduisant ainsi les inégalités sociales et d'accès à l'information.
- **La prise en compte des enjeux globaux et locaux** : "Faire ensemble" implique aussi de relier les enjeux globaux de la transition écologique à la réalité locale, en traduisant les objectifs mondiaux de l'Agenda 2030 en actions concrètes adaptées à la situation particulière de Maromme.

#### V/ Les engagements et les propositions d'actions

Maromme, dans le cadre de sa transition écologique, place la gouvernance partagée au cœur de sa stratégie. L'ambition est de créer une dynamique de co-construction, où chaque citoyen devient acteur de l'évolution de son environnement. L'idée est de transformer les processus décisionnels pour les rendre plus ouverts, plus inclusifs et plus collaboratifs. Ce faisant, Maromme se donne pour ambition de renforcer les liens sociaux, d'accroître la transparence des actions et de stimuler l'engagement des citoyens à travers des actions concrètes.

### *Engagements :*

- Continuer à promouvoir l'inclusion de tous ses habitants, en consolidant notamment les dispositifs d'accès à la culture et à la solidarité. L'objectif est de garantir une participation équitable dans les projets locaux, favorisant ainsi la cohésion sociale.
- S'appuyer sur l'expertise acquise au fil du temps et des expériences menées en matière de participation citoyenne (consultation des deux mairies, cueilleurs d'histoire, comité citoyen de la transition sociale et solidaire...)
- Allier actions collectives et prise en charge individuelle pour prévenir le risque de déprise. Chaque citoyen doit pouvoir contribuer à sa manière à la transition, renforçant ainsi l'implication personnelle et collective.
- Maintenir une écoute active des besoins des citoyens, en particulier ceux qui se sentent éloignés des processus de décision. Cela permet d'adapter les réponses aux attentes des habitants, de réduire le sentiment de relégation et de garantir une réponse plus efficace à la transition écologique.

### *Propositions :*

#### **1.1. Pour la création de mécanismes de gouvernance participative**

- **Plateformes collaboratives** : développer des plateformes numériques ouvertes où les citoyens pourront participer à la discussion et à la prise de décision sur des projets locaux (aménagement urbains, gestion des espaces verts, etc.). Ces plateformes permettront la soumission d'idées, la participation à des sondages, la consultation sur des projets en cours, et le suivi des actions menées.
- **Comités de pilotage participatifs** : créer des comités de pilotage locaux réunissant des citoyens, des experts et des élus. Ces comités travailleront sur des projets spécifiques, permettant à chacun de contribuer à la définition des actions à mener.
- **Conseils de quartier** : mettre en place des conseils de quartier où les citoyens pourront faire part de leurs préoccupations, proposer des solutions et participer à des décisions locales concernant l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

## 1.2. Pour le développement de la coopération entre citoyens, associations et acteurs locaux

- **Partenariats avec les associations locales** : Maromme soutiendra les associations engagées dans des projets écologiques ou sociaux, en leur offrant des espaces de discussion et des ressources pour développer des initiatives locales. Les associations pourront jouer un rôle de médiateurs entre les citoyens et la municipalité,
- **Création de réseaux de solidarité** : encourager la création de réseaux de solidarité où les citoyens peuvent s'entraider sur des projets écologiques ou sociaux (ex : jardins partagés, réparation d'objets, lutte contre la précarité énergétique). Ces réseaux permettront de renforcer le lien social tout en apportant des solutions concrètes,
- **Co-construction des politiques publiques** : organiser des ateliers de cocréation pour que les citoyens, les entreprises locales et les associations collaborent sur la définition de politiques publiques (par exemple, pour la gestion des déchets ou la planification de la mobilité durable).

## 1.3. Pour l'inclusion de tous les citoyens dans la transition écologique

- **Sensibilisation et formation pour tous** : mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour expliquer les enjeux de la transition écologique à tous les citoyens, y compris ceux qui sont éloignés des préoccupations environnementales. Ces programmes permettront également d'offrir à chacun les outils nécessaires pour participer activement,
- **Accessibilité de la participation** : développer des dispositifs permettant à toutes les populations, y compris celles en situation de précarité, les personnes âgées ou les personnes handicapées, de s'impliquer dans les démarches participatives (accessibilité des plateformes en ligne, traduction des documents, réunions de proximité),
- **Implication des jeunes** : promouvoir l'engagement des jeunes à travers des programmes de sensibilisation dans les écoles, des réseaux de jeunes ambassadeurs de la transition écologique et des forums où ils pourront proposer des solutions et échanger avec les autorités locales.

#### 1.4. Pour le renforcement de la transparence et de la confiance entre la municipalité et les citoyens

- **Suivi des projets écologiques** : créer un espace public où l'avancement des projets en cours est régulièrement mis à jour. Les citoyens pourront suivre en temps réel les actions menées, consulter les bilans et poser des questions aux responsables des projets,
- **Bilan participatif annuel** : organiser un bilan participatif annuel de la transition écologique, où les citoyens peuvent s'exprimer sur les résultats des actions entreprises, évaluer leur impact et proposer des ajustements ou de nouvelles priorités,
- **Consultations publiques ouvertes** : instaurer des consultations publiques pour toutes les décisions importantes ayant un impact sur l'environnement, l'urbanisme ou la qualité de vie des habitants. Ces consultations permettront de recueillir les avis des citoyens avant la mise en œuvre de projets majeurs.

#### 1.5. Pour la gestion des crises environnementales en mode collaboratif

- **Création de groupes citoyens de gestion de crise** : former des groupes de citoyens volontaires qui pourront être impliqués dans la gestion des crises environnementales, comme des bénévoles pour la distribution de l'eau en période de canicule ou des intervenants lors des inondations,
- **Simulations de crises participatives** : organiser des exercices de simulation où les habitants pourront participer à des scénarios de gestion de crise, renforcer leurs connaissances en matière de premiers secours et tester les mécanismes d'entraide entre voisins,
- **Préparation collective aux catastrophes** : développer des plans de préparation aux crises en impliquant les citoyens dans les décisions relatives à l'urbanisme (ex : choix des zones d'évacuation) et à la gestion des risques (ex : aménagement des espaces publics pour limiter les impacts des inondations).

#### *Propositions à approfondir :*

- Mise en place d'une **Université populaire de la transition** qui offrirait des formations gratuites et accessibles pour sensibiliser et former tous les

citoyens aux enjeux écologiques. En proposant des ateliers, conférences et cours sur des thèmes comme la gestion des ressources, la réduction des déchets et la transition énergétique, elle permettrait à chaque habitant de devenir acteur de la transition écologique. Cette université favoriserait également l'échange de savoirs entre citoyens, experts et associations locales, tout en créant des projets collaboratifs pour mettre en pratique les connaissances acquises. Elle deviendrait ainsi un véritable laboratoire de la transition, renforçant les liens sociaux et l'engagement collectif pour une ville plus durable et résiliente.

# **PILIER 2**

**Soutenir l'exigence d'anticipation  
et de préparation face aux crises**



## **ENJEU 2**

**Développer une culture partagée pour faire face aux crises à venir**

## **ENJEU 3**

**Renforcer le territoire pour résister aux crises et en atténuer les effets**

[La résilience d'un territoire repose autant sur l'**anticipation** des perturbations que sur la capacité à **s'adapter** et à **amortir** les crises.

Elle nécessite le développement d'une **culture partagée** qui permet aux habitants de se préparer aux impacts du changement climatique et de renforcer la cohésion collective face aux risques.

Construire cette résilience implique une vision prospective pour **anticiper** et comprendre les vulnérabilités (sociales, économiques, environnementales) et un **apprentissage collectif** de la gestion des crises. Face aux menaces évolutives, un territoire résilient doit pouvoir s'adapter en permanence, inventer des réponses souples et progresser grâce à l'expérience partagée.

Renforcer le territoire pour résister aux crises passe par une **gouvernance renouvelée**, plus horizontale et participative, où tous les acteurs locaux s'impliquent dans des démarches collaboratives et transversales. Cela favorise l'innovation en intégrant des perspectives diversifiées et des solutions adaptées aux spécificités locales. La résilience inclut également **la robustesse** du territoire : réduire son exposition aux risques, renforcer la fiabilité de ses infrastructures et définir collectivement des niveaux de tolérance aux dégradations, afin d'assurer la continuité des services vitaux et la sécurité des citoyens dans les situations de crise.]

# ANTICIPATION

## ET VEILLE //

Élaborer des scénarios de risques, identifier les menaces et planifier en amont les réponses ; suivre les indicateurs de risque pour détecter les premiers signes de crise et assurer une surveillance continue.

**CAHIER 10 :**  
**« Comprendre les vulnérabilités »**

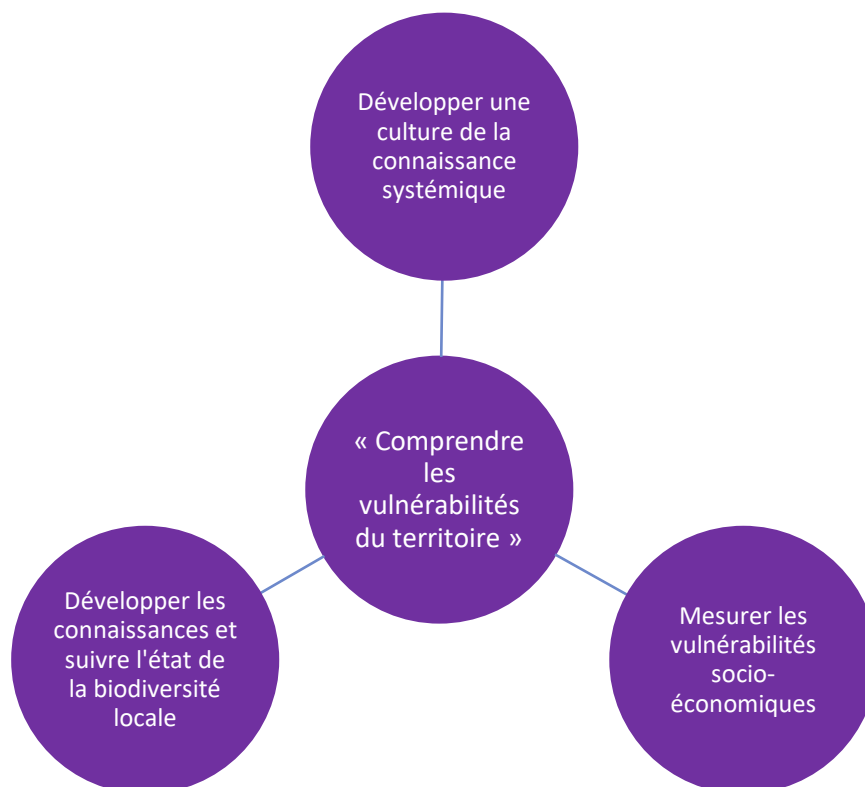
**CAHIER 11 :**  
**« Apprendre ensemble »**

**CAHIER 12 :**  
**« Se préparer à agir »**

# \\ CAHIER 10

## ❖ Anticipation-veille (modalités d'action)

- « Comprendre les vulnérabilités » : pour mieux préparer le territoire et ses habitants aux crises présentes et à venir.



### I/ Ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Mener une analyse approfondie des risques naturels et humains, en cartographiant les zones sensibles du territoire, en identifiant les interdépendances et en évaluant les impacts potentiels à court, moyen et long terme, permettra de préparer les acteurs marommois et les habitants.es à faire face aux aléas susceptibles de s'accélérer.

Les vulnérabilités à Maromme, auxquelles sont exposés les habitants.es, sont à explorer à la fois sur le volet des risques naturels (débordement de la rivière et ruissellement des eaux pluviales, coulées de boues, incendies, pollutions de l'eau et de l'air, canicules...) mais les vulnérabilités socio-économiques et socio-éducatives des habitants.es doivent être impérativement prises en considération

(pauvreté, chômage, handicap, illettrisme, illettrisme, illectronisme, mal-logement, malnutrition...) afin de mesurer les capacités de la population à se préparer et affronter le cœur de la crise et à faire preuve de résilience.

## **1. Manager une culture de l'évaluation**

L'ambition de Maromme est de développer une culture du diagnostic et de l'évaluation à priori et à posteriori de l'action.

- Le développement d'une culture du diagnostic préalable et de l'évaluation de l'action est crucial pour :
  - Garantir l'efficacité et la pertinence des actions,
  - Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit un projet,
  - Permettre des prises de décisions éclairées et objectivées,
  - Adapter les ressources mobilisées et mobilisables,
  - Générer un processus d'amélioration continue permettant d'ajuster nos stratégies,
  - Prévenir les risques éventuels qui pourraient entraver le projet,
  - Évaluer l'efficacité de l'action,
- En interne à la collectivité, la ville de Maromme s'est dotée d'une ressource ayant permis de réaliser des études des politiques publiques sectorielles (réussite éducative et parentalité en 2017 ; engagement des habitants et bénévolat 2018 ; politique sportive 2019 ; sport santé 2021 ; politique jeunesse 2022). Le plan de formation devra inclure à l'avenir un volet dédié au développement des compétences des cadres de la collectivité en matière d'évaluation des politiques publiques,
- Plus classiquement, la ville a recours aux compétences de cabinets externes occasionnellement pour commander des diagnostics préalables à l'action publique (programme de réussite éducative sur le périmètre de la politique de la ville 2016 ; concertation des deux mairies 2019 ; analyse des besoins sociaux 2023).

## **2. 100 % de connaissances de l'état de la biodiversité, de la faune et la flore**

Le partage et la recherche des datas produites par les institutions et acteurs spécialisé doit être plus systématique. Et en cas de carence, la collectivité devra tout mettre en œuvre pour disposer des données manquantes.

- Quelques informations ont déjà été produites à l'occasion de projets : Note écologique de la balade du Cailly 2022 commandée par la Métropole Rouen

Normandie ; Bilan de la forêt pour son aménagement 2014-2028 produite par l'ONF,

- Une vision moins parcellaire de la biodiversité locale, plus systémique, prévoyant une évaluation régulière devra être mobilisée.

### **3. 100 % de connaissances des vulnérabilités socio-économiques et socio-éducatives**

Là encore le partage des datas produites par les institutions et acteurs du territoire doit être garanti.

- Sur ce volet, Maromme est plus agile, disposant d'une ressource interne en alerte sur les questions socio-éducatives et très connectée aux acteurs tiers et aux institutions. Ainsi Maromme dispose de Diagnostics santé 2019 et 2023, produits respectivement par la Métropole Rouen Normandie et par l'Agence régionale de santé, accède aux données de la Caisse d'allocations familiales ou aux données produites dans le cadre du Contrat de ville...
- Cette collecte de données restant encore adossée à l'opportunité de leurs productions, il serait nécessaire de constituer un cadre holistique, systématique et partagé.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

Les ODD sont une réponse pour réduire les vulnérabilités dans leur ensemble.

### **ODD 1 : Pas de pauvreté**

Connaître les niveaux de pauvreté et d'inégalités économiques à Maromme, en identifier les causes, permet déjà de repérer les groupes de population, les tranches d'âge ou les quartiers les plus vulnérables vers lesquels prioriser l'action publique.

### **ODD 2 : Faim zéro**

Connaître les habitudes alimentaires des habitants.es et évaluer la situation en matière de nutrition à Maromme, permettrait de cerner les enjeux de vulnérabilité liés à l'accès aux ressources alimentaires de la population dont la précarité est un facteur aggravant des risques liés à une mauvaise nutrition comme l'obésité ou les maladies cardio-vasculaires.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

La ville de Maromme dispose d'informations de santé publique et d'accès aux soins de santé des habitants.es, ce qui met en lumière les vulnérabilités socio-sanitaires de certain groupe de la population.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

L'accès à une éducation de qualité est crucial pour réduire les vulnérabilités, notamment celles liées à l'analphabétisme et au manque de compétences. C'est pourquoi la ville est mobilisée au côté de l'éducation nationale pour mener une politique de réussite éducative volontariste. Les données produites par l'éducation nationale localement sont cependant à mieux partager.

### **ODD 5 : Égalité entre les sexes**

Comprendre les inégalités de genre permet de révéler les vulnérabilités spécifiques auxquelles les femmes et les filles peuvent faire face, d'autant plus à Maromme où la composition des foyers avec une proportion importante de familles monoparentales, ou encore la précarité de l'emploi s'accordent trop souvent au féminin.

### **ODD 6 : Eau propre et assainissement**

L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates est essentiel pour la santé et le bien-être des populations. Si elle est garantie aujourd'hui pour l'ensemble des habitants.es de la Métropole, sa qualité reste précaire et adossée à l'état futur de sa ressource (pollution des nappes phréatiques et des sources, périodes de sécheresses). Pour rester vigilante, la ville de Maromme doit améliorer sa connaissance et sa compréhension des données suivies par la régie publique Eaux de Normandie et ses prestataires en matière de distribution de l'eau potable comme d'assainissement.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Depuis 2008, Maromme est engagée dans une amélioration du cadre de vie des habitants.es et des infrastructures du territoire. Il s'agit donc de développer une évaluation « itere », c'est-à-dire en continu, de valoriser les réussites et d'apprendre des erreurs éventuelles.

### **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Évaluer l'impact des changements climatiques sur le territoire pourrait aider les acteurs à identifier les risques environnementaux qui peuvent exacerber les vulnérabilités de la population. Le GIEC local, s'il donne des informations pour la

Métropole Rouen Normandie, doit être rapproché des réalités socio-économiques de Maromme pour générer des prévisions spécifiques au territoire. Un travail est à mener en ce sens.

### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

Le système démocratique français et les gouvernances régionale, départementale, métropolitaine et communale sont un cadre favorable pour les habitants.es. Pour autant, les populations vulnérables trop souvent renoncent à leurs droits et à leur voix. La ville de Maromme, en connaissance, met à disposition des outils d'accès aux droits. Reste qu'il est difficile de mesurer les renoncements des plus précaires et que le taux de pauvreté de la commune n'est pas favorable à la participation des habitants.es qui, pourtant, comme le dit la président d'ATD quart monde, sont capables d'avoir des idées et de la ressource. Il est nécessaire d'innover pour mieux identifier les freins qui les empêchent de s'engager et les font renoncer.

### **III/ les leviers mobilisables**

Les vulnérabilités dans le contexte urbain se réfèrent à la capacité du territoire et de sa population à faire face aux défis et aux crises. Qu'elles soient écologiques, économiques, sanitaires ou éducatives, ces vulnérabilités peuvent impacter sérieusement la qualité de vie des habitants.es.

Il est essentiel de reconnaître que les vulnérabilités concernant le territoire de Maromme ne se limitent pas à un seul domaine. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories :

- **Vulnérabilités écologiques** : risques d'inondations (par débordement de la rivière et par ruissellement des eaux de pluie), pollution atmosphérique, zone Seveso, etc,
- **Vulnérabilités économiques** : précarité de l'emploi, manque d'accès aux ressources financières, etc,
- **Vulnérabilités liées à la santé** : problèmes de santé et plus particulièrement de santé mentale, addictions, handicaps, etc,
- **Vulnérabilités éducatives** : inégalités d'accès à l'éducation, illettrisme et illectronisme, décrochage scolaire, etc.,
- **Vulnérabilités liées à la sécurité** : délinquance, incivilités, etc.,

- **Vulnérabilités liées au logement** : taux de logements sociaux, densité de population, précarité énergétique, etc.,
- **Vulnérabilités liées à l'alimentation** : précarité alimentaire, « malbouffe », accès à des produits alimentaires de qualité limitée, etc.

Ces dimensions interconnectées nécessitent **une approche holistique** qui pourrait faire l'objet d'une **cartographie des vulnérabilités à Maromme**.

En termes de méthode, la démarche menée dans le District Métropolitain de Quito<sup>@</sup> en Équateur est intéressante. Elle part du principe qu'il existe, au sein de tout système territorial, des espaces qui concentrent des enjeux majeurs et que, par leur importance et leurs faiblesses, ces espaces sont susceptibles de fragiliser ce territoire. Suivant le contexte, ce peut être l'ensemble du système territorial qui est fragilisé ou seulement une partie. C'est un renversement de l'approche habituelle du risque qui non seulement donne la priorité à l'aléa, mais qui, en outre, enferme le champ du risque dans celui des aléas. Dans la démarche proposée, l'idée est d'abord d'identifier ce qu'il faut préserver en priorité (les enjeux majeurs du territoire) avant d'analyser tout ce qui peut fragiliser, altérer ou détruire ces éléments essentiels (c'est-à-dire la vulnérabilité, qui inclut l'exposition à des aléas). La vulnérabilité territoriale est l'aboutissement de cette conceptualisation, en identifiant et en localisant la racine spatiale du risque à partir de la localisation des enjeux majeurs vulnérables et non à partir de la localisation des aléas. Cette démarche permet de déterminer des lieux où les actions préventives seraient les plus efficaces, à la fois pour la population, pour le fonctionnement du territoire dans son ensemble et en termes de coût.

<sup>@</sup> « *La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain* », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, document 447, mis en ligne le 31 mars 2009, consulté le 31 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22022>

#### IV/ La signification de « comprendre les vulnérabilités »

Le terme **vulnérabilité** souligne la fragilité ou la précarité et s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes (entreprises, écosystèmes, etc). On peut donc définir une vulnérabilité territoriale comme la fragilité d'un territoire sur différents plans : sociaux, économiques, démographiques, financiers, naturels ou climatiques. La vulnérabilité d'un

territoire constitue une situation de désavantage par rapport à d'autres territoires. Les individus, les collectivités, les entreprises connaissent davantage de difficultés dans ces territoires.

Dans son article de référence *Vulnerability*, Adger (2006) la définit comme « un état de sensibilité à être impacté négativement via l'exposition à des stress, associés à des changements environnementaux et sociaux et en l'absence de capacités d'adaptations » (Adger, 2006, p. 1). La vulnérabilité est donc considérée comme multidimensionnelle, touchant à la fois les sociétés (socio-systèmes) et leur environnement biophysique (écosystèmes). Elle serait ainsi définie par trois corollaires : l'exposition, la capacité et la potentialité. L'exposition est le risque d'être exposé à des situations critiques. La capacité est le risque de ne pas avoir les moyens pour faire face (*to cope with*) à ces situations. La potentialité est le risque de subir de lourdes conséquences suite à ces situations (Watts et Bohle, 1993), (in : Khalil Jamal, Zouhairi Abdallah, "À propos de la notion de précarité", *Sciences et actions sociales [en ligne]*, N°3 | 2016, mis en ligne le 29 janvier 2016, URL : <http://sas-revue.org/index.php/25-n-3/dossiers-n-3/49-a-propos-de-la-notion-de-precarite>).

Depuis une trentaine d'années, la vulnérabilité est partout. Le terme s'applique à tous les objets du monde (population, écosystème, système technique ou financier, bâtiment, territoire, pays) à propos de toutes sortes de menaces. Ce terme a pris une dimension planétaire avec les questions environnementales, le changement climatique et, plus récemment, la pandémie de Covid-19. On le retrouve aussi bien dans l'espace public et les discours des organismes internationaux, que dans les politiques publiques et les travaux des scientifiques, le plus souvent pour désigner des conditions particulières d'exposition ou de fragilité de ces objets, dans le but de les réduire. (in *Vulnérabilité, territoire, population*, coordonné par Samuel RUFAT et Pascale METZGER. © ISTE Éditions 2024).

La notion de vulnérabilité s'est d'abord construite dans la littérature scientifique anglophone pour faire valoir l'importance et même la responsabilité du monde social dans la production des risques et des catastrophes dites « naturelles », jusque-là analysés sous l'angle des phénomènes physiques, les « aléas ». Le croisement de l'aléa (la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes destructeurs) et de la vulnérabilité (les formes, causes et conséquences sociales de ces phénomènes pour les sociétés et les populations) est devenu l'alpha et l'oméga de l'analyse des risques.

Du côté des sciences humaines et sociales, cette notion a été largement investie, par exemple avec l'avènement ou la profusion des travaux sur le développement durable à un niveau macrosociologique ou avec la multiplication d'études sur les vulnérabilités de certaines catégories de populations, généralement celles qui sont les plus démunies et qui subissent une ou plusieurs formes de précarité. Citons donc, à une échelle plus microsociologique, les réfugiés, les personnes âgées, les habitants vivant dans des zones de relégation sociale et spatiale, les handicapés ou encore les enfants dont la fragilité intrinsèque en ferait, de manière typique, le public vulnérable par essence. (*Introduction : De la vulnérabilité au territoire ; Maryse GAIMARD, Matthieu GATEAU, Francis RIBEYRE, Bernadette BICHET ; 2022*).

## Les vulnérabilités dans le contexte local de Maromme

- Risques naturels @DICRIM :
  - Les risques **d'inondation** sur le territoire communal sont liés aux débordements du Cailly ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement et coulées de boue provenant des plaines agricoles suite à de fortes précipitations,
  - Les risques de **mouvement de terrain / cavité souterraine** : le dernier recensement a eu lieu en novembre 2013 lors de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : 2 sur 3 ont été levés suite à des travaux. L'information est disponible sur [www.georisque.gouv.fr](http://www.georisque.gouv.fr)
  
- Risques industriels @DICRIM :
  - La commune de Maromme est concernée par la distance de danger maximale des entreprises suivantes : 1 établissement classé SEVESO seuil haut - LAT Nitrogen (ancien Boréal) Le Grand Quevilly - Fabrication de fertilisants simples et composés - Toxique 8 000 mètres + Thermique Surpression
  - Le transport routier de matières dangereuses : les principaux axes routiers concernés sont la route du Havre, la rue des Martyrs de la résistance (D 6015) et la rue de la République (D51),
  
- Vulnérabilités écosystémiques @ Diagnostic Agenda 2030 :
  - Les **paramètres climatiques du territoire** élargi au bassin de Rouen, présentent les caractéristiques d'un climat tempéré océanique où la

moyenne annuelle des températures était de 11°C avec un cumul annuel de précipitations de 781 mm pour la période de 1971 à 2000. Avec le changement climatique, ces variables ont évolué. Une étude réalisée en 2014 par la Direction générale de l'Énergie et du Climat complétée par les études du GIEC local, prévoit que la température moyenne devrait croître et la pluviométrie moyenne baisser,

- Selon une étude de Santé Publique France, **la pollution de l'air est responsable en 2021 d'environ 2 600 décès prématurés en Normandie**. Si l'ensemble des polluants a connu une baisse significative durant ces dix dernières années, le territoire de la Métropole Rouen Normandie présente toujours un air dégradé 1 jour sur 10 et a connu 24 jours de pics de pollution en 2019. Malgré une réduction de la pollution, le dioxyde d'azote et les particules fines constituent un enjeu prioritaire dans l'amélioration de la qualité de l'air,
- La commune de Maromme est concernée par **une ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2 « Forêt de Roumare » et par une ZNIEFF de type 1 « Bois de l'Abbaye »**. Au-delà des services d'approvisionnement (ressources en bois, champignons, etc.) récréatifs et culturels qu'elle procure, la forêt joue un rôle majeur dans la régulation du climat, du cycle de l'eau, des sols (réservoir de biodiversité, puits de carbone, lutte contre l'érosion, etc.). La science a estimé que les aléas climatiques et biologiques portaient une menace sérieuse sur ces écosystèmes fragiles,
- La ville de Maromme retrouve ses dernières années sa **rivière Le Cailly**, affluent de la Seine. Dans la continuité du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), depuis 2019 le Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec (SBVCAR) assure la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines de la rivière Le Cailly. La lutte contre les espèces invasives et la reconquête du lit de la rivière sont en jeu,
- L'alimentation en **eau potable** du secteur Nord-Ouest et Ouest de la Métropole Rouen Normandie est diversifiée par la production de différents forages et champs captant. Le champ captant du Haut Cailly (13 forages) et le champ captant de Maromme (3 forages et 5 sources) alimentent les habitants.es. Les forages, et plus particulièrement les sources du champ captant de Maromme, sont sensibles à la turbidité et à la pollution bactériologique,

- La grande densité urbaine et l'hyper urbanisation dans laquelle le territoire est inscrit depuis l'ère industrielle et depuis les années 60 est **défavorable au maintien d'une faune et d'une flore équilibrées**. Un programme de renaturation est en cours. Si la forêt et la rivière recensent des espèces européennes connues par les études menées par les partenaires en charge de leur équilibre ou rééquilibre, le reste du territoire ne fait pas encore la place à une biodiversité riche. Un parc écologique en cœur de ville devrait atténuer ce dérèglement majeur.

- Vulnérabilités socio-économiques @ABS @ARS :

Démographie et population :

- Une commune qui voit son nombre d'habitants diminuer depuis plusieurs décennies. Au dernier recensement, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis longtemps, la population augmente légèrement,
- Une concentration de la population sur la ville basse,

Familles et parentalités :

- Une population majoritaire de familles en couple sans enfants ainsi qu'une forte proportion de familles monoparentales (28,6 %),
- Une forte proportion de familles nombreuses mais une tendance à la diminution,
- Des familles plus vulnérables économiquement que sur d'autres territoires,

Enfance- Jeunesse :

- Un nombre de jeunes de moins de 6 ans en forte diminution,
- Une baisse du nombre de naissances depuis 2016,
- Une faible part d'enfants de 6-10 ans, qui continue de décroître (- 2 % entre 2013 et 2019),
- Une diminution rapide de la part des 11-17 ans également (- 1 % entre 2013 et 2019),
- Une part importante d'enfants de 0-2 ans dont le ou les parents ne travaillent pas (34,6 %),
- Un taux de scolarisation faible des 11-17 et préoccupant (29 jeunes déscolarisés en 2019),
- Une forte baisse du nombre de jeunes adultes (- 3,8 % de 18-24 ans entre 2013 et 2019),
- Un taux de chômage des jeunes extrêmement élevé (42,7 %),

Séniors :

- Une part importante des seniors qui continue de croître,

- Une part importante de séniors de 80 ans ou plus vivant seuls (mais un EHPAD est présent sur le territoire),
- Les séniors moins aisés que sur les autres territoires,

#### Logement :

- Un taux de vacance des logements à surveiller,
- Des logements plus petits, dénotant la fragilité économique accrue de la population,
- Un parc de logement assez ancien et hétérogène selon les quartiers,
- Une grande majorité de locataires et des logements sociaux qui représentent la moitié du parc (55,7 %),

#### Emploi et insertion :

- Une majorité de retraités, d'employés et d'ouvriers,
- Une prévalence des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées,
- Plus d'1/4 de la population au chômage et une part importante de salariés en contrat précaire,

#### Précarité et publics vulnérables :

- Le revenu médian annuel inférieur à celui de l'ensemble des autres territoires de comparaison, à 17 990 € en 2019,
- 67,3 % de ménages fiscaux non imposés,
- Taux de pauvreté important de 25 %,
- Une dépendance aux prestations sociales élevée : 32,8 % des foyers allocataires sont dépendants à 50 % des prestations versées,
- Plus d'1/4 de la population vit seule ;

#### Santé et handicap :

- Une forte proportion de la population en situation de handicap dont un taux de pénétration élevée de l'Allocation éducation enfant handicapé,
- Une proportion de personnes en ALD (Affection longue durée) en augmentation,
- Une prévalence très légèrement plus marquée des pathologies respiratoires,
- Une mortalité prématurée des hommes plus importante que les autres territoires de comparaison, dont une mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool importante et une mortalité par pathologies liées aux troubles mentaux importante.

## V/ Les engagements et propositions d'actions

### *Engagements :*

- Un diagnostic des vulnérabilités du territoire de la Métropole Rouen Normandie déjà mené par le GIEC de la MRN : Comité scientifique sur le climat : le GIEC de la Métropole Rouen Normandie | Notre Cop21,
- Un territoire qui dispose d'outils stratégiques partagés intégrant la gestion du risque et des aléas : SRADET, PCAET, PLUI,
- Le DICRIM recense pour Maromme les risques et aléas naturels et technologiques du territoire,
- Un diagnostic de l'agenda 2030 local réalisé en 2023-2024 qui doit encore être partagé,
- Une analyse des besoins sociaux réalisée en 2023 et dont les résultats ont été partagés,
- Des diagnostics réalisés en interne de certaines de nos politiques publiques depuis quelques années (réussite éducative, politique sportive, politique jeunesse),
- De nombreuses données statistiques et d'évaluation réalisées de façon sectorisée afin de rendre des comptes aux partenaires financiers, qui ne sont que très rarement partagées : pour la Caf, données semestrielles transmises pour justifier de l'activité des structures subventionnées (petite enfance, enfance jeunesse, espace de vie sociale), rapport annuel du contrat de ville, rapport annuel des bibliothèques pour l'État, rapport annuel du conservatoire de musique dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, diverses données transmises à posteriori du versement d'une subvention...
- Des informations partagées ponctuellement par nos partenaires (État, Région, Département, Métropole, Caf, Éducation nationale, SBVCAR, ONF, etc...),
- La constitution d'un emplacement serveur partagé « Données » depuis 2023 qui doit encore être mieux administré et mieux valorisé.

### *Propositions :*

- S'inscrire dans la démarche de la COP 2030 de la Métropole Rouen Normandie,
- Commander une étude sur la biodiversité du territoire : cartographier la description écosystémique du territoire,

- Améliorer le partage des données :
  - En améliorant la performance du serveur « Données »,
  - En participant au partage des datas produites par la collectivité et par les partenaires du territoire,
  - En donnant à comprendre ces données au plus grand nombre par une information à « valeur pédagogique ajoutée ».

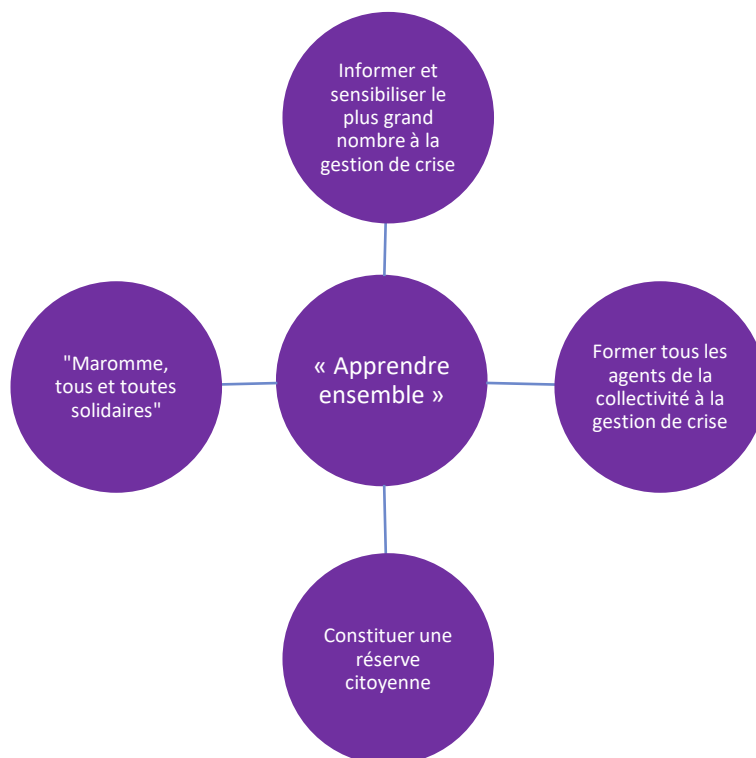
*Propositions à approfondir :*

- Organiser une cellule de vigilance chargée de recenser, suivre et mettre à jour les datas relatives aux vulnérabilités :
  - Une équipe en charge du suivi des aléas climatiques, des risques naturelles et industriels,
  - Une équipe en charge du suivi des aléas socio-économiques,
- Mettre en place une méthodologie récurrente, systémique et partagée pour :
  - Identifier / Caractériser / Hiérarchiser,
  - Réaliser une carte des enjeux,
  - Réaliser une carte des aléas,
  - Aboutir à la carte des vulnérabilités du territoire

# \\ CAHIER 11

## ❖ Anticipation-veille (modalités d'action)

- « Apprendre ensemble » : pour renforcer une culture collective de la résilience et d'encourager la coopération face aux crises



## I/ Ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Il s'agit de développer des programmes de formation continue pour les acteurs locaux (citoyens, entreprises, collectivité) afin de renforcer une culture collective de la résilience et d'encourager la coopération face aux crises.

1. **Toutes et tous informés.ées** : Maromme doit devenir un territoire où les habitants n'ignorent pas les risques qui pourraient advenir et où ils savent comment s'y prendre collectivement pour faire face aux crises à venir.

Le dérèglement climatique et les risques qui s'y adossent se manifestent par une multiplication et une intensification des crises : vagues de chaleur prolongées et

canicules, tempêtes et ouragans plus puissants, inondations et submersions marines, sécheresses impactant l'agriculture et la ressource en eau, incendies de forêt de grande ampleur... risques auxquels s'ajoutent les accidents industriels, les épidémies, les émeutes...

Ces phénomènes ont des conséquences directes sur la sécurité des populations, la biodiversité, l'économie et l'organisation des territoires. Face à ces risques croissants, l'anticipation et la préparation des citoyens sont essentielles pour réduire les impacts humains et matériels, et passent par une information et une sensibilisation accrues.

2. **Des agents opérationnels** : le premier groupe de la population à former en priorité sont les agents de la commune. En contact avec l'ensemble de la population, ils sont susceptibles d'être un relais efficace, et surtout en cas de crise, sont mobilisés et mobilisables pour intervenir et soutenir la population au côté de la sécurité civile.
3. **Réserve citoyenne solidaire pour Maromme** : il s'agit de constituer un collectif de personnes issues de chaque quartier, formées en continu à la gestion des crises, et faisant référence/relais pour sensibiliser leur voisinage, assurer un rôle de veille et soutenir les habitants du quartier en cas de besoin.
4. **« Maromme Solidaire »** : il est indispensable d'engager les habitants à tous se mobiliser régulièrement les uns pour les autres. Si des solidarités existent comme dans le réseau associatif local, d'autres solidarités plus souterraines sont à l'œuvre mais peu identifiées. Maromme doit s'appuyer sur ce terreau et innover pour que la population du territoire s'autorise à être solidaire, à s'occuper de ses proches comme de ses voisins, de ses amis, et opposer à l'individualisme contemporain le paradigme positif de l'entraide favorable à la sauvegarde/survie en période de crise.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

La formation des populations à la culture du risque est essentielle pour renforcer la résilience du territoire face aux crises, qu'elles soient naturelles, sanitaires ou sociales.

## **ODD 4 : Éducation de qualité**

Cet objectif met l'accent sur l'importance d'une éducation inclusive, équitable et de qualité et sur la promotion des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie. Former jeunes à la culture du risque se fait déjà par le biais des PPMS organisés avec l'éducation nationale. Cela contribue à renforcer la capacité des enfants à comprendre et à gérer les risques, avec des réflexes et une conscience accrue comparé aux adultes.

## **ODD 11 : Villes et communautés durables**

La ville de Maromme s'inscrit dans un écosystème institutionnel qui vise à ce que la ville dispose de caractéristiques inclusives, sûres, résilientes et durables. La sensibilisation des populations aux risques, notamment liés aux catastrophes naturelles et aux enjeux environnementaux, est essentielle pour créer un territoire résilient.

## **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Cet objectif appelle à renforcer la résilience et l'adaptabilité des populations face aux effets des changements climatiques. La formation sur les risques liés au climat, y compris la gestion des catastrophes, fait partie intégrante de cet objectif.

## **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

La promotion de la santé et du bien-être inclut également la gestion des risques sanitaires et l'éducation à la santé, ce qui est fondamental pour préparer les populations à faire face à des crises sanitaires. Maromme, dont les indicateurs de santé ne sont pas tous favorables, est d'autant plus concernée par l'amélioration de la santé des habitants.es.

## **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

Pour apprendre ensemble, il faut résider dans un territoire pacifique et inclusif et qui garantit l'accès à la justice pour tous, favorise la sensibilisation et l'éducation aux risques. Ce qui est le cas de Maromme.

### III/ Les leviers mobilisables

#### 1. Une gouvernance locale engagée et structurée

- Implication forte de la municipalité chargée de gérer la structuration des informations relatives aux risques et d'organiser leur communication auprès de la population,
- Partenariats avec les acteurs locaux : impliquer dans la démarche de formation et de sensibilisation les services de secours ; associer les établissements scolaires, les associations et les entreprises locales pour participer à la diffusion de la culture du risque ; s'appuyer sur les scientifiques et experts pour adapter les actions de prévention aux réalités locales.

#### 2. Des outils de sensibilisation adaptés et accessibles

- Disposer d'outils pédagogiques et numériques permettant d'informer, de sensibiliser,
- Intégrer les ateliers de sensibilisation des habitant.es au sein des programmes d'animations des services,
- Organiser des événements et temps forts de sensibilisation : des "Journées de la prévention des risques" avec ateliers pratiques, rencontres avec les services de secours, expositions interactives ; participation à des événements nationaux comme la Journée nationale de la résilience ; sensibilisation aux risques dans les festivals locaux et événements culturels, en proposant des activités ludiques et informatives.

#### 3. Une mobilisation citoyenne active et inclusive

- Disposer d'habitants volontaires capables d'aider les services de secours en cas de crise et d'être des relais efficaces de la culture du risque,
- Engager les écoles et les jeunes à intégrer une culture du risque : journées de sensibilisation dans les écoles et collèges, avec des interventions d'experts ; projets participatifs (ex. concours d'affiches sur la prévention des incendies, ateliers de premiers secours),
- Développer une culture intergénérationnelle du risque : transmission des savoirs entre générations (témoignages d'anciens sur des catastrophes passées, partage d'expériences) ; réseau de solidarité locale pour aider les personnes vulnérables en cas de crise (personnes âgées, en situation de handicap, isolées).

- **Une démarche progressive et collective** : construire une culture commune et proactive face aux risques sur un territoire communal nécessite une approche globale, associant autorités locales, citoyens, associations et experts. En combinant formation, sensibilisation et implication citoyenne, il est possible de réduire la vulnérabilité des habitants et de favoriser une meilleure réaction collective en cas de crise.

#### IV/ La signification de « apprendre ensemble »

Former et sensibiliser les populations aux risques climatiques : un enjeu majeur pour la résilience des territoires

##### Pourquoi former et sensibiliser les populations ?

- Réduire la vulnérabilité et renforcer l'adaptabilité des citoyens : une population informée est une population qui réagit mieux face à une crise. La formation permet d'apprendre :
  - Les comportements adaptés face aux catastrophes (évacuation, mise à l'abri, premiers secours),
  - Les gestes de prévention pour limiter les risques (construction résiliente, réduction des consommations d'eau, adaptation agricole),
  - Les mécanismes du changement climatique pour mieux comprendre et agir au quotidien,
- Améliorer la coordination avec les acteurs de la gestion de crise : les services de secours et les collectivités locales ne peuvent gérer seules l'ensemble des crises climatiques. En sensibilisant et formant la population, on favorise :
  - L'émergence de réserves citoyennes capables d'apporter un appui en cas de catastrophe,
  - Une meilleure compréhension des consignes des autorités en situation d'urgence,
  - Un engagement citoyen pour renforcer la solidarité au sein des quartiers et villages touchés par un sinistre,
- Encourager des changements de comportements pour limiter le changement climatique : former et sensibiliser, c'est aussi prévenir plutôt que guérir. Une population sensibilisée aux impacts du dérèglement climatique adoptera plus facilement des comportements responsables, comme :

- La réduction de son empreinte carbone (sobriété énergétique, mobilités douces, alimentation durable),
- La protection de son environnement immédiat (préservation des ressources, participation à des actions de reforestation, gestion des déchets),
- L'implication dans des projets locaux de résilience (agriculture urbaine, préservation des zones humides, etc.),

### **Comment mettre en place une formation efficace des populations ?**

- Des outils pédagogiques variés et accessibles :
  - La diffusion des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) : créés par les mairies pour informer sur les risques spécifiques d'un territoire.
  - La promotion des applications et plateformes numériques : alertes météo en temps réel, guides interactifs sur les bons réflexes,
  - Ateliers et simulations de crise : exercices grandeur nature avec la population pour tester les plans d'urgence,
  - Éducation scolaire : intégration des risques climatiques dans les programmes scolaires pour former dès le plus jeune âge,
- Mobiliser les citoyens à travers des initiatives participatives :
  - Création de réserves citoyennes de sécurité civile,
  - Mise en place de commissions locales de prévention des risques intégrant les habitants.
  - Organisation de forums, débats et fresques climatiques pour sensibiliser et impliquer activement la population,
- S'appuyer sur des partenariats multi-acteurs : collectivités locales, associations et ONG, entreprises et médias,

### **Exemples d'initiatives réussies :**

- La Fresque du Climat : un atelier participatif permettant de comprendre le changement climatique de manière ludique et collaborative.,
- Les simulations de tsunami en Indonésie : exercices de grande ampleur impliquant toute la population locale pour améliorer la réactivité face aux catastrophes naturelles,
- La Réserve Civique et la Réserve Sanitaire en France : mobilisation de citoyens volontaires pour aider en cas de crise,

➤ Une responsabilité collective pour un avenir plus résilient

Former et sensibiliser les populations aux risques liés au dérèglement climatique et aux crises est une priorité pour garantir leur sécurité et renforcer la résilience des territoires. C'est un enjeu collectif qui implique citoyens, collectivités, scientifiques et entreprises. Se préparer aujourd'hui, c'est mieux affronter les crises de demain !

### **Sensibiliser et former les populations à Maromme**

- Un territoire qui présente une conjonction de vulnérabilités entre vulnérabilités sociales et risques majeurs recensés et dont la population, si elle n'est pas largement sensibilisée et bien formée, sera victime des crises à venir,
- Un territoire qui expérimente déjà la mobilisation de sa population en proposant des rencontres visant à la sensibiliser aux risques du dérèglement climatique et à ses conséquences pour elle-même,
- Mais il y a nécessité de mieux se préparer encore en mobilisant au-delà de la simple information ou de la sensibilisation occasionnelle, un véritable plan de formation des populations,

## **V/ Les engagements et propositions d'actions**

### ***Engagements :***

- Des collectifs déjà constitués et sensibilisés dans la population et dans les équipes de la collectivité :
  - Un comité citoyen qui a pu bénéficier de temps d'acculturation pour comprendre les enjeux du territoire et de plusieurs ateliers (Fresques des nouveaux récits surtout, mais aussi atelier Nos Gestes climat, Fresque de la Métropole) et dont certains membres ont rejoint la convention citoyenne pour la Métropole Rouen Normandie 2050,
  - Un collectif d'agents éco-responsables qui se réunit depuis septembre 2024 et qui bénéficie à la fois de temps de sensibilisation (PACTE de la Métropole, visite du Smédar) et de temps de conduite de la réflexion pour imaginer des solutions dans le cadre professionnel,

- Des équipes de direction mobilisées sur les questions de transition écologique et citoyenne : inscription régulière de l'Agenda 2030 dans les ordres du jour, déplacement des cadres dans des temps de formation dédiés, mobilisation d'ateliers et Fresques en réunion (Fresque des nouveaux récits, Fresque de la Métropole, atelier sur les 4 scénarios de l'ADEME),
- Un programme d'actions en direction du grand public pour sensibiliser aux risques :
  - Mois de l'environnement : depuis 4 éditions, le Mois de l'environnement, qui se déroule tout au long du mois de septembre, est l'occasion de proposer aux habitants des rendez-vous visant à sensibiliser aux questions du dérèglement climatique et à la transition écologique et sociale,
  - Animations par les services de la ville en direction des habitants : la commune est signataire de la convention PACTE de la Métropole Rouen Normandie qui permet de mobiliser des ateliers de sensibilisation en direction des habitants,
- Des ressources sur le territoire :
  - Deux agents formés à l'animation de la Fresque des nouveaux récits,
  - Des équipes formées régulièrement aux outils de la facilitation au service de l'intelligence collective,
- Des actions de sensibilisation en direction des plus jeunes sur le sujet de la transition écologique : label écolo crèche pour les crèches municipales, collège Alain Labellisé E3D, projets développement durable dans les écoles élémentaires...

### ***Propositions :***

- La constitution de collectifs d'habitants sensibilisés et capables de réagir en cas de crise :
  - Une réserve citoyenne solidaire
  - Un collectif l'Heure civique
- Cartographie des actions menées par les partenaires du territoire

### ***Propositions à approfondir :***

- Un plan systémique visant à la préparation des populations à la gestion des risques :
    - Plan de formation de formateurs/animateurs
    - Programme structuré de formations et de sensibilisation en direction de la population
- 

### **Annexes :**

#### **Le mouvement des fresques**

Il existe de nombreuses façons de découvrir les sujets de la transition écologique et sociale et l'un d'entre eux se développe très vite : les ateliers et fresques de sensibilisation.

Une fresque, outil pédagogique, est un atelier participatif et collaboratif qui sensibilise un petit groupe de personnes à une thématique, souvent écologique. Elle réunit souvent une dizaine de personnes pendant trois heures et s'appuie sur l'intelligence collective. Un animateur ou animatrice distribue des cartes avec un titre et un petit texte explicatif. Les participants et participantes organisent ces cartes et dessinent des liens entre elles sur une longue feuille de papier. Le résultat de l'atelier est une « fresque », par analogie avec la technique de peinture sur un mur. La fresque du climat est la plus célèbre, avec plus d'un million de personnes sensibilisées. <sup>@</sup> [Fresque \(atelier participatif\) — Wikipédia](#)

- La principale et première des Fresques : La Fresque du Climat

Cet atelier collaboratif vise à sensibiliser le public aux enjeux climatiques en expliquant les causes et conséquences du changement climatique à travers un jeu de cartes basé sur les rapports du GIEC. [Ensemble, créons le déclic avec la Fresque du Climat !](#)

#### **Liste « presque » exhaustive des Fresques existantes :**

La Fresque du Climat  
La Fresque de la Biodiversité  
La Fresque Agri'Alim  
L'Atelier 2 tonnes

La Fresque de l'Alimentation  
La Fresque du Sol  
L'Atelier des Sols Vivants  
La Fresque Océane  
La Fresque du Numérique  
La Fresque de la Mobilité  
La Fresque des Frontières Planétaires  
La Fresque de l'Eau  
L'Atelier la Toile du Vivant  
La Fresque du Manager  
La Fresque des Nouveaux Récits  
La Fresque de l'Économie Circulaire  
La Fresque des Déchets  
La Fresque du Facteur Humain  
La Fresque de la Renaissance Écologique  
La Fresque de l'Entreprise Régénérative  
La Fresque de la RSE  
La Fresque de la Transition Économique  
La Fresque du Plastique  
La Fresque des Low-Techs  
L'Atelier OGRE (Ordre de Grandeur des Énergies)  
La Fresque de l'Événementiel  
L'Atelier MyCO2  
L'Atelier Inventons nos vies bas-carbone  
Little Big Impact  
La Fresque de la Forêt  
La Fresque de la Montagne  
La Fresque de la Ville  
La Fresque de la Publicité  
La Fresque Écologique du Football  
La Fresque du Textile  
L'atelier Cycle Lab  
La Fresque de la Diversité  
La Fresque du Sexisme  
La Fresque de la Construction  
La Fresque de la Finance  
La Fresque de l'éco-conception  
La Fresque de la Communication  
La Fresque de l'Engagement local  
La Fresque de l'Évolution Consciente  
La Fresque de l'IA  
La Fresque de notre Équilibre

La Fresque de l'emploi durable  
L'Atelier Compte-Gouttes  
La Fresque des Cantines Durables  
Fresque du Partenariat en Santé

### Les réserves citoyennes

Une réserve citoyenne peut être définie comme un dispositif de mobilisation volontaire de citoyens engagés pour renforcer la résilience d'un territoire face aux crises et aux risques majeurs (climatiques, industriels, sanitaires, etc.).

Elle se compose de bénévoles formés et prêts à intervenir en soutien aux autorités locales, aux services de secours ou aux associations, dans des missions de prévention, d'information, d'accompagnement ou d'aide aux populations en cas de crise.

Les réserves citoyennes existent dans plusieurs domaines :

- Réserve citoyenne de sécurité civile : appui aux dispositifs de gestion de crise et de protection des populations,
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale : sensibilisation et transmission des valeurs républicaines,
- Réserve sanitaire : mobilisation de professionnels de santé en cas de crise sanitaire.

L'objectif d'une réserve citoyenne est d'impliquer les habitants dans une dynamique de solidarité et de résilience territoriale, en complément des services publics et professionnels de l'urgence.

### **Dans quelle réserve peut-on s'engager ?**

Plusieurs dispositifs de réserves permettent à des volontaires de s'investir au service de l'intérêt général : réserve militaire, réserve civile de la police, réserve citoyenne, réserve sanitaire... Les conditions d'âge et de profil varient selon l'engagement choisi. Certaines réserves n'emploient que des bénévoles, d'autres rémunèrent les volontaires.

<i>Type de réserve</i>	<i>Profil des volontaires</i>	<i>Organisme</i>
Réserve opérationnelle militaire	volontaires aptes physiquement et médicalement	Armées et Gendarmerie nationale

<i>Type de réserve</i>	<i>Profil des volontaires</i>	<i>Organisme</i>
Réserve opérationnelle de la police nationale	Volontaires, policiers retraités et anciens adjoints de sécurité, aptes physiquement et médicalement	police nationale
Réserve civile pénitentiaire	Retraités de l'administration pénitentiaire, aptes physiquement et médicalement	administration pénitentiaire
Réserve citoyenne de défense et de sécurité	volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, expérience ou intérêt pour les questions relevant de la défense nationale	armées et gendarmerie nationale
Réserve citoyenne de l'éducation nationale	pas de profil spécifique	écoles et établissements scolaires
Réserve citoyenne pour la cohésion des territoires	pas de profil spécifique	administrations, organismes publics et associations
Réserve communale de sécurité civile	pas de profil spécifique	municipalité
Réserve citoyenne de la Police nationale	volontaires satisfaisant à une enquête administrative	police nationale
Réserve civique générale	pas de profil spécifique	services publics, collectivités ou associations à but non lucratif
Réserve sanitaire	professionnels de santé en activité, sans emploi ou retraités depuis moins de 5 ans, étudiants en médecine, odontologie, pharmacie ou poursuivant des études de sage-femmes ou d'auxiliaires médicaux en fin d'études	établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus)

<i>Type de réserve</i>	<i>Profil des volontaires</i>	<i>Organisme</i>
Sapeurs-pompiers volontaires	volontaires médicalement et physiquement aptes	service départemental d'incendie et de secours
Réserves citoyennes des services d'incendie et de secours	volontaires n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation pénale	service départemental ou territorial d'incendie et de secours
Réserve de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)	volontaires et retraités de la fonction publique, n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation pénale	direction de la PJJ ou direction interrégionale de la PJJ ou École nationale de PJJ
Réserve citoyenne de réinsertion	personnes détenues	direction interrégionale des services pénitentiaires

En cas de crise majeure, les volontaires des réserves suivantes peuvent être convoqués au sein de la réserve de sécurité nationale :

- Réserve opérationnelle militaire
- Réserve civile de la Police nationale
- Réserve sanitaire
- Réserve civile pénitentiaire
- Réserve de sécurité civile

La convocation se fait pour 30 jours. Cette durée est renouvelable une fois.

### La solidarité de proximité

- ✓ L'Heure Civique- Votre plateforme nationale de solidarité

**Faciliter l'entraide entre voisins pour renforcer la cohésion sociale**

Initiée par **Atanase Périfan**, créateur de la Fête des Voisins, l'association Voisins Solidaires a pour mission de développer la solidarité de proximité. L'association crée des programmes de mobilisation pour faciliter le lien et l'entraide entre les habitants, tels que **l'Heure Civique**.

✓ **« A Langlade (Gard), une association mobilise les citoyens pour éviter les incendies**

Dans le prolongement des canicules, les incendies peuvent également dévaster les franges urbaines et les villages alentour. A ce titre, des obligations légales de débroussaillage (OLD) existent pour les particuliers, mais elles restent souvent difficiles à faire respecter. *« Si les propriétaires se mobilisaient davantage pour protéger leur famille et leurs biens en débroussaillant et en enlevant les arbres morts, les pompiers pourraient se consacrer à la lutte contre les incendies et contre leur propagation dans la forêt »*, rappelle Luc Langeron, directeur de l'information et de la prévention à l'Entente Valabre, un centre de recherche sur les incendies.

A cet égard, la commune de Langlade (Gard), dans la banlieue de Nîmes, constitue un exemple à suivre. Frappés en 1983 par de terribles incendies qui ont embrasé la pinède, en pleine zone urbanisée, les habitants ont créé l'Union languadoise de protection incendie. En quarante ans d'existence, cette association a contribué à éviter de nouvelles catastrophes. Elle a instauré des chantiers de débroussaillage par quartiers et des rondes de surveillance du massif forestier. Une interface forêt-habitat de 50 mètres de large environ a été créée tout autour de la ville pour la protéger, comme le feraient des douves.

Le président de l'association s'inquiète néanmoins de l'avenir de ce dispositif. Le financement pour entretenir cette surface de 40 hectares reste difficile à trouver, car ces travaux sont classés dans les OLD, même si le dernier plan d'adaptation national au changement climatique prévoit des mesures d'accompagnement pour les collectivités. Avec le concours de l'Office national des forêts, l'association mène également un travail de sensibilisation auprès des riverains et dans les écoles. »

@ *« Comment les villes se préparent aux extrêmes climatiques »*, *Le Monde* 14 novembre 2024

✓ La Réserve citoyenne solidaire- Sotteville-lès-Rouen

Assistance aux populations, appui logistique, rétablissement des activités : la réserve communale de sécurité civile, dénommée Réserve citoyenne solidaire à

Sotteville, est amenée à intervenir en cas de déclenchement du Plan communal de sauvegarde.

Pouvoir compter sur la mobilisation de citoyens engagés lors d'un événement majeur, fait partie intégrante de la démarche de modernisation de la sécurité intérieure dans laquelle la Ville de Sotteville s'inscrit.

L'expérience de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019 a démontré la nécessité pour une commune de pouvoir faire appel à des citoyens relais dans ce genre de situation.

Rejoindre la Réserve citoyenne solidaire, c'est venir en appui des services publics de secours et d'urgence dans le cadre d'une action complémentaire aux associations traditionnelles de sécurité civile, caritatives, humanitaires et d'entraide. C'est aussi, en amont, participer au diagnostic des enjeux de sécurité civile sur le territoire communal.

✓ Résilience Tour – Face aux risques, tous impliqués

Initié en 2022 par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) avec l'appui de nombreux partenaires, le Résilience Tour ambitionne de sillonner chaque année les territoires français pour proposer une offre d'actions itinérantes, de sensibilisation, d'information, de mise en situation et de formation qui convergent vers un objectif : préparer les populations, les collectivités et les responsables locaux à faire face aux risques, renforcer leur capacité à agir face aux situations de crise et développer leur potentiel d'adaptation pour leur permettre d'être acteurs sur leur territoire.

# \\ CAHIER 12

## ❖ Anticipation-veille (modalités d'action)

- « Se préparer à agir » : par l'élaboration et le test des plans d'action de gestion de crise à travers des simulations régulières.



### I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Élaborer et tester des plans d'action de gestion de crise à travers des simulations régulières, incluant des scénarios de crise à échelle locale et régionale, afin de renforcer la réactivité des acteurs publics et privés.

« Malgré l'existence d'outils tels que le plan communal de sauvegarde (PCS) ou le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), force est de constater que l'inédit des phénomènes que nous rencontrons rend leur efficacité parfois limitée. Ces documents sont certes des bases solides pour préparer les collectivités locales à des scénarios connus, mais ils peinent à anticiper des crises dont la magnitude dépasse toute prévision historique.

Il est donc indispensable d'évoluer vers une logique de **prévention** véritable et **d'anticipation systémique**. La rapidité des décisions prises, par exemple, par le maire d'Annonay, alors directeur des opérations de secours (DOS), a permis de limiter l'ampleur du chaos annoncé, montrant l'importance d'une formation ciblée et de protocoles clairs. »

*In « Investir dans la transition climatique est une nécessité économique et sociale », Le Monde, 19 octobre 2024*

1. **« Maromme s'organise »** : la prévention des risques et l'anticipation des crises devra s'organiser de façon systémique afin de garantir d'être tous prêt. Les acteurs du territoire doivent disposer de plans coordonnés d'actions en cas de survenance d'une crise majeure, quel qu'en soit sa nature,
2. **« Maromme peut compter sur vous »** : constitution d'un annuaire à jour des acteurs de la gestion de crise, services de secours, de sécurité publique, volontaires réservistes, agents de la collectivité formés à la gestion de crise,
3. **100 % Marommais.es formés.ées** : les habitants.es sont sensibilisés à minima, informés, voire formés et entraînés afin de connaître les comportements à adopter individuellement ou collectivement en cas de crise (*cf Cahier 11 \ « Apprendre ensemble »*).

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### ODD 3 : Bonne santé et bien-être

Cet objectif inclut la préparation des systèmes de santé pour faire face aux urgences sanitaires. Cela implique le renforcement des infrastructures de santé, la formation des professionnels et la sensibilisation des populations pour une réponse efficace aux crises sanitaires. Maromme est inscrite dans un territoire plus large où le système de santé est plutôt efficient.

### ODD 11 : Villes et communautés durables

Une bonne planification urbaine résiliente peut minimiser les impacts des crises sur les populations. A Maromme, la limitation de la densité urbaine et l'amélioration du cadre de vie est un sujet en cours de traitement. L'aménagement d'espaces naturels a pour vocation de préparer des espaces favorables pour faire

refuge en cas de fortes chaleurs par exemple. Et le cadre réglementaire intègre des enjeux d'adaptation.

### **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Cet objectif souligne l'importance de la résilience face aux impacts du changement climatique, y compris les catastrophes naturelles. Maromme devra pour cela mettre en place des stratégies d'adaptation, de gestion des risques et de préparation aux crises environnementales.

### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

Maromme est inscrite dans un cadre institutionnel solide, en mesure de bien coordonner les réponses aux crises et de protéger les droits des individus.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

L'éducation joue un rôle crucial dans la sensibilisation aux risques et dans la préparation des populations à réagir en cas de crise (*cf fiche « Apprendre ensemble »*).

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La coopération entre les différents acteurs agissant sur le territoire est primordiale pour développer des stratégies intégrées de réponse aux crises.

## **III/ Les leviers mobilisables**

Les simulations permettent de valider les dispositifs de gestion de crise et d'assurer une meilleure coordination lors de situations réelles.

### **Sensibilisation par l'expérience et la mise en situation**

- Organiser **des exercices de simulation grandeur nature** impliquant les habitants (évacuation en cas d'inondation, incendie de forêt, séisme).

### **Une gouvernance locale engagée et structurée**

- Nommer un **réfèrent risques** au sein de la mairie pour coordonner les actions de prévention et de formation,
- Élaborer et mettre à jour un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, document stratégique définissant les actions à mener avant, pendant et après une crise,

- Développer un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** pour informer les habitants sur les risques présents et les consignes de sécurité,
- Organiser des **réunions publiques** régulières pour échanger avec les citoyens sur la gestion des risques et recueillir leurs préoccupations.

#### Partenariats avec les acteurs locaux

- Travailler avec les **services de secours (pompiers, protection civile, gendarmerie)** pour organiser des formations et des exercices de simulation,
- Associer les établissements scolaires, associations, entreprises locales et médias pour diffuser une culture du risque à tous les niveaux,
- S'appuyer sur les **scientifiques et experts** pour adapter les actions de prévention aux réalités locales (risques climatiques, technologiques, sanitaires, etc).

#### IV/ La signification de « se préparer à agir »

La **prévision** permet d'envisager les actions à mener dans l'hypothèse d'une situation de crise, tout en connaissant la probabilité d'apparition des phénomènes redoutés. Cette notion regroupe la surveillance des aléas et la préparation à la gestion de crise.

La **gestion de crise** est une approche fondée sur des processus et des stratégies permettant à une organisation, un territoire, un groupe de personnes, d'identifier et de répondre efficacement à une menace, un événement imprévu ou toute perturbation négative susceptible de nuire aux personnes, aux biens ou aux processus opérationnels... Pour être prêt à réagir stratégiquement face à un événement qui se transforme en crise, il est nécessaire de mettre en place un plan (des plans) de gestion de crise.

Les crises peuvent survenir à tout moment, avec ou sans avertissement, et peuvent prendre de nombreuses formes : catastrophes naturelles, attaques terroristes, guerres, cyberattaques, pannes informatiques voire pandémies mondiales. Au-delà de toute menace immédiate pour les personnes, les biens, les territoires, les crises et les événements d'urgence critiques ont souvent des effets imprévisibles et peuvent agir en cascade.

Une planification adéquate des événements critiques comprend la mise en place d'équipe(s) de gestion de crise et l'élaboration de plan(s) de gestion de crise pour

protéger les personnes, maintenir la continuité des activités/approvisionnements, permettre la reprise après un désastre et protéger les biens et les territoires avant, pendant et après un événement critique. En outre, il est impératif que chaque organisation, territoire, valide et teste son plan de gestion de crise.

## Maromme est-elle prête ?

La ville de Maromme a déjà expérimenté des crises récentes et a pu mesurer en quoi le territoire était plus ou moins prêt à la gestion de crise.

- **L'accident industriel Lubrizol** : le 26 septembre 2019, un incendie majeur s'est déclaré dans l'usine Lubrizol à Rouen, spécialisée dans la fabrication d'additifs pour lubrifiants. Le sinistre a également touché les entrepôts de Normandie Logistique, entraînant la combustion de 9 500 tonnes de produits potentiellement dangereux.

La commune a déclenché sa propre cellule de crise. Le Maire a pris la décision de fermer et/ou confiner les établissements scolaires et les établissements petite enfance. Des mesures ont été prises pour inviter les personnes fragiles (résidents des RPA par exemple) à ne pas sortir de chez elles. Concernant les systèmes d'alerte, des critiques ont été émises, le Préfet de Seine-Maritime n'ayant pas déclenché l'alerte adossée au Plan Particulier d'Intervention (PPI), à l'attention des Maires des communes.

Depuis, des mesures ont été prises pour améliorer l'information des populations relative aux risques industriels. La mise en place du système « FR-Alert », opérationnel depuis juin 2022, permet l'envoi de messages sur les téléphones portables situés à proximité d'une menace ou d'un danger. La Préfecture a indiqué que le Préfet actionnerait ce nouveau système sur une zone assez large si un incident similaire à celui de Lubrizol devait se reproduire. La Métropole Rouen Normandie a quant à elle mis en place un système d'alerte complémentaire au système « FR-Alert », et opéré une campagne d'information et d'incitation des populations à s'inscrire à « Alerte SMS Risques », qui s'étend également aux risques naturels.

- **La crise sanitaire – Covid 19** : en réponse à la propagation rapide du COVID-19, le Président Emmanuel Macron a annoncé, le 16 mars 2020, la mise en place de mesures de confinement à l'échelle nationale pour une durée minimale de quinze jours, débutant le 17 mars à midi. Cette décision visait à freiner la diffusion du virus et à éviter la saturation des services de santé. Le confinement impliquait des restrictions strictes

des déplacements, autorisés uniquement pour des motifs essentiels tels que les achats alimentaires, les soins médicaux ou le travail lorsque le télétravail n'était pas possible. Les rassemblements publics étaient interdits et de nombreux commerces jugés non essentiels ont été fermés.

Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé la prolongation du confinement jusqu'au 15 avril, en raison de l'évolution de l'épidémie. Le confinement a finalement duré jusqu'au 11 mai 2020, soit une période totale de 55 jours.

Au vu des informations qui nous parvenaient depuis plusieurs mois de certaines régions du monde et depuis plusieurs semaines en Europe, le Directeur général des services avait déjà invité les agents, par note interne dans le courant du mois de février 2020, à prendre des distances de sécurité entre les personnes en évitant de se serrer la main par exemple ou de s'embrasser. Lors du comité du 12 mars 2020, réunissant les responsables de services, il a préparé les équipes à devoir faire face à une crise majeure sans précédent qui nous conduirait tous à organiser la continuité de service minimum en direction des habitants. Le premier tour des élections municipales maintenu le dimanche 15 mars a dû être adapté tant bien que mal à la situation (mobilisation de personnels supplémentaire pour nettoyer régulièrement les espaces dont les isoires, spray pour nettoyer les mains des votants à l'entrée des bureaux de vote, achat massif de stylos pour un usage unique...). Dès le lundi 16 mars au matin, le Plan communal de sauvegarde avait été réadapté à la gestion de la crise sanitaire et une cellule de crise était organisée par le Maire.

La longue période qui a suivi (confinements et déconfinements successifs) a vu se succéder plans de continuité de l'activité et protocoles sanitaires adaptés aux différents services et établissements recevant du public. Il est à retenir que lors de la survenue d'une crise majeure comme celle-ci, la mobilisation des forces en présence et des équipes est dépendante de la capacité réelle de chacun de faire face et de gérer ses peurs.

## **V/ Les engagements et proposition d'actions :**

### ***Engagements :***

- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été mis à jour en août 2021 pour la période de 2022 à 2027 et diffusé auprès de la population.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dont la mise à jour est en cours en 2025 : ce document, sous la responsabilité du maire, planifie les actions des acteurs de la commune en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Le PCS de Maromme est actif et a connu plusieurs mises à jour depuis la crise de Lubrizol 2019 et la crise sanitaire de 2020. Il nécessite aujourd'hui d'être mieux partagé avec les acteurs dont il relève.
- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des écoles est actif dans chaque établissement scolaire de la ville, sous la responsabilité de chaque chef.ffe d'établissement, en dialogue avec les services de la ville pour les maternelles et les élémentaires, et mis à jour régulièrement.
- Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) des ERP de la ville est en cours d'élaboration. Il s'agit avant tout de procéder à l'acculturation des responsables de structures afin que chacun mesure mieux ce qu'il doit maîtriser en cas d'activation du plan.
- Organisation d'exercices de simulation : des exercices d'activation du PPMS sont régulièrement activés par la Préfecture, rejoint par des exercices d'activation du PCS. Pour les services de la ville, les participants augmentent mais reste encore insuffisants.
- Plan canicule : il est activé nationalement en France entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre, afin de prévenir et limiter les conséquences sanitaires pendant une période de fortes chaleurs. Les personnes âgées, en EHPAD, ou les enfants sont particulièrement à risque.
- Adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques :
  - Le parc de l'hôtel de ville en cours de transformation a pour objectif de créer, en zone de forte densité urbaine, un lieu ressource/refuge permettant à la population de bénéficier d'un véritable îlot de fraîcheur.
  - Le plan d'adaptation de la rivière Le Cailly orchestré par le Syndicat des bassins versants (SBVCAR) qui, en plus de viser la reconquête de la biodiversité, gère les risques d'inondation en créant des zones humides en amont des zones urbaines traversées par la rivière et qui redonne l'accès aux populations aux espaces naturels de la rivière.
  - Maromme dispose de bassins de rétention destinés à stocker temporairement les eaux pluviales pendant les périodes pluvieuses

avant de les restituer au milieu naturel ou au réseau en aval dans des conditions acceptables par ce dernier ; on parle également de bassin de rétention ou de bassin d'orage. Il s'agit de bassins dits « secs », c'est-à-dire de surface, destinés à stocker provisoirement l'eau pendant les périodes pluvieuses en étant secs pendant les autres périodes. Ils sont situés stratégiquement sur le cheminement des eaux de ruissellements à mi-hauteur de la côte de la Valette ainsi qu'en haut de la côte du Val aux dames, au niveau du rond-point de l'Europe.

### *Propositions :*

- Former les élus et les agents municipaux à la gestion de crise pour assurer une réponse efficace en cas d'événement majeur,
- Création d'une réserve citoyenne et solidaire à l'étude, sur le modèle de celle mise en place récemment sur la commune de Sotteville-lès-Rouen, pour venir en renfort en période de crise mais surtout être un relais pour la population et contribuer à activer la solidarité collective.

### **Propositions à approfondir :**

- **Développer une culture commune du risque** : développer une culture commune du risque consiste à orchestrer la sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs du territoire sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés. Cette démarche vise à partager la connaissance des risques passés, présents et futurs afin d'anticiper et de prévenir les conséquences des événements indésirables. Une culture du risque solide repose sur la mémoire collective des catastrophes passées et sur une compréhension approfondie des risques actuels. Elle permet de sortir de l'ignorance, de diminuer les craintes et d'acquérir les comportements appropriés en cas de catastrophe.

Pour instaurer une telle culture, plusieurs actions peuvent être entreprises :

- **Partager les connaissances sur les risques** : informer les populations sur les risques spécifiques à leur territoire, leur origine, leur fréquence et leur potentiel d'impact,
- **Impliquer les citoyens dans la prévention** : encourager la participation active des habitants dans les démarches de prévention et de gestion des risques, renforçant ainsi leur résilience collective,

- **Organiser des exercices et des formations** : proposer des simulations et des sessions éducatives pour préparer les habitants aux situations d'urgence et leur enseigner les gestes qui sauvent,
- **Encourager la coopération interterritoriale** : renforcer les relations avec les territoires voisins favorise l'entraide et diminue les impacts des crises. Cette coopération permet une mutualisation des ressources et des compétences, essentielle en période de crise,
- **Former et mobiliser les compétences locales** : impliquer les associations, les entreprises locales et les commerçants dans la préparation aux crises renforce la capacité de réponse collective.

En développant une culture commune du risque, la ville favorise la résilience du territoire. Une ville résiliente évalue, planifie et prend des mesures pour se préparer et réagir à tous les aléas, qu'ils soient soudains ou à évolution lente. Cela implique une adaptation positive et une transformation pour devenir pérenne face aux crises.

---

## Annexes

*In Accueil Portal - Centre d'information pour la prévention des risques majeurs*

### Préparation à la gestion des crises

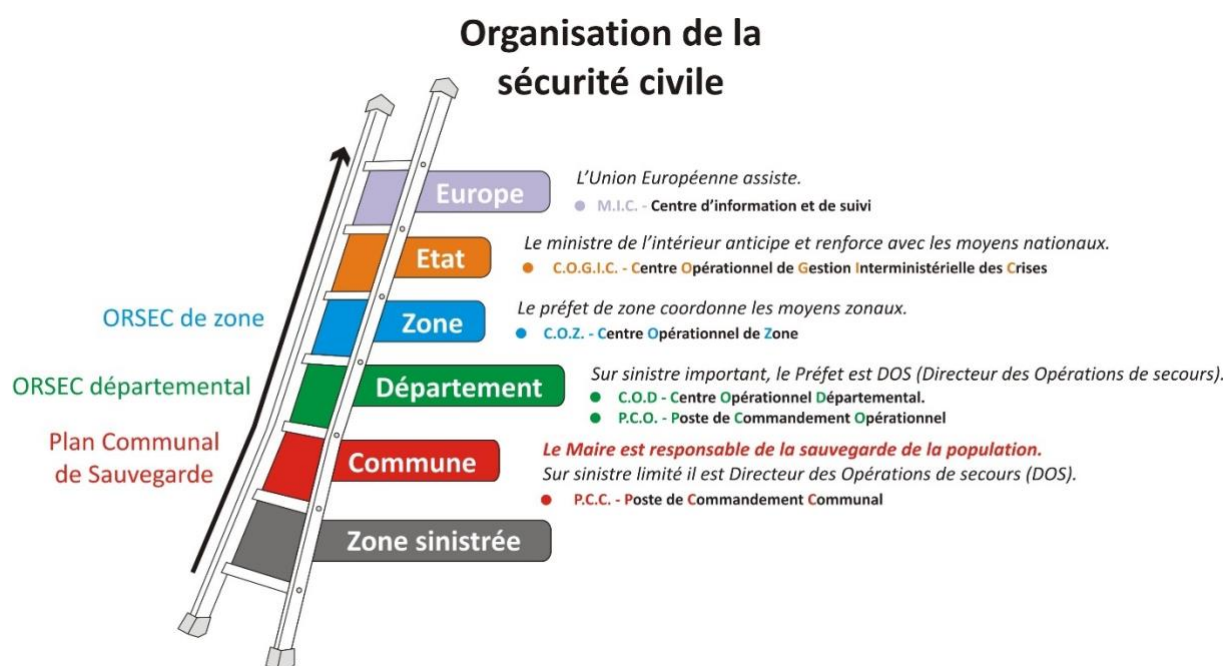
Dans l'objectif de fournir une réponse rapide et adaptée, des plans de secours et de sauvegarde des populations potentiellement exposées sont élaborés et testés à intervalles réguliers. Cette planification a pour vocation d'organiser et coordonner l'ensemble des moyens publics et privés disponibles nécessaires afin de gérer l'événement. Elle nécessite un partage équilibré des compétences entre l'État, les collectivités et/ou les exploitants.

L'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) est arrêtée par le préfet et détermine, compte tenu des risques existants, l'organisation générale des moyens et les recense en fonction des différentes situations.

Le dispositif ORSEC départemental se compose :

- D'un recensement des risques majeurs (Dossier Départemental des Risques Majeurs et Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques),

- D'un dispositif général opérationnel commun à toutes les situations,
- De dispositifs spécifiques relevant de situations particulières : par exemple les accidents industriels, les inondations ou les attentats sont des situations particulières qui seront gérées spécifiquement de manière différente,
- De phases de préparation, d'exercice et d'entraînement nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle



## Principaux plans

### Plan d'Opération Interne (POI) ou Plan d'Urgence Interne (PUI)

Responsable : Exploitant.

Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre en vue de protéger les personnels, les populations et l'environnement immédiat, pour faire face à un sinistre, en contenir dans la mesure du possible les conséquences à l'intérieur de l'emprise concernée.

Le déclenchement du POI d'un exploitant entraîne de facto à minima la mise en veille des plans d'urgence concernés (PPI, PCS). Dès lors qu'un PPI est activé, le POI de l'exploitant l'est aussi. Des exercices de mise en situation avec participation des services de secours externes doivent être réalisés à minima tous les 3 ans.

## **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**

Responsable : Préfet.

Dispositions permettant d'organiser les moyens en cas d'accident dans une installation classée dont les conséquences dépassent ou sont susceptibles de dépasser l'enceinte de l'installation. Le préfet adresse le projet de PPI aux maires des communes sur lesquelles il s'appliquera ainsi qu'à l'exploitant, qui disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis. Une consultation du public est ensuite ouverte pendant un mois dans les mairies, préfectures et sous-préfectures concernées. Une fois arrêté, le PPI fait l'objet d'une publicité par le préfet, concernant les dispositions prises : des brochures sur les risques et consignes, destinées aux habitants de la zone d'application du plan, sont établies, après consultation des exploitants.

Le PPI contient notamment :

- La description générale des scénarios d'accidents et des effets de sinistres possibles,
- La zone d'application,
- Les mesures d'information, de protection, et, s'il y a lieu, d'évacuation des populations,
- Les mesures incombant à l'exploitant pour la diffusion de l'alerte auprès des autorités compétentes, ainsi que des populations voisines,
- Les premières mesures que doit prendre l'exploitant avant l'intervention des services de secours en cas de danger immédiat (interruption de la circulation des transports, des réseaux et canalisations, et évacuation des personnes),
- Les mesures particulières d'intervention des services de l'État,
- Les mesures de remise en état et de nettoyage après un accident ayant gravement endommagé l'environnement.

Des exercices de mise en application des PPI doivent avoir lieu au moins tous les 3 ans.

## **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**

Responsable : Président de l'EPCI

Le plan intercommunal de sauvegarde est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui,

l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

Sous la responsabilité du président de l'EPCI, le PICS organise la solidarité et prépare la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise. Il prévoit en particulier la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Responsable : Maire.

C'est un outil à l'échelon communal réalisé sous la responsabilité du maire qui, comme les dispositions ORSEC du Préfet, organise les moyens publics et privés à sa disposition afin d'assurer la sauvegarde des populations exposées à un risque majeur (naturel, technologique ou sanitaire) ou susceptibles de l'être.

Il organise les moyens :

- D'alerte et d'information des populations,
- De secours et de déblaiement,
- De mise à l'abri, d'hébergement et de relogement,
- De soutien, d'accompagnement et de ravitaillement,
- De transport en cas d'évacuation,
- De recours aux associations notamment celles agréées de sécurité civile.

### **Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)**

Responsable : chef d'établissement scolaire (directeur d'école ou proviseur pour les collèges et lycées), voire les maires pour les temps périscolaires.

Plan de secours en milieu scolaire prévoyant la conduite à tenir et les modalités de communication vers l'extérieur. Il organise la mise à l'abri des élèves et du personnel. Il est déclenché par le directeur de l'établissement afin de réduire la vulnérabilité des élèves et du personnel de l'établissement dans l'attente de l'arrivée des secours ou de conduites à tenir qui seront ordonnées par l'autorité administrative compétente.

## **Plan d'organisation de Mise en Sûreté dans les entreprises et les établissements recevant du public (POMSE)**

Responsable : chef d'établissement

Il s'inscrit notamment dans le cadre du code du travail dans lequel l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs. Ainsi le POMSE a pour objectif de garantir la mise en sécurité des salariés et du public en cas d'évènement majeur (naturel, technologique ou sanitaire). Comme tout outil de planification, il doit être testé afin de s'assurer de son caractère opérationnel.

### **Gestion sanitaire des vagues de chaleur**

Le changement climatique engendre une élévation globale des températures en France. Dans ses scénarii les plus pessimistes, Météo France prévoit que des canicules plus intenses et d'une durée cinq fois plus longue que celle de 2003 pourraient survenir en France. Le changement climatique engendre une augmentation de la fréquence, de l'intensité, de l'extension géographique et de la durée des vagues de chaleur. Les vagues de chaleur en 2019, 2020, 2022 et 2023 ont nécessité l'activation du niveau de vigilance maximum, ce qui témoigne de cette tendance.

Suite à la canicule de 2003, le ministère chargé de la santé a mis en place un dispositif national de gestion sanitaire des vagues de chaleur, visant à prévenir et limiter les impacts sanitaires des vagues de chaleur. Ce dispositif a porté ses fruits depuis 2004, en réduisant les impacts sanitaires des épisodes de canicule.

Suite à la première activation du niveau de vigilance rouge en 2019 et dans la perspective de changements climatiques, il est apparu nécessaire de réviser ce dispositif. Depuis 2021, ce dispositif est décrit au sein d'une instruction interministérielle relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine.

### **Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) / Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)**

Responsable : chaque famille.

Instauré par la famille, il prépare la famille à réagir face à un risque majeur : kit de sécurité (radio à pile, piles de rechange, lampe de poche, eau potable,

médicaments, papiers importants, etc.), connaissance des itinéraires d'évacuation et des lieux d'abri, etc.

### In *Présentation du guide : Faire face aux crises* / Croix-Rouge française

Guide des Bonnes pratiques pour faire face aux crises – Croix Rouge/AMF

#### **Un guide issu du partenariat entre l'association des maires de France et la Croix-Rouge française**

Face aux risques qui se multiplient et qui tendent à s'intensifier, les maires doivent agir dans l'urgence et en première ligne. Or, les communes, en particulier les plus petites, qui sont aussi les plus nombreuses, ne disposent pas toujours de l'ingénierie technique et juridique ou des moyens financiers pour prévenir ces risques et gérer les crises. Les élus se retrouvent par ailleurs exposés à un risque contentieux qui vient complexifier leurs actions.

David Lisnard, Président de l'AMF nous le rappelle, *“c'est dans ce cadre, mais aussi pour renforcer nos travaux, qu'un partenariat avec la Croix-Rouge française s'est mis en place. Cette publication, à travers quelques exemples d'actions concrètes, vient illustrer ce travail commun”*.

Pour la Croix-Rouge française et son Président Philippe Da Costa, *“les maires sont les premiers interlocuteurs sollicités par les citoyens pour répondre à leurs besoins. À ce titre, ils sont des maillons essentiels de la chaîne de solidarité face aux crises”*.

#### **Comment accompagner les maires et présidents d'intercommunalités dans la gestion des risques et des crises ?**

Présentant les dispositifs Croix-Rouge française à destination des maires, de leurs équipes municipales et des populations, le guide s'organise autour de 3 grands axes :

- **Comment assurer la préparation aux crises ?**
  - Se préparer en se formant à la gestion de crise
  - Se préparer en organisant un atelier de mise en situation
  - Se préparer en organisant un exercice d'évacuation
  - Se préparer en se formant à la mise en place de centres d'accueil et de regroupement
  - Se préparer en se formant à la menace terroriste et aux premiers secours en situation de violences et attentats

- **Comment assurer la réponse aux crises ?**
  - Mettre en place un partenariat pour les missions de soutien aux populations, d'encadrement des bénévoles,
  - S'appuyer sur le tissu bénévole local pour relever la population après une catastrophe
- **Comment assurer l'accompagnement des populations après la crise ?**
  - S'appuyer sur le tissu bénévole local pour relever la population après une catastrophe

### Préparation individuelle

Cf. [Se préparer à une situation d'urgence - Risques | info.gouv.fr](https://www.info.gouv.fr/fr/se-preparer-a-une-situation-durgence)

**Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : ces documents, établis par les mairies, informent les citoyens sur les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal, ainsi que sur les mesures de prévention et de protection à adopter.

# **ADAPTATION, APPRENTISSAGE ET INNOVATION //**

Permettre une adaptation rapide par la mise en œuvre d'une surveillance et de moyen d'alerte efficace ; Tirer des enseignements des crises passées et des retours d'expérience pour améliorer les dispositifs de résilience ; Expérimenter et adopter des solutions nouvelles pour se préparer aux crises futures et renforcer la résilience.

**CAHIER 13 :**  
**« Être prêt à agir »**

**CAHIER 14 :**  
**« Progresser par l'expérience »**

**CAHIER 15 :**  
**« Proposer des solutions novatrices »**

# \\ CAHIER 13

## ❖ Adaptation, apprentissage et innovation (modalités d'action)

- « Être prêt à agir » : mettre en place un système intégré de surveillance en temps réel, couplé à des mécanismes d'alerte rapide permettant d'identifier les premiers signes de crise et d'intervenir avant que la situation ne se dégrade.



### I/ les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Mettre en place un système intégré de surveillance en temps réel, couplé à des mécanismes d'alerte rapide permettent conjointement d'identifier les premiers signes de crise et d'intervenir avant que la situation ne se dégrade.

L'efficacité d'un tel système repose sur la complémentarité des deux approches : une surveillance efficace permet de capter les signaux faibles et d'anticiper les crises, tandis qu'un système d'alerte rapide permet de déclencher des actions immédiates pour éviter ou limiter les dommages.

1. **100 % suivi des données de prévenance des crises** : un collectif d'agents et d'élus disposent de l'accès aux données de surveillance et les suit régulièrement
2. **« Maromme en alerte »** : la population et l'ensemble des acteurs ont une connaissance complète et à jour des dispositifs d'alerte permettant de se mettre en sécurité

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

En intégrant des systèmes de détection précoce dans ses stratégies de développement, Maromme peut mieux anticiper et répondre aux crises, contribuant ainsi à la réalisation des ODD de manière globale.

### **ODD 1 : Pas de pauvreté**

La détection précoce des crises permet de mieux anticiper les situations pouvant entraîner une augmentation de la pauvreté, notamment en cas de catastrophes naturelles ou de crises économiques.

### **ODD 2 : Faim zéro**

Identifier les crises alimentaires ou les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement peut aider à prévenir la famine et à garantir la sécurité alimentaire.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

La détection précoce des crises sanitaires, comme les pandémies, est essentielle pour protéger les habitants.es et mobiliser les acteurs de la santé publique afin de mettre en place des mesures d'intervention efficaces.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

La gestion des crises en milieu urbain (comme les catastrophes naturelles ou les crises de logement, les émeutes...) nécessite des systèmes de détection pour anticiper les réponses à apporter et coordonner les acteurs de la gestion de crise et de la résilience.

### **ODD 13 : Lutte contre le changement climatique**

La détection précoce des crises environnementales, telles que les catastrophes liées au climat, permet de mieux préparer les habitants.es et de réduire les impacts négatifs.

## **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

La détection précoce des conflits ou des violences peut contribuer à garantir la paix et à maintenir les institutions démocratiques en place.

## **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La coopération et le partage d'informations entre tous les acteurs du territoire pour la détection précoce des crises sont cruciaux et permettent des réponses coordonnées et efficaces.

### **III/ Les leviers mobilisables**

Une détection précoce est essentielle pour une réponse efficace et pour minimiser les impacts des crises.

La détection précoce des crises majeures repose sur plusieurs leviers clés, qui peuvent être appliqués dans divers contextes, qu'il s'agisse de crises économiques, environnementales, sanitaires ou sociales. Voici quelques-uns des leviers essentiels :

- **Systèmes de surveillance et d'alerte précoce :**
  - Mettre en place des systèmes robustes de collecte et d'analyse de données pour surveiller les indicateurs clés de crise,
  - Utiliser des technologies de détection, comme les capteurs et l'intelligence artificielle, pour analyser des données en temps réel.
- **Analyse des données :**
  - Exploiter des techniques d'analyse prédictive pour identifier des tendances et des anomalies qui pourraient signaler une crise imminente,
  - Intégrer l'analyse de données historiques pour mieux comprendre les patterns et les signaux faibles.
- **Collaboration et partage d'informations :**
  - Établir des partenariats entre les gouvernements, les ONG, les entreprises et les chercheurs pour partager des informations et des analyses pertinentes,
  - Encourager la coopération internationale pour une surveillance globale des menaces potentielles.

- **Sensibilisation et formation :**
  - Former les acteurs clés (décideurs, personnels d'urgence, communautés) à reconnaître les signes précurseurs des crises,
  - Sensibiliser le public aux risques et à l'importance de la vigilance collective.
- **Planification et préparation :**
  - Élaborer des plans d'urgence et des protocoles de réponse pour différents types de crises,
  - Réaliser des exercices de simulation pour tester la réactivité des systèmes en place.
- **Évaluation des risques :**
  - Effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités potentielles au sein des systèmes économiques, sociaux et environnementaux,
  - Adapter les politiques et stratégies en fonction des résultats de ces évaluations.
- **Utilisation des technologies avancées :**
  - Recourir à l'intelligence artificielle, à l'apprentissage automatique et à l'analyse de big data pour améliorer la détection précoce,
  - Utiliser les réseaux sociaux et d'autres plateformes numériques pour recueillir des informations en temps réel sur l'opinion publique et les événements sur le terrain.

En combinant ces leviers, les organisations et les gouvernements peuvent améliorer leur capacité à détecter les crises majeures à un stade précoce et à mettre en œuvre des mesures proactives pour minimiser leurs impacts.

#### **IV/ La signification d' « être prêt à agir »**

Un système intégré de surveillance en temps réel et des mécanismes d'alerte rapide sont deux composantes essentielles d'une stratégie proactive de gestion des crises. Bien qu'ils soient complémentaires, ils remplissent des fonctions distinctes.

## 1. Le système de surveillance en temps réel

Il s'agit de collecter, analyser et visualiser en continu des données provenant de différentes sources afin d'identifier les tendances et les anomalies. Son rôle est d'assurer une veille constante sur les indicateurs clés.

Caractéristiques principales :

- Collecte de données : utilisation de capteurs, d'IoT, de bases de données, de flux d'information en temps réel (réseaux sociaux, données météorologiques, capteurs industriels, etc.),
- Analyse des tendances : détection des évolutions anormales ou des signaux faibles annonciateurs d'une crise,
- Tableaux de bord et visualisation : intégration des données sous forme de graphiques et de rapports pour une prise de décision facilitée.

Exemples d'application :

- Surveillance des indicateurs économiques pour anticiper une crise financière,
- Suivi des données environnementales pour détecter des risques de catastrophes naturelles (séismes, inondations),
- Monitoring des systèmes informatiques pour prévenir des cyberattaques.

## 2. Les systèmes d'alerte rapide

Ce sont des mécanismes qui déclenchent des notifications et actions automatiques en cas de détection d'un risque critique. Contrairement à la surveillance, qui est une activité continue, l'alerte est une réaction à une situation jugée préoccupante.

Caractéristiques principales :

- Détection d'un seuil critique : lorsque les données analysées dépassent un seuil établi, une alerte est générée,
- Diffusion de l'alerte : notification aux acteurs concernés via SMS, emails, sirènes, notifications push, etc,
- Activation de protocoles d'intervention : automatisation de certaines réponses (fermeture d'accès, déclenchement de procédures de secours).

Exemples d'application :

- Système d'alerte sismique envoyant un message aux populations avant une secousse majeure,

- Détection de fraude bancaire avec blocage automatique de transactions suspectes,
- Alerte incendie déclenchant les extincteurs automatiques et informant les pompiers.

### Maromme est-elle prête à agir ?

La commune de Maromme s'inscrit dans un écosystème de surveillance et d'alerte plus large que le territoire communal.

Les acteurs du territoire tel l'État et les services de la Préfecture, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime ou encore la Métropole Rouen Normandie, et toutes les agences, établissements publics qui y sont rattachés, œuvrent selon leurs compétences à construire des référentiels partageant des données et mettant en place des outils de surveillance et d'alerte.

### V/ Les engagements et propositions d'actions

#### *Engagements :*

Les systèmes de surveillance et d'alerte à l'œuvre dont bénéficie la ville de Maromme :

- **GIEC normand** : le GIEC normand, constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, a pour but de traduire les prévisions du IPCC/GIEC \* international pour le territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100). Ces prévisions ont et auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses acteurs et ses habitants s'y préparent.  
Le GIEC normand permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s'y adapter ou les atténuer.
- Les travaux du GIEC sont disponibles sur le site de la Région Normandie et traitent des thématiques suivantes :
  - Changement climatique et aléas météorologiques
  - L'eau : qualité, disponibilité, risques naturels
  - Biodiversité marine et terrestre
  - Sols, agronomie, agriculture

- Qualité de l'air
  - Systèmes côtiers : risques naturels et restauration des écosystèmes
  - Santé
  - Pêche et aquaculture
  - Cinq nouvelles thématiques ont été lancées en 2023 pour compléter l'état des connaissances du changement climatique en Normandie : économie, psychologie, sociologie et psychologie, droit, haies et bocages. Une mise à jour de la thématique « Changement climatique » a été faite également, avec des données plus récentes et incluant le sujet des îlots de chaleur urbains.
- **GIEC local** : dans le cadre de la COP21 lancée en 2017 et des Accords de Rouen pour le Climat, la Métropole Rouen Normandie s'est faite accompagner par un groupe d'experts intitulé « GIEC local » chargé d'apporter une expertise scientifique approfondie au niveau local sur le changement climatique et ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire.
    - Les travaux sont disponibles sur le site notrecop21 et mettent à disposition de tous un diagnostic des vulnérabilités du territoire, ainsi que des données sur les thématiques suivantes :
      - L'évolution du climat,
      - Les représentations et les attitudes des populations locales face au changement climatique,
      - La ressource en eau et le risque inondation,
      - Les milieux forestiers,
      - La santé publique,
      - La qualité de l'air.
  - **Atmo Normandie** est l'association agréée par l'État pour surveiller, informer et accompagner les acteurs sur l'ensemble du territoire normand.
    - Les principales missions d'Atmo Normandie sont :
      - Assurer la surveillance de la qualité de l'air sur tout le territoire,
      - Rendre accessible la connaissance,
      - Mettre l'expertise d'Atmo Normandie au service des acteurs et favoriser les coopérations pour trouver des solutions.

- **Agence régionale de santé de Normandie (ARS)** : des cellules de veille, d'alerte et de gestion sanitaire sont organisées au sein de chaque ARS. Le projet régional de santé de chaque ARS comprend un volet spécifique consacré à **la veille, l'alerte et la gestion des situations d'urgence sanitaire (VAGUSAN)**.
  - **La cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires (CVAGS)** est constituée d'une équipe entièrement dédiée à la veille sanitaire, qui a la capacité de mobiliser les moyens nécessaires pour recevoir les alertes et y apporter des réponses coordonnées. Le champ d'intervention recouvre tous les risques liés aux activités de soins, aux produits consommés (produits alimentaires et produits de santé) et aux milieux de vie (eau, air, sols). Ces missions de veille recouvrent notamment :
    - Les maladies à déclaration obligatoire
    - Les maladies chroniques
    - Les maladies infectieuses
    - Les pathologies liées à l'environnement
    - Les pathologies liées au travail
  - **Le signalement et la gestion des alertes sanitaires** : les agences régionales mettent en place des permanences 24 heures sur 24 (les points focaux régionaux) pour que puissent être signalés et gérés des événements présentant un risque pour la santé. Pour organiser les réponses aux situations de crise sanitaire, les agences régionales s'appuient sur :
    - La coordination et la conduite des opérations de secours : renforcement des moyens humains disponibles afin de faire face à l'évènement et d'éviter une saturation du système de soins,
    - Le financement des mesures d'urgence (pour assurer la mise à disposition immédiate des outils logistiques, du personnel et des produits de santé nécessaires à la prise en charge des victimes).
  - **Le maillage territorial et la coordination avec les cellules d'intervention en région** : dans le domaine de la surveillance sanitaire et de la gestion de crise, les agences régionales de santé travaillent en étroite collaboration avec **les cellules d'intervention en région (Cire)**, qui sont le prolongement de **Santé Publique France** en région.

Afin de faciliter ce travail de coordination, ces cellules d'intervention en région sont directement placées au sein des agences régionales de la santé.

Les cellules de veille, d'alerte et de gestion sanitaire et le Cire constituent une plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire, chargée de réceptionner et d'analyser tous les signalements d'événements susceptibles de menacer la santé de la population ou de provoquer une crise.

La plateforme de veille et d'urgence sanitaire :

- Réceptionne et analyse tous les signalements d'événements susceptibles de menacer la santé de la population ou de provoquer une crise,
- Vérifie, valide les signaux et les transmet au directeur général de l'ARS,
- Assure le lien avec le ministère de la santé (le département des urgences sanitaires, DUS)

○ **Vigilance** : mise en place en octobre 2001 par Météo-France, la Vigilance est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. La Vigilance est également destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention, les professionnels et les structures de santé.

○ Pour déterminer le niveau de danger (la couleur de la Vigilance) des critères de choix ont été définis pour chaque phénomène et pour **chaque département**. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département.

- Vigilance rouge : **une vigilance absolue s'impose**. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics
- Vigilance orange. **Soyez très vigilant**. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics

- Vigilance jaune. **Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
  - Vigilance verte. **Pas de vigilance particulière.**
- **Vigicrues** : Depuis près de 20 ans, le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) permet à chacun d'être informé du risque de crues des principaux cours d'eau. Depuis 2022, une application mobile, téléchargeable gratuitement, permet de recevoir des avertissements directement sur son téléphone.
  - **Le PPI (Plan Particulier d'Intervention)** activé par la Préfecture est un dispositif de gestion de crise qui vise à anticiper, prévenir et gérer les situations d'urgence, notamment celles pouvant survenir à la suite d'événements majeurs tels que des catastrophes naturelles, des accidents industriels ou des crises sanitaires. Le PPI participe de l'évaluation à priori du risque et est un acteur clé du déclenchement des systèmes d'alerte.
    - **Évaluation des risques**
      - Identifier les types de crises susceptibles d'affecter le territoire : inondations, incendies, accidents industriels, crises sanitaires, etc.
      - Classer les risques selon leur probabilité et leur impact potentiel sur la population et l'environnement
    - **Système d'alerte**
      - Mettre en place un système d'alerte précoce pour détecter les signaux de crise et mobiliser les ressources nécessaires
      - Utiliser divers canaux de communication (sirènes, SMS, réseaux sociaux, médias) pour alerter la population et les acteurs concernés
    - **Information et communication**
      - Développer des messages clairs et adaptés aux différents publics pour informer sur les risques, les comportements à adopter et les dispositifs d'aide disponibles
      - Assurer une communication continue avec la population pendant la crise et après celle-ci pour maintenir la confiance et réduire l'anxiété

- **Le Système d'Alerte et d'informations aux populations (SAIP)** : ensemble d'outils permet d'avertir la population d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir. Basé sur la multidiffusion des messages, il rassemble donc différents vecteurs ainsi qu'un logiciel de déclenchement permettant aux maires et aux préfets d'assurer la protection de leur population.
  - Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population, le principe de base étant la multidiffusion :
    - Les sirènes
    - Un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable, radios, ensemble mobiles d'alerte, comptes officiels des réseaux sociaux...)
    - **Le système « FR-Alert »**, opérationnel depuis juin 2022, permet l'envoi de messages sur les téléphones portables situés à proximité d'une menace ou d'un danger. La Préfecture a indiqué que le Préfet actionnerait ce nouveau système sur une zone assez large si un incident similaire à celui de Lubrizol devait se reproduire.
- La Métropole Rouen Normandie a quant à elle mis en place un système d'alerte complémentaire au système « FR-Alert » et opéré une campagne d'information et d'incitation des populations à s'inscrire à « **Alerte SMS Risques** », qui s'étend également aux risques naturels.

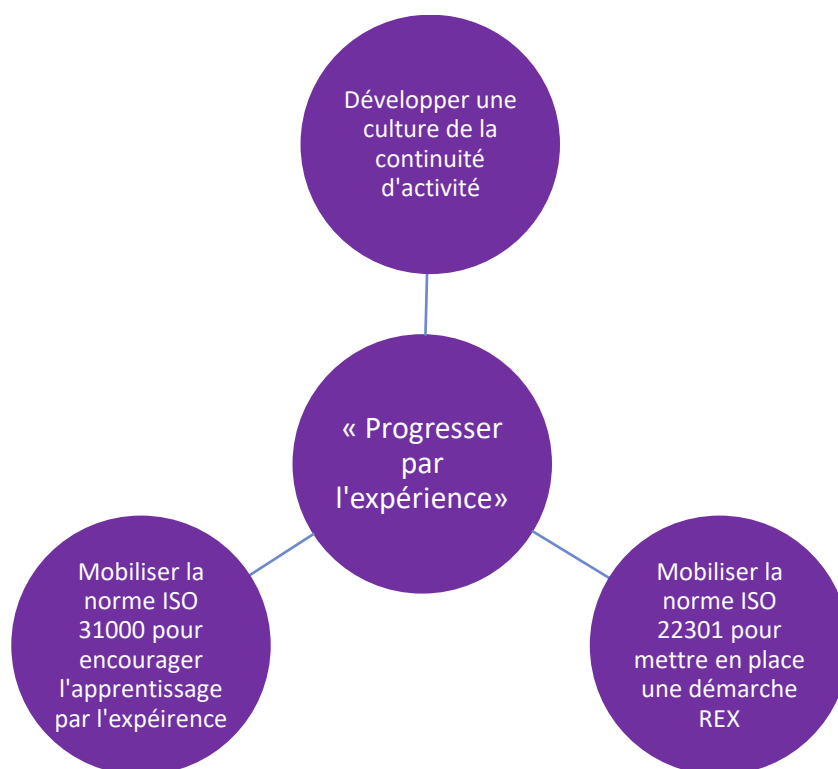
### *Propositions :*

- En relation avec la fiche « Se préparer à agir » :
  - Organiser l'information et la sensibilisation des habitants à la connaissance de tous ces outils,
  - Structurer le suivi des données et des systèmes d'alerte au sein de la collectivité.

## **\\ CAHIER 14**

- ❖ **Adaptation, apprentissage et innovation (modalités d'action)**

- « **Progresser par l'expérience** » : : instaurer une culture de retour d'expérience systématique après chaque crise, avec des échanges interterritoriaux pour analyser les forces et les faiblesses et tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration continue des dispositifs de résilience.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Il est important après chaque crise de pouvoir disposer de l'analyse de ce que les événements nous apprennent de notre gestion de la crise. Il s'agit d'instaurer une culture de retour d'expérience systématique, avec des échanges entre les territoires pour analyser les forces et les faiblesses, et tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration continue des dispositifs de résilience.

Ainsi la commune serait en mesure, dans un territoire plus étendu, non seulement d'améliorer sa réponse aux crises, mais aussi de renforcer sa résilience de manière continue. Cela crée une dynamique d'apprentissage collectif qui permet à chacun de bénéficier des expériences des autres, contribuant ainsi à une meilleure préparation et à une meilleure gestion des crises futures.

1. **Territoire 100 % culture REX** : Maromme a déjà fait l'expérience de la continuité d'activité en période de crise comme lors de la crise sanitaire Covid 19 notamment. Pourtant, si la continuité d'activité est intrinsèque au rôle d'une collectivité territoriale, Maromme doit s'organiser de façon plus consciente et moins instinctive autour de cette démarche,
2. **ISO 22301** : cette norme internationale pour la gestion de la continuité des activités peut inciter Maromme à mettre en place des démarches REX dans le cadre de la gestion des crises et des risques,
3. **ISO 31000** : bien qu'elle ne soit pas spécifiquement pour le REX, cette norme sur la gestion des risques encourage l'apprentissage à partir des expériences passées.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

En intégrant une culture du retour d'expérience, la REX, dans les stratégies de développement, Maromme et ses partenaires pourraient non seulement améliorer leur réponse aux crises, mais aussi contribuer de manière significative à la réalisation des ODD. La capitalisation des expériences permet d'apprendre collectivement, d'ajuster les politiques et de renforcer la résilience des sociétés face aux défis futurs.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

En matière de santé publique, la REX permet d'analyser les réponses aux crises sanitaires (comme les pandémies) et d'améliorer les protocoles de gestion, ce qui contribue à la santé et au bien-être des populations.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

La REX peut renforcer les systèmes éducatifs en identifiant les meilleures pratiques et les écueils rencontrés lors de la mise en œuvre de programmes éducatifs.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Dans le cadre de la gestion des crises urbaines, la REX aide à évaluer l'efficacité des plans d'urbanisme et des infrastructures, renforçant ainsi la résilience de la ville.

### ODD 13 : Lutte contre le changement climatique

La REX permet d'analyser l'impact des décisions prises pour faire face aux changements climatiques et d'améliorer les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

### ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

La REX contribue à renforcer la gouvernance en évaluant les réponses aux crises sociopolitiques ou humanitaires.

### ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

La REX favorise le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs, renforçant ainsi les partenariats et la coopération entre les territoires.

## III/ Les leviers mobilisables

L'apprentissage mutuel permet de renforcer les capacités de gestion des crises sur le long terme. Le retour d'expériences (ou REX) mérite d'être encadré pour participer à la construction d'une culture commune.

- **Un cadre organisationnel**
  - Œuvrer pour **une REX partagée sur un plus large périmètre que celui de la commune** : l'EPCI intercommunal est adapté,
  - Désigner un responsable de la REX au sein de chaque territoire, chargé de la coordination des activités de retour d'expérience,
  - Créer une plateforme de collecte des retours d'expérience rassemblant les contributions de différents acteurs (services de secours, collectivités, ONG, etc).
- **Un processus normalisé de retour d'expérience**
  - Développer des protocoles standardisés pour la collecte et l'analyse des retours d'expérience, incluant des questionnaires, des entretiens et des ateliers de réflexion,
  - Définir des indicateurs clés pour évaluer la réponse à la crise, facilitant ainsi la comparaison entre différents territoires,
- **Un environnement de confiance**
  - Promouvoir une culture de la transparence où les échecs et les succès sont partagés sans crainte de reproches,
  - Valoriser les contributions des acteurs impliqués, en reconnaissant les efforts fournis et en encourageant une approche constructive,

- **Des échanges entre les territoires**
  - Mettre en place des rencontres régulières (ateliers, séminaires) entre territoires pour partager les retours d'expérience, les bonnes pratiques et les leçons apprises,
  - Créer un réseau de partage où les territoires peuvent échanger des études de cas, des rapports et des analyses sur les crises vécues.
- **Une analyse des forces et des faiblesses**
  - Faciliter des sessions de réflexion post-crise, où les acteurs analysent en profondeur les forces et les faiblesses de la réponse apportée,
  - Utiliser des outils d'analyse tels que les matrices SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) pour structurer les discussions et tirer des conclusions claires.
- **Des enseignements à intégrer dans les dispositifs de résilience**
  - Mettre à jour les plans et procédures existants en fonction des enseignements tirés, en veillant à ce qu'ils soient continuellement adaptés aux contextes changeants,
  - Former les acteurs sur les nouvelles pratiques et procédures dérivées des retours d'expérience, afin d'assurer une mise en œuvre efficace.
- **Une communication transparente**
  - Rédiger des rapports de synthèse sur les retours d'expérience et les enseignements tirés et les diffuser largement auprès de tous les acteurs concernés,
  - Utiliser des supports variés (présentations, infographies, vidéos) pour rendre les résultats accessibles et compréhensibles à tous.
- **Une démarche d'évaluation et d'adaptation du processus**
  - Évaluer régulièrement l'efficacité du processus de REX et identifier les points d'amélioration. Cela peut se faire par des enquêtes de satisfaction ou des évaluations de la pertinence des échanges interterritoriaux,
  - Adapter le cadre et les méthodes en fonction des retours des participants et des évolutions des contextes de crise.

#### IV/ La signification de « progresser par l'expérience »

La REX, ou retour d'expérience, est un processus systématique qui permet de recueillir, d'analyser et de capitaliser sur les enseignements tirés d'une situation vécue, généralement en lien avec un événement ou une crise. Ce processus vise

à identifier ce qui a bien fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et comment les actions peuvent être améliorées à l'avenir.

## 1. Objectifs de la REX

- Amélioration continue : permettre aux organisations et aux acteurs impliqués d'améliorer leurs pratiques et leurs réponses face à des situations similaires à l'avenir,
- Partage des connaissances : faciliter la diffusion des enseignements au sein d'une organisation ou entre différentes entités, afin que d'autres puissent bénéficier des expériences vécues,
- Préparation et anticipation : aider à mieux anticiper les crises futures en analysant les succès et les échecs des crises passées.

## 2. Processus de REX

- Collecte d'informations : réunir des données et des témoignages sur la crise ou l'événement, en s'appuyant sur des enquêtes, des interviews, des réunions de débriefing, etc.
- Analyse des résultats : identifier les points forts et les points faibles des actions menées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à conserver,
- Élaboration de recommandations : formuler des suggestions concrètes sur les améliorations à apporter aux procédures, aux formations et aux outils utilisés,
- Diffusion des enseignements : communiquer les résultats de la REX aux parties prenantes concernées, notamment à travers des rapports, des ateliers et des formations.

## 3. Importance de la REX

- Renforcement de la résilience : en apprenant des expériences passées, les organisations deviennent plus résilientes face aux crises futures, capable de réagir plus efficacement,
- Optimisation des ressources : permet d'utiliser les ressources de manière plus efficace en évitant la répétition des erreurs passées,
- Cultiver une culture d'apprentissage : favoriser un environnement où les acteurs se sentent libres de partager leurs expériences, qu'elles soient positives ou négatives, pour en tirer des leçons constructives.

## 4. Applications de la REX

- La REX est utilisée dans divers domaines, notamment la gestion des crises, la santé publique, la sécurité, le secteur humanitaire et dans le cadre de projets de développement.

En résumé, la REX est un outil essentiel pour améliorer la réponse aux crises et favoriser un apprentissage continu au sein d'organisations et entre territoires.

### **Maromme est-elle organisée autour d'un processus de REX ?**

Les services de la ville de Maromme ainsi que les établissements scolaires du territoire, lorsqu'ils participent aux différents exercices pilotés par la Préfecture mettant en situation de gestion de crise l'ensemble des acteurs concernés et activant les Plans correspondants, produisent un rapport de l'exercice.

A ce jour, la collectivité et les services de la ville de Maromme, tout comme les services de la Métropole Rouen Normandie ne sont pas structurés de façon à conduire une REX **systematique** et le développement d'une culture commune.

### **V/ Les engagements et propositions d'actions**

#### ***Engagements :***

- Rapports d'exercices de gestion de crise : pendant chaque exercice d'activation du PPMS ou du PCS, des fiches actions sont complétées par les services mobilisés et un rapport est rédigé visant les points d'amélioration du processus.

#### ***Propositions :***

- Avant toutes propositions, il faut envisager que l'action se porte à une autre échelle que celle communale et œuvrer à mobiliser la Métropole Rouen Normandie qui pourrait être cheffe de file de l'animation d'une REX du territoire métropolitain.

- **Approches participatives**

- **Ateliers collaboratifs** : organiser des ateliers qui impliquent divers acteurs (administrations, ONG, citoyens) pour réfléchir ensemble aux leçons tirées, favorisant un échange ouvert et créatif,
- **Groupes de travail intersectoriels** : constituer des groupes de travail qui rassemblent des experts de différents domaines pour analyser les retours d'expérience et proposer des solutions innovantes.

- **Systèmes d'apprentissage agile**
  - **Feedback en continu** : instaurer des mécanismes de feedback en continu qui encouragent les retours d'expérience à chaque étape d'un projet ou d'une intervention, plutôt qu'après coup,
  - **Prototypage rapide** : tester rapidement de nouvelles idées ou approches en matière de REX à petite échelle avant de les appliquer à grande échelle, permettant ainsi d'ajuster les méthodes en fonction des résultats obtenus.

*Propositions à approfondir :*

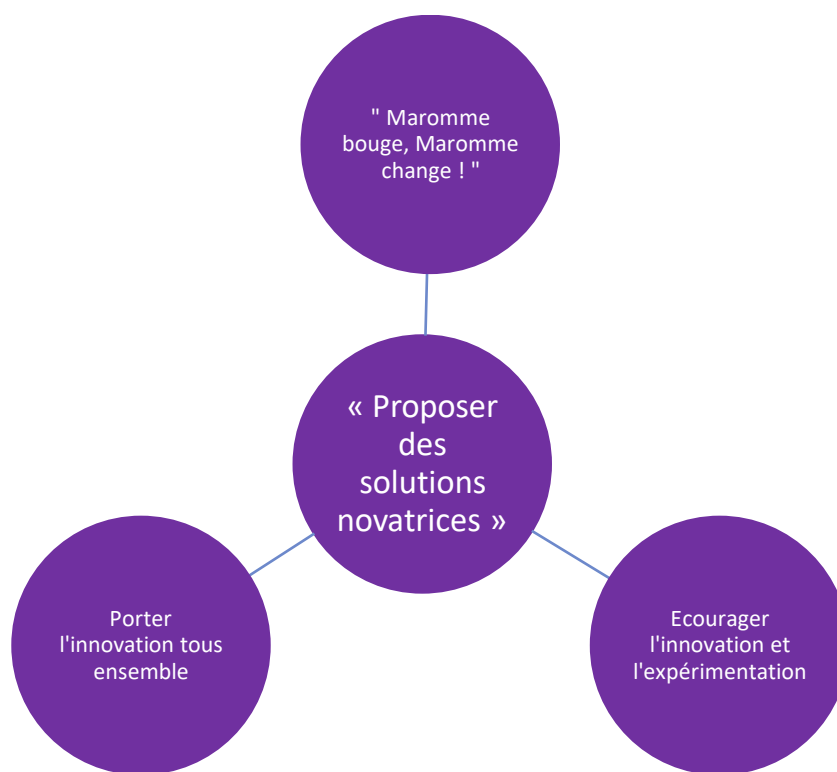
- **Utilisation de la technologie**
  - **Plateformes numériques de partage** : créer des plateformes en ligne où les acteurs peuvent partager facilement leurs retours d'expérience, leurs bonnes pratiques et leurs leçons apprises sous forme de blogs, vidéos ou podcasts,
  - **Applications mobiles** : développer des applications permettant de collecter des retours d'expérience en temps réel lors d'événements ou de crises, facilitant ainsi l'interaction et la participation des utilisateurs,
- **Visualisation des données**
  - **Infographies et visualisations interactives** : utiliser des outils de visualisation pour présenter les résultats des retours d'expérience de manière claire et engageante, facilitant la compréhension des données et des leçons apprises,
  - **Cartographie des expériences** : créer des cartes interactives qui illustrent les retours d'expérience sur des crises ou des projets dans différentes régions, permettant de visualiser les tendances et les impacts,
- **Création de communautés de pratique**
  - **Réseaux d'échange** : établir des réseaux de praticiens où les membres peuvent partager régulièrement leurs expériences et défis, favorisant l'apprentissage mutuel et l'innovation,
  - **Mentorat et formation** : mettre en place des programmes de mentorat où des experts en REX accompagnent des acteurs moins expérimentés, facilitant ainsi le transfert de connaissances,

- **Valorisation des retours d'expérience**
  - **Prix et récompenses** : instituer des prix pour reconnaître et récompenser les meilleures pratiques en matière de REX, encourageant ainsi l'engagement et l'innovation,
  - **Publications et études de cas** : documenter et publier des études de cas sur des retours d'expérience significatifs, à diffuser largement pour en faire bénéficier d'autres acteurs,
- **Intégration de l'intelligence artificielle**
  - **Analyse prédictive** : utiliser des outils d'intelligence artificielle pour analyser les données collectées lors des retours d'expérience afin d'identifier des tendances et des schémas qui pourraient aider à anticiper les futures crises,
  - **Chatbots pour la collecte de données** : développer des chatbots qui interagissent avec les acteurs pour collecter des retours d'expérience de manière interactive et engageante,

## \\ CAHIER 15

- ❖ **Adaptation, apprentissage et innovation (modalités d'action)**
  - « **Proposer des solutions novatrices** » : encourager l'innovation en matière de résilience, en soutenant des projets expérimentaux et en

explorant des solutions technologiques, sociales et organisationnelles adaptées aux spécificités locales.



### I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Il est important de créer un environnement propice à l'innovation, où les projets qui renforcent la résilience peuvent être expérimentés et ajustés en fonction des réalités locales. Cela implique une approche collaborative et intégrée qui tient compte des divers aspects (technologiques, sociaux, organisationnels) nécessaires pour faire face efficacement aux défis futurs.

1. **« Maromme bouge, Maromme change ! »** : la force du slogan comme moteur d'une action publique innovante.
2. **Maromme, Terre d'innovation** : encourager l'innovation en matière de résilience, en soutenant des projets expérimentaux et en explorant des solutions technologiques, sociales et organisationnelles adaptées aux spécificités locales.
3. **100 % des habitants.es ensemble prêts pour agir** : la sensibilisation, la formation, l'entraînement, dans un esprit de solidarité pourra garantir de

tester tous ensemble des solutions adaptées et ajustées au territoire de Maromme.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030**

L'innovation est un moteur essentiel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030. Elle permet de développer des solutions créatives et adaptées aux défis sociaux, économiques et environnementaux, soutenant ainsi la transformation vers un avenir durable et équitable. Attention innovation ne signifie pas systématiquement recours aux nouvelles technologies.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

Le développement de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage favorise un accès équitable à une éducation de qualité. Maromme est force de proposition au côté de l'éducation nationale pour expérimenter de nouvelles pédagogies.

### **ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

L'innovation dans le domaine des technologies énergétiques permet de développer des solutions énergétiques durables, comme l'énergie solaire, éolienne. La ville de Maromme bénéficie à son initiative d'un réseau de chaleur biomasse étendu. Des expérimentations sont à venir (solaire). La ville n'est pas inscrite dans le LABEL Climat Air Energie des « Territoires engagés » dans la COP métropolitaine. A explorer.

### **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure**

La compétence aide au développement économique et à l'innovation est portée respectivement par la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie avec d'autres acteurs comme la Chambre de Commerce et d'industrie. Ces institutions encouragent l'innovation dans les infrastructures et les processus industriels pour améliorer la durabilité et la résilience des systèmes économiques.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Le développement de technologies intelligentes vise à améliorer la planification urbaine, la gestion des déchets et les systèmes de transport durable. Attention au retour mitigé de l'expérience des « smart city » qui relèvent d'une vision à court terme et ne sont pas favorables aux populations les plus précaires, qui interrogent sur la production supplémentaire de données et posent des enjeux de sécurité des données supplémentaires.

## **ODD 12 : Consommation et production responsables**

L'adoption de nouvelles méthodes de production et de consommation peut minimiser les déchets et l'impact environnemental, particulièrement dans le domaine agricole. Si Maromme est peu concernée, l'enjeu relève de l'accompagnement des habitants.es pour favoriser une consommation responsable (circuits courts, seconde main, lutte contre l'obsolescence programmée...).

## **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

Certains territoires développent des solutions innovantes pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses impacts. Attention à ne pas verser dans le technosolutionnisme qui relève du court terme et n'est pas favorable aux territoires pauvres.

## **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

S'il n'est pas facile d'innover en matière d'institutions régies par le droit, pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'accès aux services, il est possible de conduire des expérimentations en matière de politiques publiques et de mobilisation des habitants.es.

## **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

Maromme encourage l'innovation dans les partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile pour partager des connaissances et des ressources, et pour jouer un rôle de facilitation au bénéfice de projets innovants.

## **III/ Les leviers mobilisables**

L'innovation est un levier crucial pour anticiper les crises futures et développer des réponses adaptées. Plus spécifiquement, il est possible de mobiliser :

- **Financement et soutien financier**
  - Subventions et bourses : offrir des financements pour soutenir des projets expérimentaux axés sur la résilience,
  - Partenariats public-privé : encourager la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour cofinancer des initiatives innovantes.

- **Formation et renforcement des capacités**
  - Programmes de formation : proposer des formations pour les acteurs locaux (élus, fonctionnaires, citoyens) sur les pratiques innovantes en matière de résilience,
  - Workshops et séminaires : organiser des événements pour partager des connaissances, échanger des idées et renforcer les compétences en gestion des crises.
- **Recherche et développement**
  - Collaboration avec des universités et des centres de recherche : établir des partenariats pour développer, tester et évaluer des solutions innovantes adaptées aux spécificités locales,
  - Laboratoires d'innovation : créer des espaces dédiés à l'expérimentation et à l'innovation, où des prototypes de solutions peuvent être testés en conditions réelles.
- **Engagement communautaire**
  - Mobilisation des citoyens : encourager la participation des citoyens à la co-conception de solutions, permettant d'intégrer leurs expériences et leurs besoins,
  - Groupes de travail et comités consultatifs : former des groupes multidisciplinaires qui incluent différents acteurs locaux pour favoriser une approche collaborative.
- **Partage des connaissances**
  - Réseaux d'échange : mettre en place des réseaux régionaux ou nationaux où les expériences, les réussites et les échecs peuvent être partagés,
  - Documentation et diffusion : publier des études de cas, des rapports et des guides pratiques pour diffuser les enseignements tirés des projets expérimentaux.
- **Politiques publiques et cadre réglementaire**
  - Élaboration de stratégies locales : développer des plans et des stratégies qui intègrent des objectifs de résilience et d'innovation,
  - Réformes réglementaires : adapter les réglementations pour faciliter l'expérimentation et la mise en œuvre de nouvelles approches.
- **Technologies et outils numériques**

- Utilisation de solutions technologiques : intégrer des outils numériques pour la collecte de données, l'analyse et la communication, facilitant ainsi la gestion des crises,
  - Applications et plateformes collaboratives : développer des applications qui permettent aux citoyens de signaler des problèmes, de partager des informations et de s'engager dans des initiatives locales.
- **Évaluation et ajustement**
    - Mécanismes de retour d'expérience : mettre en place des processus pour évaluer l'efficacité des initiatives et ajuster les approches en fonction des résultats obtenus,
    - Suivi et évaluation continue : créer des indicateurs de performance pour mesurer les impacts des projets et garantir un apprentissage constant.

#### IV/ La signification de « proposer des solutions novatrices »

Selon le GIEC, **l'adaptation** est « *une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences* ». **Les actions d'adaptation vont consister à gérer les effets du changement climatique et ses impacts.** Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet d'en limiter les impacts négatifs et d'en maximiser les effets bénéfiques. Pour transformer les territoires et les adapter aujourd'hui et demain aux effets du dérèglement climatique, il va falloir innover !

##### 1. Encourager l'innovation

Promouvoir de nouvelles idées, approches et méthodes pour renforcer la résilience des territoires face aux crises et aux défis. L'innovation peut concerner des technologies, des processus ou des systèmes qui améliorent la capacité d'une communauté à s'adapter et à se remettre de situations difficiles.

##### 2. Soutenir des projets expérimentaux

Financer ou accompagner des initiatives pilotes qui testent de nouvelles solutions avant leur mise en œuvre à grande échelle. Les projets expérimentaux permettent d'évaluer l'efficacité de nouvelles approches en matière de résilience et de tirer des leçons de leur mise en œuvre.

### 3. Explorer des solutions technologiques

Mobiliser la recherche et adopter de nouvelles technologies qui peuvent aider à améliorer la résilience. Cela peut inclure des outils numériques, des systèmes d'information, des applications mobiles, des infrastructures intelligentes, etc., qui facilitent la gestion des risques et la réponse aux crises. Tout en ayant conscience de l'impact environnemental des nouvelles technologies (stockage des datas, recours aux terres rares, obsolescence rapide du matériel...).

### 4. Solutions sociales

Les solutions sociales englobent les initiatives qui visent à renforcer la cohésion communautaire, à mobiliser les citoyens et à favoriser l'engagement civique. Cela peut inclure des programmes de sensibilisation, des formations ou des ateliers qui aident les membres de la communauté à travailler ensemble pour améliorer leur résilience.

### 5. Solutions organisationnelles

Cela concerne les changements dans la manière dont les organisations fonctionnent, collaborent et prennent des décisions. Par exemple, cela peut inclure la création de partenariats entre différentes organisations, la mise en place de structures de gouvernance participatives ou l'amélioration des processus internes pour mieux gérer les crises.

### 6. Adaptation aux spécificités locales

Chaque territoire a ses propres caractéristiques, besoins et défis. Il est donc essentiel que les solutions développées soient adaptées à ces spécificités locales. Cela nécessite une compréhension approfondie du contexte social, économique et environnemental de chaque communauté afin de concevoir des interventions qui soient pertinentes et efficaces.

## Maromme peut-elle s'engager dans des démarches d'innovation pour devenir résiliente ?

L'état d'esprit de l'équipe municipale en place depuis 2008 est propice à l'innovation publique nécessaire à un plan d'adaptation, ce qu'illustre parfaitement son slogan : « **Maromme bouge, Maromme change !** ».

## V/ Les engagements et propositions d'actions

## **Engagements :**

- **Innovations environnementales** : à titre d'exemples remarquables :
  - **en matière énergétique** : déploiement d'une chaufferie Biomasse dès 2010, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public : l'équipement était novateur à la fois sur le plan technologique avec un dispositif reposant sur l'hydro accumulation et un taux de mixité bois aux alentours de 92 % en provenance d'un rayon de 80 km alentour, mais aussi sur le plan social car au-delà de 65 % des logements collectifs de la ville, de tous les bâtiments communaux, de l'EPHAD, des écoles, collèges et du lycée professionnel, la ville a obtenu le prix 2012 des Énergies Citoyennes pour le raccordement de près de 200 logements individuels. Depuis le réseau de chaleur s'étend jusqu'à Notre-Dame-de-Bondeville et Déville-lès-Rouen (nouvelle piscine),
  - **Engagements dans la Cop21 locale** : dans le cadre de son implication pour la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de Maromme a proposé, en septembre 2018, de s'inscrire dans « l'Accord de Rouen pour le Climat ». Elle s'est positionnée sur 24 engagements dont certains sont ambitieux et engagent le plan pluriannuel d'investissement de la commune (relamping en LED des équipements sportifs, verdissement de la flotte de véhicules des services, éco-exemplarité du projet mairie-médiathèque...). En 2023, la ville a réalisé 58 % de ses engagements,
  - **Solutions basées sur la nature**
    - Le Prix national de l'arbre obtenu en 2019 doublé du prix de l'Environnement ; engagement pour la replantation de 600 arbres sur le mandat 2020-2026 ;
    - Le parc écologique urbain imaginé dès 2009/2010 dans un plan de réaménagement du centre-ville pour créer à la fois un corridor écologique favorable à la biodiversité en reliant la rivière et la forêt, mais aussi pour créer un espace refuge en période de canicule pour des populations majoritairement logés en collectifs,
    - La reconquête de la rivière Le Cailly est un exemple notable de la restauration d'un écosystème humide.
- **Innovations sociales** :

- Dans le cadre d'un contrat de ville et d'une **politique publique favorables aux solidarités** : expérimentation pour mener des actions sociales et éducatives auprès des populations les plus précaires (accès aux droits, soutien à la parentalité...),
  - Ouverture de **lieux hybrides** favorables à développer l'esprit d'initiative et l'autonomie des habitants (espace de vie sociale La Canopée, Médiathèque Le Séquoia),
  - **Mois de l'environnement** : depuis 2021 la ville mobilise ses moyens et ressources tout au long du mois de septembre pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique (Village de l'environnement, valorisation des déplacements doux et du vélo, Clean Walking, valorisation de la biodiversité...).
- **Capacité financière de la ville** permettant l'innovation : une attention particulière est portée aux capacités financières de la ville pour permettre à la fois de déployer de nouveaux projets en faveur du bien être des habitants tout en garantissant les équilibres et surtout de mener sans relâche une politique foncière favorable visant à limiter l'érosion de la population et bénéficier d'une fiscalité dynamique,
- **Gouvernance volontaire** : le Maire de Maromme est connu pour son lobbying en direction des partenaires et sa capacité à obtenir, avec le soutien actif de ses services, des solutions novatrices et adaptées aux besoins des habitants (en matière d'infrastructures en faveur des déplacements doux par exemple). Les services municipaux sont organisés autour de la mise en œuvre efficace des projets et la résolution des blocages éventuels,
- **Gouvernance partagée** :
- La Métropole Rouen Normandie est cheffe de file de la mise en œuvre de solutions novatrice au service de la résilience du territoire. Une COP 2030 est en préparation, qui intégrera assurément des ressources innovantes dont pourront bénéficier les marommais et marommaises,
  - Le Comité citoyen : la ville a fait récemment l'expérience de la participation citoyenne avec un comité citoyen pour la transition écologique et sociale dont les membres ont pu se former, s'informer, et aller à la rencontre des habitants.

*Propositions :*

### ➤ Infrastructures résilientes

- **Bâtiments verts** : rénovation/construction de bâtiments utilisant des matériaux durables et des technologies énergétiques efficaces (ex. : panneaux solaires, systèmes de récupération des eaux pluviales). La Mairie-Médiathèque en préparation devra être le modèle zéro du territoire,
- **Espaces publics adaptables** : création d'espaces publics qui peuvent être transformés en abris ou en centres de secours en cas de besoin.

### ➤ Planification urbaine intégrée

- **Aménagement du territoire durable** : planification des zones urbaines pour anticiper les impacts des changements climatiques, comme la montée des eaux ou les vagues de chaleur.

### ➤ Solutions basées sur la nature

- **Végétalisation urbaine** : création de toits verts, de murs végétaux et d'espaces verts pour améliorer la qualité de l'air, réguler la température et gérer les eaux pluviales. Le futur parc urbain répond à cette exigence. Il faudra à l'avenir multiplier la renaturation des espaces publics,
- **Écosystèmes restaurés** : recréation de milieux naturels (marais, zones humides) pour fournir des services écosystémiques et renforcer la biodiversité.

### ➤ Formation et sensibilisation

- **Programmes éducatifs** : mise en place de formations pour les citoyens sur la gestion des crises, la sécurité civile et la durabilité, afin de les préparer aux situations d'urgence,
- **Simulations de crise** : organisation d'exercices de simulation pour former les équipes d'urgence et sensibiliser le public aux comportements à adopter en cas de crise. Les exercices sont à élargir et à multiplier.

### *Propositions à approfondir :*

#### ➤ Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- **Plateformes participatives** : développement d'applications permettant aux citoyens de signaler des problèmes, de partager des informations et de s'engager dans des initiatives locales.
- **Gestion des ressources**
  - **Systèmes d'irrigation intelligents** : utilisation de capteurs pour gérer l'eau dans les espaces verts, optimisant la consommation d'eau tout en maintenant une biodiversité urbaine.
- **Planification urbaine intégrée**
  - **Villes intelligentes** : intégration de capteurs et de technologies IoT (Internet des objets) pour surveiller et gérer les ressources urbaines (énergie, eau, déchets) de manière efficace.

*A noter : la sur mobilisation de l'innovation high-tech ne participe pas toujours de la décarbonation des territoires du fait de son coût en matière environnemental par la mobilisation de ressources (terres rares, obsolescence programmée...).*

- **Collaboration et partenariats**
  - **Partenariats public-privé** : encourager la collaboration entre la municipalité et les entreprises, les ONG, et les universités pour développer et mettre en œuvre des solutions innovantes,
  - **Réseaux de solidarité communautaire** : créer des réseaux d'entraide entre citoyens pour renforcer le tissu social et faciliter la réponse collective en cas de crise.

# STRATEGIE ET GOUVERNANCE //

Élaborer une stratégie de long terme pour intégrer la résilience dans les priorités territoriales et développer une vision partagée ; Mettre en place des structures de gouvernance

participative, associant les différents acteurs du territoire dans l'élaboration des réponses aux crises.

## **CAHIER 16 :**

**« Concevoir ensemble pour mieux se protéger »**

## **CAHIER 17 :**

**« Se placer en cohérence avec l'échelle territoriale »**

## **CAHIER 18 :**

**« Adapter les décisions aux contraintes »**

# **\\ CAHIER 16**

### **❖ Stratégie et gouvernance (modalités d'action) :**

- **« Concevoir ensemble pour mieux se protéger »** : promouvoir une gouvernance territoriale inclusive et participative, associant les citoyens, les collectivités locales et les acteurs économiques dans la co-construction des stratégies de résilience et de gestion des crises.



### I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Maromme veut promouvoir une gouvernance territoriale inclusive et participative, associant les citoyens, les collectivités locales et les acteurs économiques dans la co-construction des stratégies de résilience et de gestion des crises.

La gouvernance partagée permet de mieux mobiliser les ressources, de tirer parti de l'intelligence collective et de renforcer la résilience des communautés, ce qui est essentiel dans un monde en constante évolution et confronté à des défis complexes.

1. **Maromme ville de participation citoyenne :** si la gouvernance représentative est le cadre premier de la décision, la ville de Maromme expérimente la participation citoyenne de ses habitants.es à plusieurs échelles de gouvernance. Depuis la simple consultation publique préalable à l'adoption du PLUI à la co-construction avec le Comité citoyen de l'Agenda 2030 ou les projets du Conseil municipal jeunes, en passant par la concertation (concertation des deux mairies), la seule échelle que la collectivité n'a pas expérimentée est celle de la co-décision plus discutable au regard du système de la démocratie représentative.

2. **Un territoire de valorisation des capacités des habitants.es** : mais pour réussir une gouvernance démocratique partagée, il est nécessaire de garantir un accès égal aux outils, ressources et compétences en matière d'expression publique. Pour ce faire Maromme doit placer ses efforts dans la valorisation des habitants.es, en visant à les associer à la vie des services publics.
3. **Un territoire en apprentissage continue** : et pour encapaciter les habitants.es, il est nécessaire de leur donner accès à la formation toute au long de la vie !

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

La gouvernance partagée est un outil puissant pour avancer vers plusieurs ODD en favorisant l'engagement, l'inclusion et la collaboration entre divers acteurs. L'approche participative et collaborative qu'elle promeut est essentielle pour construire un territoire plus juste, durable et résilient.

### **ODD : 1 Pas de pauvreté**

La gouvernance partagée permet d'impliquer les populations locales dans la prise de décisions concernant les services sociaux, ce qui peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Pour citer la présidente d'ATD Quart Monde, les personnes précaires ont souvent l'expérience et les idées pour s'en sortir.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

En favorisant l'engagement des acteurs éducatifs (enseignants, parents, élèves), la gouvernance partagée peut améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à des opportunités d'apprentissage.

### **ODD 5 : Égalité entre les sexes**

La gouvernance partagée encourage la participation des femmes et des groupes marginalisés dans le processus décisionnel, renforçant ainsi l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.

### **ODD 10 : Inégalités réduites**

En impliquant divers acteurs dans le processus décisionnel, la gouvernance partagée aide à s'assurer que les voix des groupes marginalisés sont entendues, contribuant ainsi à réduire les inégalités.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

La gouvernance partagée est essentielle dans la planification urbaine durable, car elle permet de prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants.es dans le développement des infrastructures et des services.

### **ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

La collaboration entre institutions, entreprises et citoyens est cruciale pour élaborer des stratégies efficaces de lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts. La gouvernance partagée facilite l'élaboration de politiques climatiques inclusives et basées sur des connaissances locales. Et renforce la capacité d'agir des habitants.es.

### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

En renforçant la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne, la gouvernance partagée contribue à l'établissement d'institutions inclusives, efficaces et responsables, essentielles pour la paix et la justice. Cela peut participer du renouvellement de la confiance des populations dans leur système de gouvernance démocratique.

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

La gouvernance partagée repose sur des partenariats entre différentes parties prenantes, ce qui est fondamental pour atteindre les ODD. Ces collaborations permettent de mobiliser des ressources, des compétences et des connaissances diversifiées.

## **III/ Les leviers mobilisables**

Une gouvernance partagée permet de renforcer la solidarité et la coopération entre tous les acteurs, facilitant une réponse plus cohérente face aux crises.

- **Inclusivité et représentativité** : en impliquant une diversité d'acteurs dans le processus décisionnel, la gouvernance partagée permet de représenter une variété de perspectives et d'intérêts. Cela contribue à une compréhension plus complète des enjeux, ce qui est essentiel pour élaborer des réponses appropriées aux crises.
- **Renforcement des liens communautaires** : la collaboration entre différents acteurs favorise des relations de confiance et de solidarité. Les communautés apprennent à travailler ensemble et à s'entraider, ce qui renforce le tissu social et prépare les citoyens à agir ensemble en cas de crise.

- **Partage des ressources et des connaissances** : une gouvernance partagée facilite le partage des ressources (financières, humaines, matérielles) et des connaissances entre les acteurs. Cela permet de mobiliser des compétences variées et d'accroître l'efficacité des réponses face aux crises.
- **Réactivité et agilité** : en favorisant les processus décisionnels collaboratifs, la gouvernance partagée permet une prise de décision plus rapide et plus réactive. Face à une crise, cela se traduit par des actions coordonnées et adaptées qui répondent rapidement aux besoins des populations.
- **Adaptabilité et flexibilité** : les différentes parties prenantes peuvent ajuster leurs actions en fonction des retours d'expérience et des besoins des citoyens, ce qui permet une amélioration continue des stratégies mises en place. Cela est particulièrement utile dans des contextes de crise où les situations évoluent rapidement.
- **Renforcement de la légitimité des décisions** : lorsque les décisions sont prises de manière collective, elles sont souvent perçues comme plus légitimes par les citoyens et les acteurs concernés. Cela favorise l'adhésion aux mesures prises et renforce l'engagement des parties prenantes à collaborer.
- **Innovation et créativité** : la croisée des expertises et des expériences différentes favorise l'émergence d'idées nouvelles et de solutions innovantes pour faire face aux crises. Cela peut conduire à des approches plus efficaces et durables.
- **Préparation et résilience collective** : la gouvernance partagée encourage les acteurs à travailler ensemble en amont des crises, ce qui aide à mieux anticiper les risques et à préparer des plans d'action. Cela nous permet de bâtir une résilience collective face aux défis futurs.

#### IV/ La signification de « concevoir ensemble pour mieux se protéger »

La gouvernance partagée est un modèle de gestion et de prise de décision qui implique la collaboration et la participation de divers acteurs, tels que les gouvernements, les citoyens, les entreprises, les ONG et d'autres parties prenantes, dans le processus décisionnel. Contrairement à un modèle de gouvernance traditionnel, où le pouvoir est centralisé et souvent détenu par une seule entité (comme un gouvernement ou une organisation), la gouvernance partagée promeut une approche inclusive et collaborative.

**Caractéristiques de la gouvernance partagée :**

1. **Participation des parties prenantes** : implique activement les différents acteurs concernés dans la prise de décisions, ce qui permet d'intégrer divers points de vue et intérêts,
2. **Transparence** : favorise l'ouverture et l'accès à l'information, permettant à tous les acteurs de comprendre le processus décisionnel et d'évaluer les résultats,
3. **Collaboration** : encourage le travail en équipe entre les différents acteurs, favorisant ainsi des synergies et un partage des ressources et des connaissances,
4. **Responsabilité partagée** : tous les acteurs impliqués sont responsables des décisions prises et de la mise en œuvre des actions, ce qui renforce l'engagement et la légitimité,
5. **Flexibilité et adaptabilité** : permet une meilleure adaptation aux changements et aux besoins des communautés, en étant capable de répondre rapidement aux défis émergents,
6. **Cohésion sociale** : renforce les liens entre les membres de la communauté en créant un sentiment d'appartenance et de solidarité.

#### Avantages de la gouvernance partagée :

- **Meilleure prise de décision** : en intégrant différentes perspectives, les décisions sont souvent plus réfléchies et adaptées aux besoins des communautés,
- **Renforcement de la résilience** : les communautés mieux informées et engagées sont généralement plus résilientes face aux crises et aux défis,
- **Accroissement de la confiance** : la transparence et l'inclusivité favorisent la confiance entre les acteurs, ce qui est essentiel pour la coopération à long terme,
- **Innovation** : la diversité des idées et des expériences peut conduire à des solutions créatives et innovantes.

#### Exemples de gouvernance partagée :

- **Conseils de quartier** : des groupes de citoyens qui participent à la prise de décision sur les questions locales,
- **Partenariats public-privé** : collaborations entre les gouvernements et les entreprises pour développer des infrastructures ou des services,

- **Projets communautaires** : initiatives où les habitants s'unissent pour résoudre des problèmes locaux, comme la gestion des déchets ou l'aménagement urbain,
- La gouvernance partagée est un modèle qui favorise la coopération, la transparence et l'inclusivité, permettant ainsi de mieux répondre aux défis contemporains. En impliquant tous les acteurs concernés, elle contribue à créer des solutions plus durables et adaptées aux besoins des communautés.

### La ville de Maromme dispose-t-elle d'une gouvernance partagée ?

La ville a toujours œuvré pour maintenir **un maximum de partenaires sur le territoire**. Ainsi, Maromme est une ville centre pour la vallée du Cailly et regroupe nombre d'institutions et d'associations au rayonnement plus large.

Si la collectivité est directement productrice de nombreux services, elle a à cœur de garantir un **maillage partenarial dynamique des acteurs** et de se positionner au carrefour des initiatives, de permettre aux acteurs et aux habitants du territoire de rendre possible les projets qu'ils portent et de faciliter les rencontres et le développement de partenariats.

Reste qu'en matière d'**engagement et de participation des citoyens.es**, les marommois et marommoises sont plutôt en retrait car manquant parfois de la confiance nécessaire pour porter des initiatives soit sous forme associative soit sous forme politique.

## V/ Les engagements et propositions d'actions

### **Engagements :**

- **Partenariats avec les associations locales : collaborer avec les associations du territoire** permet de mettre en œuvre des programmes sociaux, éducatifs ou environnementaux adaptés aux besoins des populations. Cela permet de tirer parti de l'expertise locale et de mobiliser le tissu associatif autour de projets d'intérêt commun.
  - *Exemples* : du sport vers l'emploi ; les convois d'Irina ; les Restos du cœur ; Sport sur ordonnance ; des Livres à soi ...

- **Consultations publiques : organiser des consultations publiques** sur des projets d'urbanisme, de développement économique, ou d'environnement, permettant aux citoyens de donner leur avis et de poser des questions avant la prise de décisions.
  - *Exemples* : Concertation des deux Mairies, Sentobib...
- **Éducation à la citoyenneté : mettre en place des projets d'éducation à la citoyenneté** pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la participation civique et à la gouvernance, créant ainsi une culture de l'engagement dès le plus jeune âge.
  - *Exemples* : Bourses coup de pouce 14-25 ans, Conseil municipal Jeunes
- **Transparence et communication : améliorer la transparence** des décisions prises par la municipalité en publiant des rapports d'activité, des comptes-rendus de réunions publiques et des informations accessibles sur les projets en cours.
  - *Exemples* : Livret vert ; publications (bulletin municipal, réseaux sociaux) ; bilan de mi-mandat ; feuille de route de l'Agenda 2030.
- **Participation citoyenne : mise en place de conseils/conventions** réunissant des habitants autour d'une thématique ou d'un enjeu pour s'y familiariser, discuter, concevoir et proposer des idées pour le territoire et les habitants. Sur le modèle des conventions citoyennes pour le Climat ou sur la fin de Vie.
  - Conseil citoyen pour la transition écologique et sociale qui s'est réuni de février 2022 à mai 2024 : réalisation d'un cahier de 13 récits pour Maromme en 2030 ; participation de certains de ses membres à la Convention citoyenne de la Métropole de Rouen Normandie sur la transition écologique.
- **Évaluation participative : impliquer les citoyens dans l'évaluation des politiques publiques** pour mesurer leur impact et leur efficacité, permettant ainsi d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience. Plusieurs études de nos politiques publiques ont été menées depuis quelques années. La participation des habitants à ces études reste difficile à mettre en œuvre du fait de leur réserve à s'impliquer.
  - Étude sur la participation et l'engagements des habitants ; étude sur la politique sportive ; étude sur la réussite éducative ; étude sur la jeunesse.

### *Propositions :*

- **Conseils de quartier : mise en place de conseils de quartier** qui permettent aux habitants de participer activement à la gestion de leur environnement local. Ces conseils peuvent discuter des projets d'aménagement, de la sécurité et des activités communautaires, donnant ainsi une voix aux citoyens.
  - L'expérience a été menée sans résultats probants pour le quartier politique de la ville ; en renforçant l'animation de ce conseil, il est attendu d'en remettre un nouveau en place (cadre réglementaire du contrat de ville).
- **Ateliers de co-conception : organiser des ateliers de co-conception** pour les projets d'aménagement urbain, où les résidents, les urbanistes, les architectes et d'autres parties prenantes travaillent ensemble pour concevoir des espaces publics qui répondent aux besoins de la communauté.

### *Propositions à approfondir :*

- **Budgets participatifs : instaurer des budgets participatifs** où les citoyens peuvent proposer et voter sur des projets à financer par la municipalité. Cela renforce l'implication des habitants dans les décisions budgétaires et les priorités d'investissement.
- **Plateformes numériques de participation : utiliser des plateformes numériques** pour faciliter la participation des citoyens. Ces outils peuvent permettre aux habitants de soumettre des idées, de participer à des sondages ou de suivre l'avancement des projets municipaux.
- **Groupes de travail thématiques : créer des groupes de travail thématiques** rassemblant des élus, des experts et des citoyens autour de sujets spécifiques (mobilité, transition énergétique, inclusion sociale) pour élaborer des politiques publiques adaptées et coconstruites.

## \\ CAHIER 17

### ❖ Stratégie et gouvernance (modalités d'action) :

- « **Se placer en cohérence avec l'échelle territoriale** » : mettre en place des mécanismes de coopération horizontale et verticale entre les différents niveaux de territoires (local, régional, national) pour assurer la complémentarité des actions et une prise de décision cohérente



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Maromme participe des mécanismes de coopération horizontale et verticale entre les différents niveaux de territoires (local, régional, national) pour assurer la complémentarité des actions et une prise de décision cohérente.

- 1. Maromme, un territoire facilitateur :** la ville de Maromme s'attache à permettre aux acteurs locaux et aux habitants.es de porter des projets au bénéfice de l'intérêt général et du territoire. Elle a à cœur de se positionner en facilitation des idées et des actions, soit en co-pilotage de projets partagés, soit en soutien financier et logistique.
- 2. Maromme, une identité singulière et pro active :** la ville de Maromme est réputée dans la chaîne de coopération verticale pour toujours s'assurer de faire peser sa vision par sa connaissance fine du territoire et des habitants.es, afin de garantir que les projets soient adaptés et au plus près des besoins.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

Les mécanismes de coopération sont essentiels pour atteindre les ODD, car ils favorisent l'alignement des actions, l'échange de ressources et d'expertises et

garantissent que les besoins locaux sont pris en compte dans les décisions aux niveaux régionaux et nationaux.

### **ODD 1 : Pas de pauvreté**

Les niveaux de gouvernance doivent collaborer pour mettre en place des programmes d'aide et des initiatives de développement économique local favorables à l'insertion et à l'emploi des marommais et marommaises.

### **ODD 2 : Faim zéro**

Les initiatives locales en matière d'alimentation doivent être soutenues par des politiques régionales et nationales pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire de la population.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

Les actions de santé doivent être intégrées à tous les niveaux de gouvernance pour répondre aux besoins de santé publique de manière efficace et cohérente d'une population dont les indicateurs de santé sont moins bons que d'autres territoires proches.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

L'ensemble des échelles de gouvernance doit coopérer et innover pour améliorer la réussite éducative des enfants et jeunes de la commune.

### **ODD 5 : Égalité entre les sexes**

La coopération entre les niveaux de gouvernance doit promouvoir des politiques qui favorisent l'égalité de genre et lutter contre toutes les formes de discrimination.

### **ODD 6 : Eau propre et assainissement**

La gestion locale de l'eau doit être mieux valorisée et surtout coordonnée collectivement pour garantir un accès durable à l'eau.

### **ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

Les projets d'énergie renouvelable locale doivent s'inscrire dans une stratégie énergétique plus large.

### **ODD 8 : Travail décent et croissance économique**

Les acteurs locaux doivent travailler avec les gouvernances régionale et nationale pour créer des opportunités d'emploi et soutenir l'économie locale.

### **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures**

Les territoires doivent échanger des idées et des ressources pour développer des infrastructures durables.

#### **ODD 10 : Inégalités réduites**

La coopération entre les niveaux de gouvernance doit promouvoir des politiques qui favorisent la lutte contre les inégalités par des politiques de rattrapage coordonnées et adaptées.

#### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

La planification intégrée et partagée, surtout à l'échelle métropolitaine, permet de développer des villes durables.

#### **ODD 12 : Consommation et production responsables**

La coopération entre les niveaux de gouvernance doit promouvoir des pratiques de consommation et de production durables.

#### **ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

Les initiatives de lutte contre le changement climatique doivent être harmonisées entre les différents niveaux pour maximiser leur efficacité.

#### **ODD 14 : Vie aquatique**

La coopération entre les niveaux de gouvernance est essentielle pour garantir la durabilité des écosystèmes aquatiques et plus particulièrement la renaturation de la rivière du Cailly connectée à la Seine.

#### **ODD 15 : Vie terrestre**

Les efforts de conservation de la biodiversité doivent être coordonnés entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux.

#### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

Promouvoir des institutions inclusives et responsables à tous les niveaux par la participation des habitants.es.

#### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

Renforcer les partenariats à tous les niveaux, tant publics que privés, pour réaliser les ODD sur le territoire.

### **III/ Les leviers mobilisables**

- **Le cadre juridique** : établir des lois et/ou règlements clairs qui favorisent la coopération entre les niveaux de gouvernance. Cela peut inclure des

dispositifs de partage de responsabilités, des accords de coopération intercommunaux ou des politiques de décentralisation,

- **Des plateformes de dialogue** : créer des espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux. Cela peut prendre la forme de forums, de comités ou de conférences qui permettent d'échanger des idées, de partager des bonnes pratiques et de coordonner les actions,
- **Des partenariats Public-Privé** : encourager des collaborations entre les secteurs public et privé pour mobiliser des ressources, des compétences et des innovations. Les entreprises peuvent jouer un rôle crucial dans la transition écologique et sociale,
- **Des financements et des ressources** : mettre en place des mécanismes de financement qui soutiennent les initiatives locales et régionales. Les fonds européens, les subventions nationales et les investissements privés peuvent être orientés vers des projets soutenant la durabilité et la résilience,
- **L'éducation et la sensibilisation** : promouvoir des programmes de formation et de sensibilisation pour les acteurs de différents niveaux afin de renforcer leur capacité à travailler ensemble. Une compréhension commune des enjeux de la transition est essentielle,
- **La collecte et le partage de données** : établir des systèmes de données partagées qui permettent aux différents niveaux de gouvernance d'accéder à des informations pertinentes pour la prise de décision. Cela peut inclure des indicateurs de performance liés à la durabilité,
- **Flexibilité et adaptabilité** : encourager des processus de gouvernance qui sont flexibles et capables de s'adapter aux évolutions des besoins territoriaux et aux nouvelles connaissances scientifiques sur la transition écologique,
- **Implication des Citoyens** : favoriser la participation citoyenne dans la prise de décision. Les consultations publiques et les initiatives citoyennes peuvent enrichir le processus décisionnel et renforcer l'acceptabilité des mesures prises,
- **Expérimentation et Innovation** : promouvoir des projets pilotes et des initiatives innovantes qui permettent d'apprendre des erreurs et des succès. Cela peut aider à développer des modèles de coopération efficaces.

En combinant ces leviers, il est possible de créer un cadre robuste pour une gouvernance territoriale qui favorise la résilience face aux défis écologiques et sociaux, tout en garantissant une cohérence et une complémentarité des actions entre les différents niveaux de gouvernance.

#### IV/ La signification de « se placer en cohérence avec l'échelle territoriale »

Les mécanismes de coopération visent à créer un cadre de gouvernance intégré qui facilite une transition écologique et sociale efficace, en assurant que les actions sont coordonnées, complémentaires et soutenues par tous les niveaux de gouvernance.

**Coopération horizontale** : la coopération horizontale fait référence à la collaboration entre entités au même niveau de gouvernance. Par exemple, cela peut inclure :

- **Entre communes** : les municipalités peuvent coopérer pour partager des ressources, des connaissances et des bonnes pratiques sur des projets locaux, tels que des initiatives de développement durable ou des programmes de gestion des déchets,
- **Entre régions** : les régions peuvent collaborer sur des enjeux communs comme la gestion des ressources naturelles, la biodiversité ou les transports durables.

**Coopération verticale** : la coopération verticale concerne la collaboration entre différents niveaux de gouvernance, par exemple :

- **Entre le local et le national** : des mécanismes peuvent être établis pour que les municipalités aient une voix dans les politiques nationales, garantissant que leurs besoins et leurs réalités soient pris en compte dans la législation et les programmes nationaux,
- **Entre le régional et le local** : les gouvernances régionales peuvent fournir un soutien aux initiatives locales ou coordonner des actions qui s'étendent sur plusieurs communes.

**Complémentarité des actions** : assurer la complémentarité des actions signifie que les efforts déployés à chaque niveau de gouvernance ne sont pas isolés, mais plutôt alignés et renforcent les initiatives des autres niveaux. Cela implique :

- **Alignement des objectifs** : s'assurer que les objectifs locaux, régionaux et nationaux en matière de transition écologique et sociale sont cohérents et se soutiennent mutuellement,
- **Partage des ressources** : utiliser efficacement les ressources disponibles, y compris le financement, les expertises et les informations, pour maximiser l'impact des actions mises en œuvre,

**Prise de décision cohérente** : une prise de décision cohérente signifie que les décisions prises à différents niveaux de gouvernance tiennent compte des impacts et des besoins des autres niveaux. Cela peut être réalisé par :

- **Mécanismes de consultation** : impliquer les parties prenantes à tous les niveaux dans le processus décisionnel pour s'assurer que toutes les perspectives sont prises en compte,
- **Cadres de gouvernance** : établir des structures claires qui favorisent la coopération et la communication entre les différents niveaux de gouvernance.

### **Maromme est-elle inscrite dans une chaîne de gouvernance cohérente ?**

La commune de Maromme bénéficie du modèle de gouvernance en vigueur sur tout le territoire français, modèle démocratique inscrit dans une échelle de coopération plus large avec l'Union européenne, entre déconcentration et décentralisation. Il vise la coopération et le partage, au bénéfice des territoires et des habitants. Comme tout modèle, des marges d'amélioration peuvent être pointées pour gagner encore en cohérence et éviter les effets de concurrence ou d'absence de prise en charge.

### **V/ Les engagements et propositions d'actions**

#### ***Engagements :***

- **La commune, pilote des décisions de proximité** : les élus du conseil municipal sont issus de la population de la commune. Ils ont une bonne compréhension des enjeux et des besoins spécifiques des marommois et marommoises. Cela permet d'adapter les politiques publiques aux réalités locales. Et la prise de décision à l'échelle communale permet de répondre rapidement aux préoccupations des habitants.es et d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.

- **Soutien aux initiatives locales** : la commune soutient les initiatives locales, associatives, favorisant ainsi un tissu social dynamique et engagé. De plus, le niveau communal est très adapté pour tester des projets innovants ou des pratiques durables, qui peuvent ensuite être reproduits à d'autres échelles,
  - **Renforcement du lien social et de la cohésion sociale du territoire** : la gouvernance marommoise veut favoriser le lien social dans ses politiques publiques en permettant aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de participer à des projets communs,
  - **Intégration des enjeux environnementaux** : la ville de Maromme, inscrite depuis 2018 dans la COP 21 métropolitaine, a choisi en 2021 d'intégrer les enjeux de la transition écologique et sociale dans ses politiques publiques par l'engagement d'une réflexion pour construire une feuille de route pour un Agenda 2030 local. Cette feuille de route portera les engagements de la commune dans le cadre de la COP 2030 métropolitaine,
  - **Transparence et Communication** : la ville de Maromme garantit sa transparence en fournissant des informations claires et accessibles sur les décisions prises et les projets en cours via les réseaux et ses bulletins municipaux. Le Maire et l'équipe municipale organisent des réunions d'information régulières où les élus peuvent dialoguer directement avec les citoyens sur les enjeux de la commune.
  - **Approche interdisciplinaire** : les services de la ville sont incités à favoriser une approche interservices et à travailler ensemble sur des projets communs, ainsi qu'à faciliter/provoquer les partenariats avec des acteurs locaux pour enrichir les projets,
  - **Participation citoyenne et éducation à la citoyenneté** : la ville de Maromme a fait vivre durant 2 ans un Comité citoyen pour la transition écologique et sociale qui a pu se former et faire œuvre de projections. Le Conseil municipal jeune permet à des jeunes collégiens de faire l'expérience de l'engagement et de conduire des projets d'intérêt général.
- **Coopération intercommunale** : la Métropole Rouen Normandie permet de mutualiser les efforts, de partager des expériences et de renforcer la coopération entre les 71 communes qui la compose.
- **Des services publics et d'intérêt général** sont ainsi mis en commun et partagé (réseau de transports en commun, gestion de l'eau et de l'assainissement, des déchets...).

- **L'aménagement de l'espace** est encadré par des outils de planification et de réglementation comme le schéma de cohérence territoriale, le Programme Local de l'Habitat ou bien le plan local d'urbanisme, construits conjointement entre la Métropole et les représentants des communes. La mise en œuvre de l'aménagement est assurée dans le cadre d'un service de proximité chargé du dialogue avec les communes,
  - La Métropole intervient également sur les territoires en soutenant **le développement économique et l'attractivité** (parcs d'activités d'entreprises, services aux entreprises et aux salariés...),
  - Elle intervient dans **le champ social** au côté d'autres acteurs (Plan local d'insertion par l'économie (PLIE), accès au logement...). La Métropole est cheffe de file en matière de politique de la ville,
  - Enfin la Métropole s'est investie dans **un projet pour une transition écologique et sociale** du territoire. (COP 21 Rouen Normandie, Plan Climat Air Énergie Territorial, COP Rouen 2030) avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique à travers les politiques locales.
- **Coopération à plus grande échelle** : que ce soit sur des compétences spécifiques ou des compétences partagées, le territoire de Maromme et ses habitants.es bénéficient de l'intervention d'autres échelles de gouvernance.
- **À l'échelle départementale** : en complément des services sociaux, de la gestion des collèges, ou encore des services de secours incendie, le Département collabore avec les municipalités pour répondre aux besoins des habitants.es et mettre en place des projets d'intérêt commun, en tenant compte des spécificités locales. A Maromme, il intervient aux côtés de la commune essentiellement par du soutien financier et des partenariats entre les services,
  - **À l'échelle régionale** : de même à l'échelle de la Région Normandie, en sus de ses compétences comme la gestion des lycées et de la formation, le transport ferroviaire de proximité, l'aide aux entreprises (...), la collectivité est susceptible d'accompagner la commune de Maromme par du soutien financier sur certains projets. La Région propose également des **aides à l'innovation et à la transition énergétique**, notamment dans les secteurs de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et de la recherche,

- **À l'échelle de l'Etat déconcentré** : les services déconcentrés de l'Etat et certains établissements publics interviennent sur le territoire local au titre de leurs compétences (police, justice, éducation, santé...). Le dialogue et les relations avec les services de **l'éducation nationale** sont par exemple très fournis et visent un objectif commun de réussite éducative de tous les enfants et jeunes du territoire. Plus spécifiquement à Maromme, le dialogue est très engagé avec l'Etat sur le **Contrat de ville**, conjointement avec la Métropole. Ce dialogue abouti au soutien financier pour des projets d'insertion sociale et d'accès à l'emploi sur le quartier dit « prioritaire » dont le périmètre vient d'être doublé. Enfin l'Etat soutient financièrement les stratégies de **transition écologique** des territoires pour favoriser les investissements dans la durabilité, comme des initiatives en matière d'énergies renouvelables (Fonds vert).
- **À l'échelle de l'Europe** : les **fonds Européens (FSE, FEDER)** soutiennent des projets de développement régional, d'infrastructures, d'innovations et de formation. Ils peuvent financer des initiatives locales en matière d'emploi, d'environnement ou de cohésion sociale.

### *Propositions :*

- **Renforcement de la Participation Citoyenne**
  - Organiser plus fréquemment des **consultations publiques** ouvertes pour recueillir les avis et les suggestions des habitants sur les projets de la commune,
  - Constituer un **Conseil du quartier prioritaire** en assurant sa mobilisation et son animation effective au bénéfice des habitants.es du quartier,
- **Évaluation des Politiques Publiques :**
  - **Indicateurs de Suivi** : développer des indicateurs pour mesurer l'impact des politiques mises en place et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus,
  - **Rapports Annuels** : publier des rapports annuels sur l'état des projets et des actions entreprises pour informer les citoyens et les inciter à s'engager,
- **Ateliers et Formations** : organiser des ateliers sur des thématiques diverses (développement durable, gestion des déchets, etc.) pour impliquer les habitants.es et les former sur des enjeux importants.

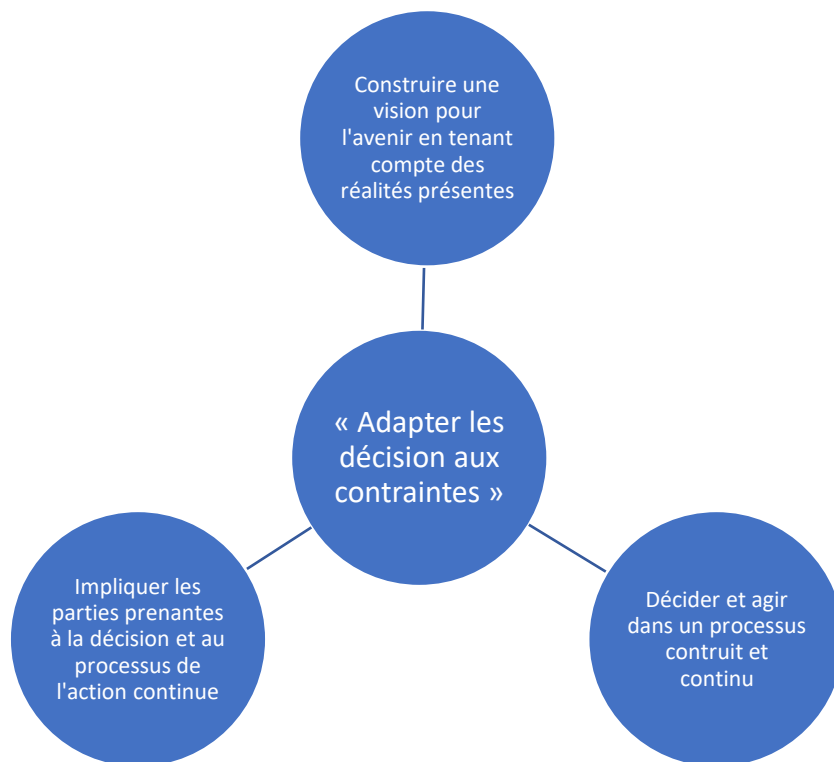
### *Propositions à approfondir :*

- **Renforcement de la Participation Citoyenne** : mettre en place un **budget participatif** où les citoyens peuvent proposer et voter pour des projets à financer,
- **Programmes d'Éducation à la Citoyenneté** : mettre en place des programmes pour sensibiliser les habitants à la citoyenneté active et à l'importance de leur participation dans la vie de la commune,
- **Utilisation des Nouvelles Technologies** : exploiter les outils numériques pour faciliter la participation des citoyens, par exemple, via des applications ou des plateformes en ligne permettant de soumettre des idées ou des plaintes.

## **\\ CAHIER 18**

### ❖ **Stratégie et gouvernance (modalités d'action) :**

- **« Adapter les décisions aux contraintes »** : intégrer systématiquement les vulnérabilités et les dynamiques territoriales dans l'élaboration de chaque projet, afin de garantir que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte des risques futurs



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Il est indispensable aujourd'hui pour que l'action publique soit efficace, d'intégrer systématiquement les vulnérabilités et les dynamiques territoriales dans l'élaboration de chaque projet, afin de garantir que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte des risques futurs.

1. **Maromme, une vision aujourd'hui pour garantir demain** : l'anticipation territoriale, même si elle s'adosse à la définition d'une perspective vers laquelle tendre, un futur désirable, doit s'ancrer dans la réalité présente pour construire un plan d'actions réaliste tenant compte des contraintes et dynamiques qui impactent le territoire.
2. **Maromme en actions continues** : la ville est connue pour son activisme. Si parfois les projets se sont construits au gré d'opportunités, au-delà de l'instinct qui habite parfois les décisions nourries du contexte dans lequel elles sont prises, un véritable processus continu intégrant pleinement l'anticipation, la mise en œuvre des actions et leur évaluation est nécessaire à la conduite de la transition écologique et sociale du territoire.
3. **Maromme, un territoire démocratique** : même dans un processus de délibération par une assemblée représentative de la population, il est devenu incontournable, pour faire face à la complexité des enjeux et pour faire accepter les décisions, de garantir l'implication des acteurs locaux et

des habitants.es, dès le processus d'anticipation et surtout dans le temps de l'action et du retour d'expérience.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

Plusieurs ODD se rapportent à la notion de processus de décision, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la participation et le renforcement des capacités.

### **ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces**

Il est important que les processus décisionnels soient inclusifs et transparents, et nécessaire d'impliquer les citoyens et les parties prenantes dans les processus décisionnels.

### **ODD 4 : Éducation de qualité**

L'éducation doit préparer les individus à participer aux processus décisionnels.

### **ODD 10 : Inégalités réduites**

Les processus décisionnels doivent être accessibles à tous les segments de la société. Les plus précaires en sont trop souvent éloignés voire exclus.

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

Les processus décisionnels doivent être collaboratifs et inclusifs et tenir compte de l'expérience et de l'avis des acteurs concernés.

### **ODD 5 : Égalité entre les sexes**

L'inclusion des femmes est indispensable à la réussite d'un processus décisionnel démocratique.

## III/ Les leviers mobilisables

L'anticipation dans la planification permet de minimiser les impacts des crises futures sur les infrastructures et les communautés.

- **Évaluation des contraintes :**
  - Disposer d'un état des lieux complet (diagnostic territorial) pour comprendre les spécificités écologiques, sociales et économiques du territoire, ainsi que les contraintes existantes (vulnérabilités, régulations, etc.),
  - Utiliser des outils de cartographie pour visualiser les ressources disponibles et les zones vulnérables, facilitant ainsi la planification.

- **Engagement et participation des parties prenantes :**
  - S'appuyer sur les habitants dans les processus de décision, capables de définir leurs besoins et attentes et ainsi établir un sentiment d'appartenance,
  - S'appuyer sur le dialogue entre les différents acteurs locaux (entreprises, associations, institutions) pour construire des solutions adaptées aux réalités du territoire.
  
- **Flexibilité et adaptabilité des politiques :**
  - Établir des politiques publiques flexibles permettant d'adapter les actions en fonction des retours d'expérience et des évolutions des contraintes,
  - Planifier des évaluations régulières des stratégies et des actions mises en place pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.
  
- **Intégration des enjeux environnementaux et sociaux :**
  - Considérer l'ensemble des interactions (systèmes) entre les enjeux écologiques, sociaux et économiques dans la prise de décision,
  - Assurer la cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, transport, logement, environnement) pour maximiser l'impact des actions.
  
- **Utilisation de données et d'outils d'analyse :**
  - Mettre en place des systèmes de collecte et d'analyse de données pour mieux comprendre les dynamiques locales et les impacts des décisions,
  - Utiliser des outils de modélisation pour anticiper les effets des décisions sur le territoire et ajuster les politiques en conséquence.
  
- **Formation et sensibilisation :**
  - Former les élus et agents publics aux enjeux de la transition écologique et sociale, ainsi qu'aux outils de planification,
  - Sensibiliser la population sur les enjeux de la transition pour favoriser l'adhésion et l'engagement citoyen.
  
- **Financement et ressources :**
  - Assurer un budget dédié à la transition écologique et sociale, incluant des fonds pour la recherche et l'innovation,
  - Explorer des partenariats avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales pour co-financer des projets d'intérêt commun.
  
- **Innovation et recherche :**
  - Promouvoir la recherche et le développement de solutions innovantes pour répondre aux défis locaux,

- Mettre en place des projets pilotes pour tester de nouvelles approches avant de les généraliser.

#### IV/ La signification d' « adapter les décisions aux contraintes »

« **Les démarches d'anticipation** (...) sont tournées vers le futur. La montée en puissance des préoccupations [liées aux dérèglements climatiques et à ses effets] a engendré une multiplication de démarches d'anticipation **conduites par les collectivités territoriales**. Elle se traduit pour l'action publique par un double élargissement des échelles spatiale et temporelle des enjeux auxquels elle doit répondre, passant d'enjeux locaux et de court terme à des enjeux planétaires et de long terme (la fin du XXI<sup>e</sup> siècle). Si les démarches d'anticipation sont réceptrices de ces évolutions elles en sont également vectrices, contribuant par les adaptations de leur pratique à une meilleure prise en compte des enjeux [de la transition écologique et sociale]. Bien que le chantier des améliorations à apporter à ces démarches soit encore ouvert, avec de nombreuses questions encore en suspens, il semblerait que la mobilisation des acteurs soit un préalable indispensable aux dynamiques de transition, à la condition de les maintenir dans le temps de manière souple et adaptable ».

*In « Du développement durable à la transition : des démarches d'anticipation territoriales en recomposition », Rémi Le Fur, 2018, revue Temporalités*

« **La prospective territoriale** – et plus largement l'anticipation territoriale, qui, outre la prospective, regroupe également la planification territoriale et autres projets de territoires – semble propice pour initier ou accompagner ces dynamiques de transition. Elle est cependant mise en tension par le contexte actuel :

- Alors qu'il y a un besoin grandissant d'anticipation pour intégrer les enjeux d'avenir – le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les mutations économiques, etc. – l'anticipation n'a jamais été aussi difficile. L'accélération des changements rend l'avenir de plus en plus incertain : tout bouge, de plus en plus et de plus en plus vite,
- La tâche est d'autant plus difficile que le futur est aujourd'hui un horizon lourd de menaces (le réchauffement de la planète, la disparition d'espèces, la suppression d'emplois, etc.) alors qu'hier il était porteur de « progrès »,
- L'éclatement des compétences au sein du « mille-feuille » territorial et l'importance des initiatives et des dynamiques engagées en dehors du

périmètre de l'action publique – par des individus ou des collectifs d'individus, au sein des entreprises ou associations – rendent prégnant le risque de surplace, chacun s'engageant dans sa propre direction. Ainsi, à défaut de synergies, la transition souhaitée ne peut s'opérer.

Les difficultés des démarches d'anticipation territoriale à répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées expliquent pour partie l'alternance de leur mise en sommeil et de leur réémergence ces dernières décennies. Si de telles démarches sont *a priori* pertinentes pour la prise en compte d'enjeux d'avenir et propices aux dynamiques de transition, leur mise en tension appelle des modalités renouvelées ».

*In « L'anticipation territoriale au service des dynamiques de transition », Rémi Le Fur, revue Horizons publics*

### **Comment la ville de Maromme s'adapte-t-elle aux nouvelles contraintes et dynamiques dans ses prises de décisions ?**

La gouvernance municipale est organisée comme toutes les communes de France sous la forme d'une assemblée délibérante représentative, élue au suffrage direct. C'est à ce jour le cadre démocratique le plus efficace et légitime pour assurer une prise de décision locale.

Pour autant, depuis le mouvement des gilets jaunes, dans une société complexe où le pouvoir des réseaux sociaux et la somme des avis individuels compte, et où la défiance envers les institutions et la sphère politique grandit, la prise de décision doit s'adapter.

Ainsi Maromme teste son pouvoir de décision à l'aune de ce nouveau contexte. Conduire la transformation nécessaire pour espérer affronter les désordres à venir est une affaire délicate. L'agilité des services de la ville pour adapter et parfois réorienter les actions est nécessaire tout en s'assurant que l'intérêt général et le cadre est respecté. La parole des habitants pèse et influence le contexte de la prise de décision, nécessitant de gérer la contradiction. La connexion avec les partenaires du territoire est nécessaire pour comprendre ce qui se joue collectivement.

### **V/ Les engagements et propositions d'actions**

***Engagements :***

- **La commune identifie ses contraintes** à l'aide d'une palette d'informations.
  - **Réglementaires**, par la prise en compte des lois, règlements et normes en vigueur (ex. : normes environnementales, urbanisme),
  - **Financières**, par une culture de la prospective budgétaire à partir du budget disponible, des sources de financement éventuelles (subventions, partenariats) et des coûts complets des actions envisagées,
  - **Techniques**, en considérant les processus et technologies disponibles et leur faisabilité, ainsi que l'expertise technique requise,
  - **Socio-culturelles**, en tenant compte des valeurs, des attentes et des comportements des citoyens, ainsi que des dynamiques sociales locales.
  
- **La commune analyse les enjeux locaux** à l'aide d'études, d'ateliers de mise en réflexion collective et de diagnostics.
  - Comme vu dans les fiches précédentes, des **études** ont pu être menées en interne ou par le biais de cabinets externes afin d'évaluer une politique publique (analyse des besoins sociaux, réussite éducative, politique sportive...).
  - Une **auto-évaluation** a été menée en 2023 avec le soutien de l'Afnor (Baromètre Afnor), permettant de mesurer les engagements de la collectivité pour le territoire,
  - Un **diagnostic territorial** dans le cadre de la démarche d'Agenda 2030 a été réalisé en interne en 2023, pour comprendre les spécificités locales (ressources naturelles, vulnérabilités, besoins des populations) et les enjeux liés à la transition écologique et sociale.
  
- Une démarche de **futurisation** en vue de l'élaboration de **scénarios prospectifs** a été amorcée. Cela permet d'anticiper les impacts des décisions sur le long terme et d'évaluer les risques associés.
  - Le **comité citoyen** a été mobilisé en 2023 et début 2024 afin d'élaborer des scénarios de futurisation partant de différentes contraintes et incertitudes et visant à imaginer comment les dépasser en 6 ans,
  - Des **Fresques** ont été organisées avec les élus, les services, le comité citoyen, les habitants.

### *Propositions :*

- **Améliorer la gestion et le partage des données** en interne à la collectivité et avec les partenaires,

- Réaliser des **études d'impact** pour **identifier les vulnérabilités** spécifiques du territoire face aux enjeux écologiques (changement climatique, dégradation des ressources, etc.) et sociaux (inégalités, exclusion). Et utiliser des outils de cartographie pour visualiser les zones les plus exposées et prioriser les actions,
- **Sur la démarche de scénarios prospectifs**, il est nécessaire d'améliorer la démarche d'élaboration de nouveaux récits avec les habitants.es et les partenaires afin de les faire adhérer à la transition,
- **Impliquer les citoyens, les entreprises et les organisations locales** dans le processus de préparation des décisions en recueillant leurs avis et suggestions pour adapter les actions aux besoins et contraintes du territoire,
- Organiser un **process simple efficace mais systématique** de préparation et de suivi continu de l'action,
- **Développer des indicateurs de suivi pertinents** pour évaluer l'avancement des actions et leur impact. Cela aidera à ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et des contraintes rencontrées,
- Prévoir des **mécanismes d'ajustement** dans les plans d'action pour réagir aux imprévus et aux changements de contexte. La transition écologique et sociale est un processus dynamique qui nécessite une capacité d'adaptation,
- **Former les acteurs locaux** (élus, agents publics, associations) aux enjeux de la transition et aux outils d'anticipation. Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et sociaux favorise une meilleure acceptation des actions mises en place.

***Propositions à approfondir :***

- Établir des **partenariats** entre collectivités locales pour mutualiser les ressources et partager les bonnes pratiques. Cela peut aider à surmonter certaines contraintes en augmentant l'efficacité des actions.
- Développer auprès des cadres de la collectivité **une culture de l'approche intégrée et systémique**, et considérer les liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques pour adopter une approche globale qui intègre les contraintes de manière cohérente.

- Recourir à des **outils de modélisation** pour simuler les impacts des actions publiques et anticiper les effets des décisions prises.

# ROBUSTESSE ET CONTINUITÉ //

Élaborer une stratégie de long terme pour intégrer la résilience.

Renforcer les infrastructures critiques et les systèmes vitaux pour leur permettre de résister aux chocs ; Assurer la continuité des services de base (transport, énergie, santé, etc.) pour maintenir le fonctionnement du territoire malgré les perturbations.



# \\ CAHIER 19

## ❖ Robustesse et continuité (modalités d'action) :

- « Atténuer les crises » : Mettre en place des dispositifs d'atténuation des risques pour limiter l'exposition des populations et des infrastructures aux aléas naturels et technologiques, tout en optimisant les processus de prévention.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'agenda 2030 local :

Pour se préparer, la ville de Maromme doit mobiliser des dispositifs d'atténuation des risques pour limiter l'exposition des populations et des infrastructures aux aléas naturels et technologiques, tout en optimisant les processus de prévention.

- 1. Construire et aménager pour atténuer :** Maromme renforce ses infrastructures existantes et ses espaces publics pour qu'ils soient résilients aux phénomènes climatiques extrêmes, comme les inondations, les vagues de chaleur et les tempêtes et adapte son patrimoine pour le décarboner.

2. **Une planification urbaine inclusive** : dans la conception de ses espaces, Maromme doit être vigilante à la façon d'aménager, car il est essentiel que les adaptations ne se fassent pas au détriment des populations les plus modestes.
3. **Une population sensibilisée à son impact environnemental** : les habitants.es sont encouragés.ées à réduire leur impact sur le dérèglement climatique par une consommation décarbonée. L'information à la population sur les dangers possibles est totalement transparente afin que chacune et chacun puissent connaître les risques encourus.
4. **Une population résiliente** : en plus d'être sensibilisés et préparés aux risques, les habitants.es sont encouragés à développer un sens de l'entraide. La ville instaure des programmes de soutien psychologique pour aider les populations à gérer le stress et les traumatismes engendrés par des crises sociales ou environnementales.
5. **Des partenariats durables** : la ville s'engage dans des partenariats avec des organisations régionales ou bilatérales pour partager des bonnes pratiques et obtenir un soutien dans la mise en œuvre de ses actions d'atténuation.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Cet objectif vise spécifiquement à atténuer les causes liées au changement climatique, et à prévenir les impacts des crises environnementales liées au changement climatique, telles que les phénomènes météorologiques extrêmes, la montée des eaux, ou les sécheresses.

### ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La pauvreté est un facteur aggravant en cas de crise. En réduisant la pauvreté, on rend plus acceptables les politiques d'atténuation.

### ODD 2 : Faim zéro

Favoriser les circuits courts d'approvisionnement permet de rendre les populations plus résilientes aux crises liées à des pénuries alimentaires et des crises économiques mondiales.

### **ODD 3 : Bonne santé et bien-être**

La santé publique est un aspect essentiel pour atténuer l'impact des crises sanitaires (comme les pandémies) et pour renforcer la résilience des systèmes de santé face aux crises futures. Pour cela, l'amélioration de la qualité de l'air est un objectif crucial en milieu urbain.

### **ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

L'accès à des sources d'énergie durables et fiables permet aux territoires et à la population de mieux résister aux crises énergétiques ou aux coupures de courant qui peuvent paralyser des zones entières.

### **ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure**

Le développement d'infrastructures résilientes, durables et décarbonées est essentiel pour atténuer l'impact des crises à venir, et les risques d'arrêt de la production ou les entraves à la circulation des biens et des personnes.

### **ODD 11 : Villes et communautés durables**

Les villes ont un rôle à jouer pour participer à l'atténuation du changement climatique et pour rendre les populations plus solides face aux crises environnementales et sociales à venir.

### **ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs**

Les politiques d'atténuation et d'adaptation doivent se conduire collectivement pour parvenir à rendre les populations et les territoires résilients face aux crises.

## **III/ Les leviers mobilisables**

Les trajectoires des politiques publiques d'atténuation doivent être ambitieuses pour réduire les causes du changement climatique et les conséquences des crises, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales.

« Ces trajectoires impliquent, par leur ampleur, des transformations inédites de tous les systèmes : les systèmes énergétiques, les systèmes d'usage des sols et alimentaires, les systèmes industriels, les infrastructures de transport, les bâtiments et les villes. Si les transformations nécessaires sont majeures, un des messages du rapport du GIEC sur l'atténuation est que nous disposons aujourd'hui des solutions. Plus précisément, le GIEC montre qu'il existe des options de réduction des émissions dont le coût est inférieur à 100 dollars la

tonne de CO<sub>2</sub>, et qui, cumulées, pourraient réduire les émissions mondiales de moitié d'ici 2030.

- Les technologies de production d'électricité renouvelable : le solaire, l'éolien, le nucléaire,
- La réduction des fuites de méthane et de gaz fluoré,
- Le stockage de carbone dans les sols agricoles,
- La restauration des écosystèmes et des forêts,
- Le changement des régimes alimentaires vers des régimes moins carnés ;
- La sobriété et l'efficacité énergétiques dans les bâtiments,
- Le développement des transports en commun et des mobilités dites actives : le vélo et la marche,
- L'électrification des véhicules,
- L'efficacité énergétique et l'efficacité matière,
- L'électrification des procédés dans l'industrie.

Dans la dernière décennie, ce qui a beaucoup changé est le coût d'un certain nombre de ces options de réduction des émissions : ils ont fortement diminué à mesure que ces options ont été déployées. Par exemple, le coût du solaire a été divisé par dix en dix ans. Ainsi, le coût de la production d'électricité renouvelable est devenu compétitif avec les énergies fossiles dans beaucoup d'endroits du monde. »

*In L'atténuation du changement climatique, Céline GUIVARCH, UVED, 2023*

#### **IV/ La signification de « atténuer les crises »**

« Entre 2010 et 2020, de plus en plus de politiques d'atténuation ont été mises en œuvre dans de nombreux pays et à tous les échelons de gouvernance. Par exemple, la part des émissions de gaz à effet de serre couverte par des lois climat est passée de 20 % à plus de 50 % des émissions mondiales. Nous avons donc commencé à agir et nous en mesurons les effets. Les mesures mises en place ont permis d'éviter plusieurs milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par an. Mais les émissions mondiales ont continué à augmenter d'environ 1,3 % par an. Ces émissions de gaz à effet de serre, dont l'accumulation dans notre atmosphère cause le changement climatique, atteignent 59 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. Or, pour se placer sur une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement global à 2°C, les émissions mondiales doivent être réduites de 20 à 30 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2019. Pour 1,5°C, c'est une division par deux.

Quel que soit le niveau de stabilisation du réchauffement global visé, il faut atteindre zéro émission nette de CO<sub>2</sub>, que l'on appelle aussi la neutralité CO<sub>2</sub>, et une baisse des autres gaz à effet de serre, méthane, protoxyde d'azote, gaz fluoré. Dans les trajectoires compatibles avec 1,5°C, la neutralité CO<sub>2</sub> est atteinte vers 2050 ; pour 2°C, c'est vers 2070. »

*In L'atténuation du changement climatique, Céline GUIVARCH, UVED, 2023*

**L'atténuation** est définie par les auteurs du GIEC, comme « *l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre* ». Il s'agit d'agir sur les causes du changement climatique. Elle contribue à la stabilisation ou la réduction des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

« L'atténuation (on parle aussi de mitigation) désigne dans ce contexte la réduction de la vulnérabilité, des mesures visant à atténuer les impacts des modifications environnementales (conditions climatiques par exemple) sur la société et l'environnement. Elle aboutit à mettre en œuvre des mesures destinées à réduire les dommages associés à ces évolutions.

Les politiques publiques associent souvent des mesures d'adaptation à celles relatives à l'atténuation. »

*In Géo Confluences*

### **Des actions d'atténuation ont-elles été mises en œuvre à Maromme pour faire face aux crises à venir ?**

Les causes du réchauffement climatique sont connues et documentées et les pays occidentaux dont la France, y ont largement contribué plus que d'autres territoires et populations. L'intensification et la multiplication des événements extrêmes est amorcé et des points de non-retour ont été atteints (baisse massive de la biodiversité, acidification des océans, hausse des températures moyennes).

Sur Maromme, on peut s'attendre à la multiplication de catastrophes relatives aux canicules, aux inondations, aux risques industriels mais aussi aux feux de forêt. Des mesures pour limiter les causes de ces catastrophes sont d'ores et déjà à l'œuvre comme des choix d'aménagement en faveur des énergies renouvelables, ou des mobilités décarbonées, portées conjointement avec d'autres acteurs comme la Métropole Rouen Normandie.

Pour autant, il est impératif d'être conscient que des actions d'atténuation même très ambitieuses, ne pourront mettre à l'abri Maromme et ses habitants.es. L'histoire du territoire ne témoigne que partiellement encore de catastrophes naturelles liées au climat, cela ne doit en aucun cas conduire à la complaisance. L'envergure de ce qui adviendra assurément aujourd'hui, soit les effets multiples de la hausse des températures plus rapide que prévue en Europe, rend la préparation essentielle.

Il est donc crucial d'investir dans des actions d'anticipation. La ville doit intensifier ses connaissances et ses transformations pour anticiper les risques futurs, même ceux qui ne sont pas encore ressentis localement. Si **l'atténuation** est en partie à l'œuvre et qu'elle peut ralentir les effets du changement climatique, **l'adaptation** devra devenir rapidement une priorité, car les conséquences sont inévitables.

Les politiques d'atténuation et d'adaptation doivent se conduire en synergie (le confort acquis par l'isolation thermique d'un bâtiment se combine avec la baisse de la consommation énergétique). Mais aussi les actions d'adaptation peuvent contribuer à accélérer l'atténuation (la renaturation en ville permet le retour de la biodiversité et des zones de fraîcheur, mais augmente également la capacité de stockage du CO2).

## V/ Les engagements et propositions d'actions

### *Engagements :*

- Cf. fiche « solutions novatrices » :
  - **En matière énergétique** : déploiement d'une chaufferie Biomasse avec un dispositif reposant sur l'hydro accumulation et un taux de mixité bois aux alentours de 92 % en provenance d'un rayon de 80 km alentour, et 65 % des logements collectifs de la ville raccordés, 100 % des bâtiments communaux, l'EPHAD, toutes les écoles, le collège et le lycée professionnel, et raccordement de près de 200 logements individuels. Depuis le réseau de chaleur s'étend jusqu'à Notre-Dame-de-Bondeville et Déville-lès-Rouen (nouvelle piscine),
  - **Engagements dans la COP 21 locale** : dans le cadre de son implication pour la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de Maromme a proposé, en septembre 2018, de s'inscrire dans « l'Accord de Rouen pour le Climat ». Elle s'est positionnée sur 24 engagements (relamping en LED des équipements sportifs,

verdissement de la flotte de véhicules des services, éco-exemplarité du projet mairie-médiathèque, augmentation des circuits courts d'approvisionnement en cuisine centrale, tri et valorisation de nos biodéchets...). En 2023, la ville a réalisé 58 % de ses engagements,

- **Plan vélo et mobilités décarbonées** : Maromme est pro active auprès de la Métropole pour avancer rapidement sur le plan de développement des déplacements cyclables et a obtenu le renforcement du réseau de transports en commun sur son territoire,
- **Actions en faveur de la renaturation** :
  - Engagement pour la **replantation de 600 arbres** sur le mandat 2020-2026,
  - Réalisation d'un **parc écologique** en centre-ville,
- **Sensibilisation des habitants** :
  - **Mois de l'environnement** : depuis 2021 la ville mobilise ses moyens et ressources tout au long du mois de septembre pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique (village de l'environnement, valorisation des déplacements doux et du vélo, Clean walking, valorisation de la biodiversité...),
  - Sensibilisation du comité citoyen et des agents de la collectivité par l'organisation d'un atelier **Bilan carbone**,
  - Formation d'un agent de la collectivité à **l'atelier 2 tonnes** proposé par la Métropole, afin d'organiser des actions de sensibilisation,
  - Réunions d'information sur les **économies d'énergie** en direction des ménages modestes (CCAS, EVS),

### *Propositions :*

Actions stratégiques susceptibles de participer à l'atténuation du changement climatique :

- **Agir en faveur des mobilités décarbonées** :
  - Augmenter la **capacité financière** des ménages de la ville d'acquérir des véhicules électriques légers,
  - Soutenir une politique publique partagée de **déploiement des déplacements à vélo** (poursuite du déploiement des voies cyclables,

aide à l'acquisition de vélo, sécurité des déplacements, ateliers de réparation et d'entretien, aide à la remise en selle, parcs de stationnement),

- Augmenter la **fréquence** des lignes de **transport en commun**,
- **Gratuité** des transports en commun, d'autant plus que les habitants.es plus modestes qui n'ont pas de véhicule personnel verraient un impact sur leur pouvoir d'achat et augmenteraient leur capacité de déplacement hors de la ville,

➤ **Agir sur la consommation énergétique :**

- Décider d'un plan 100 % **décarbonation des bâtiments** de la ville d'ici à la fin du mandat 2026-2031,
  - Déployer un plan solaire et énergies renouvelables,
  - Systématiser l'autoconsommation dès que possible,
  - Isoler les bâtiments anciens et tendre vers la neutralité carbone : « l'énergie qui n'est pas consommée n'est pas produite »,
  - Restaurer plutôt que reconstruire, quand c'est possible !

➤ **Mobiliser les partenaires et les habitants.es :**

- Conditionner les subventions aux associations à la présentation et à la mise en œuvre d'un plan de décarbonation de leurs activités,
- Planifier la formation des agents.es, des partenaires et des habitants.es à la réduction de leur bilan carbone en les incitant à modifier leurs habitudes de consommation et de déplacement (ateliers 2 tonnes démultipliés),
- Inciter les entreprises et les commerçants du territoire à réaliser leur bilan carbone d'activité et à s'engager pour décarboner leurs activités et leur patrimoine,

➤ **Faire réaliser le bilan carbone du territoire,**

➤ **Construire un plan « renaturation » des cours d'école,**

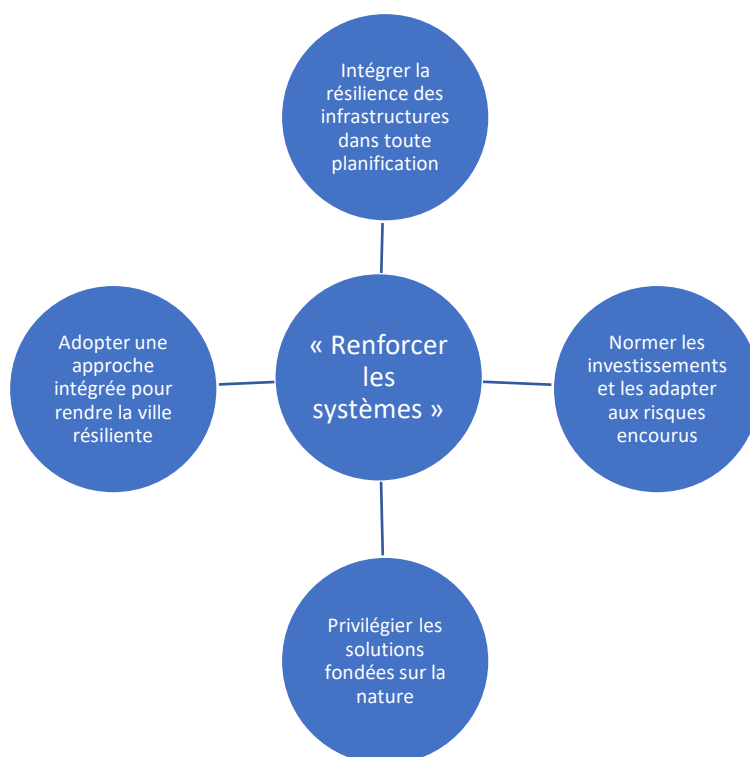
➤ **Accélérer la valorisation de nos biodéchets sur le territoire.**

### *Propositions à approfondir :*

- Construire un plan « circuits courts » et reposant entre autres sur le modèle de l'économie sociale et solidaire du territoire, pour organiser l'approvisionnement et la consommation des habitants.es en faveur de producteurs locaux et d'industries régionales pour participer massivement la relocalisation et à l'emploi,
- Conduire la population à réduire considérablement sa consommation carnée pour réduire le bilan carbone de son alimentation (production énergivore, émission de méthane...),
- Renaturer massivement la ville en décroûtant tous les espaces qui peuvent l'être pour augmenter la capacité de piégeage du CO<sub>2</sub>,
- Agir sur le cycle du marché des véhicules d'occasion conditionnés par l'électrification du parc de véhicules des entreprises qui alimentent ensuite le marché de l'occasion des ménages de la classe moyenne qui eux-mêmes alimentent le marché de l'occasion des ménages modestes,
- Taxer les véhicules carbonés en déplacement occasionnel sur l'axe routier majeur du territoire de la commune (ZFE, taxe carbone ?) dont l'impact est fort sur la santé des habitants.es.

## ❖ Robustesse et continuité (modalités d'action) :

- « **Renforcer les systèmes** » : assurer la résilience des infrastructures essentielles en renforçant leur robustesse et leur capacité à résister aux chocs, tout en garantissant une maintenance proactive.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local :

Les politiques publiques d'aménagement doivent impérativement assurer la résilience des infrastructures essentielles en renforçant leur robustesse et leur capacité à résister aux chocs, tout en garantissant une maintenance proactive.

1. **Intégrer la robustesse et la résilience dans la planification** visant la construction, la rénovation et la maintenance de nos infrastructures. Qu'il s'agisse de réseaux routiers, de transport, de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, de l'approvisionnement en électricité, de réseaux de communication... les acteurs de la planification doivent concevoir toute leur action à l'aune de la capacité de résistance aux crises de nos infrastructures.
2. Aujourd'hui si **la réglementation** peut sembler parfois contraignante aux acteurs contemporains de l'aménagement, les normes existantes et à venir

doivent garantir la résistance durable de nos infrastructures et la protection des populations du territoire. Il s'agit alors de devenir agile afin de les intégrer avec justesse dans nos démarches d'aménagement, de rénovation et de maintenance (exemple du Plan de prévention des risques d'inondations entré en vigueur en 2022).

3. **Les solutions fondées sur la nature** (SfN) suscitent un intérêt grandissant des acteurs publics. Elles sont de plus en plus considérées comme des solutions flexibles et d'un bon rapport coût-efficacité qui peuvent aider le territoire à s'adapter à l'accélération des effets du changement climatique.
4. La robustesse et la capacité de résilience des infrastructures reposent sur **l'interconnexion des acteurs publics et privés** au bénéfice des territoires. Le rôle d'une approche intégrée et transparente, de la planification à la réalisation, est essentielle pour répondre à l'interdépendance des systèmes d'infrastructure entre les secteurs et les territoires (principe de réseaux).

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

Cet objectif valorise la mise en place d'infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. D'ici à 2030, il faudra avoir modernisé les infrastructures pour les adapter afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés respectueux de l'environnement.

### ODD 11 : Villes et communautés durables

La résilience des infrastructures urbaines face aux catastrophes naturelles et aux impacts du changement climatique est cruciale pour garantir la sécurité et le bien-être des populations.

### ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Bien que cet objectif soit principalement axé sur l'action climatique, la résilience des infrastructures est également un aspect clé pour faire face aux impacts négatifs des changements climatiques, tels que les inondations et les tempêtes.

### ODD 6 : Eau potable et assainissement

La robustesse des infrastructures liées à l'eau est vitale pour garantir l'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement durables, surtout dans les régions vulnérables aux changements climatiques.

### **III/ Les leviers mobilisables**

La solidité des systèmes critiques (énergie, transports, communication) est vitale pour maintenir le fonctionnement du territoire pendant et après une crise. Des leviers sont à notre disposition pour construire ou adapter les infrastructures afin de les rendre robustes et résilientes face aux crises à venir.

#### **1. Conception et planification**

- Intégrer des critères de durabilité et de résilience dans la conception des infrastructures dès le départ,
- Utiliser des matériaux durables et adaptés aux conditions climatiques locales,
- Favoriser l'intégration de solutions basées sur la nature.

#### **2. Politiques publiques et réglementation**

- Elaborer des cadres réglementaires favorisant la résilience, comme des normes de constructions adaptées aux risques climatiques,
- Mettre en place des incitations financières (subvention, fiscalité) pour encourager les investissements dans des infrastructures durables.

#### **3. Evaluation des risques**

- Réaliser des études d'impact et des évaluations des risques climatiques pour identifier les vulnérabilités potentielles des infrastructures existantes et futures,
- Mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour anticiper les événements climatiques extrêmes.

#### **4. Amélioration et rénovation**

- Renforcer les infrastructures existantes pour les rendre plus résistantes aux aléas climatiques, par exemple en améliorant les systèmes de drainage ou en renforçant les structures physiques,
- Adapter les infrastructures aux nouvelles normes climatiques, en tenant compte des projections de changement climatique.

#### **5. Gestion intégrée des ressources**

- Promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau pour éviter les pénuries et les inondations, en utilisant des solutions basées sur la nature (comme la restauration des zones humides),
- Encourager la recharge des nappes phréatiques et la conservation des écosystèmes naturels.

#### **6. Innovation technologique**

- Investir dans des technologies innovantes qui améliorent la résilience, telles que les systèmes de construction intelligente et les infrastructures vertes,
- Utiliser des modèles de simulation pour tester la résistance des infrastructures à divers scénarios climatiques.

#### **7. Politiques et réglementation**

- Établir des réglementations et des politiques favorisant la résilience climatique dans l'aménagement du territoire et les projets d'infrastructure,
- Encourager la collaboration entre les secteurs public et privé pour partager les meilleures pratiques et les ressources.

#### **8. Formation et sensibilisation**

- Former les ingénieurs, architectes et urbanistes aux principes de la résilience climatique,
- Sensibiliser les communautés aux enjeux climatiques et à l'importance de la résilience des infrastructures.

#### **9. Financement et investissement**

- Mobiliser des financements pour des projets d'infrastructure résilients, que ce soit par des investissements publics, des partenariats public-privé, ou des fonds spécifiques à la transition écologique.

### **IV/ La signification de « renforcer les systèmes »**

La robustesse et la résilience des infrastructures désignent leur capacité à résister, à s'adapter et à se rétablir après une perturbation ou une catastrophe naturelle. Une infrastructure résiliente est donc essentielle pour assurer le bon fonctionnement des villes, des industries et de la société dans son ensemble.

« Les infrastructures jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement de nos sociétés en permettant la circulation des personnes, des biens et de l'information. Or nombre d'entre elles sont mises à mal, voire à l'arrêt par le dérèglement climatique et son cortège de tempêtes, d'inondations et de feux de forêt. Et d'après les projections, leur exposition aux répercussions du changement climatique ne fera que s'accroître. (...) la résilience économique et sociale au changement climatique dépend de la capacité des infrastructures à s'adapter aux impacts climatiques et à les absorber. »

*In OCDE (2024), Des infrastructures pour un avenir résilient face au changement climatique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/464404b3-fr>*

La résilience des infrastructures permet de minimiser les pertes économiques et les conséquences sociales en cas de catastrophe. Des infrastructures résilientes peuvent réduire les temps d'arrêt et les coûts de réparation, permettant ainsi une reprise plus rapide des activités.

De plus, une infrastructure résiliente peut assurer la sécurité des personnes. En cas de catastrophe, comme un tremblement de terre ou une inondation, des infrastructures solides et bien conçues peuvent protéger la vie des habitants.

Enfin, en concevant des infrastructures qui utilisent efficacement les ressources et minimisent l'empreinte environnementale, nous pouvons prévenir les dommages à long terme.

Un exemple emblématique en France d'infrastructure conçue dans une démarche de robustesse : le pont de Millau. Ce pont a été conçu pour résister aux vents violents et aux tremblements de terre. Il est doté d'une structure en acier extrêmement solide et d'un système de joints flexibles qui lui permet de s'adapter aux mouvements du sol.

Plus près de nous, la balade du Cailly est un exemple d'aménagement d'une solution fondée sur la nature (SfN). La renaturation de la rivière et de ses berges, la création de nouvelles zones humides permettant de prévenir les risques de débordement de la rivière en zone urbaine combinée à la création d'une voie dédiée aux déplacements doux est à la fois résiliente pour les populations (prévenir les risques d'inondation, favorable au bien-être et à la santé) et participe du retour de la biodiversité en ville.

**Les infrastructures marommaises** sont inscrites dans un maillage de décision plus grand, structuré à l'échelle intercommunale, départementale, régionale, nationale et européenne, et relèvent également des relations contractuelles entre

les acteurs publics et les entreprises privées souvent en charge de la construction/rénovation, de l'exploitation ou de l'entretien des infrastructures.

A l'échelle communale, il s'agit donc essentiellement de manœuvrer un lobbying fort en direction d'autres acteurs publics et privés. Car il s'agit d'œuvrer localement à garantir aux habitants.es la pérennité de nos infrastructures dans la tempête des crises à venir.

## V/ les engagements et propositions d'actions

### *Engagements :*

Si des plans de continuité d'activité existent dans la plupart des organisations en charge des infrastructures essentielles, l'épreuve de la crise réelle permet de vérifier leur robustesse. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 et a été rythmée par les confinements ou couvre-feux successifs. Cette crise a permis de mesurer ces différents plans de continuité d'activité.

- **Eau Métropole Rouen Normandie** et ses opérateurs ont la charge de garantir en tout temps à la fois l'approvisionnement en eau potable des habitants mais également le maintien du réseau d'assainissement. Un plan de continuité d'activité a été élaboré en ce sens.

En 2020, le service public de l'eau a maintenu son activité et la continuité du service pendant toute la durée de la crise sanitaire. Il a toutefois, été contraint d'adapter son activité dans le cadre d'un plan de continuité d'activité mis en place dès le 17 mars 2020 et au fil des directives gouvernementales. Ont principalement été impactés par la crise la relation aux usagers (accueil, relevés de compteurs...), les opérations de renouvellement de compteurs et de branchements.

L'activité du service public de l'assainissement a également été affectée par la crise sanitaire de la COVID même si comme pour le service public de l'eau, les missions de service public liées à la collecte et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la collecte des eaux pluviales ont été maintenues avec des périodes de baisse d'activité, notamment au printemps 2020.

- Le **secteur de l'énergie** et plus particulièrement du gaz et de l'électricité ont subi successivement la crise sanitaire (2020-2021) et la crise énergétique (2022-2023). Le **réseau de chauffage bio masse** de Maromme présente un

mixte énergétique (92 % énergies renouvelables) qui fait preuve de robustesse face aux crises. D'une part, la distribution de chauffage et d'eau chaude a pu être maintenue pendant la crise sanitaire par un plan de continuité d'activité adapté, d'autre part, les prix se sont moins envolés que les sources énergétiques traditionnelles lors de la crise énergétique.

- **Le plan de continuité d'activité de RTE** pour l'approvisionnement d'électricité en France répond sous le couvert de la commission de régulation de l'énergie à la nécessité de maintenir l'alimentation en électricité des institutions, entreprises et particuliers.

Par exemple, lors de la crise sanitaire de 2020, conformément à ses obligations légales, RTE a organisé son activité afin d'assurer la continuité de sa mission de service public. Le lundi 16 mars son Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été enclenché. Ce plan, actualisé en permanence, a permis d'assurer la gestion du réseau et la sécurité d'accès à l'alimentation en électricité en France.

- **La trame des déplacements dans la ville** : en cas d'anomalie, météorologique par exemple, les services de la ville de Maromme sont reconnus pour leur réactivité à dégager ou sécuriser les voies encombrées ou rendues inaccessibles par un évènement (neige, chute d'arbre...). Les transports en commun peuvent être pour des raisons de sécurité annulés, rendant la connexion avec le reste de l'agglomération difficile.

- **La chaîne d'approvisionnement alimentaire** repose essentiellement sur des acteurs privés, les pouvoirs publics n'intervenant en temps ordinaire que pour réguler les activités et s'assurer du respect des normes (sécurité alimentaire, lutte contre la fraude et les pratiques déloyales, accompagnement des entreprises et des filières). Le rapport public annuel publié en 2022 par la Cour des comptes sur le maintien de la chaîne d'approvisionnement pendant la crise sanitaire de 2020 donne des informations sur les actions et le dialogue qui est intervenu entre les pouvoirs publics et les secteurs de la production, de la vente et de la logistique alimentaire pour maintenir l'approvisionnement des populations.

- **Le réseau des télécommunications** : les opérateurs télécoms privés sont soumis à des obligations précises en matière de continuité de service. Elles visent à garantir aux utilisateurs un accès fiable et continu aux services de

télécommunications. Ils doivent notamment prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un accès ininterrompu aux services d'urgence.

En cas de panne majeure, les opérateurs doivent mettre en œuvre un **plan de continuité d'activité**. Ce plan doit permettre de rétablir rapidement le service et de limiter les conséquences pour les utilisateurs. Les opérateurs sont tenus d'informer régulièrement les autorités et le public de l'évolution de la situation. L'ARCEP contrôle le respect de ces obligations et peut imposer des sanctions en cas de manquement grave. Elle publie régulièrement des rapports sur la qualité de service des opérateurs, ce qui incite ces derniers à améliorer leurs performances.

La **dépendance croissante** de la société aux réseaux de télécommunications rend les interruptions de service problématiques. Les pannes peuvent avoir des conséquences graves sur l'économie, la sécurité publique ou la santé. Cette évolution pourrait justifier un renforcement des obligations des opérateurs.

Aujourd'hui, la **cybersécurité** devient un enjeu majeur, avec la multiplication des attaques visant les infrastructures de télécommunications et les organisations (hôpitaux, administrations, entreprises). A Maromme, un programme de sensibilisation des agents de la collectivité est en cours, « Avant de cliquer ». La sécurité du réseau interne et des serveurs de la ville a été encore renforcée entre 2024 et 2025.

- **La gestion des déchets** : s'il existe au niveau de la région Normandie, adossé au SRADET, un Plan régional de prévention et de gestion des déchets, il ne mentionne pas la question de la continuité d'activité en cas de crise majeure. Chaque opérateur est responsable de mettre en place un plan de continuité de l'activité et de l'activer lorsque c'est nécessaire. Les effets des grèves ou des blocages humains du ramassage des déchets en ville sont connus en termes de dégradations sanitaires, puisque certaines grandes villes françaises l'ont déjà expérimenté (Marseille, Paris, Lyon, Chambéry, Saint Etienne, ou Angoulême récemment). Pendant la crise sanitaire de 2020-2021, la gestion des déchets a été maintenue et les professionnels rippers acclamés par la population.
- **Services de secours** : Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) départemental, arrêté par le Préfet, détermine l'organisation générale des secours dans le département en fonction des risques existants et recense l'ensemble des moyens publics et privés

susceptibles d'être mis en œuvre. Il comprend des dispositions générales applicables en toutes circonstances et d'autres propres à certains risques particuliers identifiés.

- **Le Plan Blanc**, plan de continuité d'activité de l'hôpital : comme chaque établissement de santé, le CHU de Rouen est doté d'un dispositif de crise, dénommé plan blanc d'établissement, qui lui permet de mobiliser immédiatement les moyens de toute nature dont il dispose en cas d'afflux de patients, ou pour faire face à une situation sanitaire exceptionnelle.

Il peut être déclenché par le responsable de l'établissement, qui en informe sans délai le représentant de l'État dans le département, ou à la demande de ce dernier.

Le Plan Blanc intègre les orientations du schéma ORSAN et recense les moyens des établissements de santé susceptibles d'être mobilisés. Il définit les conditions de leur emploi et prévoit notamment les modalités selon lesquelles le personnel nécessaire peut-être maintenu sur place ou, le cas échéant, rappelé lorsque la situation le justifie.

Les étapes de mobilisation des moyens humains et matériels sont déclinées de façon graduées et sectorielles. Enfin, le plan blanc précise que chaque établissement de santé doit se doter d'une cellule de crise opérationnelle chargée de gérer l'alerte, ou encore la crise, pilotée par le chef d'établissement ou son représentant.

La charge que représente le plan blanc sur les personnels de l'hôpital public notamment lors de la crise de la COVID-19 a conduit à une crise profonde de la vocation des professionnels de santé, sortis essorés de cette longue crise sanitaire.

- Réglementation, normes en vigueur et planification :
  - Dans le domaine de la **construction**, les règles sont définies pour garantir un niveau minimal de qualité de la construction. Différents dispositifs de vérification de l'application des règles de construction, du contrôle technique à l'avis des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) sont en place,
  - **Éco Énergie Tertiaire (EET)** est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan), elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique,

- En application du règlement (UE) 2019/941 relatif à la préparation aux **risques dans le secteur de l'électricité**, la France a élaboré son plan national. Publié en février 2022, ce plan présente la structure d'ensemble de l'organisation française en matière de gestion des risques dans le secteur de l'électricité. Le plan national fait également référence à la coopération entre l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse au sein du Forum penta latéral de l'énergie,
- La politique de l'eau en France est fondée sur quatre grandes lois et encadrée par la **directive-cadre européenne sur l'eau** publiée en 2000 (2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020). Ce texte définit la notion de « bon état des eaux », vers lequel doivent tendre tous les États membres, dont la France. Le territoire français est découpé en 12 bassins. La gestion de ces bassins s'appuie sur la gouvernance d'un comité de bassin et une solidarité financière organisée par une agence de l'eau en métropole et par un office de l'eau en outre-mer (hors Mayotte),
- **Plan ORSEC Eau potable** : instruction interministérielle du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable,
- **Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau** du gouvernement de mars 2023, comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

### *Propositions :*

- Militer pour plus de **transparence** de la part des concessionnaires et opérateurs en charge de réseaux et infrastructures essentiels,
- Favoriser **l'autoconsommation et le mixe énergétique** non émetteur de GES pour ne pas dépendre d'une seule ressource,
- Militer pour mobiliser la **ressource des biodéchets** à disposition à proximité pour bénéficier d'une nouvelle ressource énergétique,
- Militer pour des **solutions fondées sur la nature** en matière de recours aux matériaux ou aux aménagements à venir.

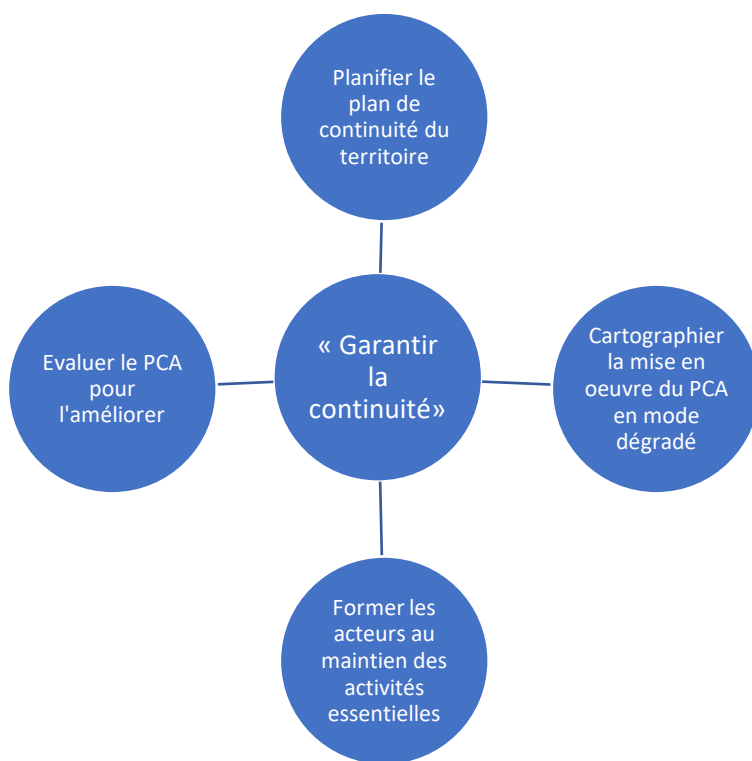
### *Propositions à approfondir :*

- Relocaliser et réduire les **circuits d'approvisionnement** pour ne pas dépendre d'infrastructures lointaines.

# \\ CAHIER 21

## ❖ Robustesse et continuité (modalités d'action) :

- « **Garantir la continuité** » : Mettre en place des plans de continuité des activités essentielles et des réseaux critiques, en veillant à ce que les services de santé, d'approvisionnement et de sécurité soient rapidement rétablis après une crise.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'agenda 2030 :

Maromme doit pouvoir disposer d'un plan de continuité des activités essentielles et des réseaux critiques du territoire de la commune, en veillant à ce que les services de santé, d'approvisionnement et de sécurité soient rapidement rétablis après une crise au bénéfice des populations.

**Une planification efficace** : pour garantir la continuité des services, il est important d'anticiper stratégiquement une planification à long terme et de disposer d'un Plan de continuité de l'activité (P.C.A.) pour Maromme. Ce PCA doit s'appuyer sur

une approche préventive de la gestion des crises, s'adapter au plus près des réalités du territoire et surtout se construire conjointement avec les acteurs de la gestion de crise.

**Connaître les activités à garantir, les ressources mobilisables et les risques :** l'activité de recensement est un préalable à l'établissement du PCA. Il s'agit de repérer les activités prioritaires (accès à l'eau potable, à l'électricité, aux services de santé, d'éducation...) et de les mettre en correspondance avec les ressources matérielles mobilisables et l'organigramme humain en capacité d'agir pendant et juste après la crise. La stratégie des ressources doit être mise en correspondance avec la cartographie des risques pour élaborer des stratégies d'action.

**Former et développer les compétences pour mieux résister :** le Plan de continuité doit inclure la formation et l'information des acteurs mobilisables. Il s'agira essentiellement d'agents publics. Si les personnels des services de secours sont formés à l'intervention auprès des populations en période de crise, les agents des services publics locaux sont mobilisables pour participer à la continuité des activités (interventions techniques sur les réseaux, distribution de denrées essentielles, soutien aux populations, administration et gestion des activités...). Ces agents habituellement en situation d'intervention ordinaire doivent être préparés et formés aux situations extraordinaires générées par les crises.

**Piloter le retour d'expérience :** un Plan de continuité de l'activité doit s'inscrire sur le long terme. Le pilotage doit inclure la REX (Retour d'expériences) et maintenir à jour les données du PCA pour garantir son efficacité en cas d'activation.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'agenda 2030

### **ODD 3- Bonne santé et bien-être :**

Des services de santé accessibles et des infrastructures pour protéger la santé des citoyens doivent être en place, notamment en cas de crise sanitaire (comme une pandémie). Cela inclut des campagnes de sensibilisation et des mesures d'urgence.

### **ODD 4- Éducation de qualité :**

En cas de crise, la ville doit pouvoir soutenir l'éducation nationale pour garantir la continuité de l'éducation, que ce soit par des solutions d'apprentissage à distance ou par le maintien des services d'éducation de base.

### **ODD 11- Villes et communautés durables :**

La commune doit élaborer un Plan de continuité qui intègre la résilience des infrastructures urbaines (transports, réseaux d'eau et d'électricité) et la

protection des espaces publics pour assurer la sécurité et le bien-être des populations en situation de crise.

#### **ODD 16- Paix, justice et institutions efficaces :**

Un PCA pour une commune doit également prévoir des mécanismes de maintien de la gouvernance, ainsi que des moyens de communication efficaces pour informer les habitants.es en temps de crise.

#### **ODD 1- Pas de pauvreté :**

Il est crucial d'inclure des mesures pour protéger les populations vulnérables en cas de crise économique ou sociale. Cela peut inclure des programmes d'aide sociale et des initiatives pour garantir l'accès aux services de base.

#### **ODD 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

La ville doit travailler en collaboration avec d'autres administrations, ONG, et acteurs privés pour partager des ressources, des informations et des meilleures pratiques en cas de crise, ce qui renforce la résilience collective.

### **III/ Les leviers mobilisables**

La continuité des services essentiels et vitaux assure la résilience immédiate et le rétablissement rapide après une crise.

Quatre leviers sont essentiels pour l'élaboration d'une stratégie de continuité efficace : une réponse globale, l'intelligence collective, l'amélioration continue et le pragmatisme.

#### **1. Une réponse globale et systémique :**

Il s'agit pour l'instance de pilotage de prendre de la hauteur et s'appuyer sur les caractéristiques des activités. Il faudra mesurer l'impact de l'interruption de chaque activité afin de leur fixer des objectifs de continuité. Ce n'est qu'une fois ce travail réalisé qu'il sera possible d'identifier les risques portant sur chaque activité et de définir les actions à mener pour en assurer la continuité. Il est essentiel que cette démarche inclue les partenaires (administration, prestataires essentiels).

#### **2. La mobilisation de l'intelligence collective et du sens du service public :**

De ce fait un plan de continuité doit s'appuyer sur la connaissance opérationnelle de toutes les strates intervenant sur une activité essentielle. C'est pourquoi il faudra appuyer la démarche sur le capital humain, en impliquant largement les équipes dans la co-construction du PCA afin d'avoir une vision très opérationnelle des mesures à prendre et d'aboutir à des procédures de crise efficaces.

Les démarches collaboratives issues des projets agiles sont particulièrement adaptées. Cette co-construction est par ailleurs un facteur déterminant pour intégrer peu à peu la continuité d'activité dans la culture de la collectivité.

### 3. La culture de l'amélioration continue :

Un plan de continuité est vivant. C'est précisément l'objectif des principes de l'amélioration continue.

De ce point de vue, l'**AFNOR** apporte une démarche intéressante décrite dans le document « Sécurité et résilience – Systèmes de management de la continuité d'activité » (**ISO22301**). Cette norme fournit un cadre très efficace pour déployer un PCA robuste. La démarche est construite sur le cycle d'amélioration continue ou la roue de Deming, qui a largement fait ses preuves depuis son invention par Edwards Demming dans les années 50 (Plan-Do-Check-Act, Planifier-Développer-Contrôler-Ajuster).

### 4. Pragmatisme et adaptation :

Les moyens humains et matériels et leur disponibilité varient selon la réalité des crises.

Tout l'intérêt d'une démarche PCA bien menée est d'augmenter globalement et progressivement la résilience de l'organisation sur un panel de plus en plus large de contextes de crises. Par exemple, le télétravail anticipé pour pallier l'inaccessibilité des bureaux administratifs dans le scénario d'un confinement peut se révéler très adapté. Ainsi des bénéfices collatéraux émergent à la mise en place des mesures de continuité d'activité.

Chaque aspect qui pourra être anticipé contribuera à réduire le stress en situation de crise. Il n'en reste pas moins que ce qui caractérise une crise, c'est l'incertitude : le rôle de la cellule de crise sera dès lors d'adapter le dispositif à la situation rencontrée.

## IV/ La signification de « garantir la continuité »

La crise sanitaire, économique et sociale qu'a connue la France en mars 2020 nous a rappelé quelque chose de fondamental. Tout pays, toute organisation publique ou privée, peut être confronté au cours de son existence à des crises d'origines diverses.

« La survenance d'une crise majeure (catastrophe naturelle, accident industriel, pandémie...) est susceptible de perturber très fortement le fonctionnement d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée, avec des conséquences allant jusqu'à la cessation définitive d'activité. Or le responsable d'une organisation se doit de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de protection permettant de

limiter les effets directs d'un tel événement sur les objectifs de l'organisation, et d'assurer la continuité d'activité malgré la perte de ressources. Dans cette perspective, un plan de continuité d'activité (PCA) a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à une organisation la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal. »

*In Guide à l'usage des Maires pour réaliser un Plan de continuité de l'activité ; ORSEC 59, Préfecture du Nord*

**A Maromme, c'est le Maire soutenu par la direction générale**, qui doit piloter le plan de continuité de l'activité. Pour élaborer son PCA, la collectivité doit avant tout se poser la question de ses missions et des activités essentielles qui doivent être maintenues, fut-ce en mode dégradé, pour les mener à bien lors d'une situation de crise impliquant des ressources humaines ou matérielles limitées.

L'objectif du PCA est de **soutenir la population de la commune et maintenir la vie collective**.

La définition des activités à maintenir en priorité dans la commune en période de crise découle de ces deux missions prioritaires. A l'inverse, certaines activités plus secondaires (manifestations sportives ou culturelles, événementiel, grands rassemblements...) peuvent être interrompues pendant toute la durée de la crise.

La ville de Maromme a déjà expérimenté son rôle de management de la continuité d'activité en période de crise. C'est notamment au cours de la crise sanitaire de 2020 et les années qui ont suivi que le maintien d'activités jugées essentielles et la mobilisation des ressources ont pu être « longuement » expérimentés. Ce qui a manqué depuis c'est une démarche visant le retour d'expérience et la préparation d'un nouveau PCA, probablement du fait du besoin de revenir à une activité normale et à la gestion de projets de mandat. Pour autant, en mars 2020, le pilotage de la continuité d'activité a été assuré, la mobilisation des ressources efficace et les équipes sont de fait, montées en compétence.

## V/ Les engagements et propositions d'actions

### **Engagements :**

- La constitution d'un groupe de pilotage du Plan de continuité des activités doit être mis en œuvre pour conduire en interne la démarche. La norme AFNOR ISO 22301 est mobilisable.

- Dans le cadre de l'animation du Plan communal de sauvegarde, il faut rapidement organiser **la REX de la crise sanitaire du COVID**. En effet, le temps passe, la mémoire des évènements même encore marquants va s'estomper, et les acteurs changent. Un travail de recensement des process mise œuvre, des documents réalisés mais aussi l'interview des acteurs de l'époque est nécessaire.

### **Propositions :**

- Piloter la préparation d'un PCA adaptable aux différentes natures de crise par :
  - La désignation de référents au sein de la collectivité,
  - Le recensement des missions et services jugés essentiels sur le territoire, leur classement et les impacts en mode dégradé
  - La cartographie des acteurs concernés et des ressources,
  - La détermination des niveaux de mise en œuvre du PCA au regard des risques et crises potentielles,
  - La formalisation des modalités de mise en œuvre du PCA,
  - Les outils de communication et d'adaptation du PCA pendant une crise,
  - La description de la phase d'évaluation et la REX du PCA,
- Préparer les acteurs et les ressources du territoire à la mise en œuvre du PCA en cas de crise par :
  - La co-construction du PCA avec les équipes opérationnelles et les partenaires publics et privés du territoire,
  - La communication auprès des habitants de l'existence du PCA,
  - La formation des agents à la gestion de crise et à la continuité d'activité.



## **PILIER 3**

**Transformer durablement le territoire en garantissant les**

*[Maromme de demain se construit autour de la transformation de ses structures sociales, économiques*

et physiques pour offrir un équilibre soutenable, garantissant **les besoins essentiels et la dignité de ses habitants**.

La ville identifie les besoins fondamentaux de chaque citoyen (santé, éducation, logement, alimentation, transport) et met en place des dispositifs durables pour y répondre. Ce processus assure à chacun des conditions de vie dignes et l'accès aux services essentiels.

Maromme accompagne la transition vers **une économie responsable** en soutenant les circuits courts, les entreprises locales et les initiatives écologiques, tout en répondant aux enjeux environnementaux et en dynamisant l'économie locale.

**Respecter les limites écologiques** du territoire est une priorité : la ville adopte des politiques pour réduire son empreinte écologique et préserver ses ressources naturelles, garantissant ainsi un avenir résilient.

La ville valorise ses **savoir-faire locaux** et traditionnels pour renforcer l'autonomie des habitants et développer des filières économiques locales. Les réseaux de solidarité sont renforcés pour soutenir l'entraide et garantir l'accès équitable aux services de base. Enfin, **la participation citoyenne** est encouragée, renforçant l'autonomie et le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire et résiliente.]

## **SOBRIÉTÉ ET**

# BESOINS ESSENTIELS //

Promouvoir des modes de vie et de consommation responsables pour réduire l’empreinte écologique et la dépendance aux ressources ; Garantir l'accès aux biens et services fondamentaux (eau, alimentation, santé, énergie) notamment pendant et après la crise.

**CAHIER 22 :**

**« Identifier et garantir les besoins essentiels »**

**CAHIER 23 :**

**« Transformer les modes de consommation »**

**CAHIER 24 :**

**« S’adapter aux limites environnementales »**

## \\ CAHIER 22

❖ Sobriété et besoins essentiels (modalités d’action) :

- « **Identifier et garantir les besoins essentiels** » : identifier de manière précise les besoins fondamentaux de chaque citoyen (accès à la santé, à l'éducation, à un logement décent, à l'alimentation, au transport etc.) et mettre en place des dispositifs pour les garantir durablement à l'échelle locale, dans un contexte de contraction des ressources.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

À l'horizon 2050, garantir les besoins essentiels des habitants dans un monde marqué par la contraction des ressources (énergétiques, financières, naturelles) impose de réinterroger en profondeur l'organisation sociale, économique et spatiale du territoire. Loin de chercher à prolonger indéfiniment les modèles actuels, il s'agit d'inventer un cadre de vie sobre, résilient, équitable et désirable.

Cela suppose de définir collectivement ce qui est essentiel, de mettre en place des dispositifs garantissant ces besoins de manière soutenable, mais aussi de limiter ce qui n'est pas soutenable ou générateur d'injustices. Il ne s'agit donc pas seulement d'ajouter des dispositifs, mais bien de reconfigurer les conditions de l'accès au logement, à la mobilité, à l'alimentation, à l'éducation, au numérique ou à la sécurité dans une société sobre et solidaire.

La ville transformée de Maromme devra garantir ces biens communs dans une logique d'universalité équitable (accès garanti pour tous, dans le respect des limites) et d'écoresponsabilité territoriale (consommation de ressources régénérable, limitation des impacts).

Loin d'être synonyme de privation, cette transformation peut donner naissance à une ville du commun, chaleureuse, équitable et résiliente. Un quotidien recentré sur l'essentiel permet de libérer du temps, d'alléger les pressions sociales, de renforcer les liens entre habitants et de recréer du sens dans les activités humaines. La limitation volontaire et juste devient une force collective, qui protège les ressources, renforce la cohésion sociale et redonne du pouvoir d'agir.

L'ambition de Maromme s'appuie sur la création d'un référentiel des besoins essentiels à garantir durablement, décliné en six dimensions fondamentales :

### **1. Se loger dignement dans un habitat sobre**

Un habitat est un droit fondamental. Pour qu'il soit compatible avec les contraintes environnementales à venir, il doit devenir plus sobre, accessible, bien isolé et conçu dans une logique de mutualisation des espaces et de réduction de l'empreinte écologique.

- Priorité aux logements passifs ou à très faible consommation énergétique, mutualisés ou modulaires
- Encadrement de la taille, du confort thermique et de l'usage des surfaces
- Valorisation des matériaux biosourcés, filières locales de rénovation, auto-construction accompagnée

### **2. Se nourrir sainement et localement**

L'alimentation est un levier majeur de santé publique et de transition écologique. Elle doit devenir plus végétale, locale et équitable, tout en restant accessible à tous, grâce à une réorganisation solidaire des systèmes alimentaires.

- Généralisation d'une alimentation bas-carbone, de saison, à base de produits végétaux
- Coopératives alimentaires ou régies communales garantissant un droit à l'alimentation
- Agriculture urbaine, ceintures maraîchères, cantines 100 % durables

### **3. Se déplacer sans dépendre du fossile**

La mobilité durable est indispensable pour limiter l'impact climatique. Elle doit être facilitée par une organisation du territoire qui réduit les distances, promeut les mobilités actives et garantit des solutions collectives accessibles.

- Priorité aux modes actifs (vélo, marche), transports collectifs gratuits ou mutualisés
- Réduction des distances par une ville multipolaire et relocalisée
- Désinvestissement progressif de la voiture individuelle dans les zones urbaines

#### **4. Accéder au numérique sans aggraver les inégalités ou les impacts**

Le numérique est devenu indispensable à l'accès aux droits, mais il doit être encadré pour éviter les fractures sociales et les impacts écologiques. L'objectif est de garantir un accès sobre, utile et équitable aux services numériques.

- Accès garanti aux services numériques de base (administration, formation, information)
- Limitation de l'obsolescence numérique (reconditionnement, sobriété des usages)
- Régulation des externalités négatives (émissions, consommation de données, dépendance)

#### **5. Se soigner et bien vivre dans un environnement sain**

La santé ne se limite pas à l'accès aux soins : elle dépend aussi de l'environnement, de l'alimentation, du lien social et du cadre de vie. Il faut garantir à tous un accès local aux soins de base et à un environnement propice à la santé globale.

- Maillage territorial de soins primaires et de prévention communautaire
- Prise en charge intégrée des déterminants sociaux de santé (logement, isolement, alimentation)
- Accès universel à des espaces de nature, à l'air sain et à la tranquillité sonore

#### **6. Se sentir en sécurité dans un monde solidaire**

La sécurité doit être pensée comme un droit collectif, nourri par la confiance, la solidarité et la stabilité des conditions de vie. Cela nécessite des politiques de prévention, de résilience et de régulation partagées à l'échelle locale.

- Sécurité comme droit fondamental à la sûreté, à la stabilité et à la confiance dans les institutions
- Prévention renforcée via la médiation, la solidarité de proximité, la régulation citoyenne
- Prise en compte du changement climatique dans les stratégies de résilience territoriale

*Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :*

- Surconsommation de ressources (logement surdimensionné, mobilité individuelle motorisée, biens jetables)
- Accaparement des services essentiels par les plus favorisés (ségrégation résidentielle, éducation à deux vitesses)
- Systèmes énergivores ou non mutualisés (chauffage individuel fossile, infrastructures surdimensionnées)
- Numérique à forte empreinte (vidéo en continu, IA décentralisée non régulée, cloud permanent, impact des réseaux sociaux sur le bien-être)
- Modèles fondés sur la compétition et la précarité (accès conditionné à l'emploi, absence de tarification sociale)

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030**

### **ODD 1 – Pas de pauvreté :**

En assurant un accès effectif aux biens et services fondamentaux (logement, alimentation, santé, énergie), Maromme s'engage à réduire les privations matérielles et à garantir un filet de sécurité durable pour les publics précaires.

### **ODD 3 – Bonne santé et bien-être :**

L'accès universel à un cadre de vie sain, à une alimentation de qualité, à la santé de proximité et à la tranquillité environnementale est une composante majeure du bien-être.

### **ODD 4 – Éducation de qualité :**

La réorganisation du territoire autour de l'accès à la connaissance, aux apprentissages de base et à l'éducation à la sobriété renforce les capacités de chacun dans un monde en mutation.

#### **ODD 10 – Réduction des inégalités :**

En évitant l'accaparement des ressources essentielles par les plus favorisés, et en développant des politiques tarifaires progressives, Maromme œuvre à une ville plus juste et inclusive.

#### **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

La ville de demain se conçoit comme un écosystème de proximité, accessible, mixte, sobre et participatif. Offrir à tous les habitants un socle de droits essentiels est une condition de sa durabilité.

#### **ODD 12 – Consommation et production responsables :**

En promouvant des modèles sobres, locaux, mutualisés et régénératifs, Maromme participe à la réduction de l'empreinte écologique collective tout en maintenant un haut niveau de services.

#### **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces :**

Le droit à la sécurité, à la stabilité et à l'équité dans l'accès aux ressources territoriales est au fondement de la cohésion sociale et de la confiance citoyenne.

#### **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

La transformation structurelle vers une ville garante des besoins essentiels suppose une mobilisation conjointe des acteurs publics, associatifs, économiques et habitants. Maromme affirme ainsi une gouvernance partagée des transitions.

### **III. Les leviers mobilisables**

La transformation structurelle visant à garantir les besoins essentiels dans un monde sobre ne pourra advenir sans une mobilisation cohérente, continue et intégrée de multiples leviers d'action à l'échelle locale. Il ne s'agit pas uniquement de financer de nouveaux dispositifs, mais de **réinterroger les cadres normatifs, les modèles économiques, les outils de gouvernance et les logiques d'allocation des ressources**. Pour bâtir une ville résiliente et désirable en 2050, il est nécessaire de s'appuyer à la fois sur des **capacités publiques renforcées**, sur des **coopérations**

**territoriales solides** et sur **l'engagement actif des habitants** dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

### **1. Révision des normes et des règles d'usage**

Faire adapter les règlements d'urbanisme, les normes d'attribution des aides ou les critères d'aménagement pour qu'ils soient alignés sur les limites écologiques, les capacités locales et les besoins réels des habitants. Cela implique :

- D'encadrer la taille, l'impact et l'usage des logements neufs,
- De prioriser les mobilités collectives et douces dans les schémas directeurs,
- De réguler les usages numériques pour limiter les effets rebond et les inégalités d'accès.

### **2. Développement de régies publiques locales**

Influer pour mettre en place des régies de services publics ancrées localement (logement, énergie, alimentation, numérique), permettant de garantir l'accès équitable aux besoins essentiels, hors logique de marché. Ces structures permettent :

- De maintenir des tarifs justes et transparents,
- De relocaliser les chaînes de valeur,
- D'ancrer la gouvernance dans les territoires (coopératives, SEM, régies directes).

### **3. Mise en œuvre d'une tarification sociale universelle**

Adopter une logique de tarification équitable, basée sur les capacités contributives des ménages et sur l'importance vitale des services concernés (alimentation, eau, transport, énergie). Cette tarification :

- Protège les plus précaires tout en responsabilisant les usages,
- Encourage la sobriété volontaire,
- Renforce l'adhésion citoyenne à la transition.

#### 4. Construction d'un budget de référence local

Définir un **budget minimum localisé** permettant à une personne seule ou à une famille de vivre dignement à Maromme en 2050, en tenant compte des contraintes écologiques et sociales. Ce budget de référence :

- Permet d'évaluer la soutenabilité des politiques publiques,
- Sert de socle pour le calcul des aides locales et de la tarification,
- Favorise la transparence et la pédagogie citoyenne.

#### 5. Création d'un observatoire local des besoins essentiels

Mettre en place un outil permanent de suivi, d'évaluation et de veille sur l'évolution des besoins de base, leur satisfaction, les risques de rupture et les tensions sociales. Cet observatoire :

- Mobilise des données croisées (quantitatives, qualitatives, citoyennes),
- Sert d'outil d'aide à la décision pour les élus,
- Alimente les démarches de co-construction avec les habitants.

#### 6. Régulation et accompagnement des usages numériques

Assurer un accès équitable et sobre au numérique tout en luttant contre ses effets d'exclusion et de saturation. Cela passe par :

- La création d'espaces de médiation numérique de proximité,
- Le développement d'un numérique utile, éthique et frugal,
- L'instauration d'un droit à la déconnexion et à la maîtrise de ses données.

#### 7. Éducation à la sobriété et à la suffisance

Intégrer dans les politiques éducatives et culturelles une véritable éducation à la sobriété choisie et à la vie digne, pour construire une culture de la limite juste. Cela implique :

- Des ateliers citoyens sur les biens communs, l'autolimitation et les usages soutenables,
- Des récits mobilisateurs autour de la ville post-croissance,
- L'implication des jeunes dans la co-construction de leur cadre de vie futur.

#### IV/ Signification d' « identifier et garantir les besoins essentiels »

Garantir les besoins essentiels ne peut plus être envisagé comme une politique d'urgence sociale ou comme un filet de sécurité minimal. Dans un monde contraint par les limites planétaires, l'incertitude économique et les tensions sociales croissantes, cette notion devient un **pilier de la justice écologique**, de la cohésion des territoires et de la résilience démocratique.

##### Un fondement de la dignité humaine et territoriale

Ce que nous appelons aujourd'hui « besoins essentiels » désigne l'ensemble des ressources, services et conditions de vie permettant à chacun de mener une vie digne, autonome et ancrée dans sa communauté. Il ne s'agit pas d'un seuil statistique figé mais d'un **référentiel socialement et écologiquement situé**, qui doit être discuté, mis à jour et approprié localement.

Garantir ces besoins, c'est répondre à des impératifs éthiques (ne laisser personne de côté), sociaux (réduire les inégalités d'accès), écologiques (préserver les ressources) et démocratiques (assurer à tous un pouvoir d'agir sur leur cadre de vie).

##### Une redéfinition collective et contextuelle de l'essentiel

Dans le contexte de la transition écologique, le contenu même des besoins essentiels doit être interrogé. Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter l'accès aux ressources, mais de **transformer les systèmes d'accès** : mutualisation, sobriété, tarification équitable, relocalisation, gouvernance partagée.

Ainsi, les besoins essentiels à Maromme ne seront pas les mêmes que dans une grande métropole ou une zone rurale isolée. Ils doivent être pensés :

- **Avec les habitants**, par des ateliers, des démarches participatives, des panels citoyens,
- **Dans la durée**, car les attentes et les contraintes évoluent avec les crises et les mutations sociétales,
- **En lien avec les ressources du territoire**, pour garantir leur soutenabilité dans le temps.

##### Une boussole pour la transition juste

En structurant ses politiques autour de la garantie des besoins fondamentaux, la Ville de Maromme se dote d'une **boussole claire pour orienter ses choix publics** :

- Que faut-il absolument garantir à tous ?

- Que peut-on limiter sans nuire à la dignité ?
- Quelles formes d'organisation locale sont compatibles avec l'équité et la sobriété ?

Ce cadre devient alors un outil de tri entre ce qui doit être soutenu, régulé ou abandonné.

### Une opportunité pour refonder les liens sociaux

Enfin, cette démarche contribue à reconstruire un **imaginaire collectif positif**, centré non plus sur la croissance matérielle, mais sur l'accès partagé à l'essentiel, la qualité des liens humains, la sécurité de base et la contribution au bien commun.

Elle redonne sens à l'action publique, en plaçant les finalités humaines et territoriales avant les logiques de marché. Elle permet aussi de mobiliser les habitants, non pas en tant que consommateurs ou bénéficiaires, mais comme **co-garant(e)s de la justice territoriale**.

### V/ Les engagements et les propositions d'actions

Garantir les besoins essentiels dans une perspective de durabilité et de justice sociale impose une transformation profonde des priorités politiques, des modes de gouvernance et des outils d'action. Pour Maromme, cela signifie **passer d'une logique de réponse à la demande à une logique de garantie universelle et soutenable des droits fondamentaux**, dans un contexte de ressources limitées et d'inégalités croissantes.

Les engagements de la Ville doivent articuler **action immédiate, changement structurel et prospective territoriale**. Cette orientation repose sur trois grands principes d'action :

- La **priorisation** des droits fondamentaux et la réduction volontaire des activités ou services non soutenables,
- La **reconstruction des communs** par des régies publiques, des coopérations citoyennes et des dispositifs de solidarité renforcés,
- La **transition juste**, qui associe équité sociale, sobriété écologique et participation citoyenne.

### *Les engagements :*

- Inscrire dans les politiques municipales un **socle de droits essentiels garantis** : accès au logement, à l'alimentation, à la santé, à la mobilité, au numérique, à l'éducation et à la sécurité,
- Structurer une **nouvelle économie territoriale** fondée sur la régénération, la relocalisation des productions, la sobriété et la réponse aux besoins plutôt qu'à la demande solvable,
- Déployer une **gouvernance publique des ressources vitales** (eau, énergie, alimentation, foncier) via des régies locales, des coopératives d'habitants ou des conventions d'usage partagées,
- Assurer **l'équité d'accès au numérique** par un réseau public de services numériques de base, tout en luttant contre l'hyperconsommation numérique et ses effets néfastes,
- Réorienter l'aménagement urbain pour qu'il réduise les besoins contraints (mobilité, chauffage, équipement) et favorise des **usages partagés, sobres et accessibles à tous**.

### *Propositions :*

#### **1. Actions immédiates ou en cours (réponses aux urgences et effets leviers rapides – transversales au pilier 1)**

- Créer un **fonds municipal d'accès aux biens essentiels** pour soutenir les publics précaires dans les domaines de l'alimentation, du logement, de la santé et de la mobilité,
- Mettre en place un **centre de ressources territorialisé** dans chaque quartier prioritaire, offrant de l'accompagnement pour accéder aux services essentiels, comprendre ses droits et bénéficier de parcours d'autonomie.
- Développer un **plan communal de résilience alimentaire**, associant les producteurs locaux, les régies alimentaires, les établissements scolaires et les associations solidaires,
- Lancer une **campagne participative** sur « Ce que nous jugeons essentiel à Maromme », pour construire une base citoyenne au référentiel local des besoins fondamentaux.

## 2. Actions structurantes à moyen terme (2025–2035)

- Créer une **régie municipale de l'alimentation** et une **régie de l'énergie locale**, permettant de garantir l'accès à des services vitaux à prix juste, dans un cadre démocratique,
- Déployer un **programme d'urbanisme de la sobriété** : écoquartiers à besoins limités, transformation des logements vacants, habitat intergénérationnel et mutualisé,
- Intégrer un **budget de référence** dans les outils de tarification municipale, pour calculer les seuils de gratuité ou de modération tarifaire,
- Mettre en place un **réseau de services numériques publics** (bornes, médiateurs, espaces partagés) garantissant un accès universel aux droits numériques fondamentaux, tout en réduisant les usages à forte empreinte,
- Structurer un **observatoire territorial des besoins essentiels** en lien avec les habitants, les chercheurs et les acteurs de la solidarité,

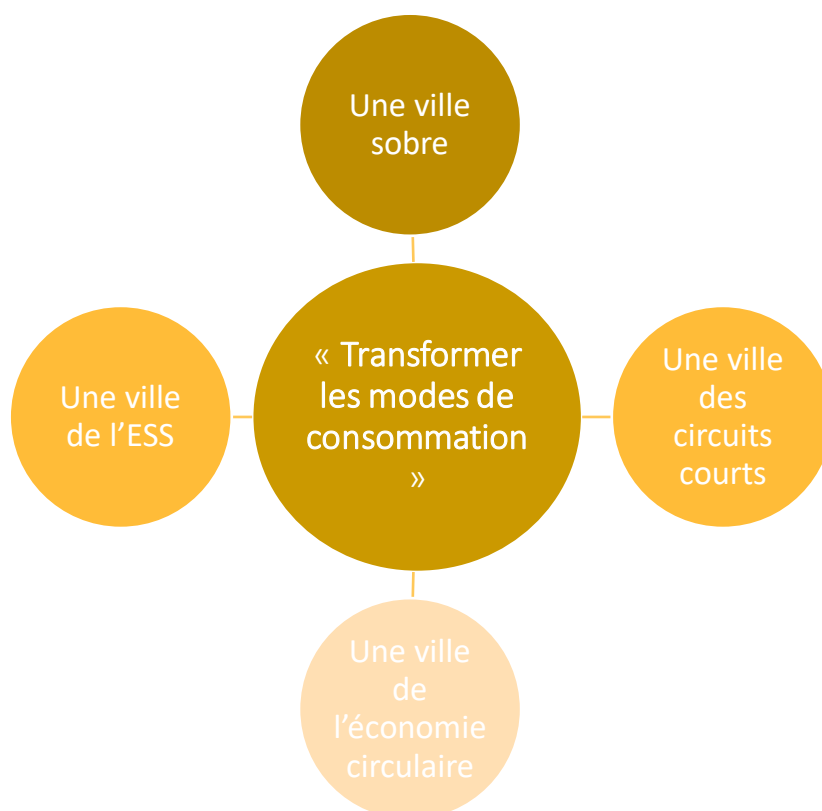
## 3. Pistes prospectives à approfondir pour 2050 (futurisation stratégique)

- Expérimenter un **revenu territorial d'accès aux besoins essentiels**, sous forme de dotation monétaire, de droits d'usage ou de services gratuits garantis,
- Créer un **label "Maromme garante de l'essentiel"**, associé à des engagements publics, des indicateurs de suivi, et un dialogue permanent avec les citoyens,
- Instaurer une **charte territoriale de sobriété équitable**, engageant la collectivité, les acteurs économiques, les associations et les habitants autour d'un usage régulé des ressources,
- Déployer des **écoquartiers à zéro privation**, où chaque habitant bénéficie d'un logement, d'une alimentation saine, d'un service de santé, d'une offre éducative et d'un accès à la culture, quelle que soit sa situation économique,
- Mettre en place des **contrats locaux de coopération sur les communs** (foncier, énergie, alimentation), impliquant les habitants dans la gestion de ces ressources vitales.

# \\ CAHIER 23

## ❖ Sobriété et besoins essentiels (modalités d'action) :

- « Transformer les modes de consommation » : accompagner la transition vers une économie plus soutenable et sobre en encourageant une consommation responsable, en promouvant des circuits courts et en soutenant les entreprises locales et les initiatives écologiques.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Dans un contexte de limites planétaires franchies, d'inflation des coûts de l'énergie, de raréfaction des ressources et de dépendances économiques globales, transformer les modes de consommation est un impératif pour bâtir une société plus résiliente, plus juste et soutenable. Il ne s'agit pas seulement d'inciter à des comportements individuels responsables, mais bien de restructurer les circuits de production, de distribution et d'accès aux biens et services.

L'objectif pour Maromme à l'horizon 2050 est de sortir d'un modèle consumériste fondé sur l'abondance, la vitesse et l'obsolescence, pour construire un écosystème local fondé sur la sobriété, la durabilité, la coopération et la

relocalisation. Cette transformation doit garantir à chacun un accès juste à des biens utiles, réparables, partagés et produits dans le respect des personnes et de l'environnement.

Cette ambition passe par la reconversion des systèmes alimentaires, énergétiques, vestimentaires, numériques et de mobilité, mais aussi par une remise en cause des imaginaires sociaux fondés sur l'accumulation et la compétition. Transformer les modes de consommation, c'est donc aussi transformer les modes de vie.

Maromme entend agir sur plusieurs fronts clés pour déployer une consommation territorialisée, solidaire et sobre, articulée autour de six dimensions prioritaires :

### **1. Repenser l'alimentation et les circuits courts**

L'alimentation est l'un des postes de consommation les plus impactant sur le plan écologique. Une alimentation plus sobre passe par un changement culturel, mais aussi par la transformation des systèmes de production, de distribution et d'accès.

- Soutien aux coopératives alimentaires, AMAP, régies agricoles locales,
- Développement d'un accès équitable à des produits durables (tarifs sociaux, distributions solidaires),
- Sensibilisation à la saisonnalité, au végétal, à la lutte contre le gaspillage.

### **2. Promouvoir la sobriété énergétique et matérielle**

Consommer moins d'énergie et de matières premières est un levier majeur de résilience. Cela suppose de repenser nos usages et nos besoins.

- Appui aux dispositifs de réduction de la consommation énergétique dans les logements et les équipements,
- Accès facilité aux alternatives sobres : réparation, location, mutualisation, réemploi,
- Incitations à la réduction des déchets à la source.

### **3. Encourager une économie circulaire locale**

Il s'agit de sortir du modèle linéaire (produire, consommer, jeter) pour renforcer les boucles locales de réutilisation, de recyclage et de valorisation.

- Soutien aux ateliers de réparation, recycleries, ressourceries,

- Intégration de critères circulaires dans les marchés publics,
- Création de filières de valorisation locales (textile, bois, électronique).

#### **4. Transformer la consommation numérique**

Le numérique entraîne des impacts environnementaux massifs et des usages de plus en plus dépendants. La sobriété numérique est une nouvelle compétence à développer.

- Réduction des usages superflus (vidéo en continu, cloud permanent),
- Valorisation des équipements durables et reconditionnés,
- Éducation à l’empreinte numérique et aux usages utiles.

#### **5. Lutter contre la sur-sollicitation marchande**

La publicité et les incitations permanentes à consommer alimentent l’insatisfaction et l’endettement. Un espace public apaisé favorise le recul critique et les choix éclairés.

- Régulation de la publicité dans l’espace public et les équipements municipaux,
- Soutien à la culture de la désaccoutumance consumériste,
- Encouragement aux initiatives non marchandes : troc, partage, don.

#### **6. Soutenir les entreprises de la transition**

La consommation responsable repose aussi sur une offre alternative éthique, locale, utile. Maromme peut accompagner la transformation du tissu économique local.

- Soutien à l’ESS et aux entreprises à impact environnemental ou social positif,
- Mises en réseau, accès à des fonciers et à des financements éthiques,
- Critères de transition dans les commandes publiques.

### *Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :*

Pour transformer les modes de consommation de manière équitable et soutenable, il est nécessaire d'identifier et de réduire certains usages ou modèles particulièrement énergivores, inéquitables ou destructeurs des écosystèmes :

- La consommation excessive et non régulée de produits à forte empreinte écologique (équipements électroniques, vêtements à bas coût, alimentation ultra-transformée),
- La diffusion massive de publicité commerciale dans les espaces publics et numériques, qui alimente la surconsommation,
- L'usage systématique de la voiture individuelle pour des déplacements de proximité, au détriment des transports en commun ou actifs,
- L'obsolescence programmée et la dépendance à l'achat neuf, encouragées par des modèles industriels linéaires,
- Le recours à des plateformes numériques extractives (livraison à domicile ultra-rapide, e-commerce à bas coût), sources d'inégalités sociales et d'impacts logistiques élevés,
- L'inégale répartition de l'accès aux biens de qualité, qui creuse les écarts sociaux face à la durabilité.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030**

### **ODD 1 – Pas de pauvreté :**

Promouvoir une consommation responsable permet de garantir l'accès aux biens essentiels, en soutenant les solidarités locales et en réduisant la dépendance à la consommation marchande.

### **ODD 3 – Bonne santé et bien-être :**

Moins de produits transformés, plus de circuits courts, moins de pollutions issues de la production de masse : les choix de consommation impactent directement la santé des habitants.

### **ODD 8 – Travail décent et croissance durable :**

Le soutien aux entreprises de la transition et à l'économie sociale et solidaire participe à la création d'emplois ancrés dans le territoire et socialement utiles.

## **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

Une consommation territorialisée contribue à la vitalité des quartiers, à la qualité des espaces publics et à la résilience des communautés locales.

## **ODD 12 – Consommation et production responsables :**

Cœur de cette fiche, l'ODD 12 vise la sobriété, la réduction des déchets, la mutualisation, la réparation et la relocalisation de la production.

## **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques :**

Réduire les consommations énergivores et les biens à forte empreinte permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale.

## **ODD 17 – Partenariats :**

Transformer la consommation nécessite une coordination renforcée entre collectivités, citoyens, producteurs, distributeurs et acteurs de l'économie circulaire.

## **III/ Les leviers mobilisables**

Transformer les modes de consommation suppose une mobilisation active de multiples leviers territoriaux, à la fois réglementaires, économiques, sociaux et éducatifs. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir des comportements responsables, mais de structurer un environnement local propice à une consommation soutenable, équitable et désirable.

### **1. L'urbanisme et la réglementation comme outils de sobriété**

La collectivité peut utiliser ses compétences réglementaires pour orienter les comportements vers plus de sobriété et favoriser les circuits courts, la réparation ou le réemploi.

- Révision des règlements locaux (PLU, autorisations commerciales) pour limiter l'étalement marchand et favoriser les lieux de consommation responsables.
- Intégration de critères environnementaux, sociaux et circulaires dans les marchés publics municipaux,
- Encadrement de la publicité dans l'espace public, notamment dans les transports et les bâtiments municipaux,

## **2. Le développement de lieux et d'équipements supports de transition**

La consommation sobre et responsable a besoin de lieux dédiés pour émerger, s'expérimenter et se démocratiser.

- Création ou soutien de ressourceries, ateliers de réparation, boutiques solidaires, lieux de troc ou de dons,
- Déploiement de marchés de producteurs, de coopératives alimentaires et de points de vente mutualisés,
- Soutien à des tiers-lieux de la consommation durable mêlant services, formation, culture et économie circulaire.

## **3. L'action économique territoriale au service des alternatives**

Transformer la consommation nécessite de structurer une offre locale cohérente, accessible, visible et compétitive.

- Soutien à l'ESS, aux commerces éthiques et aux circuits courts via des aides, des locaux adaptés, des commandes publiques orientées,
- Création d'un écosystème d'accompagnement à l'entrepreneuriat responsable,
- Appui à la relocalisation des filières : textile, réemploi, énergie, alimentation.

## **4. L'éducation, la culture et la sensibilisation**

Changer les modes de consommation implique un changement culturel profond, fondé sur des savoirs, des récits et des expériences partagées.

- Développement de parcours éducatifs sur la consommation responsable dès le plus jeune âge.
- Organisation d'événements réguliers (semaine du réemploi, festival du troc, ateliers créatifs...),
- Médiation culturelle et artistique autour de la sobriété et des imaginaires alternatifs.

## **5. La tarification et l'incitation sociale à la sobriété**

Les politiques tarifaires sont des leviers puissants pour orienter les comportements tout en garantissant la justice sociale.

- Mise en place de bonus-malus tarifaires pour l'eau, l'énergie, les déchets,
- Tarification sociale renforcée sur les biens et services durables (transport, alimentation, numérique),
- Intégration d'un budget de référence local pour évaluer la soutenabilité des choix proposés aux habitants.

## 6. La coopération avec les habitants et les acteurs du territoire

Les transitions durables ne peuvent réussir que si elles sont construites avec ceux qu'elles concernent.

- Mise en place de conseils citoyens thématiques sur la consommation,
- Soutien aux initiatives locales portées par les habitants : friperies éphémères, cafés réparation, grainothèques, etc.
- Coopération active avec les associations, commerces, écoles, bailleurs sociaux et entreprises locales.

## IV. Signification de « Transformer les modes de consommation »

Transformer les modes de consommation, ce n'est pas seulement inviter les citoyens à acheter différemment : c'est remettre en cause un modèle économique fondé sur l'abondance matérielle, l'obsolescence programmée et la dépendance au marché globalisé. À Maromme, cette transformation vise à créer un nouveau rapport aux biens, au temps, aux autres et au territoire.

### Un enjeu de justice sociale et écologique

La consommation, loin d'être un acte neutre, reflète et renforce des inégalités sociales et environnementales. Transformer les modes de consommation, c'est garantir un accès équitable aux biens essentiels, tout en réduisant l'empreinte écologique globale. Cela suppose d'agir sur les prix, les usages, la publicité mais aussi sur les imaginaires et les normes collectives.

### Une redéfinition des besoins et des aspirations

Dans un monde aux ressources limitées, la question centrale devient : de quoi avons-nous réellement besoin pour vivre bien ? Il s'agit d'apprendre à distinguer l'essentiel du superflu, à construire une culture de la suffisance partagée et à valoriser les biens utiles, durables, réutilisables, réparables.

Cela implique :

- De redonner du sens aux objets et aux services,
- De privilégier la qualité, l'usage, la mutualisation sur la possession,
- De remettre l'humain et l'environnement au cœur des logiques économiques.

### **Une transformation des systèmes de production et de distribution**

La consommation responsable ne peut exister sans une offre alternative adaptée, territorialisée et soutenue politiquement. Transformer les modes de consommation nécessite donc de réorienter les chaînes d'approvisionnement, de renforcer les circuits courts et de favoriser des logiques coopératives et solidaires.

### **Une opportunité de transformation culturelle et démocratique**

Changer les modes de consommation, c'est aussi changer les modes de vie. Cela suppose d'éduquer, d'expérimenter, de débattre et de créer ensemble de nouveaux récits. Ce processus est aussi l'occasion de renforcer la démocratie locale, en impliquant les habitants dans la définition de leurs besoins, dans la gouvernance des biens communs et dans la construction de solutions collectives.

En définitive, transformer les modes de consommation, c'est faire le choix d'une société plus sobre, plus juste et plus conviviale, dans laquelle chacun retrouve du pouvoir d'agir, du lien et un accès digne à ce qui est essentiel.

Transformer les modes de consommation, ce n'est pas seulement choisir entre deux produits sur une étagère : c'est réinterroger les manières dont les biens sont produits, distribués, valorisés et utilisés. C'est aussi remettre en cause des habitudes, des normes sociales et des structures de dépendance au système marchand.

Il s'agit de :

- Distinguer l'essentiel du superflu, et construire des imaginaires désirables de sobriété,
- Rendre visibles et accessibles les alternatives locales, éthiques et circulaires,
- Développer une culture de la durabilité et de la coopération.

C'est enfin un projet politique qui touche à l'égalité d'accès, à la résilience du territoire et à la refondation du lien entre consommation et citoyenneté.

## V. Les engagements et propositions d'actions

Transformer les modes de consommation vers une logique de sobriété, de justice sociale et de durabilité implique des engagements forts de la part de la collectivité, mais aussi une mobilisation des acteurs économiques, citoyens et associatifs. Maromme choisit de structurer sa stratégie autour d'une série d'actions complémentaires à court, moyen et long terme, articulées autour de quatre principes directeurs : garantir un accès équitable à des biens utiles, soutenir les alternatives durables, réguler les excès de la société marchande et développer une culture locale de la consommation responsable.

### *Engagements :*

- Intégrer une **politique municipale de la consommation responsable** dans tous les domaines d'intervention (commandes publiques, services, éducation, communication),
- **Soutenir les acteurs économiques de la transition** (réemploi, circuits courts, ESS), en les aidant à se structurer, se visibiliser et accéder aux ressources nécessaires,
- **Réguler la publicité** dans les espaces publics et les équipements municipaux, en cohérence avec les objectifs de sobriété et d'apaisement,
- Créer des **lieux-ressources de la consommation sobre et solidaire** dans chaque quartier, accessibles à tous et valorisant les pratiques collaboratives, le réemploi et la transmission,
- Déployer une **gouvernance participative** de la transformation des modes de consommation, en associant habitants, professionnels, chercheurs et associations à la définition des actions.

### *Propositions :*

#### 1. Actions immédiates ou en cours (2024–2025 - réponses aux urgences et effets leviers rapides – transversales au pilier 1)

- Réalisation d'un **diagnostic territorial participatif** des pratiques de consommation et des ressources disponibles (ressourceries, AMAP, commerces solidaires, réseaux de dons...),
- Soutien à la création ou au renforcement de **boutiques de réemploi, recycleries, AMAP, coopératives locales**, en priorité dans les quartiers carencés,

- Lancement d'un **mois annuel de la consommation responsable**, avec ateliers de réparation, marchés sans déchets, débats, projections, parcours citoyens,
- Création d'un **répertoire numérique local des alternatives de consommation** (troc, partage, seconde main, circuits courts, entraide).

## 2. Actions structurantes à moyen terme (2025–2035)

- Création d'un **centre municipal de ressources pour la consommation durable**, lieu d'accueil, de médiation, d'expérimentation et de soutien aux initiatives locales,
- Intégration systématique de **critères circulaires, éthiques et écologiques** dans les politiques d'achat de la ville (commandes publiques, subventions, aides économiques),
- Déploiement d'un **réseau de quartiers pilotes "sobres et solidaires"**, appuyés sur des expérimentations de mutualisation, d'autoproduction, de commerces coopératifs,
- Mise en œuvre d'un **label local "consommation sobre et équitable"** valorisant les structures engagées dans la transition, sur la base d'un référentiel coconstruit.

## 3. Pistes prospectives pour 2050 (à explorer, tester, prototyper)

- Expérimentation d'un **quota citoyen de ressources** (eau, énergie, mobilité, biens de consommation) cogéré avec les habitants, fondé sur la justice sociale et environnementale,
- Mise en place d'un **revenu local en nature** (biens, services, accès à des lieux et dispositifs de base) permettant de sécuriser l'accès à une consommation essentielle et soutenable,
- Création d'un **réseau de quartiers "zéro pub, zéro déchet, zéro privation"**, incarnant un autre rapport à la consommation, fondé sur la sobriété heureuse,
- Élaboration d'un **pacte local de sobriété** associant collectivités, entreprises et citoyens à des engagements chiffrés, suivis dans le temps, sur la consommation des ressources.



# \\ CAHIER 24

## ❖ Sobriété et besoins essentiels (modalités d'action) :

- « S'adapter aux limites environnementales » : respecter les limites planétaires et les capacités de notre territoire en adoptant des politiques publiques orientées vers la réduction de l'empreinte écologique, la préservation des ressources naturelles et la gestion durable des communs



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

À l'horizon 2050, dans un monde confronté à la dégradation des écosystèmes, à la raréfaction des ressources naturelles et à l'accroissement des vulnérabilités climatiques, l'adaptation aux limites environnementales devient une condition incontournable de résilience territoriale, de justice écologique et de viabilité sociale. Maromme, comme l'ensemble des territoires urbains, est appelée à repenser en profondeur son organisation spatiale, ses usages, ses consommations et ses priorités d'aménagement pour rester dans les limites du possible planétaire.

S'adapter aux limites ne signifie pas se restreindre passivement, mais choisir activement un autre avenir, fondé sur la sobriété choisie, la solidarité écologique, et la maîtrise collective des ressources. Il s'agit d'inverser la logique extractive qui domine encore nos modèles urbains et de construire une ville qui régénère plutôt qu'elle ne consomme, qui protège plutôt qu'elle ne dégrade.

Pour y parvenir, Maromme fixe l'ambition d'une transformation systémique qui réconcilie les équilibres naturels, les besoins humains fondamentaux et les droits des générations futures. Cette ambition se traduit par la construction d'un référentiel local de soutenabilité, qui guide les politiques publiques vers une empreinte écologique soutenable, une juste répartition des efforts et une gouvernance coopérative des communs.

L'objectif est de construire un urbanisme de la limite, une économie de la durée, et une culture territoriale de la sobriété. Cette ambition se décline autour de six chantiers prioritaires :

## **1. Intégrer les limites planétaires dans l'action publique locale**

Cette action vise à introduire concrètement les limites environnementales dans les outils de décision territoriale. Cela suppose de faire évoluer les référentiels de gestion pour inclure des plafonds écologiques et de sensibiliser les acteurs publics à l'impératif de neutralité carbone.

- Utiliser les budgets carbone, les seuils de consommation d'eau ou de sol comme référentiels de planification et de régulation,
- Former les décideurs locaux aux enjeux d'empreinte écologique, de neutralité carbone et d'adaptation aux risques systémiques,
- Mettre en cohérence les politiques sectorielles (mobilité, logement, déchets, alimentation) avec les limites écologiques définies localement.

## **2. Faire de la sobriété une politique structurante et transversale**

Au-delà de la réduction des consommations, la sobriété doit devenir une culture politique et un cadre d'action partagée. Elle offre une voie réaliste et solidaire pour rester dans les limites, tout en assurant la qualité de vie.

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la réduction volontaire des consommations matérielles et énergétiques,
- Favoriser la mutualisation des infrastructures, la transformation des usages, la densité qualitative et les modes de vie sobres,

- Mobiliser les leviers éducatifs, culturels et symboliques pour rendre désirables les formes de sobriété partagée.

### **3. Préserver, restaurer et régénérer les ressources naturelles locales (*lien transversal avec le pilier 1*)**

L'adaptation passe par la défense active des écosystèmes et par la mise en œuvre d'une écologie réparatrice. Le territoire devient un acteur de la régénération.

- Protéger les zones humides, forêts, sols agricoles et espaces de biodiversité contre l'artificialisation et la fragmentation,
- Déployer une stratégie de renaturation urbaine et de continuités écologiques,
- Réduire les pollutions diffuses (plastiques, bruit, air, chaleur) et développer une santé environnementale préventive.

### **4. Anticiper les tensions et crises écologiques à venir (*lien transversal avec le pilier 2*)**

Il ne s'agit pas seulement d'adapter l'existant, mais de se préparer à des ruptures systémiques. Cela nécessite une culture partagée du risque et de la résilience.

- Élaborer des scénarii prospectifs de stress hydrique, énergétique, alimentaire et logistique à l'échelle locale,
- Mettre en place des plans de continuité des services essentiels et des infrastructures critiques,
- Développer une culture de la résilience collective et territoriale, ancrée dans l'action citoyenne et les savoirs locaux.

### **5. Gérer durablement les communs naturels et bâtis**

Face à la rareté, la coopération devient une condition d'efficacité. Une gestion partagée et équitable des communs permet d'éviter l'accaparement et de garantir un accès juste aux ressources vitales.

- Créer des instances de gouvernance partagée pour les ressources critiques (eau, sols, air, foncier),
- Favoriser les initiatives d'autogestion citoyenne ou associative des ressources et des équipements,

- Reconnaître et soutenir les savoirs pratiques locaux liés à la gestion des écosystèmes et des communs.

## 6. Inscrire la transition dans une esthétique du désirable

L'adhésion à la transition passe aussi par l'imaginaire. Une ville sobre mais belle, fonctionnelle et accueillante peut donner envie d'un futur dans les limites.

- Faire émerger une esthétique de la sobriété heureuse à travers l'architecture, les espaces publics et les paysages,
- Promouvoir des formes de construction réversibles, adaptatives, bioclimatiques,
- Soutenir les imaginaires culturels, artistiques et éducatifs qui valorisent la limitation volontaire comme une force d'émancipation et de solidarité

### *Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :*

S'adapter aux limites environnementales impose de désigner clairement ce qui, dans les pratiques actuelles, nuit à la résilience du territoire, aggrave les inégalités écologiques ou compromet la santé des écosystèmes. Il ne s'agit pas d'imposer des privations indistinctes, mais de réguler certains usages, infrastructures ou modèles de développement incompatibles avec une ville durable, tout en assurant une transition juste. Les politiques locales doivent ainsi viser à :

- **Limiter l'artificialisation des sols** : en freinant l'étalement urbain, en régulant la construction sur des terres naturelles ou agricoles, et en favorisant la densification qualitative,
- **Réduire la dépendance aux énergies fossiles** : par l'abandon progressif du chauffage au gaz ou au fioul, la limitation des mobilités individuelles carbonées et la fin des équipements publics énergivores,
- **Encadrer l'usage des ressources en eau** : par une gestion économe, la réduction des fuites et l'adaptation des usages agricoles, domestiques et industriels à la disponibilité locale,
- **Restreindre les pollutions invisibles** : telles que les nuisances sonores, lumineuses, chimiques ou les microplastiques, souvent ignorées mais aux effets délétères sur les humains comme sur les milieux naturels,
- **Modérer la surconsommation matérielle** : en luttant contre l'obsolescence programmée, la surproduction de déchets et la logique d'achat jetable, notamment dans le numérique, le textile ou le bâtiment.

- **Éviter l'accaparement des ressources communes** : en régulant les usages intensifs et inégaux de l'eau, des sols ou des fonciers naturels par les acteurs les plus favorisés, au détriment du bien commun.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030

### **ODD 6 – Eau propre et assainissement :**

L'adaptation aux limites environnementales implique une gestion responsable, équitable et soutenable de la ressource en eau. Maromme s'engage à préserver les nappes, optimiser les usages, et développer une gouvernance partagée autour de ce bien commun.

### **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

Le projet d'un urbanisme sobre, résilient et régénératif s'inscrit pleinement dans les objectifs de durabilité urbaine. Réduire l'étalement, adapter les constructions, intégrer la nature en ville sont des leviers clés de cette transformation.

### **ODD 12 – Consommation et production responsables :**

Limiter les impacts environnementaux suppose une évolution des modes de consommation, de construction, de gestion des déchets et des ressources. La sobriété devient un pilier de la durabilité locale.

### **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques :**

Réduire l'empreinte carbone du territoire, renforcer la résilience face aux aléas climatiques, adapter les politiques publiques aux nouvelles réalités climatiques sont au cœur de la stratégie de Maromme.

### **ODD 15 – Vie terrestre :**

La préservation des écosystèmes terrestres, la lutte contre l'artificialisation, la régénération des sols et de la biodiversité sont des priorités concrètes qui s'ancrent dans le territoire communal.

### **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces :**

Gérer collectivement les ressources naturelles, organiser la sobriété de manière juste, garantir l'équité dans l'accès aux communs : autant de dimensions démocratiques et institutionnelles de l'adaptation aux limites.

## **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

Les politiques de sobriété et de résilience écologique nécessitent des alliances territoriales fortes : entre services municipaux, citoyens, associations, chercheurs, entreprises et autres collectivités.

### **III/ Les leviers mobilisables**

L'adaptation aux limites environnementales n'est pas une simple addition de bonnes pratiques. Elle exige une transformation structurelle des outils de planification, des normes d'aménagement, des logiques économiques et des cadres culturels. Pour engager cette transition de manière cohérente et durable, Maromme peut s'appuyer sur une série de leviers territoriaux puissants, qu'il convient de mobiliser de manière transversale et démocratique.

#### **1. Révision des cadres réglementaires et des documents de planification**

- Intégration de critères écologiques contraignants dans le PLU, les documents d'urbanisme, les schémas directeurs,
- Limitation réglementaire de l'artificialisation des sols, des consommations énergétiques ou des surfaces imperméabilisées,
- Adoption d'un référentiel communal de soutenabilité environnementale.

#### **2. Développement d'une ingénierie territoriale de la sobriété**

- Création d'un pôle municipal dédié à l'empreinte écologique du territoire.
- Formation continue des agents, élus, techniciens à la gestion des ressources dans un cadre contraint,
- Production d'indicateurs et de budgets carbone, hydriques, fonciers à l'échelle locale,

#### **3. Mobilisation de la commande publique comme levier d'exemplarité**

- Intégration de clauses environnementales strictes dans les marchés publics,
- Soutien à des filières locales bas carbone et circulaires via les achats municipaux,
- Réduction de l'empreinte des événements, des bâtiments, des transports et de la restauration collective.

#### 4. Soutien à la régénération des écosystèmes locaux

- Lancement de programmes de renaturation urbaine, de reforestation, de désimperméabilisation,
- Soutien à l'agriculture urbaine, aux corridors écologiques, à la biodiversité ordinaire,
- Coopération avec les habitants pour restaurer les continuités naturelles.

#### 5. Création de dispositifs de justice écologique territoriale

- Influencer pour la mise en place de tarifications différenciées selon les consommations de ressources,
- Déploiement de dispositifs d'accompagnement pour les ménages en transition (sobriété énergétique, mobilité, consommation),
- Réduction des inégalités environnementales entre quartiers, notamment en matière d'exposition aux risques et d'accès à la nature.

#### 6. Renforcement de la démocratie écologique locale

- Création de conseils citoyens de la transition écologique,
- Soutien aux expérimentations participatives sur la gestion des communs,
- Co-construction des priorités territoriales de limitation et de sobriété avec les habitants.

### IV/ Signification de « S'adapter aux limites environnementales »

S'inspirant des travaux de l'économiste Kate Raworth et de sa "Théorie du Donut", cette approche propose un cadre d'action intégrant deux impératifs : ne pas descendre sous un plancher social, garantissant les droits fondamentaux des habitants, et ne pas dépasser un plafond environnemental, au-delà duquel les écosystèmes sont mis en péril. Entre ces deux limites se trouve l'espace sûr et juste pour l'humanité. Maromme peut ainsi inscrire sa stratégie de transition dans cet espace d'équilibre, en garantissant l'accès aux biens essentiels tout en respectant les capacités écologiques de son territoire.

S'adapter aux limites environnementales, c'est reconnaître que le modèle de développement fondé sur l'exploitation sans fin des ressources naturelles n'est plus viable. Dans un contexte de crise écologique globale, cette notion devient un cadre structurant pour réorienter l'action publique, les pratiques individuelles et les priorités collectives. Il ne s'agit pas seulement de réduire les impacts négatifs, mais de transformer profondément notre rapport au vivant, au temps et à la matérialité.

S'adapter aux limites environnementales, c'est reconnaître que le modèle de développement fondé sur l'exploitation sans fin des ressources naturelles n'est plus viable. Dans un contexte de crise écologique globale, cette notion devient un cadre structurant pour réorienter l'action publique, les pratiques individuelles et les priorités collectives. Il ne s'agit pas seulement de réduire les impacts négatifs, mais de transformer profondément notre rapport au vivant, au temps et à la matérialité.

### **Une prise en compte des seuils planétaires**

La science nous alerte depuis plusieurs décennies sur les limites que l'humanité ne peut franchir sans compromettre les conditions d'habitabilité de la planète. Ces seuils (climat, biodiversité, cycle de l'eau, pollution chimique, usage des sols...) doivent devenir des repères concrets dans la conduite des politiques locales.

### **Une logique de responsabilité et d'équité**

Respecter les limites ne peut pas être réservé à une minorité avertie. Cela suppose de garantir une répartition équitable de l'accès aux ressources restantes, de lutter contre l'accaparement et d'accompagner les plus fragiles dans la transition. L'adaptation écologique devient une question de justice sociale.

### **Une occasion de reconstruire du sens**

Vivre dans les limites, c'est aussi réinterroger ce qui fait la qualité de vie. C'est remettre au centre la sobriété choisie, les relations humaines, la proximité, la solidarité et la beauté du cadre de vie. Ce n'est pas un retour en arrière, mais un projet émancipateur.

### **Une ville protectrice et proactive**

À Maromme, cette ambition prend la forme d'une politique publique structurée autour de la protection des écosystèmes, de la limitation des usages non soutenables, de la restauration des ressources et d'un urbanisme à échelle humaine. La commune s'engage à devenir un territoire régénératif, capable non seulement de limiter ses impacts, mais aussi de contribuer activement à la résilience des milieux.

En définitive, s'adapter aux limites environnementales, c'est faire de la contrainte une opportunité : pour mieux vivre ensemble, pour créer des formes de développement compatibles avec l'avenir et pour rendre à chacun un pouvoir d'agir dans un monde en mutation.

L'adaptation aux limites environnementales n'est pas une simple addition de bonnes pratiques. Elle exige une transformation structurelle des outils de planification, des normes d'aménagement, des logiques économiques et des cadres culturels. Pour engager cette transition de manière cohérente et durable, Maromme peut s'appuyer sur une série de leviers territoriaux puissants, qu'il convient de mobiliser de manière transversale et démocratique.

## V/ Les engagements et propositions d'actions

S'adapter aux limites environnementales requiert des engagements clairs, structurants et durables de la part des collectivités. À Maromme, il s'agit de dépasser la seule posture déclarative pour intégrer cette exigence dans les politiques publiques, les pratiques administratives, les dynamiques économiques locales et les projets portés par les habitants. Cela implique de créer les conditions d'un développement qui respecte les seuils écologiques, tout en assurant à chacun un accès équitable aux ressources vitales.

### *Les engagements :*

- inscrire dans les documents stratégiques de la commune un cadre clair de soutenabilité écologique, fondé sur les limites planétaires et les ressources territoriales disponibles,
- réduire l'empreinte écologique globale du territoire, notamment en matière de consommation d'énergie, de sols, d'eau, de matériaux et de biodiversité,
- prioriser la préservation des milieux naturels, des sols vivants et de la biodiversité dans les projets d'aménagement,
- réorienter la commande publique et les investissements municipaux vers des projets à faible impact et à fort effet régénératif,
- déployer une pédagogie de la transition en s'appuyant sur la mobilisation des habitants, des acteurs économiques, des jeunes et des écoles.

### **Propositions :**

#### **1. Actions immédiates ou en cours (2025–2027 - réponses aux urgences et effets leviers rapides – transversales au pilier 1)**

- Réalisation d'un **diagnostic d'empreinte écologique territoriale** (sols, carbone, eau) à l'échelle de Maromme

- Prolongement du **plan communal de renaturation et de désimperméabilisation**,
- Création d'un **budget bas carbone communal**, pour guider les projets d'investissement publics,
- Mise en place de **formations à la sobriété et à la transition écologique** pour les élus et les agents municipaux,

## 2. Actions structurantes à moyen terme (2027–2035)

- Révision du PLU intégrant **des quotas de consommation foncière**, des seuils d'imperméabilisation et des zones de régénération écologique,
- Déploiement de **quartiers pilotes régénératifs**, intégrant nature, construction bas carbone et mutualisation des usages,
- Création d'une **régie publique de la biodiversité et des sols vivants** (appels à projets, entretien participatif, coopérations locales),
- Intégration de **critères d'empreinte écologique** dans l'ensemble des achats municipaux et dans l'attribution des subventions,

## 3. Pistes prospectives pour 2050 (à explorer, tester, prototyper)

- Élaboration d'un **pacte local de sobriété environnementale** coconstruit avec les habitants et les institutions partenaires,
- Mise en place d'un **observatoire citoyen des limites écologiques** du territoire,
- Influencer pour la création d'un **fonds intercommunal de réparation** écologique pour restaurer les espaces dégradés,
- Développement d'une **école municipale de la transition écologique et sociale** pour former les jeunes générations aux enjeux systémiques.

# COHÉSION

## ET SOLIDARITE //

Assurer l'inclusion et la cohérence entre les actions des différentes parties prenantes pour une résilience collective ; Assurer un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables et renforcer les réseaux d'entraide au sein de la communauté.

**CAHIER 25 :**

**« Valoriser les savoir-faire »**

**CAHIER 26 :**

**« Soutenir les solidarités »**

**CAHIER 27 :**

**« Garantir le pouvoir d'agir »**

# \\ CAHIER 25

## ❖ Cohésion – solidarité (modalités d'action) :

- « **Valoriser les savoir-faire** » : mettre en valeur les savoir-faire locaux et traditionnels tout en les intégrant dans des processus innovants pour renforcer l'autonomie des habitants et développer des filières économiques locales.



## I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Dans un monde en mutation marqué par la montée des incertitudes économiques, écologiques et sociales, la valorisation des savoir-faire locaux apparaît comme une réponse stratégique pour renforcer l'autonomie des territoires et favoriser des modes de développement plus soutenables. À l'horizon 2050, Maromme ambitionne de devenir une ville qui reconnaît, soutient et valorise les compétences ancrées dans son territoire, en les articulant avec les besoins contemporains et les dynamiques d'innovation.

Valoriser les savoir-faire ne signifie pas les muséifier, mais les intégrer pleinement dans un projet de société résiliente, inclusive et écologique. Il s'agit de redonner de la valeur à l'intelligence des mains, aux connaissances empiriques, aux pratiques de terrain, en les mettant au service de la transition écologique, de la relocalisation économique, de la cohésion sociale et de l'émancipation individuelle. Cette ambition passe par une transformation du regard porté sur les métiers dits "manuels", souvent marginalisés ou invisibilisés et par une meilleure reconnaissance de leur rôle structurant dans la vie locale.

La valorisation des savoir-faire ne peut être effective que si elle s'appuie sur des fondations solides, articulées autour d'un écosystème territorial structuré. À Maromme, cet écosystème devra assurer l'identification, la reconnaissance, la transmission, le soutien économique et la célébration des compétences locales, tout en les intégrant dans une stratégie globale de transition sociale et écologique.

### **1. Cartographier et reconnaître les savoir-faire du territoire :**

Réaliser un inventaire vivant et participatif des pratiques locales utiles : métiers artisanaux, compétences agricoles, savoirs issus de l'immigration, techniques de construction, pratiques artistiques, savoir-faire liés au soin, à l'accueil ou à l'environnement. Cette cartographie permettra d'alimenter des politiques de soutien ciblées et de rendre visible ce patrimoine immatériel souvent ignoré.

### **2. Créer des espaces de transmission intergénérationnelle et interculturelle :**

Organiser des temps de rencontre et de transmission dans des cadres formels et informels, tels que les écoles, les centres sociaux, les ateliers partagés ou les événements locaux. La transmission peut prendre la forme d'ateliers, de stages, de mentorat, ou de « tandems de savoir-faire » associant jeunes et anciens, habitants et nouveaux arrivants.

### **3. Soutenir les structures économiques locales fondées sur les compétences humaines :**

Accompagner la création et le développement de structures coopératives, associatives ou entrepreneuriales qui reposent sur les savoir-faire locaux. Il s'agit notamment des tiers-lieux de fabrication, des entreprises de réemploi, des artisans du bâtiment, des métiers du bois ou du textile, ou encore des cuisines collectives. Ces structures peuvent devenir des moteurs d'emploi local, de lien social et de réindustrialisation douce.

#### 4. Intégrer les savoir-faire dans les politiques de transition écologique :

Mettre les compétences locales au service des objectifs climatiques et sociaux de la commune : rénovation énergétique du bâti, agriculture urbaine et vivrière, circuits courts alimentaires, énergies renouvelables de proximité, entretien écologique des espaces naturels. Les savoir-faire deviennent alors des leviers opérationnels de la résilience territoriale.

#### 5. Promouvoir la reconnaissance symbolique et institutionnelle des métiers manuels et des cultures populaires :

Valoriser publiquement les gestes professionnels, les trajectoires de vie et les patrimoines locaux à travers des expositions, des prix, des portraits dans l'espace public ou des événements dédiés. Renforcer leur visibilité dans les projets culturels, éducatifs et de communication municipale permet de nourrir la fierté, l'estime de soi et le sentiment d'appartenance au territoire.

#### *Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :*

Il faudra éviter **l'invisibilisation, la standardisation et la dévalorisation**. Pour faire de la valorisation des savoir-faire un levier de transition juste, il est nécessaire de repérer les tendances actuelles qui freinent leur reconnaissance, leur transmission ou leur mise en valeur. Ces obstacles, s'ils ne sont pas levés, risquent de creuser les inégalités culturelles et de priver le territoire de ressources humaines précieuses. C'est pourquoi Maromme s'engage à limiter certaines dynamiques structurelles :

- L'uniformisation culturelle et la disparition des pratiques locales au profit de modèles globaux déconnectés des réalités territoriales,
- La déqualification des métiers manuels dans les parcours éducatifs et les représentations sociales,
- Le cloisonnement des politiques publiques qui ne permettent pas la transversalité entre culture, économie, transition et jeunesse.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030

### ODD 1 – Pas de pauvreté :

En soutenant des formes d'emploi local, ancré dans des savoir-faire accessibles, la ville permet à chacun de retrouver une place dans l'économie territoriale. Cela contribue à lutter contre l'exclusion professionnelle et à sécuriser des parcours de vie dignes.

#### **ODD 4 – Éducation de qualité :**

La transmission des savoir-faire implique une éducation plurielle, ancrée dans la réalité des territoires, qui valorise les intelligences manuelles et les apprentissages non académiques. Elle favorise des parcours d'émancipation adaptés à tous les âges.

#### **ODD 5 – Égalité entre les sexes :**

La reconnaissance des savoir-faire passe aussi par la mise en lumière des compétences traditionnellement portées par les femmes (savoirs du soin, de la transmission, de la culture alimentaire), souvent invisibles ou non reconnues comme productives.

#### **ODD 8 – Travail décent et croissance économique :**

La redynamisation des métiers artisanaux, agricoles ou liés à la transition écologique permet de créer une économie locale non délocalisable, durable et respectueuse des personnes. Elle repose sur des modèles de travail coopératifs, inclusifs et à fort ancrage territorial.

#### **ODD 10 – Réduction des inégalités :**

Donner une place pleine et entière aux compétences issues de la diversité des parcours, des cultures et des expériences de vie, contribue à construire une société plus inclusive et à réduire les hiérarchies symboliques entre métiers.

#### **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

Les savoir-faire sont des vecteurs d'identité, de mémoire, de lien social et d'adaptation. Ils participent à la fabrication d'une ville humaine, ancrée dans son territoire, capable d'autonomie et de coopération.

#### **ODD 12 – Consommation et production responsables :**

Encourager les savoir-faire locaux permet de développer des circuits courts, des pratiques de réemploi, des productions à faible impact, et de sortir des logiques de consommation standardisée et gaspilleuse.

#### **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

La mobilisation des savoir-faire repose sur des alliances entre institutions, citoyens, entreprises, associations, centres de formation et collectivités. Elle nécessite une gouvernance partenariale et une intelligence collective à toutes les échelles.

### III/ Les leviers mobilisables

Transformer durablement la reconnaissance et l'utilisation des savoir-faire locaux en levier de cohésion sociale et de transition économique nécessite la mobilisation d'une diversité de leviers à l'échelle municipale. Il s'agit de passer d'une logique de valorisation symbolique à une politique transversale, intégrée et territorialisée, en agissant sur les normes, les financements, les équipements, les représentations et les partenariats.

#### 1. Les politiques éducatives, culturelles et sociales comme moteurs de transmission

Les dispositifs existants dans les champs de l'éducation, de la culture et du social doivent devenir des vecteurs prioritaires de reconnaissance et de transmission des savoir-faire.

- Intégration de parcours éducatifs dédiés dans les écoles, collèges et structures périscolaires,
- Mobilisation des équipements culturels et associatifs pour des ateliers de pratique, des résidences artisanales ou des rencontres intergénérationnelles,
- Partenariat avec les acteurs de l'éducation populaire pour faire émerger des formes de pédagogie par le faire.

#### 2. L'aménagement de lieux supports de la transmission et de l'économie du faire

Le soutien à des lieux physiques dédiés à la mise en commun des savoir-faire est indispensable.

- Création ou consolidation de tiers-lieux (ateliers de fabrication, repair cafés, cuisines collectives, friches artisanales, espaces d'apprentissage),
- Intégration d'espaces partagés de production dans les projets d'aménagement (écoquartiers, pôles de centralité),
- Soutien à l'émergence de pépinières d'activités artisanales ou agricoles.

#### 3. L'action économique territoriale au service des compétences locales

Les politiques économiques doivent s'aligner sur les objectifs de relocalisation, de coopération et de valorisation des compétences humaines.

- Priorisation des aides publiques pour les structures mettant en valeur les savoir-faire locaux,

- Accès au foncier, aux locaux, aux outils mutualisés pour les porteurs de projets ancrés territorialement,
- Développement de clauses sociales et culturelles dans les marchés publics pour intégrer les savoir-faire dans les projets municipaux.

#### **4. La commande publique et la communication comme outils de reconnaissance**

Les choix de la collectivité en matière d'achats, d'événements ou de communication peuvent orienter les représentations sociales et valoriser les pratiques locales.

- Intégration de critères valorisant l'artisanat local, l'économie circulaire ou la coopération dans les achats publics,
- Organisation d'événements réguliers célébrant les métiers, les gestes et les cultures du territoire,
- Production de contenus (films, expositions, récits) sur les savoir-faire pour renforcer la visibilité et l'attractivité de ces compétences.

#### **5. La coopération territoriale et intersectorielle**

La valorisation des savoir-faire repose sur une alliance entre acteurs publics, privés, citoyens et associatifs.

- Constitution d'un conseil local des savoir-faire associant habitants, structures de l'ESS, artisans, enseignants et acteurs de la culture,
- Partenariats avec les établissements de formation, les musées, les centres de recherche, les chambres des métiers,
- Coopérations avec d'autres territoires engagés dans des démarches similaires (réseaux de villes, jumelages, coopérations régionales).

#### **6. L'évaluation et l'observation des dynamiques locales**

Pour piloter efficacement cette politique, il est nécessaire de mieux comprendre les flux de compétences, les parcours, les fragilités et les potentiels.

- Création d'un observatoire local des savoir-faire et des métiers émergents,
- Suivi qualitatif des parcours d'apprentissage, d'insertion et de transmission,
- Évaluation participative des politiques municipales par les bénéficiaires et les acteurs du territoire.

#### IV. Signification de « Valoriser les savoir-faire »

La valorisation des savoir-faire ne se limite pas à un enjeu patrimonial ou identitaire : elle constitue un levier stratégique pour repenser notre rapport à l'économie, à l'éducation, à la culture et à l'environnement. Dans le contexte actuel de transition écologique, de précarisation sociale et de perte de sens du travail, remettre au cœur de l'action publique les compétences locales, manuelles, artisanales et pratiques est un acte profondément politique et transformateur.

**Un levier de dignité, d'autonomie et d'émancipation :** valoriser les savoir-faire permet à chacun de se sentir reconnu pour ses compétences, de retrouver une estime de soi, et de participer à la vie économique et sociale de son territoire. C'est redonner du pouvoir d'agir à des personnes qui ne se reconnaissent pas dans les parcours scolaires classiques ou dans les formes d'emploi standardisées. C'est aussi permettre à des jeunes, des personnes issues de l'immigration ou des travailleurs manuels d'accéder à une reconnaissance sociale pleine et entière.

**Une brique essentielle de l'économie de la transition :** les métiers du réemploi, de l'agriculture urbaine, de la construction écologique, de l'artisanat, de la réparation ou du soin de proximité sont autant de piliers d'une économie post-carbone. Ces activités sont souvent ancrées dans des savoir-faire anciens, mais elles peuvent s'hybrider avec des techniques contemporaines pour répondre aux enjeux actuels. Elles favorisent des formes d'emploi non délocalisables, coopératives, à faible empreinte écologique.

**Une réponse à la standardisation et à la perte de sens :** dans une société dominée par la consommation de masse et la déconnexion entre production et usage, la valorisation des savoir-faire invite à redonner du sens à nos gestes quotidiens, à nos objets, à nos pratiques. Elle permet de lutter contre l'obsolescence des compétences, la déshumanisation du travail et l'homogénéisation culturelle.

**Un socle pour l'imaginaire de la ville résiliente :** Maromme peut devenir un territoire qui raconte une autre histoire : celle d'un territoire qui connaît, respecte et transmet ce qu'il sait faire. Cela implique de sortir d'une vision de la compétence réduite au diplôme ou à l'expertise technique et de reconnaître pleinement les intelligences situées, les savoirs empiriques, les gestes de soin, les pratiques de subsistance ou de convivialité.

**Une clé de lecture complémentaire au cadre du donut de Kate Raworth :** dans une économie de la "doughnut" (beignet), telle que pensée par Kate Raworth, le

défi est de rester entre deux limites : le plafond écologique (à ne pas dépasser) et le plancher social (à ne pas franchir). Les savoir-faire locaux peuvent contribuer à relever ce défi :

- En maintenant des ressources au sein du territoire (alimentation, construction, énergie, artisanat), ils réduisent la dépendance aux chaînes longues et polluantes,
- En favorisant des emplois ancrés, utiles et accessibles, ils soutiennent le socle des droits fondamentaux,
- En revalorisant la coopération, la sobriété, la créativité, ils nourrissent un imaginaire désirable de la transition.

## **V/ Les engagements et propositions d'actions**

Pour faire de la valorisation des savoir-faire un axe structurant de la transition territoriale, Maromme s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et symboliques nécessaires pour soutenir les porteurs de pratiques, les espaces de transmission, les formes d'économie fondées sur le faire et les dynamiques coopératives. Ces engagements seront déclinés à court, moyen et long terme, en articulation avec les ambitions de l'Agenda 2030.

### ***Engagements :***

- Reconnaître officiellement les savoir-faire comme une ressource stratégique du territoire, en les inscrivant dans les politiques économiques, éducatives, culturelles et sociales de la commune,
- Garantir des moyens pérennes pour soutenir les structures, projets et initiatives qui permettent leur transmission, leur valorisation et leur évolution,
- Favoriser les formes économiques qui reposent sur la coopération, l'utilité sociale et la relocalisation, en priorisant l'accompagnement des structures issues de l'ESS,
- Renforcer la dimension symbolique et culturelle de la valorisation des gestes, métiers et savoirs issus du territoire, via des événements publics, une politique de communication inclusive et une meilleure représentation dans les lieux institutionnels.

## *Propositions :*

### **1. Actions immédiates ou en cours (2025-2027 - réponses aux urgences et effets leviers rapides - transversales au pilier 1)**

- Réalisation d'une cartographie participative des savoir-faire présents à Maromme (artisanat, agriculture, soins, construction, textile, etc.),
- Lancement d'un programme municipal de valorisation des métiers manuels (expositions, portraits, vidéos, événements),
- Soutien renforcé aux tiers-lieux existants intégrant une dimension de transmission des savoirs et de production locale.

### **2. Actions structurantes à moyen terme (2025–2035)**

- Développement d'un label "Maromme Ville des savoir-faire" associé à des critères de durabilité, d'utilité sociale et de transmission,
- Mise en place d'une maison des savoir-faire : espace-ressource dédié à la formation, à la rencontre, à la production partagée et à l'accompagnement de projets,
- Intégration de clauses de valorisation des compétences locales dans les marchés publics (bâtiment, entretien, restauration...),
- Lancement d'un fonds local d'innovation par les savoir-faire, soutenant les croisements entre pratiques traditionnelles et démarches innovantes,
- Création de cycles d'ateliers intergénérationnels dans les centres sociaux et les établissements scolaires.

### **3. Pistes prospectives pour 2050 (à explorer, tester, prototyper)**

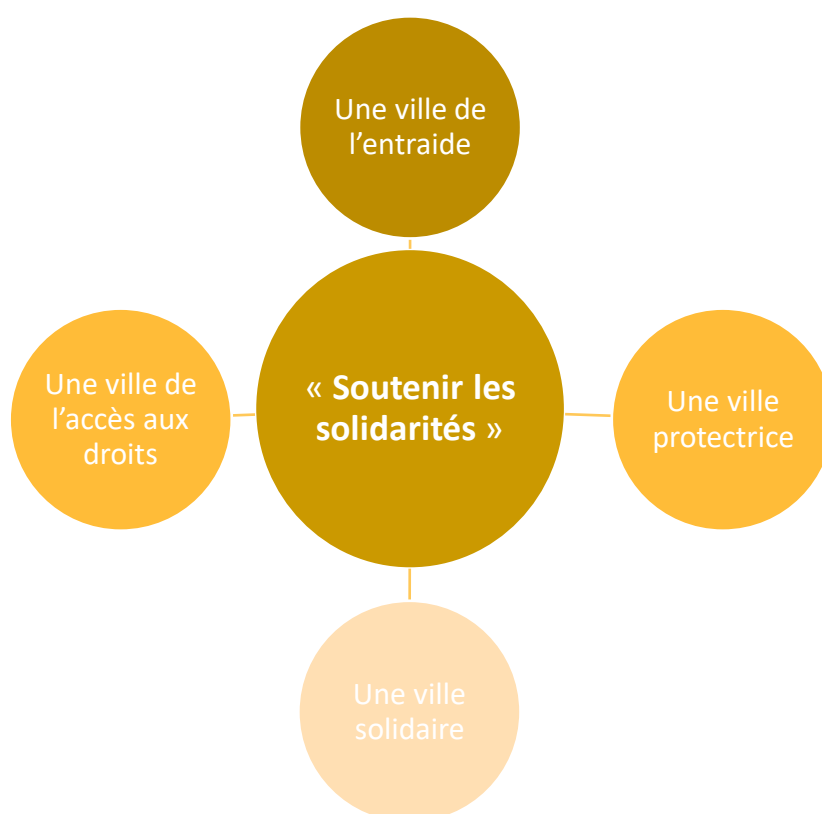
- Expérimentation d'un revenu territorial contributif pour les personnes engagées dans la transmission, la préservation et l'adaptation des savoir-faire,
- Création d'un réseau d'ambassadeurs des savoir-faire mobilisés pour intervenir dans les écoles, les quartiers, les tiers-lieux et les événements locaux,
- Élaboration d'un programme transcommunal de revitalisation des filières du faire (textile, bois, construction, alimentation), avec un soutien à l'emploi et à la formation,

- Déploiement d'un observatoire citoyen de l'évolution des compétences du territoire, en lien avec les mutations écologiques et sociales.

# \\ CAHIER 26

## ❖ Cohésion – solidarité (modalités d'action) :

- « **Soutenir les solidarités** » : Renforcer les réseaux de solidarité en soutenant des initiatives communautaires, en favorisant l'entraide entre générations et en assurant une prise en charge équitable des plus vulnérables, notamment par l'accès aux soins, à l'éducation et à un logement digne.



## I. Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

Dans un contexte marqué par l'accroissement des inégalités (revenus, accès aux soins, fractures numériques), la fragmentation sociale (isolement des personnes âgées, marginalisation des jeunes) et l'aggravation des vulnérabilités (précarité, handicap, violences), soutenir les solidarités constitue un pilier fondamental pour garantir la cohésion du territoire, la justice sociale et la résilience collective. Maromme souhaite, à l'horizon 2050, devenir une ville solidaire et protectrice, où personne ne soit laissé de côté, et où chacun puisse être acteur et bénéficiaire de liens sociaux équitables et durables.

Soutenir les solidarités, c'est renforcer l'entraide quotidienne, réduire les inégalités systémiques, développer des formes de soutien mutuel (voisinage, entraide intergénérationnelle, réseaux associatifs) et faire émerger des communautés locales de soin et d'attention. Il s'agit de considérer les solidarités comme une infrastructure de base, tout aussi essentielle que les réseaux d'eau ou d'énergie, et qui irrigue le tissu urbain en renforçant la capacité collective à faire face aux crises.

La collectivité s'engage donc à soutenir les dispositifs d'entraide formels (centres sociaux, associations, services sociaux municipaux) et informels (entraide de voisinage, initiatives citoyennes), à renforcer les services publics de proximité, à protéger les plus vulnérables et à faire de la solidarité une valeur active et transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques : aménagement, santé, jeunesse, numérique ou écologie.

### **1. Identifier et soutenir les initiatives communautaires existantes :**

Il s'agit de reconnaître les dynamiques citoyennes déjà à l'œuvre à Maromme, en recensant les associations, collectifs et solidarités informelles qui assurent une présence au plus près du terrain. La commune pourra les soutenir par des financements, des espaces, des formations et en valorisant leur contribution dans les événements et les communications officielles.

### **2. Favoriser l'entraide intergénérationnelle et interculturelle :**

La cohésion sociale passe par des ponts entre les générations et les cultures. Il est essentiel de créer des programmes qui encouragent la transmission, le dialogue et les projets partagés (binômes intergénérationnels, ateliers de langue, parrainage de proximité). Ces dispositifs permettent de tisser des liens de confiance et de lutter contre les replis identitaires.

### **3. Garantir un accès digne aux droits fondamentaux :**

Toute personne doit pouvoir accéder à un socle de droits garantis : se soigner, se loger, s'éduquer, être accompagné. Cela implique de simplifier les démarches administratives, d'aller vers les publics invisibles et de renforcer les guichets d'accueil sociaux dans chaque quartier.

### **4. Protéger les personnes les plus vulnérables :**

Une vigilance accrue est nécessaire pour détecter, alerter et accompagner les personnes en situation de grande précarité ou d'isolement. Des équipes mobiles, des dispositifs d'écoute et des partenariats renforcés avec les associations permettront d'assurer une prise en charge humaine et continue.

## 5. Faire de la solidarité un principe transversal de l'action publique :

Il s'agit d'insuffler une culture de la solidarité dans toutes les politiques publiques, en intégrant systématiquement des critères d'équité, de non-discrimination et de soutien aux plus fragiles dans les projets municipaux (urbanisme inclusif, services numériques accessibles, mobilité solidaire, revenus, accès aux soins, fractures numériques), pour éviter la fragmentation sociale (isolement des personnes âgées, marginalisation des jeunes) et l'aggravation des vulnérabilités (précarité, handicap, violences), soutenir les solidarités constitue un pilier fondamental pour garantir la cohésion du territoire, la justice sociale et la résilience collective. Maromme souhaite à l'horizon 2050 devenir une ville solidaire et protectrice, où personne ne soit laissé de côté, et où chacun puisse être acteur et bénéficiaire de liens sociaux équitables et durables.

### *Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :*

Pour faire des solidarités un levier réel d'équité territoriale, certaines dynamiques devront être repensées ou freinées. Sans cela, les actions engagées risquent d'être neutralisées par des logiques d'exclusion ou d'invisibilisation structurelles. Maromme devra donc veiller à limiter :

- L'individualisation excessive des parcours de vie et des difficultés, qui tend à isoler les personnes en situation de fragilité plutôt qu'à les inclure dans des dynamiques collectives d'entraide et de solidarité,
- La segmentation des dispositifs d'aide, souvent organisés en silos institutionnels, qui rendent difficile l'accès coordonné aux droits, à l'accompagnement social ou aux services de santé,
- La stigmatisation ou l'invisibilisation de certaines vulnérabilités, en particulier celles qui sont moins médiatisées (handicap psychique, jeunes en errance, aidants familiaux, précarité énergétique),
- La concentration des ressources solidaires dans les seuls centres-villes ou équipements institutionnels, au détriment des quartiers périphériques ou des espaces moins visibles, où les besoins sont parfois les plus criants,
- Les logiques de mise en concurrence entre publics fragiles ou entre structures d'aide, qui peuvent fragiliser les réseaux d'acteurs et affaiblir la logique de coopération indispensable à la résilience collective.

## II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030

### **ODD 1 – Pas de pauvreté :**

En assurant un accès équitable aux droits fondamentaux et en soutenant les personnes vulnérables, Maromme agit concrètement pour prévenir les situations de grande précarité et favoriser l'inclusion sociale.

### **ODD 3 – Bonne santé et bien-être :**

Les solidarités de proximité permettent d'agir en amont des troubles sociaux ou sanitaires, en développant des réseaux de vigilance, d'écoute et de soins communautaires.

### **ODD 4 – Éducation de qualité :**

Les dispositifs intergénérationnels, les parcours d'accompagnement et les espaces collectifs favorisent l'apprentissage mutuel, la transmission et l'accès à l'éducation pour tous les âges et tous les profils.

### **ODD 5 – Égalité entre les sexes :**

Les actions solidaires peuvent mieux repérer les situations de discrimination ou de violences faites aux femmes, et favoriser une meilleure inclusion des femmes dans les parcours d'accès aux droits, à la formation ou à la participation citoyenne.

### **ODD 10 – Réduction des inégalités :**

Les politiques de solidarité ciblent directement les personnes en situation de marginalité et contribuent à corriger les écarts d'accès aux ressources essentielles, notamment dans les quartiers populaires.

### **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

Une ville solidaire est une ville qui favorise la cohésion, l'entraide, la mixité sociale et la capacité à agir collectivement dans les territoires de vie.

### **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces :**

Le développement de solidarités locales renforce la confiance dans les institutions, facilite la prévention des conflits et participe à la stabilité sociale.

### **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

Les solidarités territoriales reposent sur des alliances durables entre acteurs publics, citoyens, structures associatives et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

### **III/ Les leviers mobilisables**

Soutenir les solidarités dans la durée implique une mobilisation structurée et cohérente de plusieurs leviers d'action. Ces leviers doivent permettre de garantir la visibilité, l'ancrage, la pérennité et l'efficacité des réseaux d'entraide locaux, tout en assurant leur reconnaissance dans les politiques publiques et leur articulation avec les besoins des habitants.

#### **1. Les équipements de proximité comme piliers de la solidarité territoriale :**

Les maisons de quartier, centres sociaux, écoles, médiathèques, régies de quartier ou tiers-lieux doivent être reconnus comme des relais essentiels des solidarités. Ils peuvent accueillir des permanences sociales, des groupes de soutien, des repas partagés ou des médiations intergénérationnelles.

#### **2. Les services publics comme vecteurs de coordination et d'accès aux droits :**

Les services municipaux doivent pouvoir orienter, accompagner, détecter les fragilités et coopérer avec les associations. Cela suppose de former les agents, d'installer des guichets sociaux multiservices et de construire des passerelles entre les institutions.

#### **3. La coopération inter-associative et institutionnelle :**

Les dynamiques de solidarité doivent sortir des logiques concurrentielles. Maromme peut impulser des espaces de coordination entre les associations, les institutions sociales et les services publics pour mutualiser les ressources, identifier les publics invisibles et articuler les réponses.

#### **4. Le soutien aux initiatives citoyennes informelles :**

Les solidarités de voisinage ou spontanées (entraide entre voisins, réseaux sociaux solidaires, dons et récupérations, entraide alimentaire de quartier) ont souvent un fort impact, mais peu de reconnaissance. La ville peut proposer un accompagnement administratif, logistique et une mise en réseau de ces initiatives.

#### **5. La commande publique solidaire :**

La collectivité doit intégrer dans ses marchés publics des clauses d'insertion sociale, de solidarité territoriale ou de recours aux structures de l'économie sociale et solidaire. Cela permet de soutenir concrètement les structures d'accompagnement tout en orientant les dépenses publiques vers des objectifs sociaux.

## **6. Les politiques de formation et de soutien aux aidants :**

Les aidants familiaux, bénévoles ou professionnels sont des maillons essentiels de la solidarité. Il est crucial de reconnaître leur rôle, de leur offrir des formations (écoute, médiation, accompagnement) et de leur garantir des espaces de répit ou de soutien psychologique.

## **7. La mobilisation des outils numériques inclusifs :**

Le numérique peut devenir un vecteur de solidarité, à condition qu'il soit inclusif. Cela suppose de développer des plateformes de partage d'entraide locale, de garantir l'accès aux outils pour les publics éloignés (via des médiateurs, des équipements) et de veiller à ne pas accentuer les fractures existantes.

## **IV/ Signification de « Soutenir les solidarités »**

Soutenir les solidarités, ce n'est pas uniquement organiser des dispositifs d'aide sociale ou renforcer les services publics d'accompagnement. C'est reconnaître que les liens sociaux, l'entraide de proximité et les dynamiques collectives sont des ressources aussi essentielles que les infrastructures physiques d'une ville. Dans un monde confronté à des crises systémiques – climatiques, économiques, sanitaires – la solidarité devient un facteur-clé de résilience territoriale.

### **Une boussole pour la justice territoriale**

Soutenir les solidarités revient à garantir que chacun, quelle que soit sa situation, puisse trouver un appui concret dans sa vie quotidienne. Cela implique de reconnaître les fragilités non comme des défauts individuels mais comme des réalités sociales auxquelles la communauté peut répondre collectivement. C'est affirmer que la dignité ne se mérite pas : elle se garantit par des droits accessibles, des relais humains et des environnements bienveillants.

### **Un fondement du pouvoir d'agir collectif**

Les solidarités sont souvent initiées à l'échelle locale, entre voisins, dans des associations, autour d'initiatives citoyennes. Les soutenir, c'est renforcer le pouvoir d'agir des habitants, encourager les projets communs, faciliter la mobilisation autour de causes d'intérêt général. Une politique de solidarité bien pensée donne les moyens aux habitants d'être eux-mêmes les acteurs de la résilience locale.

## **Une infrastructure immatérielle vitale**

Comme les réseaux d'eau ou d'énergie, les réseaux de solidarité doivent être entretenus, soutenus et protégés. Cela suppose des lieux, des professionnel-le-s, des formations, des financements, mais aussi une reconnaissance politique. Sans une trame de solidarité solide, les crises creusent les inégalités et fragilisent l'ensemble du tissu social.

## **Une réponse à la fragmentation sociale et aux vulnérabilités systémiques**

Dans un contexte de précarisation croissante, d'isolement de certaines populations (jeunes, personnes âgées, migrants, familles monoparentales) et de tensions sociales, les solidarités agissent comme des amortisseurs. Elles rétablissent du lien, assurent un soutien humain là où les institutions peuvent être perçues comme éloignées, et facilitent l'émergence de solutions à l'échelle des quartiers.

## **Une clé de lecture dans l'économie du donut de Kate Raworth**

Dans une économie située entre plancher social et plafond écologique, la solidarité permet de garantir un accès équitable aux ressources vitales tout en renforçant la résilience collective. Elle constitue un socle indispensable pour ne laisser personne sous le seuil du plancher social. À Maromme, soutenir les solidarités, c'est aussi développer une ville du soin partagé, de la responsabilité collective et de l'inclusion active.

## **Un horizon désirable pour la ville de demain**

En projetant Maromme à l'horizon 2050 comme une ville solidaire, on imagine un territoire où les relations humaines sont au cœur du projet urbain, où les générations se soutiennent, où la pauvreté n'est pas une fatalité, et où les initiatives citoyennes sont reconnues comme des biens communs. Une ville solidaire, c'est une ville où la coopération remplace la compétition, où le soin devient un bien partagé, et où la fraternité est vécue au quotidien.

## **V/ Les engagements et propositions d'actions**

Pour faire des solidarités un pilier structurant de la ville de demain, Maromme s'engage à consolider un socle d'entraide territoriale, à soutenir les réseaux citoyens comme les dispositifs institutionnels et à inscrire la solidarité comme une valeur transversale de toutes ses politiques. Il s'agit d'assurer que chaque habitant, quel que soit son âge, sa situation ou son origine, puisse accéder à un

réseau de soutien, à ses droits fondamentaux et à une communauté d'appartenance.

### ***Engagements :***

- Inscrire la solidarité comme fondement de l'action municipale dans les champs de la santé, de l'éducation, du logement, du numérique et de l'aménagement,
- Mettre en place un "socle communal des solidarités", fondé sur la reconnaissance, l'accompagnement et la mise en réseau des initiatives d'entraide formelles et informelles,
- Soutenir durablement les structures de proximité (centres sociaux, associations, tiers-lieux) comme espaces de relation, de coordination et de réponse aux fragilités sociales,
- Favoriser une culture locale de la solidarité en sensibilisant, valorisant et impliquant les habitants dans des actions collectives de soin, d'écoute et de soutien.

### ***Propositions :***

#### **1. Actions immédiates ou en cours (2025-2027 - réponses aux urgences et effets leviers rapides - transversales au pilier 1)**

- Créer un observatoire communal des fragilités et solidarités, associant professionnels, citoyens et chercheurs,
- Soutenir la formation des agents municipaux, aidants, bénévoles et référents de quartier sur l'écoute, l'orientation et l'accompagnement social,
- Cartographier les ressources locales de solidarité (lieux, personnes-relais, dispositifs) en accès libre via une plateforme numérique et des supports papier,
- Déployer un fonds d'appui aux solidarités citoyennes (budget participatif solidaire, appels à initiatives, appui logistique).

#### **2. Actions structurantes à moyen terme (2025–2035)**

- Développer des maisons des solidarités itinérantes dans chaque quartier, comme lieux de coordination, d'accueil, d'écoute et de mise en lien entre habitants,

- Créer un service mobile d'accompagnement des personnes isolées ou en errance sociale, en lien avec les professionnels de santé, les médiateurs et les associations,
- Intégrer des clauses solidaires dans les politiques de logement, de mobilité ou de services numériques pour garantir un accès équitable aux publics fragilisés,
- Valoriser les expériences et les récits des solidarités locales dans les politiques culturelles, les événements municipaux et la communication publique.

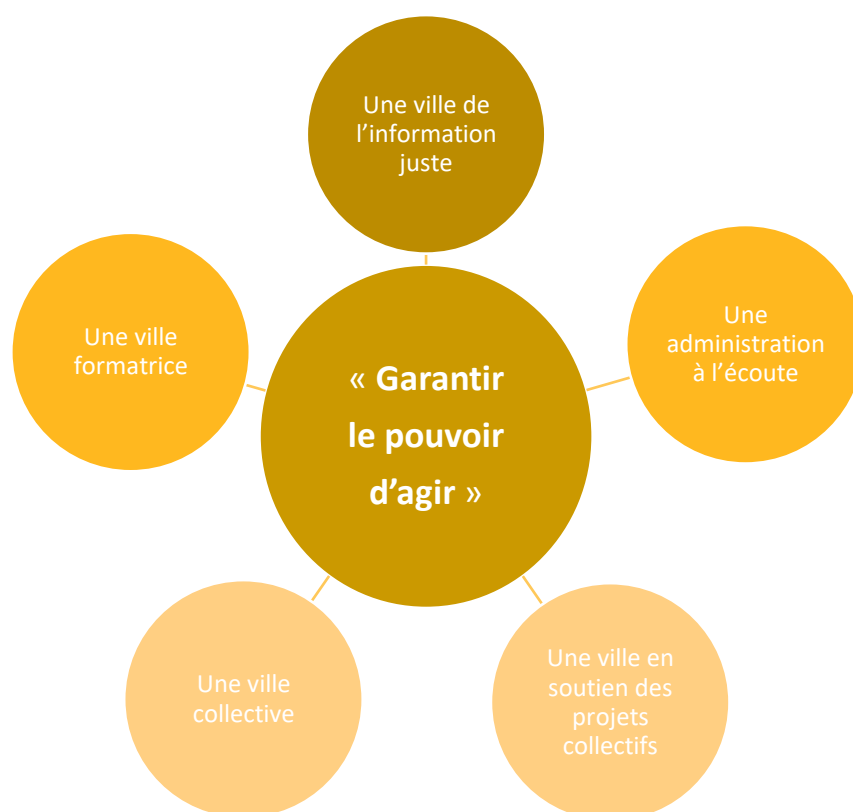
### 3. Pistes prospectives pour 2050 (à explorer, tester, prototyper)

- Instituer un revenu local de solidarité active, adossé à l'implication citoyenne ou à des activités de soutien de proximité (parrainage, entraide, médiation),
- Mettre en place une Assemblée citoyenne de la solidarité, chargée de suivre, coconstruire et évaluer les politiques municipales dans ce domaine,
- Expérimenter un programme "territoires de fraternité" en coopération avec d'autres communes, pour mutualiser les innovations solidaires à l'échelle intercommunale,
- Intégrer la solidarité comme compétence transversale dans l'accompagnement des cursus scolaires et des formations professionnelles locales, pour construire une culture du soin et de l'interdépendance.

# \\ CAHIER 27

## ❖ Cohésion – solidarité (priorités) :

- « **Garantir le pouvoir d’agir** » : Renforcer la confiance des citoyens et leur capacité d’agir en favorisant leur participation active à la gouvernance locale, en soutenant les initiatives citoyennes et en garantissant l’accès à l’information et à la formation



## I/ Les ambitions dans le cadre de l’Agenda 2030 local

À l’horizon 2050, Maromme ambitionne de devenir une ville pleinement participative, où chaque habitant, quel que soit son âge, son origine ou sa condition sociale, peut se sentir légitimé à prendre part à la vie publique, à contribuer à la transformation du territoire et à défendre ses droits. Garantir le pouvoir d’agir, c’est lutter contre les inégalités démocratiques et culturelles, et faire en sorte que les leviers de la transition écologique et sociale soient entre les mains des habitants eux-mêmes.

L'enjeu est à la fois démocratique (reconnaître la légitimité des habitants à participer aux décisions), social (ne laisser personne à l'écart de la citoyenneté active), et culturel (transformer les rapports entre élus, institutions et population). À Maromme, cela suppose de décloisonner les politiques publiques, de mettre à disposition des outils d'expression et d'action, et de faire évoluer les pratiques institutionnelles vers une plus grande horizontalité.

Garantir le pouvoir d'agir, c'est aussi s'attaquer aux causes structurelles de la démobilisation (fracture démocratique, désinformation, précarité, sentiment d'inutilité sociale) et investir dans les capacités collectives : accès à l'information, développement des compétences civiques, reconnaissance des savoirs d'usage, valorisation des engagements. C'est enfin construire une culture de la participation qui soit désirable, accessible et capable de transformer les relations sociales à l'échelle du quartier comme à celle de la ville entière.

Dans la perspective de garantir le pouvoir d'agir de toutes et tous, cinq sous-thèmes prioritaires structurent l'action municipale. Chacun vise à lever les freins à la participation, à valoriser les engagements citoyens, et à transformer les institutions locales en partenaires des habitants dans la conduite des transitions.

### **1. Favoriser l'accès à l'information et à la compréhension des enjeux :**

Il s'agit de garantir un droit à l'information lisible, multicanal et compréhensible par tous les habitants. Cela passe par des dispositifs de vulgarisation, une médiation numérique et linguistique adaptée, et une stratégie de communication qui facilite l'appropriation des politiques locales.

### **2. Développer les compétences citoyennes :**

Pour que chacun puisse s'impliquer pleinement, il est essentiel de proposer des formations à la vie publique, aux droits fondamentaux, aux méthodes de concertation ou encore à la lecture des budgets publics. Ces savoirs renforcent l'autonomie démocratique.

### **3. Créer des espaces d'expression et de décision partagée :**

La participation doit pouvoir s'exercer dans des lieux réels et symboliques. Il faut renforcer les conseils de quartier, les jurys citoyens, les budgets participatifs, mais aussi inventer de nouveaux formats plus inclusifs, tels que les assemblées de voisins, les forums publics ou les consultations itinérantes.

#### **4. Soutenir les initiatives citoyennes et les projets collectifs :**

L'accompagnement des démarches habitantes (associations, collectifs, projets éphémères) est fondamental pour faire émerger une dynamique « d'agir local ». Cela suppose un soutien technique, financier, logistique mais aussi une reconnaissance publique des engagements.

#### **5. Construire une administration accueillante et en posture d'écoute :**

Former les agents publics à la relation citoyenne, à l'écoute active, à la co-construction et à la reconnaissance des savoirs d'usage est indispensable pour que les services municipaux deviennent des facilitateurs de pouvoir d'agir et non des filtres ou des obstacles.

#### ***Ce qu'il faudra limiter, dans un esprit d'équité et de soutenabilité :***

Pour garantir à chacun un accès réel à la participation et à la citoyenneté active, il est indispensable de lutter contre certaines logiques d'exclusion ou d'entrave au pouvoir d'agir. Maromme devra donc veiller à limiter :

- La sur-spécialisation technocratique des dispositifs de concertation, qui rend difficile leur appropriation par les habitants les plus éloignés des institutions,
- L'accumulation d'espaces de participation sans impact réel sur la décision, qui génère de la frustration et de la démobilisation,
- Les inégalités d'accès à l'information, aux compétences et aux lieux d'expression publique,
- La concentration de la participation dans les élites militantes ou institutionnelles, au détriment d'une représentation diversifiée des habitants,
- Les pratiques descendantes ou formelles de l'administration, qui limitent l'émergence d'une démocratie réelle et coopérative.

## **II/ La correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030**

La reconnaissance et la garantie du pouvoir d'agir des citoyens participent à la réalisation de plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), en consolidant la démocratie locale, en réduisant les inégalités de participation et en renforçant la capacité collective à piloter les transitions.

Chaque axe de cette fiche peut être mis en correspondance avec les ODD suivants :

#### **ODD 4 – Éducation de qualité :**

La formation citoyenne et le développement de compétences civiques tout au long de la vie sont des piliers pour une éducation inclusive et émancipatrice.

#### **ODD 5 – Égalité entre les sexes :**

La participation citoyenne doit viser une égalité réelle dans l'accès aux espaces de décision, en luttant contre les stéréotypes et les freins spécifiques rencontrés par les femmes dans la sphère publique.

#### **ODD 10 – Réduction des inégalités :**

Garantir le pouvoir d'agir, c'est permettre à chacun, en particulier aux personnes marginalisées, d'accéder aux processus démocratiques, aux ressources institutionnelles et à l'information utile.

#### **ODD 11 – Villes et communautés durables :**

La durabilité urbaine dépend de la capacité des habitants à coconstruire leur cadre de vie, à participer à la gouvernance locale et à se sentir responsables de leur territoire.

#### **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces :**

Une démocratie vivante repose sur des institutions accessibles, transparentes, justes et légitimées par la participation active des citoyens.

#### **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :**

Les dynamiques de co-construction, de cogestion et d'alliances locales entre collectivités, citoyens, associations et chercheurs s'inscrivent pleinement dans une logique de partenariat multi-acteurs pour l'atteinte des objectifs communs.

### **III/ Les leviers mobilisables**

Garantir le pouvoir d'agir des citoyens à Maromme suppose de mobiliser une diversité de leviers institutionnels, culturels, techniques et sociaux. Il s'agit de créer un environnement propice à l'expression, à l'engagement et à la co-construction, tout en réduisant les inégalités d'accès et les barrières à la

participation. Ces leviers doivent agir à la fois sur les moyens donnés aux habitants, la transformation des postures institutionnelles et la reconnaissance des initiatives existantes.

### **1. Une stratégie de communication démocratique :**

Déployer une communication publique qui rende les enjeux compréhensibles, attractifs et accessibles à toutes et tous :

- Création de supports multilingues, visuels, audio et faciles à comprendre,
- Utilisation des médias sociaux, des radios locales, des affichages dans l'espace public,
- Information régulière sur les projets participatifs et les décisions prises.

### **2. Un programme local de formation citoyenne :**

Accompagner l'émancipation des habitants par des formations adaptées :

- Ateliers d'initiation à la vie publique, à la concertation, aux outils de gestion communale,
- Formation aux droits fondamentaux, à la prise de parole, à l'animation de réunion,
- Inclusion de modules pour les jeunes, les personnes éloignées des institutions, les nouveaux arrivants.

### **3. Des lieux-ressources de la participation :**

Créer ou renforcer des lieux physiques et mobiles dédiés à la démocratie locale :

- Maisons de la démocratie, bus citoyens, kiosques d'information mobile,
- Permanences dans les quartiers pour recueillir les besoins, accompagner les démarches,
- Intégration dans les équipements existants : médiathèques, centres sociaux, maisons de quartier.

### **4. Un soutien logistique aux initiatives habitantes :**

Reconnaître et outiller les initiatives citoyennes locales :

- Fonds de soutien aux projets citoyens, accès gratuit à des salles, prêt de matériel,

- Appui juridique, administratif et méthodologique aux collectifs émergents,
- Plateforme de valorisation des initiatives locales et de mutualisation des ressources.

## **5. Une administration formée à la co-construction :**

Transformer les postures internes pour créer une administration facilitatrice :

- Formations pour les agents municipaux à l'écoute active, à l'intelligence collective, à la médiation,
- Reconnaissance des savoirs d'usage dans les projets municipaux,
- Création d'équipes transversales chargées d'accompagner les processus participatifs.

## **6. Des dispositifs de participation directe réguliers et impactant :**

Faire de la participation une habitude collective structurante :

- Budgets participatifs dotés de moyens conséquents et accessibles,
- Jurys citoyens, comités d'usagers, ateliers de co-design sur les projets d'aménagement,
- Intégration systématique des contributions citoyennes dans les délibérations municipales.

## **7. Une évaluation partagée des politiques publiques :**

Faire de l'évaluation un levier de transformation démocratique :

- Bilans réguliers produits avec les citoyens (réunions publiques, enquêtes, observatoires),
- Indicateurs sur le taux d'implication, la représentativité, l'impact perçu des démarches,
- Publication et restitution accessible des résultats, accompagnée de mesures de suivi.

## **IV/ Signification de « Garantir le pouvoir d'agir »**

Garantir le pouvoir d'agir, c'est sortir d'une vision descendante de la participation pour construire une démocratie vivante, inclusive et transformatrice. C'est

permettre à chaque habitant de se sentir légitime, compétent et soutenu pour intervenir dans la vie de la cité, quelle que soit sa situation sociale, son parcours ou ses compétences initiales.

### **Un fondement de la démocratie locale**

Le pouvoir d'agir ne se résume pas à l'exercice du droit de vote ou à la consultation ponctuelle. Il repose sur la capacité de chacun à comprendre les enjeux, à exprimer ses besoins, à formuler des propositions et à peser concrètement dans les décisions. Il exige des moyens : temps, lieux, formation, écoute. Il nécessite aussi une transformation des institutions pour qu'elles soient réellement perméables à l'expertise citoyenne.

### **Une réponse aux inégalités de participation**

Toutes les catégories de population ne participent pas de la même manière ni avec les mêmes chances. Les plus précaires, les personnes en situation de handicap, les jeunes éloignés de l'emploi ou les personnes issues de l'immigration rencontrent souvent des freins spécifiques. Garantir le pouvoir d'agir, c'est donc aussi corriger ces inégalités par des dispositifs d'accompagnement, des pratiques inclusives et une attention constante à la représentativité.

### **Un levier de transformation des politiques publiques**

Loin d'être un supplément d'âme, la participation citoyenne peut améliorer la pertinence, l'efficacité et l'acceptabilité des politiques locales. Elle permet d'identifier des besoins réels, de mobiliser des ressources collectives souvent invisibles et de construire des solutions plus adaptées et durables. Elle renforce aussi la légitimité des décisions prises et limite les conflits ou les blocages.

### **Une culture du dialogue, de la coopération et du soin commun**

Garantir le pouvoir d'agir, c'est encourager des formes de coopération entre habitants, élus et agents publics. C'est promouvoir des pratiques de discussion argumentée, d'intelligence collective, de construction commune. C'est reconnaître que les désaccords peuvent être féconds et qu'une démocratie mature se construit dans la pluralité des points de vue.

### **Une boussole dans l'économie du donut de Kate Raworth**

Dans le cadre de l'économie du donut, qui vise à rester entre un plancher social à ne pas franchir et un plafond écologique à ne pas dépasser, garantir le pouvoir d'agir des citoyens est essentiel. Il permet de consolider le socle des droits sociaux (participation, accès à l'information, reconnaissance) tout en mobilisant

collectivement la société dans la trajectoire de sobriété écologique. À Maromme, cela signifie construire un contrat démocratique renouvelé, où les habitants sont considérés comme co-auteurs des transitions et non comme de simples bénéficiaires.

## V/ Les engagements et propositions d'actions

Garantir le pouvoir d'agir des habitants ne peut être une simple déclaration de principe : cela nécessite des engagements concrets de la collectivité, traduits en politiques publiques, dispositifs pérennes et formes de gouvernance partagée. L'objectif est de construire un territoire où chaque personne a les moyens, la légitimité et l'opportunité d'agir sur son environnement, ses droits et les décisions collectives. Ces engagements se déclinent selon trois temporalités : des actions immédiates pour créer les premières conditions d'engagement, des mesures structurantes à moyen terme, et des perspectives transformatrices à l'horizon 2050.

### *Engagements :*

- Affirmer la participation citoyenne comme une dimension transversale de toutes les politiques municipales, de l'urbanisme à la transition écologique, en passant par la culture, la santé et l'éducation,
- Créer les conditions matérielles et symboliques de la participation : lieux accessibles, temps dédiés, reconnaissance institutionnelle, accompagnement des publics éloignés.
- Former les agents, les élu-es et les habitants à la co-construction et à l'écoute active, pour une démocratie plus horizontale et inclusive.
- Soutenir durablement les collectifs citoyens, les associations d'éducation populaire et les porteurs d'initiatives civiques, à travers des moyens financiers, logistiques et méthodologiques,
- Évaluer les démarches participatives selon des critères de diversité, d'impact, de transparence et de retour aux habitants.

## *Propositions :*

### **1. Actions immédiates ou en cours (2025-2027 - réponses aux urgences et effets leviers rapides - transversales au pilier 1)**

- Création d'un "**Passeport citoyen de Maromme**" donnant accès à des temps de formation, des espaces d'expression et des ressources pour les initiatives locales,
- Mise en place d'un **fonds d'appui aux initiatives citoyennes** (micro-projets, ateliers coopératifs, aménagements proposés par les habitants),
- Déploiement d'une campagne "**Ma voix compte**", visant à sensibiliser tous les publics aux droits civiques, aux démarches locales et aux moyens d'influence,
- Organisation d'**assises locales de la démocratie participative**, réunissant institutions, habitants, collectifs, associations et chercheurs pour coconstruire une feuille de route partagée.

### **2. Actions structurantes à moyen terme (2025-2035)**

- Création d'un **Conseil permanent des initiatives citoyennes**, chargé d'identifier, soutenir et relier les projets portés par les habitants.
- Mise en place d'un **programme de formation citoyenne dans les écoles, centres sociaux, maisons de quartier**, sur la base de pédagogies coopératives (jeux de rôles, simulations, ateliers),
- Généralisation des **budgets participatifs à l'échelle des quartiers**, avec accompagnement méthodologique, appui à l'idéation et outils d'évaluation partagée,
- Développement d'une **école municipale de la participation** (mobile et hybride) formant les habitants, agents publics et élus à la gouvernance partagée,
- Intégration de **chartes de participation** dans les projets d'aménagement urbain, conditionnant la mise en œuvre à un processus de co-conception avec les habitants.

### **3. Pistes prospectives pour 2050 (à explorer, expérimenter, prototyper)**

- Mise en place d'un **revenu local de participation**, valorisant l'engagement civique sous forme de points, droits ou dotations pour l'implication dans les projets publics,

- Création d'une **chambre citoyenne locale**, avec un pouvoir consultatif renforcé sur les budgets municipaux, les priorités territoriales et l'évaluation des politiques publiques,
- Développement d'un **réseau d'ambassadeurs citoyens de la participation** dans chaque quartier, formés, soutenus et reconnus par la collectivité,
- Lancement d'un **programme intercommunal "Territoires à gouvernance partagée"**, réunissant des collectivités expérimentant la démocratie ouverte à tous les niveaux,
- Institution d'un **indice territorial de pouvoir d'agir** (ITPA), indicateur partagé entre citoyens et institutions pour suivre l'évolution de la participation active et de la confiance civique dans la durée.



*“ Pour un siècle où il fait bon vivre “*